





LA POLICE

DÉVOILÉE.

TOME I.

LA POLICE DÉVOILÉE,

DEPUIS LA RESTAURATION,

ET NOTAMMENT

SOUS MESSIEURS

FRANCHET ET DELAVAU,

PAR M. FROMENT,

EX-CHEF DE BRIGADE DU CABINET PARTICULIER DU PRÉFET.

TOME PREMIER.

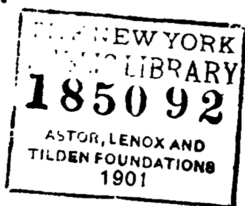


Bruxelles,

AUGUSTE WAHLEN ET H. TARLIER,

LIBRAIRES.

1829.



AVERTISSEMENT

DE L'ÉDITEUR.

Nous avions cru devoir faire précéder la publication de cet ouvrage par un prospectus qui l'annonçait, en donnant quelques détails sur sa composition et sa contexture.

A peine ce prospectus fut-il lancé dans le public, qu'il donna l'éveil à tous ceux qui, grands ou petits, craignaient d'y figurer, et on nous déclara sur-le-champ une petite guerre, avant même que nous fussions en campagne. Nos adversaires commencèrent les hostilités.

Nous avons eu d'abord à nous plaindre d'un homme de lettres auquel nous avions confié quelques articles pour les rédiger. Il les a indiscrètement communiqués à ses anciens patrons, car nous avons appris depuis que jadis il avait été agent secret de la police sous M. de Pins; et pour justifier notre assertion nous devons dire comment il parvint à entrer dans la police secrète, ce fut encore par un manque de délicatesse. Voici le fait : Un nommé Hip-

polyte, agent de police, qui ne savait pas rédiger ses rapports, s'adressa à notre homme de lettres pour qu'il lui prêtât sa plume; il y consentit, et travailla pour lui pendant quelques jours. Bientôt il pensa qu'il pourrait tirer parti de la confiance d'Hippolyte pour son propre compte, et il écrivit à M. de Pins, pour lui annoncer qu'un de ses agens (il le nommait) communiquait les affaires dont il était chargé à des personnes étrangères à la police : il lui était facile d'en donner la preuve, puisqu'il la tenait d'Hippolyte lui-même.

M. de Pins accueillit ces renseignemens; il voulut en connaître l'auteur; il vit l'indiscret, le prit à son service, et Hippolyte fut renvoyé sans pouvoir connaître quelle était la cause de sa destitution.

Cet homme de lettres resta quelque temps dans la police; mais lorsque M. de Belleyme y entra, il fut renvoyé. Nous ne devons plus être étonnés s'il nous a traités comme Hippolyte. Nous avons eu encore assez d'indulgence pour ne pas le faire connaître; mais s'il faisait la moindre démarche hostile contre nous, il peut être certain que nous le nommerions sans pitié.

L'agent de police de Rochemont s'est mis

aussi en mouvement pour obtenir quelques renseignemens sur notre ouvrage ; il a tout écouté, vérités, mensonges, propos, contes en l'air et autres récits de cette nature ; il a sans doute adressé un rapport à M. de Belleyme. Nous respectons trop ce magistrat pour croire qu'il ait ordonné de telles investigations. Son caractère public et privé est trop honorablement connu pour qu'un pareil soupçon plane sur lui ; il n'aime pas la police *occulte*, nous le savons, le grand jour seul lui convient. La préfecture de police est maintenant *une maison de verre*, tout le monde peut voir ce qui s'y passe.

L'agent de Rochemont pouvait s'éviter toutes ces démarches et arriver de suite à son but ; il devait venir nous trouver, nous faire connaître ses intentions, nous lui eussions communiqué les feuilles déjà imprimées, en lui faisant hommage des prémices. Il eût pu même à son gré compulser les matériaux. Voilà de la franchise ; nous ne nous serions pas attendu que l'agent de Rochemont nous eût permis de lui en donner une leçon.

Nous ne savons donc pourquoi la police actuelle s'occuperait de nous. L'ouvrage que nous publions ne dit rien de son règne.

Il offrira de l'intérêt, nous ne craignons pas de l'annoncer; il augmentera avec les volumes qui suivront rapidement la publication du premier. Le second est déjà sous presse. Nous réclamons l'indulgence du public qui, nous l'espérons, applaudira à nos efforts, et nous soutiendra dans notre entreprise.

NOTA. Les personnes qui croiraient avoir des réclamations à nous adresser, peuvent le faire en toute sécurité, nous y ferons droit s'il y a lieu.

ESSAI HISTORIQUE

SUR

LA POLICE EN GÉNÉRAL,

ET

SUR LES DIFFÉRENTES POLICES

EN PARTICULIER,

ÉTABLIES EN FRANCE A DIVERSES ÉPOQUES.

Lorsque Louis IX, dont les erreurs furent celles de son siècle, mais auquel on ne peut refuser le courage d'un grand homme et les vertus d'un bon roi, rendait la justice à ses sujets, assis au pied d'un chêne, sur un trône de verdure, il était bien loin de penser, en instituant la police, en 1260, pour le bonheur et la sûreté des Français, que ce serait pour ses descendans le don le plus funeste, par l'horrible emploi, le dégoûtant usage qu'on en ferait sous ses successeurs.

La police, à son berceau, fut donc le palladium de la société, et chacun en bénit les bienfaits.

Étienne Boileau, homme sage, bon *justicier*, qui punissait les malfaiteurs, sans avoir égard au rang ni aux dignités, fut le premier prévôt de Paris sous Louis IX. Il faisait une si prompte justice des malfaiteurs, qu'aucun ne voulait demeurer à Paris. Les parens, les amis, l'or et

l'argent ne pouvaient point trouver grace devant lui. Quel bon préfet de police! Puissions-nous en rencontrer un semblable de nos jours! Nous ne craignons pas de dire :

Il s'en présentera, gardez-vous d'en douter.

La police conserva toute la pureté de son origine sous Philippe-le-Hardi, son fils, qui avait encore présens les exemples et les leçons de son père. Mais Philippe-le-Bel, son successeur, qui ne connaissait point d'obstacle pour assurer le succès de ses projets, et auquel tous les moyens convenaient pour parvenir à ses fins, fit servir la police à l'accomplissement de ses volontés absolues. Il lui adjoignit la ruse et les moyens de persécution pour se procurer de l'argent, dont il était très-avide. C'est ainsi que, par des délations, des calomnies adroitement combinées, on accusa les Templiers de révolte, de sédition et de crimes absurdes. Leur tort était d'avoir de grandes richesses, dont Philippe-le-Bel voulait s'emparer, et il y parvint par ces moyens honteux dont la recette s'est précieusement conservée, en recevant graduellement des additions aussi considérables que dangereuses.

Nous ne dirons rien de quelques-uns de ses successeurs, pour arriver à Louis XI, mauvais fils, mauvais frère, et plus méchant roi. Des gibets, des roues, des échafauds, lui tenaient lieu de trophées. Entouré d'espions, de délateurs, d'assassins, il ne voyait que des ennemis; son peuple entier était soumis à une surveillance continuelle. Tristan, son compère, était le directeur général de sa police, et le digne exécuteur de ses sanguinaires volontés. Ses oubliettes étaient en grand la salle Saint-Martin; et Louis XI, aussi dévot qu'un congréganiste, décorait son chapeau de l'image de la Vierge, portait un cilice, couchait sur la haire, se flagellait, entendait la messe trois fois par jour : il ne manquait à sa gloire et à sa tyrannie

que d'avoir inventé les préfets de police et leurs attributions.

Louis XII, le père du peuple, laissa sommeiller la police : l'amour de ses sujets lui suffisait; c'était sa sauvegarde et son escorte, lorsqu'il paraissait au milieu de son peuple qui l'adorait : la vertu émousse tous les poignards. La police commença à sortir de son engourdissement sous Henri II; Catherine de Médicis la fit servir à se créer un pouvoir et à le maintenir, en la délivrant de tous ceux qui lui portaient ombrage. L'abus qu'elle fit de ces moyens astucieux qui convenaient au caractère italien, provoqua la conjuration d'Amboise.

Devenue régente sous Charles IX et ayant conservé son ascendant sur son fils, quoiqu'il fût monté sur le trône, Catherine de Médicis divisa pour régner : sa police sema le trouble, la haine, la défiance dans toutes les classes de la société. Les Guise, qui la secondèrent de tous leurs moyens pour arriver au pouvoir, lui peignirent comme des conspirateurs les ennemis de Charles IX et les siens, ceux qu'ils regardaient comme leurs rivaux; on ne vit d'autre moyen de les réduire qu'en les massacrant, et la Saint-Barthélemy couvrit la France de sang et de deuil. Telle fut la police en 1573.

Henri IV ne connut point de semblables moyens : quoiqu'il ait commis quelques fautes, il vécut trop peu pour le bonheur de la France.

Marie de Médicis, régente sous la minorité de Louis XIII son fils, donna beaucoup d'extension aux moyens que la police pouvait lui fournir pour régner. Elle inculqua les mêmes principes à son fils, et lorsqu'il monta sur le trône à l'époque de sa majorité, il suivit la route tracée par sa mère, et on ne le vit point s'en écarter.

Le cardinal de Richelieu qui, avec des talens, était intrigant, ambitieux et adroit, s'empara de l'esprit du mo-

narque. Jaloux de la faveur, cruel et vindicatif, il s'entoura d'agens qui lui rendaient compte de tout ce qui se passait. Les valets trahirent leurs maîtres pour le servir. Ce ministre abattit tout ce qui lui portait ombrage; il régna par la terreur, sous le prétexte spécieux de maintenir l'autorité du monarque, très-susceptible et d'un caractère faible. Il lui rapportait des faits, des propos soi-disant injurieux qui pouvaient le blesser; ses ennemis particuliers devinrent ceux du roi. Tout lui était vendu; ses agens pénétraient chez ceux dont il avait juré la ruine, et c'est ainsi que de Thou, Montmorency, Marillon et Cinq-Mars portèrent leur tête sur l'échafaud. Le P. Joseph, capucin-*indigne*, était son confident, peut-être même le directeur ou le préfet de sa police. Le supplice d'Urbain Grandier, la conduite de Laubardemont, qui fit prononcer son jugement et le dicta même, a pu servir de modèle à ceux qui dans maintes circonstances rédigeaient d'avance des arrêts de mort, et influençaient ainsi les décisions, en prenant un empire absolu sur les consciences de ceux que la loi appelait à prononcer pour qu'on en fît l'application.

Après la mort de Louis XIII, qui suivit de près celle de Richelieu, Mazarin qui était déjà ministre vit son crédit et sa puissance s'accroître lorsque la reine Anne d'Autriche devint régente, pendant la minorité de Louis XIV, son fils.

Mazarin, moins fougueux, moins terrible que Richelieu, mais plus insinuant, aussi adroit, joignait aux mêmes talens, aux mêmes vues, l'astuce et la perfidie italiennes. La police le servit donc merveilleusement dans ses projets: c'est par elle qu'il sema le trouble dans la société, que le parlement ayant voulu soutenir les droits du peuple, vit plusieurs de ses membres incarcérés. Les agens de Mazarin tourmentèrent le peuple, il se mutina. Les barricades eurent lieu. Le roi, la reine, le ministre quittèrent Paris. Ma-

zarin avait divisé la cour, la Fronde mis les armes à la main au grand Condé, il combattit contre le roi, et fut vaincu par Turenne.

Mazarin quitta la France, elle fut calme et tranquille, le génie du mal et de la police avait fui, mais l'intrigue triompha. Mazarin rentra et parut avoir de nouvelles forces. Les courtisans furent à ses pieds, il sut tout braver à l'aide de ses espions, qui entrèrent partout. Les sarcasmes, les épigrammes pleuvaient de tous côtés. C'est alors qu'il dit de ceux qu'il pressurait : *S'ils cantent, ils pageront.* Il mourut enfin et laissa une fortune de deux cent millions, triste fruit de la sueur et du sang du peuple français, qui fut sa victime. Louis XIV gouverna alors par lui-même; livré aux plaisirs, il dut le nom de grand aux hommes illustres qui brillèrent sous son règne. Colbert obscurcit les services qu'il rendit à la France par l'acharnement qu'il mit à poursuivre Fouquet et à le perdre. Il l'avait entouré d'agens pour capter sa confiance et lui arracher des secrets de cour ou quelques indiscrétions. Voilà bien la police! Louvois, l'incendiaire du Palatinat, créa l'art d'amollir les cachets et de violer le secret des lettres. C'est encore la police. Elle forma une alliance avec le fanatisme; le jansénisme eut des martyrs. Les jésuites qui la dirigeaient, cette police, ajoutèrent de nouveaux crimes à ceux dont ils étaient coupables. L'édit de Nantes fut révoqué. L'industrie déserta la France, les délateurs, les courtisans, les assassins obtinrent les dépouilles des proscrits. Luxembourg, couvert de lauriers et de gloire, ne fut point à l'abri des calomnies et des délations d'agens pervers et soudoyés. Il parut devant une chambre ardente, créée d'après les renseignemens et les rapports fournis par la police.

Louis XIV, dévot en vieillissant, égaré par un faux zèle, sembla par les dragonnades vouloir effacer le souvenir de la Saint-Barthélemy; le sceptre tomba en quenouille; la

cour devint une espèce de congrégation, dont la police fut la directrice et la supérieure.

Suivons-la sous Louis XV, où elle prit une allure plus vive, une marche plus effrontée. Elle laissa tomber le manteau et le chapeau de Tartufe pour se couvrir de la livrée du désordre et de la licence.

Louis XV monta sur le trône à cinq ans. Le duc d'Orléans devint régent, en dépit du testament de Louis XIV. Le cardinal Dubois fut son ministre. La folie secoua ses grelots sur la France. Le régent, qui partageait son temps entre les affaires et les plaisirs, peupla la France et les cours étrangères d'espions, qui lui rendaient compte de tout ce qui se passait; et la *Filion*, une débauchée qui jouait un des premiers rôles dans les orgies, mais qui servait en outre la police du régent, lui découvrit la conspiration du prince de Cellamare. Il mourut, et Louis XV, ayant atteint sa majorité, gouverna lui-même. Mais bientôt, à l'exemple de son aïeul, il s'abandonna aux plaisirs. Mesdames de Châteauroux, de Pompadour, du Barry, lui firent oublier en quelques sortes ses devoirs et son peuple. Pour arrêter les murmures, pour paralyser les plumes vengeresses et satiriques des écrivains, pour punir l'auteur d'un couplet trop malin, on eut recours à la police. Elle est toujours là pour protéger le fort et accabler le faible; et les lieutenans-généraux de police R. d'Argenson, Marchault d'Arnouville, la Reynie, P. d'Argenson, Tachereau de Beaudry, Feydeau de Marville, Bertin, de Sartines, aidés de leurs commissaires de police, de leurs agens publics et secrets, meublèrent la Bastille, Bicêtre, Saint-Lazare, le Fort-l'Évêque, Pierre-en-Cise, les îles Sainte-Marguerite, Vincennes, et même les galères, de tous ceux qui osaient blâmer ce qui excitait le mépris et l'indignation. Les lettres de cachet valaient bien les mandats d'arrêt et les surveillances dont la France a joui plus tard.

Tous les lieutenans généraux de police passèrent, pour ainsi dire, inaperçus jusqu'à M. d'Argenson, qui donna une grande extension aux attributions de la police et augmenta le nombre de ses agens, pour plaire à madame de Pompadour et châtier les insolens et les indiscrets qui osaient blâmer sa conduite, ses goûts et ses plaisirs.

M. de Sartines suivit les mêmes erremens, la même marche; il se servit en outre des voleurs et des filous pour amuser la cour et les grands. On les admettait dans la grande société, qu'ils divertissaient par leur adresse et leur dextérité à enlever les montres, les bijoux, les tabatières, couper les bourses, et autres gentillesses du métier.

Aujourd'hui on est plus délicat, on ne veut plus de ces jongleurs; on se contente de ceux de Mont-Rouge, des sapajous et des petits abbés. Ces derniers commencent à éclore; on les forme, et ils *pelottent* en attendant partie.

Revenons à nos moutons.

M. le lieutenant-général de police Lenoir ne doit pas être classé dans une catégorie qui pourrait altérer la réputation de probité, de vertu et de bienfaisance qu'il s'est si justement acquise. Il devint lieutenant-général de police en 1774. Il quitta momentanément ses fonctions, parce qu'il ne fut pas de l'avis de M. Turgot sur les mesures à prendre pour l'approvisionnement de Paris: on reconnut la justesse de ses vues et la pureté de ses intentions; il reprit ses fonctions, et tout le monde le vit avec satisfaction à la tête d'une administration dans laquelle il avait fait beaucoup de bien. Il fit paraître un mémoire qui présentait l'état des améliorations que lui devait la capitale. Les puissances étrangères y puisèrent des leçons utiles. Il fit éclairer Paris avec plus de soin, et n'eût jamais voulu être membre de la *confrérie de l'éteignoir*. Les secours publics, la salubrité, les hôpitaux, les hospices, les prisons, les indigens, les nourrices et les

enfans furent l'objet de sa sollicitude vraiment paternelle. Il avait, à ce qu'il paraît, pris pour devise :

Homo sum, et nihil humani à me alienum puto.

Il ne faisait point écouter aux portes; il eût trouvé cette mesure très-*impolitique*. Si ses agens s'introduisaient dans une maison, c'était pour la sûreté des habitans, pour connaître les malheureux et les secourir, et non pour les provoquer au mal. Il reconnut qu'il y en avait bien assez et même un peu trop. En 1790, il quitta la France pour voyager; il reçut sur sa route des témoignages universels d'affection. Paul I[er] l'engagea à revenir près de lui pour le consulter.

Il rentra en France en 1802; les ministres de cette époque le consultèrent. Bonaparte, étant premier consul, le récompensa de sa vertueuse probité, et répara envers lui les torts de la fortune, en lui accordant une pension. Il mourut en paix et sans remords en 1807, âgé de 75 ans. Sa conscience ne lui reprochait point des arrestations arbitraires, des provocations, des surveillances politiques, des barricades, des abus d'autorité dans tous les genres. Il était d'une *congrégation*, nous sommes obligés d'en convenir, mais de celle des gens de bien, des hommes sages, vertueux, justes, dont Malesherbes fut un des principaux membres, nous pourrions même dire qu'il en fut le président. Nous nous sommes un peu appesantis sur M. Lenoir, le dernier commissaire de police avant 1789, époque de la révolution.

Nous avons voulu que nos lecteurs fussent à même d'établir un point de comparaison entre lui et ses successeurs, il n'y perdra rien de ses avantages; ses rivaux ont aspiré à une autre gloire. Cependant nous pouvons croire qu'on le peut prendre encore pour modèle; ce qui se passe au moment où nous écrivons nous en fait concevoir la douce espérance. Il existe toujours des bons cœurs sur la terre, et

l'humanité, la justice, n'ont pas perdu entièrement leurs droits.

Multa renascentur!

M. d'Argenson, lieutenant-général de police, disait qu'il ne pouvait trouver que des fripons pour exécuter ses ordres; mais, soit dit entre nous, sans vouloir attaquer sa mémoire, il faisait lui-même la censure la plus amère de sa conduite et de ses fonctions.

Les dénonciations mensongères, les rapports calomnieux furent et seront toujours les plus grands fléaux de la société. Pourquoi la police a-t-elle semblé, dans tous les temps, ne vouloir se nourrir que de tels alimens? Ce fut ainsi que Calas expira sur la roue, que Lally porta sa tête sur l'échafaud, que La Chalotais fut obligé de se cacher pour se soustraire à la persécution.

Telle était la police sous Louis XV! Elle étayait de la crainte qu'inspiraient sa puissance et sa force, toutes les intrigues, les ambitions diverses, les bassesses, la vénalité et la plus dégoûtante prostitution. Que de maux nous pourrions encore énumérer qu'elle a soufferts, tolérés, et pour ainsi dire encouragés, par sa lâche et funeste complaisance pour les uns, et son extrême sévérité pour les autres.

Le secret des lettres fut violé sous Louis XV avec la plus grande impudeur; on ne se donnait même pas la peine d'en faire un mystère. Le directeur-général des postes travaillait avec le roi, c'est-à-dire, qu'il lui portait la copie des lettres qui paraissaient l'instruire et l'amuser; ensuite on composait la chronique scandaleuse du jour, qui circulait d'abord à la cour, ensuite dans les salons de Versailles et de Paris. Le cabinet noir reçut une organisation régulière. Des employés furent commissionnés, et ils étaient attachés à ces attributions si coupables, qui mettaient à la merci des in-

discrets les affaires les plus importantes, l'honneur et la sûreté des familles. Les hommes et les femmes en faveur jouissaient en voyant que la dépravation des mœurs gagnait toutes les classes de la société ; ils y trouvaient une sorte d'encouragement et d'impunité; ils espéraient qu'étant confondus dans la foule ils finiraient par être inaperçus.

La police, en les instruisant de tout ce qui se passait, assurait son existence, se rendait nécessaire, et le pouvoir suprême devenait tributaire de cette institution, que l'on peut regarder comme antisociale lorsqu'elle s'écarte de ses attributions primitives.

Quoique la police outrepassât quelquefois les limites qui lui étaient tracées, elle ne se rendait pas coupable de ces envahissemens que l'on a pu lui reprocher plus tard; elle n'était pas aussi indépendante que nous la voyons aujourd'hui. La révolution lui a donné cet affreux privilége, et nous en parlerons lorsque nous serons arrivés à cette époque désastreuse et si mémorable qui mit en évidence tant de vertus et de crimes, tant de gloire et tant de forfaits.

Les Français virent sans regret Louis XV descendre dans la tombe.

Son successeur n'était connu que par sa bonté; et l'aurore des vertus qui brillaient dans Louis XVI faisait espérer à la France des jours de bonheur et de paix avec la réforme des abus, autant qu'il est possible d'y compter avec les hommes qui se laissent plus ou moins influencer par les passions.

Louis XVI, en montant sur le trône, n'eut pas la prétention de penser qu'il remédierait sur-le-champ et dans un instant à tous les maux dont il avait gémi et qui avaient déchiré son cœur.

Comme il était étranger à tous les vices dont la police avait été en quelque sorte l'égide et le palladium sous le

règne précédent, cette institution si dangereuse, dans des mains inhabiles et corrompues, perdit beaucoup de son influence. Il voulait ajouter à beaucoup d'excellentes améliorations la suppression des lettres de cachet et celle de la censure, en accordant la liberté de la presse aux écrivains. C'était porter un coup mortel à la police, qui ne vit que des privations qu'elle peut faire endurer à l'ordre social. Les moyens de répression sont seuls de son goût. D'où naît cette tendance à un despotisme plus qu'oriental? De ce caractère de duplicité qui semble lui être inhérent et qu'elle inculque à tous ses agens. C'est le premier pas qu'ils doivent faire pour inspirer quelque confiance et prouver qu'ils sont dignes de faire partie de l'astucieuse corporation.

Louis XVI, qui avait le défaut d'une belle ame, celui de croire à la vertu des hommes qui l'entouraient, voulait restreindre la police à ses seules et vraies attributions : le maintien de la tranquillité publique, la salubrité et la surveillance de Paris à l'intérieur, c'est-à-dire dans les rues, sans qu'elle pût s'immiscer dans ce qui se passe au sein des familles. Mais les courtisans n'étaient pas de cet avis : ils la soutinrent dans ce qu'elle faisait pour eux, en organisant en outre *une contre-police* qui commença à se montrer, lors du lit de justice tenu le 6 août 1788, où le parlement demanda la convocation des états-généraux. Elle fut plus active, lorsque le 17 juin 1789, les états-généraux se constituèrent en assemblée nationale, et ses émissaires firent naître et augmentèrent le désordre, à l'époque des premiers mouvemens qui eurent lieu du 11 au 14 juillet 1789.

La police et son adversaire jouèrent encore un rôle affreux au 6 octobre 1789. Elles préludaient à bien d'autres excès.

Ces deux sœurs, issues des Furies et allaitées par elles, firent commettre ces assassinats qui épouvantèrent Versailles; après avoir souillé de meurtres et de sang la de-

meure de nos rois, elles firent transporter à Paris leurs horribles trophées, en les tenant continuellement sous les yeux du plus infortuné des monarques et de sa malheureuse famille, et semblaient leur dire : *tel sera votre sort*.

Elles regrettaient de voir que leurs victimes avaient pu se soustraire à leurs coups. Ceux qui les avaient appelées à leur secours pour seconder leurs projets, se promirent, pour se venger, de rendre le supplice de la famille royale plus long et plus terrible, et de la faire passer par toutes les crises d'une agonie prolongée : ils tinrent parole.

Lorsque Louis XVI eut fixé son domicile à Paris, l'assemblée nationale vint y tenir ses séances. La police y établit ses ateliers de mensonges, de corruption, de soupçons et de perfidies. Elle prit le nom de *comité des recherches*, et s'établit à l'Hôtel-de-Ville, place de Grève, pour ne pas s'éloigner du lieu où elle pourrait livrer au supplice ceux qui pourraient la gêner ou lui déplaire.

Enfin cette police, qui avait pris un nouveau titre, sans changer d'esprit et d'intentions, se recruta de tout ce qu'elle put rencontrer. Elle inonda Paris de tous ses agens. Les districts, les municipalités furent envahis par ses sicaires ; ils entourèrent le palais des Tuileries, et veillèrent jusque dans l'antichambre du roi.

Les Français voulaient se réunir à Louis XVI, mais la police appela la malveillance à son secours. Elle prodigua l'or, égara le peuple, corrompit les faibles. L'armée confondit la licence avec la liberté, elle avait écouté les émissaires de la police : elle fit couler le sang à Nancy, et empêcha le roi de se rendre à Saint-Cloud, après l'avoir offensé en lui montrant des fers.

Le roi courait les plus grands dangers ; on lui conseillait de fuir des enfans ingrats : on lui en fournit les moyens. Il refusa d'abord ; on lui prouva que l'intérêt de la France et le sien exigeaient ce sacrifice de son amour pour son peuple :

il consentit à s'éloigner : la police connaissait ce projet, elle aida même à son exécution. Elle laissa partir l'infortuné monarque, le suivit, l'accompagna, se repaissant de l'affreux plaisir de l'arrêter lorsqu'il se serait ainsi compromis aux yeux de son peuple, dont elle voulait lui ravir le respect, l'amour, l'attachement et l'obéissance. Elle l'arrêta dans sa route au moment où il croyait toucher au port et y entrer; elle avait elle-même sonné le tocsin. Elle le ramena à Paris où elle avait semé l'alarme et répandu dans toutes les ames la défiance et la crainte. Louis XVI fut reçu par une multitude armée, qui garda un silence profond et glacial. La police prit le bonnet de la démagogie; elle s'associa la discorde, marcha vers le Champ-de-Mars; elle secoua elle-même son affreux flambeau, lança la pomme au milieu du peuple et de la force armée. Le sang coula; elle jouissait, elle allait gouverner; son règne affreux commença.

Dès-lors on ne vit plus que troubles et dissensions; les insurrections du 20 juin 1792, dans les faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau, furent son ouvrage, et firent naître le 10 août.

Elle renversa le trône, fit tomber et brisa la couronne de Louis XVI, la foula aux pieds, et enferma le monarque au Temple, s'empara de la clef, et siégea à la porte de la prison de son roi.

Elle adopta, elle légitima des monstres qu'elle mit en scène. Marat et Robespierre devinrent ses fils, les enfans de son cœur! la mort scella de sa main cruelle cet acte sanguinaire, et les 2 et 3 septembre souillèrent la France. Elle se couvrit de gloire au-dehors; ses armées repoussaient les ennemis de son bonheur et de son repos, mais dans l'intérieur, la police et ses fils dénaturés élevaient des échafauds, et ils y firent monter Louis XVI, son épouse, sa sœur. Le fils de cet infortuné monarque, à peine à son aurore, mourut en prison, où il était sous la garde d'un agent de police, d'un féroce geolier, de l'infame Simon!

fut nommé ...
remplacer M.
servir la pol
1798, voulai...
gré; il n'éta
retira le port...
Après lui, l...
Non.

Les finan...
traîtres, les
une vaste ca
nistration to...
l'homme qui
réputation c...
rer adroitem...
à son élévati
avait profité ...
moyens et de
(novembre ...
cette éloquen...
en abolissant

Tout prit
impulsion d...
les lauriers d...
put reprend...
doux et heur...
et de l'olivier
fortuné. La p...
costume, et
civil et du mi

On fit revi...
préfets de pol...

M. Dubois
nécessaires a...

... voure.
... Grav...
... je ...
... leur
... tres
... environ
... aié
... ...
... ...
... me
... ...
... ...
... ...
... ...
... ...
... et ...
... repro...
... que je
... signalé par
... ...-général, et
... ministérielle:
... ...pes; je vais deman...
... que Gravier est ...
... de son côté, à l'...

des [illegible]
[illegible]
le [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
» [illegible]
» [illegible]
» [illegible]

[illegible]

[illegible]

demeure [illegible]
dans [illegible]
des [illegible]
en [illegible]
» [illegible]
» [illegible]
» [illegible]
» [illegible]
» pour [illegible]

A [illegible]
[illegible]
» pour [illegible]
» des [illegible]
[illegible]

1

fut nommé ministre de la police par le Directoire, pour remplacer M. Cochon. Il paraît qu'il ne voulut pas faire servir la police aux projets des cinq proconsuls qui, en 1798, voulaient influencer les élections et les diriger à leur gré; il n'était pas à la hauteur de ses fonctions, on lui retira le portefeuille; c'est en quelque sorte faire son éloge. Après lui, la France fut-elle plus heureuse et plus calme? Non.

Les finances en désordre, les intrigues, l'audace des traîtres, les factions du dehors et de l'intérieur ouvrirent une vaste carrière à la police, et les rênes de cette administration toujours ténébreuse furent confiées à Fouché, l'homme qui les a tenues si long-temps, qui s'y est fait une réputation colossale. Il devint donc ministre; il sut s'emparer adroitement de tous les événemens qui pouvaient servir à son élévation, et seconder ses vues et ses intérêts; il avait profité du 18 fructidor an V, il seconda de tous ses moyens et de son influence les mouvemens du 18 brumaire (novembre 1799). La police se joignit aux baïonnettes: cette éloquence de situation donna des consuls à la France, en abolissant le Directoire.

Tout prit une forme nouvelle, Bonaparte donna une impulsion de gloire et de grandeur à ce qui l'entourait; les lauriers de l'armée d'Italie ombragèrent la France; elle put reprendre haleine et se bercer de l'espérance d'un doux et heureux avenir, à l'abri des lauriers de la victoire et de l'olivier de la paix que l'on voyait surgir sur son sol fortuné. La police resta dans les mêmes mains, changea de costume, et prit un maintien, un air, qui tenaient du civil et du militaire.

On fit revivre les lieutenans-généraux sous le titre de préfets de police.

M. Dubois fut le premier qui le porta; ses fonctions, nécessaires au maintien de la sûreté publique dans des

temps paisibles, ne sont que trop souvent préjudiciables à la liberté individuelle dans des temps de révolution. On ne peut se dissimuler que sous l'influence du ministre Fouché, le préfet de police ne se soit trouvé parfois l'instrument de mesures rigoureuses; mais il a en quelque sorte effacé tout cela par les services qu'il a rendus à la Capitale. Il perdit tout-à-coup la confiance de Napoléon, et fut remplacé par M. Pasquier. On dit dans le temps qu'il devait cette disgrace à son absence de Paris, lors de l'incendie qui eut lieu pendant un bal donné pour célébrer le mariage de Napoléon. Les accidens qui eurent lieu lui furent reprochés, parce que Napoléon l'avait envoyé chercher inutilement. On dit alors que ce changement était arrêté depuis long-temps. M. Dubois ne fut poursuivi par aucune plainte; mais par sa manière d'avoir administré il a légué un bel exemple à ses successeurs. On créa un inspecteur-général et des officiers de paix. Des agens nombreux furent mis sous leurs ordres, et la police devint alors une autorité supérieure sous son troisième ministre.

Deux conseillers-d'état, MM. Réal et Pelet de la Lozère, furent adjoints au ministère de la police: on divisa la France en deux sections, et ils la surveillèrent dans leur apanage respectif, sous les ordres suprêmes du ministre, qui n'agissait lui-même que d'après ceux du premier consul.

M. Réal avait dans ses attributions la ville de Paris, en 1804, où il exerçait les fonctions qui lui étaient confiées avec autant de zèle que d'activité; il eut des altercations assez vives avec le préfet Dubois, qui cherchait à le rivaliser pour être bien vu du chef du gouvernement; chacun avait sa police; elles se croisaient, se nuisaient dans leurs opérations, et ce conflit de juridiction, d'autorité, de jalousie, n'était point dans l'intérêt de la chose publique; il tourna à l'avantage seul des agens de la police et des délateurs. On en vit paraître et éclore de tous les côtés. Il y eut

alors quatre ou cinq partis à Paris, inconnus en quelque sorte les uns aux autres, et qui cependant opéraient simultanément. Le ministre Fouché n'était pas fâché de leurs dissensions, il n'aimait pas Réal, qui, à une époque antérieure, avait paru aspirer au ministère et à le supplanter. Ce sont des choses qu'on ne pardonne pas facilement.

M. Pelet de la Lozère, conseiller-d'état, en 1802, chargé du deuxième arrondissement de la police générale, qui comprenait tout le midi de la France, connu par d'honorables et nobles antécédens, fut toujours le même; il sut concilier ses devoirs avec son caractère personnel.

Il y eut en outre des commissaires-généraux dans les villes du premier ordre, et des commissaires particuliers dans les autres villes. On voit que les ramifications de la police s'étendaient à l'infini; elle devint une puissance qui donnait même de l'ombrage au chef suprême; car le ministre de la police qui faisait tout, grace à ses innombrables agens répandus dans toutes les classes de la société, sur la surface de la France et même de l'Europe, employait souvent la réticence, dans les comptes qu'il rendait à son maître.

Par cette politique adroite il laissait toujours quelque chose à désirer, et avait ainsi le grand art de se rendre non-seulement très-utile, mais encore indispensable. Il avait à sa disposition des sommes immenses qu'il employait à son gré, il en rendait compte de la manière qui lui convenait : quelle latitude offerte à un homme tel que Fouché! Il pouvait, à sa volonté, d'après son caprice, son mécontentement ou sa satisfaction, soutenir ou abattre le chef du gouvernement; il l'a prouvé dans la suite.

Fouché s'était fait un système de conduite analogue à sa nouvelle situation; il s'était attaché à la fortune de Bonaparte avec toute son influence révolutionnaire, et cela ne convenait point au nouveau gouvernement.

Le premier consul voulait que Fouché fût dans ses mains une arme pour frapper tous les partis lorsque cela lui conviendrait; mais le ministre se montrait récalcitrant. En prenant l'habit brodé, il avait renoncé aux formes acerbes du conventionnel, pour devenir courtisan et l'homme aimable d'un salon; il ne cessait cependant pas de protéger ses anciens amis, et tenait ainsi adroitement la balance entre les opinions les plus divergentes et les intérêts les plus opposés.

Les complots qui se formèrent sous Bonaparte étaient tous connus de Fouché dès leur naissance; il les laissait se mûrir, pour les arrêter au moment de leur exécution.

Le seul qu'il négligea un peu trop peut-être, ce fut celui de la rue Saint-Nicaise; il connaissait depuis long-temps ce projet et ses auteurs; il ne comptait pas que cet attentat eût lieu aussi promptement; il voulait en outre saisir les coupables avec les preuves du délit. Cette sécurité, cette trop grande confiance dans ses propres forces pouvaient avoir les suites les plus funestes, mais la fortune ou le hasard servirent mieux Bonaparte que toute la prévoyance de Fouché. On voulut l'en rendre responsable; ses ennemis, ses envieux, les courtisans, attaquèrent la police pour détruire le crédit de son chef.

Bonaparte irrité, l'accusait de ne pas connaître les auteurs de ce crime. Fouché opposa le sang-froid à la colère, il les désigna, força tout le monde au silence en fournissant la preuve de ce qu'il avançait.

Il se tira de ce mauvais pas; les coupables portèrent leur tête sur l'échafaud : il n'en fut plus question. D'ailleurs ces dangers furent un échelon de la puissance de Bonaparte. L'explosion de la machine infernale le fit nommer consul à vie; elle ne renversa, ne foudroya que le gouvernement représentatif, pour le conduire un peu plus tard au trône et à l'empire.

Fouché et la police conduisaient tout. Écrivait-on à Bonaparte pour lui annoncer un complot contre ses jours, il mettait en marge de la lettre : *Renvoyé à Fouché ; cela le regarde*. Tant que cet *ex-oratorien* eut la bride sur le cou, Bonaparte n'eut rien à craindre ; la confiance entière et absolue était un talisman dont Fouché était le dépositaire : si Bonaparte montrait de l'humeur à son ministre du quai Voltaire, l'horizon se couvrait de nuages, et le tonnerre grondait. La police était devenue malheureusement, et elle est encore, le grand levier des gouvernemens, surtout en France.

Fouché le savait trop bien, et il attirait lui-même, à Paris, les ennemis les plus acharnés de Bonaparte, les conspirateurs, pour les faire agir suivant l'occurrence. Georges Cadoudal, Pichegru et autres y arrivèrent, d'après les insinuations d'agens de Fouché, qui s'étaient rendus à Londres pour leur tendre un piége, en leur préparant une sécurité, une facilité d'exécuter leurs projets, qui les conduisit à la mort. Fouché connaissait leur itinéraire avant qu'ils eussent quitté l'Angleterre. Une fois dans Paris, ils allaient, venaient, couchaient çà et là, et Fouché leur faisait préparer lui-même des logemens par ses agens en chef, qui, bien salariés, n'obéissaient qu'à lui et ne le trahirent jamais. On s'est trompé en croyant que tous ces individus, compagnons de Cadoudal, échappèrent pendant six mois aux yeux de la police suprême de Fouché. Quand il fallut les arrêter, on revint à lui. Il y avait eu un petit interrègne pour Fouché dans la police. Après la paix d'Amiens, Bonaparte crut pouvoir se passer de lui, le ministère de la police fut supprimé et ses attributions réunies à celles du ministère de la justice. Mais pour anéantir la conspiration de Georges et Pichegru, le premier consul jugea à propos de rendre le ministère de la police à Fouché, qui, sans être en titre, savait tout ce qui se passait et avait encore des agens sous ses ordres. Rolland, ex-fournisseur en chef de

l'armée sous les ordres de Pichegru, sut bien le rencontrer dans la rue pour le cacher dans sa chambre, rue Chabannais; et Pichegru fut arrêté. Rolland porta la clef de sa chambre à la police et reçut 100,000 fr. On le mit en jugement comme ayant recélé Pichegru; mais ce n'était qu'un moyen de cacher sa complicité avec la police.

Pichegru se rendit justice, il s'immola lui-même aux mânes de 60,000 ou 80,000 braves sacrifiés à ses constantes et lâches trahisons. On sut également que Cadoudal devait passer dans un cabriolet sur le pont Royal, à telle heure: on lui permit de suivre sa route quelque temps, pour qu'on ne crût pas que cela était fait à la main. Il y eut des difficultés à vaincre, elles donnérent plus de prix au zèle, elles le rehaussèrent. On l'arrêta; il se défendit et tua un agent, un officier de paix: il fut conduit en prison. Un homme était mort, ce n'était rien pour la police. Le ministre avait réussi, il avait écarté les dangers qui menaçaient le premier consul, et pour les lui faire oublier on le nomma empereur. Fouché devint duc d'Otrante, et l'*ex-régent oratorien* régenta les puissances de la terre, graces à la police.

Tel est le résultat du savoir-faire allié au savoir. La confiance fut alors plus intime entre Napoléon et Fouché; il faut le dire à la louange de l'un et de l'autre, les conspirations imaginaires, épouvantables ressources d s partis faibles et des gouvernemens sans force et sans vigueur, ne furent point mises en usage sous le consulat ni l'empire.

Fouché avait su donner cette grande et formidable impulsion à la police française. Ses deux lieutenans, Réal et Pelet de la Lozère, le secondaient de tous leurs moyens. Les préfets dans les départemens, ne redoutaient qu'un ministre, celui de la police; ils obéissaient à ses moindres circulaires en aveugles; il semblait que l'exergue de son

cachet avait pour empreinte, soumission ! et ils se disaient en recevant leurs dépêches : *la police avant tout.*

Fouché, duc d'Otrante, se fût maintenu éternellement en place, et sa puissance, qui était au-dessus de toutes les autres, ne se serait peut-être pas écroulée ensuite, si ce ministre, qui se croyait plus qu'indispensable, ne se fût pas cru l'égal et l'émule du souverain, et n'eût pas voulu marcher seul : cette audace le perdit, il fut renvoyé. Dès-lors, il employa à nuire les moyens qu'il avait développés pour servir, et il fit peut-être plus pour renverser le colosse qui avait asservi l'Europe, que toutes ses armées réunies contre lui. Fouché, en quittant le ministère, ne se plaignit point, ne fit entendre aucun murmure ; mais il agit et fit la contre-police. Il n'était plus à la tête de l'autre, elle échoua dans tout ce qu'elle voulut entreprendre.

Fouché eut un successeur, le général Savari, duc de Rovigo, qui fut nommé ministre de la police par Napoléon, le 3 juin 1814 ; mais avec les meilleures intentions, avec le plus grand dévouement pour son maître, il put bien succéder au duc d'Otrante, mais non le remplacer.

Il trouva dans les bureaux, les mêmes hommes, les mêmes employés : dans les cartons des dossiers, des renseignemens ; il trouva des bras, mais la tête n'y était plus. Il était des choses que Fouché ne confiait à personne, pas même au papier : pour lesquelles il n'avait pas de confident. On chercha en vain, et le maître qui avait vaincu l'univers par sa tactique et avec le secours de ses braves, le fut par Fouché seul, qui ne lui opposa que la ruse et le silence.

La faveur dont jouissait le duc de Rovigo auprès du chef de l'État, lui avait depuis long-temps suscité de nombreux ennemis. Les partisans de Fouché en accrurent la masse, et son successeur devint souvent l'objet des imputations les plus calomnieuses. Parmi les actes de rigueur qui marquèrent cette époque, on n'en cite cependant aucun qui émanât

de la volonté du duc de Rovigo, et plusieurs personnes, sans acception de leurs diverses opinions, quoiqu'elles se fussent gravement et imprudemment compromises, eurent à se louer des services qu'il leur rendit.

La police continua à être exercée. Elle suivit les erremens accoutumés, elle inspirait toujours la même frayeur aux agitateurs parce que son nom lui restait encore et que c'est un épouvantail pour les bons comme pour les méchans.

M. Pasquier, nommé préfet, parut sur l'horizon; il avait du talent, des connaissances administratives; il suivit l'impulsion qu'on lui donna. Mais ce ministère de la police, si redoutable sous Fouché, n'offrait presque plus qu'une ombre de sa grandeur et de sa puissance; il était donc à sa vraie place, car dans tous les États la police ne doit être qu'une administration secondaire; en l'élevant au-dessus de sa sphère, elle devient un fléau.

Napoléon conduisait au loin ses armées, elles avaient constamment triomphé de leurs ennemis, mais l'heure des revers allait sonner, les glaces de la Russie vainquirent les héros de l'univers.

La France paraissait tranquille, mais les partis s'agitaient sourdement, et la police comptant sur cette crainte qu'inspirait sa surveillance, s'endormait dans la sécurité.

La nouvelle des désastres du nord inspira à quelques mécontens la pensée de changer la face du gouvernement; ils conspirèrent, firent courir le bruit que Napoléon était mort à la suite des plus grands revers.

Le général Mallet égara quelques régimens; quelques officiers le secondèrent, il voulut établir un nouveau gouvernement; quelque active et sévère que parût la surveillance du ministre de la police générale et celle du préfet de police de Paris, ce complot audacieux, tramé dans l'intérieur des prisons, car le général Mallet était alors détenu

avec ses principaux complices, échappa aux investigations des nombreux agens de la police qui encombraient Paris. Les conjurés étaient restés fidèles au secret, et par un événement presque inouï en France, il ne se trouva pas dans leur nombre un seul délateur. A sept heures du matin, le duc de Rovigo fut arrêté dans son lit, ainsi que le préfet de police Pasquier, et conduits à la Force par les conspirateurs, qui avaient brisé leurs fers; leur détention ne dura que quelques heures. On était dans la stupeur. La surprise, l'étonnement empêchèrent d'agir. Enfin on se réveilla, on sortit de cette inconcevable stupeur; la police revint de sa léthargie. Ce mouvement d'audace fut réprimé, et la plaine de Grenelle vit tomber les coupables sous le plomb meurtrier. Peu s'en fallut que le succès le plus complet ne couronnât cette tentative extraordinaire; et voilà à quoi tiennent les destinées des empires et la vie des citoyens! Qu'est-ce donc que la police, active, surveillante, persécutrice, souvent sans nécessité; se montrant sans énergie, sans force, lorsque son appui, son secours sont nécessaires au maintien du bon ordre, à la conservation de la société?

Les sarcasmes, les plaisanteries tombèrent sur cette police si imprévoyante, et chacun pensa à Fouché, comme s'il eût pu sauver la France. Après cette échauffourée qui avait mis la police en désarroi, on crut que le retour de Napoléon serait signalé par la disgrace des imprévoyans chefs suprêmes de la police. Il avait paru très-irrité en apprenant ce qui s'était passé; sa colère s'était *dulcifiée* en route; car arrivé à Paris, le duc de Rovigo ne perdit rien de son crédit. Le préfet de police sut fléchir son maître et se maintenir dans sa place. Alors, disons-le avec franchise, avec vérité et même avec douleur, lors même que la police pourrait être utile, rendre un service, répandre quelques bienfaits, elle ne compensera jamais les maux qu'elle a faits; et nous tremblons en ajoutant qu'elle en peut faire encore. Est-ce

donc la faute des gouvernans ou des gouvernés, si cette police est devenue nécessaire dans l'ordre social ?

Napoléon, après avoir élevé la France au dernier période de la gloire, l'avait précipitée dans un abîme, un gouffre, dont l'œil ne pouvait découvrir la profondeur. Il s'était réfugié à l'île d'Elbe, et Louis XVIII monta sur le trône de ses ancêtres. Les Bourbons et les lis régnèrent en France.

L'administration du royaume fut confiée à diverses personnes, et le roi nomma M. Beugnot directeur-général de la police. Il avait figuré naguère parmi les fidèles serviteurs et sujets de Napoléon; il était conseiller-d'état en service extraordinaire et préfet; mais ne consultant, nous voulons le croire, que son zèle pour la chose publique, et désirant coopérer au bonheur des Français, il accepta ces fonctions : nous nous garderons bien de l'accuser de versatilité.

Un des premiers actes de M. le directeur-général de la police fut d'annoncer par une circulaire adressée aux préfets, sous-préfets et maires du royaume, que l'esprit religieux et moral dirigerait désormais cette administration.

On ne pouvait mieux débuter, principalement dans la police, et nous sommes certains qu'il n'y eut pas un Français qui ne dît à cette époque, pour rendre hommage aux bonnes et louables intentions de M. le directeur-général :

> Rien ne me charme autant que la morale,
> Noble aliment fait pour l'esprit humain.

Cette circulaire était du 2 juin 1814, et ce pieux directeur...... de la police y mit le complément par une ordonnance rendue le 7 du même mois, concernant l'observation des dimanches et des fêtes, qui portait que tous les travaux seraient interrompus pendant lesdits jours; que les cafés, restaurans, cabarets, seraient également fermés pendant l'office divin.

Chacun applaudit à ces sages mesures, et il s'éleva de tous

côtés un concert de louanges qui dut flatter M. le directeur-général.

On conçut les plus douces espérances quand on vit la police, qui jusqu'à ce jour n'avait pas été une administration très-religieuse, donner la première une semblable impulsion. On fut porté à croire que tous ses membres, et jusqu'aux simples agens auraient à l'avenir une conscience un peu plus timorée. Mais de semblables conversions ne s'opèrent pas dans un moment, et le temps fortuné des miracles était passé pour la France, car on découvrit de petits germes de provocations dans les actes de quelques agens. Mais cela n'eut pas de suites.

M. d'André succéda à M. Beugnot; il ne fit rien de marquant, et ne donna aucune preuve des talens et de l'expérience qu'on lui connaissait.

M. Mounier fut aussi directeur-général de la police; administrateur sage et éclairé il laissa des regrets, lorsqu'il quitta cet emploi. Plusieurs personnes parurent plus ou moins long-temps dans la carrière administrative, comme préfets de police.

Tel fut M. Réal; mais étant malade, il donna sa démission, et fut remplacé par M. Courtin, qui ne fit que paraître et disparaître. Ses talens, son intégrité et ses connaissances acquises en jurisprudence auraient pu le mettre à même de rendre de très-grands services.

M. Bourrienne, qui avait joué un très-grand rôle sous Napoléon, devint aussi préfet de police en 1815. Il oublia le passé pour ne s'occuper que du présent, et fut peu sensible à l'amitié et à la reconnaissance, car il signa des ordres pour faire arrêter ses anciens protecteurs. Il ne resta pas long-temps rue de Jérusalem; avant de déménager, il emporta tout l'argent qui se trouvait dans la caisse, il y joignit même plusieurs caisses de bougies afin de soustraire le tout à des gens moins honnêtes que lui.

Cependant la France n'était pas tranquille; la police n'employait pas les moyens propres à calmer les esprits et à les réunir.

Napoléon qui était à l'île d'Elbe reparut sur l'horizon. Le roi quitta Paris le 19 mars 1815, Napoléon y rentra le 20. Fouché redevint ministre de la police. Que fera-t-il? servira-t-il son ancien maître, ou lui gardera-t-il rancune? Il paraît qu'il prit ce dernier parti; car, pendant les Cent Jours, il disait à un général, qui lui demandait une place de commissaire-général de police, pour parcourir les départemens: « A quoi bon prendre un emploi dans ce moment? vous se» riez obligé d'en solliciter bientôt un autre, cela ne durera » pas plus de six semaines. »

Il devinait déjà la bataille de Waterloo et son issue. Il en savait long, Fouché!

Napoléon quitta la France pour jamais le 29 juin.

Louis XVIII rentra à Paris le 8 juillet, et le 10, Fouché, duc d'Otrante, fut nommé ministre de la police générale, et M. Decazes, préfet. Le premier donna de nouvelles preuves de son talent dans cette partie, et le second profita des leçons d'un maître aussi habile; il se montra un peu plus tard digne de lui succéder.

Fouché fit rendre une ordonnance sur les journaux; le maréchal Ney fut arrêté par ses soins; il rendit tous les services que l'on pouvait attendre de son zèle: la police fut en tout digne de son chef. Il devint inutile, et, le 24 septembre, M. Decazes, préfet de police, le remplaça au ministère. Il présenta une loi à la chambre des députés, relative à ceux qui seraient prévenus de crimes contre la personne ou l'autorité du roi; elle fut adoptée.

Un nouveau préfet de police, M. Anglès, fut nommé; on augmenta le nombre des agens. Les commissaires de police, les officiers de paix et les subalternes déployèrent une grande activité. On découvrit des conspirations; les

auteurs, fauteurs et complices de ces trames odieuses et criminelles ne purent échapper à la vigilance de la police : ils furent punis de leurs crimes.

A cette époque la police prit un bien autre essor ; elle adopta une autre tactique ; elle dédaigna de suivre les moyens employés sous ses prédécesseurs, et se traça une nouvelle route ; ce fut de régner sur la pensée, et elle ajouta à ses attributions pernicieuses l'*opinion politique* avec la liberté de l'interpréter *suivant son bon plaisir*, ce qui ouvrait un vaste champ à la délation, à la perfidie, et à tous les moyens réprouvés par l'honneur, la probité, la délicatesse et la vertu, mais qui n'en furent pas moins le *codex* administratif de la police.

Avant la révolution, on n'avait point encore trouvé cette recette.

En 1789, le comité des Recherches de la première municipalité parisienne ne s'en doutait même pas.

Robespierre avait bien fait établir, près du comité de salut public, un bureau de police générale de la république ; ses membres étaient tour-à-tour surveillans et surveillés. Il y avait, pour l'exploitation de ces bureaux, des chefs, des sous-chefs et des compagnies d'agens exécuteurs des hautes œuvres des tyrans qui régnaient alors.

Eh bien ! tous ces scélérats ne connaissaient point la police politique ; vous étiez l'ami ou l'ennemi de l'ordre de choses existant. Si vous l'aimiez on vous laissait en paix ; si vous le haïssiez, on ne vous faisait pas languir : le tribunal révolutionnaire était là. On eût dédaigné d'employer d'aussi petits moyens, digne ressource d'une misérable lâcheté.

Il était donc réservé à la police de 1815 de se distinguer, s'illustrer par cette innovation, et aux polices des années subséquentes de lui donner toute l'extension possible, afin de prouver qu'elles avaient au moins autant de génie

et d'*imaginative* que les créatures de cet *adjutorium* de l'inquisition française !

Bonaparte consul et Napoléon empereur, despotes assez passables, ne mirent jamais ce moyen en œuvre, et Fouché, maître ès-arts en police, eût rougi d'employer de telles mesures, d'avoir recours à tout ce qui ajoute à la turpitude et à la bassesse. Il avait encore de l'élévation dans l'ame, ce Fouché duc d'Otrante, et cependant il avait blanchi *glorieusement sous le harnais* du ministère de la police.

C'est alors que le secret des lettres fut violé avec plus d'impudeur que jamais.

Sous Louis XV, on n'y cherchait que des intrigues conformes au goût du maître, de ses maîtresses et de ses courtisans.

Louis XVI, plus sage et plus scrupuleux, n'en faisait point usage pour son compte particulier; mais il le tolérait, ne le défendait pas.

Les députés des premières assemblées demandèrent la réforme de cet infame abus, odieux, inquisitorial, qui violait la foi publique.

La révolution, qui ne méritait pas qu'on l'accusât de scrupules, ne brisa qu'une seule fois le sceau des letires, et elle n'en fit aucun mystère : c'était un excès de franchise, uni à celui de la puissance absolue et tyrannique qui ne connaît pas de frein.

Mais au moment dont nous retraçons les tristes souvenirs, et qui ne furent que l'aurore funeste de jours plus déplorables, la police, renforcée des agens de l'empire qui se rangèrent sous ses bannières, fit entrer dans cette tourbe ceux qui s'étudiaient, se dressaient, se formaient à devenir provocateurs, à vendre des confidences, des calomnies; à fabriquer des conspirations, dont ils paraissaient être d'abord les complices, pour en être ensuite les dénonciateurs; et après avoir fait couler le sang de leurs victimes, ils en recevaient la

prix d'après un tarif estimatif de leurs criminels services.

Les bourreaux des 2 ou 3 septembre furent salariés par la commune révolutionnaire de Paris.

Les cris séditieux de la place Louis XV, les soirées de novembre, les illuminations exigées en 1827, furent également soldées aux agens qui, *par ordre*, élevaient la voix. Nous passons légèrement sur ces faits, que nous approfondirons plus tard.

La police était donc devenue plus vexatoire, plus terrible et bien plus dangereuse, car elle avait soin de colorer tous ses projets, de leur donner une teinte d'humanité et d'indulgence; elle emmiellait les bords du vase pour *dissimuler* l'amertume de la potion; changeant de costume, elle prenait un air benin, et le loup se couvrait de la peau de l'agneau qu'il avait dévoré, afin de faire sa proie du reste du troupeau et même du berger.

Cet état de choses trouvait des partisans nombreux, et même des auxiliaires, dans une classe d'hommes qui cherchaient à reparaître en France, après en avoir été chassés pour leurs méfaits.

Le ministre de la police, qui avait réuni et accumulé tous les pouvoirs sur sa tête, était le moteur, l'objet des craintes, des espérances, de l'amitié, de la haine, des vœux ardens et des plus cruels dédains. Il luttait avec assez d'avantage, grace à l'engouement de la faveur, contre les attaques et les intrigues de la cour et de la ville. Il était sur le point d'enchaîner la victoire à son char, lorsqu'un grand crime fut commis; on le rejeta sur son *incurie*, sur la négligence de la police et de ses agens; il fut aussi dénoncé, mais la faveur fut encore son palladium, son égide; il disparut du ministère, mais il cacha sa défaite à l'ombre des honneurs, des dignités, et fut élevé au plus haut rang auquel un homme puisse prétendre, lorsqu'il lui est défendu d'aspirer au trône. Il se moqua de l'abandon de

ceux qui naguère étaient à ses pieds et l'enfumaient d'encens.

Quels furent ses successeurs? des hommes qui lui rendirent les plus éminens services. Ils firent oublier ses fautes, ils légitimèrent ses erreurs, ils le firent regretter même; ils en commirent de bien plus grandes, de bien plus graves, dont le souvenir ne s'effacera jamais, et que l'histoire inscrira en caractères indélébiles dans ses fastes immortels, afin de montrer à la postérité la plus reculée quels sont les malheurs qui pèsent sur les hommes, lorsque leurs destinées sont remises à des mains inhabiles, à des êtres perfides, cruels, qui ne surent jamais rougir, et chez qui le fanatisme, la corruption et l'oubli de tous les principes sociaux, remplacent non-seulement les vertus, mais encore ces qualités qui sont l'apanage des mortels les plus obscurs.

Quelle a donc pu être la police sous de tels chef? Nous allons esquisser ce tableau et le buriner. La tâche est un peu difficile : essayons! Que l'amour du bien public et le désir d'éclairer nos semblables nous soutiennent.

Facit indignatio versus

a dit Juvénal; que l'indignation dicte aussi notre prose. Remontons aux causes avant de parler des effets.

Louis XVIII avait vieilli dans le malheur et loin de la France; il y était rentré pour monter sur le trône et ceindre la couronne de ses ancêtres. Courbé sous le poids accablant et douloureux des infirmités, il avait des talens, des connaissances acquises, du savoir; il était propre à gouverner les hommes, à leur inspirer de la confiance; mais ne pouvant agir par lui-même, il était obligé de voir par les yeux des autres; malheur attaché à la condition des rois, et qui pesait encore bien plus sur lui.

Il fut circonvenu par ses ministres, et s'il vit le piége, il ne put y échapper. La Charte fut un de ses bienfaits, et le plus grand de tous; mais son exécution fut confiée à des

hommes qui commencèrent à l'éluder, et qui l'abandonnèrent ensuite entièrement; ce ne fut plus qu'un vain mot.

Les doctrines ultramontaines la remplacèrent. Le froc et la haire parurent devoir remplacer le costume et l'uniforme français. Une société, une corporation jadis trop célèbre, à laquelle tous les peuples de la terre pouvaient reprocher des crimes et leurs malheurs; qui avait été honteusement et ignominieusement bannie et chassée par tous les souverains; dont un pontife sage, vertueux, éclairé, avait prononcé lui-même la suppression et l'anéantissement, après y avoir mûrement et long-temps réfléchi; les jésuites enfin (il faut bien les nommer) reparurent en France, et soutenus, aidés, protégés spécialement par les dépositaires de l'autorité, ils y formèrent des établissemens; ils s'emparèrent des esprits, les dirigèrent, les uns par l'espérance d'obtenir des emplois, les autres par faiblesse; une troisième classe, très-nombreuse, se vendit à beaux deniers comptans; et il fut impossible d'être bon Français, d'aimer sa patrie et son roi, sans être *congréganiste*.

On ne put obtenir ou conserver un emploi, sans être pourvu de ce titre, et saint Ignace, le soldat de Pampelune, eut, sous les ordres de ses *cauteleux* enfans, un corps nombreux de défenseurs, de satellites prêts à tout entreprendre pour sa gloire et soutenir ses doctrines et ses institutions.

Alors les fils de Loyola organisèrent un ministère selon eux. MM. de Villèle, Corbière et Peyronnet y entrèrent, reçurent chacun un portefeuille pour aller s'endoctriner à l'école des bons pères, et former ensuite un triumvirat plus terrible et plus redoutable mille fois que celui d'Octave, d'Antoine et de Lépide.

Ensuite, *brochant sur le tout*, M. Franchet devint directeur-général de la police, et M. Delavau, le préfet. Ils s'adjoignirent, en chef et en sous-ordre, des hommes bien

pensans, c'est-à-dire des congréganistes; ceux qui ne l'étaient pas encore le devinrent, et furent incorporés dans la légion sainte et sacrée. Un petit Sixte-Quint, qui avait chanté la palinodie dans des sermons ou conférences religieuses, politiques, sacrées, profanes, philosophiques, comiques et morales, parut tout-à-coup dans les rangs, sortant de son obscurité, et devint, par un coup de baguette magique, docteur *in utroque*, c'est-à-dire en droit canon, en droit public et civil, en médecine, en chirurgie, membre de la société des immortels; enfin il commandait et le ciel et la terre, afin de *blouser* tout le monde. Quelle métamorphose!

Mais pourquoi donc nous en étonner? N'est-il pas reconnu, prouvé et décidé de toute éternité que

Dieu prodigue ses biens
A ceux qui font vœu d'être siens.

Et les jésuites sont ses mandataires sur la terre, et commissionnés pour lui *rémunérer*, placer, soudoyer, enrichir, soutenir, salarier, et même habiller ceux qui se vouent de cœur et d'esprit au maintien des constitutions des jésuites, qui prirent un moment le nom de *pères de la foi*, afin de ne pas trop effaroucher les Français devenus *païens*. Mais, comme l'argent et les faveurs de la congrégation les ont convertis en grande partie, les bons pères ont repris leur nom si révéré et si glorieux de jésuites. Nous donnons cette petite explication pour l'intelligence de nos lecteurs.

On voit que la chose ainsi montée, organisée avec des chefs, sous-chefs, et subalternes aussi illustres, aussi pieusement dévoués, il était impossible qu'elle ne marchât pas rapidement.

Le Gascon de la rue de Rivoli, le *Girondin* de la place Vendôme, et le *Breton* de la rue de Grenelle-Saint-Ger-

main, étaient donc trois *têtes dans un bonnet.* Le *pacha,* qui logeait dans une succursale du palais du triumvir breton, et le *cadi* de la rue de Jérusalem, réunissaient donc, en *quinque,* la puissance suprême, qu'ils devaient exploiter au nom et sous le bon plaisir de MM. les très-révérends pères S. H. J., les seigneurs de Montrouge et autres lieux.

Un jour qu'ils s'étaient réunis pour s'occuper d'affaires très-sérieuses et très-importantes, c'est-à-dire pour se bien truffer, après avoir terminé cette opération, si essentielle pour le bonheur de la France, le président prit la parole, et avec l'accent méridional qu'on lui connaît, fit entendre ces mots : « Jé crois que nous dévons justifier la confiance dont » on nous honore ; travaillons, moquons-nous des criailleries » et du qu'en dira-t-on, nous avons pour nous le ciel, » la droite et *le ventre.* Nargue de la gauche, on ne s'en » sert pas pour tenir sa fourchette. » Et il finit en chantant sur un air de *la Caravane :*

La victoire est à nous !

Le reste des illustres convives fit *chorus ;* ils se séparèrent pour se mettre à l'ouvrage le lendemain et seconder les intentions de leurs patrons de robes longues et de robes courtes.

La préfecture de police, organisée d'après ces principes, ne fut bientôt qu'un vaste atelier de proscriptions dans tous les genres.

Ce fut sans doute après avoir commenté le rapport sur la loi des suspects, et cette loi honteusement et ignominieusement célèbre qui en fut la suite, que le préfet Delavau fit faire une alliance monstrueuse de la police avec la politique.

Dès-lors tout se rattacha à cette idée, et la demande d'un passeport pour l'étranger ou l'intérieur, celle d'un permis

de séjour, d'un visa, d'une réparation à une maison, d'une enseigne, d'une médaille de charbonnier ou de commissionnaire, ne fut accordée qu'après des informations prises sur les opinions politiques du réclamant.

Nous ne savons pas même si les filles publiques n'étaient point obligées de justifier de leurs opinions politiques au *bureau des mœurs*, avant d'obtenir une carte pour exercer.

Cette mesure exécrable s'étendait à l'infini, et c'était une faveur, pour les officiers de paix, d'avoir la *politique* dans leurs attributions. Les autres étaient jaloux; et pourquoi? parce que grace à ce mot de politique, on pouvait mentir, calomnier à *dire d'experts*, et qu'on était certain de plaire au préfet, au secrétaire intime, au chef du cabinet et au chef de la police centrale, arrivé à ce poste éminent, pour avoir fait arrêter des membres de la chambre des députés, près de l'église des Petits-Pères, à l'époque où les missionnaires y prêchaient. C'est de cette police centrale que sortaient chaque jour ces ordres de surveillance, si ridicules, si vexatoires, si arbitraires et si dangereux.

Là un nommé Malvaux, dit Jéricho, dit Basile, se rendait chez ceux qu'il était chargé de surveiller pour leurs opinions politiques; il leur donnait avis des mesures de la police, se faisait payer, leur extorquait de l'argent, et les dénonçait ensuite comme des hommes dangereux.

Il s'était introduit dans la maison du respectable curé de Saint-Eustache, M. Bossu, en singeant la dévotion; il mangeait à sa cuisine, étant parvenu à capter la bienveillance de sa femme de confiance, et après s'être bien repu et *guédé*, il faisait les rapports les plus dégoûtans sur le pasteur et sa domestique; il calomniait aussi les membres du clergé de cette paroisse : mais *la politique* lui assurait l'impunité. Il allait avec un nommé Cliche dans les mauvais lieux; là ils se faisaient donner à dîner par les dames de maison, et

en recevaient en outre de l'argent pour accorder leur protection.

La conspiration *élastique*, dite des bretelles, fut ourdie à la police centrale, par un nommé Roux, dit Auguste, et elle fut continuée par l'officier de paix Deroussel.

Que de piéges furent ainsi tendus à la bonne foi, à la crédulité, à la confiance, par la police et ses sicaires! Si un agent avait encore assez de pudeur pour ne pas vouloir trouver des coupables, il était tourmenté et était éconduit sans pitié, quelques services qu'il eût rendus.

Tels étaient les moyens employés pour gagner des appointemens de dix mille francs, et des gratifications aussi fréquentes que considérables; mais on servait la congrégation et Montrouge: le préfet approuvait tout cela, l'encourageait. Les applaudissemens, les éloges de ses supérieurs, ecclésiastiques et civils, étaient un aiguillon si puissant, avaient tant d'attraits pour lui et flattaient si saintement son cœur, que si, à l'exemple de Bonaparte, qui établit un blocus continental, il eût pu mettre en surveillance l'Europe entière, il en eût rendu grace à son patron.

Son secrétaire intime, M. Duplessis, n'était pas moins *chaud* pour les surveillances et les opinions politiques; s'il allait en société, il avait soin de prendre le nom des personnes qui en faisaient partie, et leur adresse; le lendemain, le chef de la police centrale recevait un petit billet de l'*intime*, pour connaître les opinions politiques de messieurs tels et tels, qui avaient eu l'inappréciable avantage de se trouver avec M. Duplessis, dont le ton mielleux et le coup d'œil à la Saint-Acheul, annonçaient les ignaciens penchans.

Le cabinet particulier se composait de MM. de Pins et Brunat, chefs; ils avaient sous leurs ordres les agens Lavigne, Fargues et Dupont. Barthes, Mayer, Ponet, Leseine, s'occupaient encore des opinions politiques. Le comte de Pins ne voyait cela que sous un seul point de vue, et il était très-

ombrageux, très-susceptible sur tout ce qui intéressait la sûreté de l'état.

Quant à M. Brunat, il associait la religion à la politique, et il voulait connaître également les opinions religieuses.

Ce qui paraîtra bien surprenant et même extraordinaire, quoique cependant très-vrai, c'est que tous ces chefs de la préfecture se haïssaient, se détestaient très-cordialement.

M. Delavau se plaignait de ce qu'on lui avait imposé M. Himaux. Celui-ci murmurait souvent, parce que, selon lui, le préfet le mettait dans une fausse position.

MM. de Pins et Brunat avaient le cauchemar lorsqu'ils entendaient seulement prononcer le nom du chef de la police centrale; ils se jouaient réciproquement les plus mauvais tours, et il était défendu aux agens des deux partis de communiquer ensemble, sous peine de destitution. Cette rivalité, cette animosité se calmaient en apparence lorsqu'il fallait s'entendre pour opérer quelque persécution. Le génie du mal semblait les réconcilier un instant, et leur haine n'en devenait ensuite que plus active. M. Delavau n'ignorait pas tout cela. Il en jouissait, et ne faisait rien pour les empêcher. *Diviser pour régner* était sa devise.

Cependant tous ces individus étaient dévots, chassaient le même lièvre, et travaillaient avec un zèle égal et une rare constance pour la gloire de la police et celle (encore plus grande) des seigneurs de Montrouge.

S. H. J. Ces lettres mystérieuses nous rappellent que les journaux ont murmuré, parce qu'un jour de fête on les avait placées sur des écussons au quai de la halle à la volaille. Elles étaient là en pays de connaissance. N'est-ce donc pas le marché aux dindons importés en France par les dignes enfans d'Ignace de Loyola?

Cette manie des opinions politiques avait gagné toute la France; comme Paris donne le ton pour la mode, il en était de même sur ce point délicat. Si un individu quittait son

département pour venir à Paris, on en donnait tout de suite avis au préfet de police, qui le faisait surveiller. S'il retournait chez lui, on le savait par le dépôt du passeport à la police. Par représailles et par la plus jésuitique des réciprocités, le préfet annonçait le départ à l'autorité locale, et donnait même des détails sur la conduite privée et publique du personnage. En sorte que, si pendant son séjour dans Paris, il avait fait quelques petites fredaines, le maire, l'adjoint, le préfet et le sous-préfet en étaient informés, et tout cela pour maintenir les mœurs et plaire aux jésuites; qu'on vienne nous dire ensuite que la police n'était pas bonne à quelque chose.

Dans tous les bureaux de la préfecture il y avait toujours quelque chose de relatif à la politique. Combien ce mot était devenu dangereux! quelle arme cruelle et empoisonnée entre les mains d'un ennemi. Depuis que la police y avait ajouté son venin plus mortel un million de fois que celui du *mancenillier* ou du *bohon-upas*. Et voilà ce que produisent le souffle et les inspirations de Montrouge! Le secrétariat général avait quelquefois besoin de renseignemens politiques, il les demandait à la police centrale, qui s'en occupait et transmettait ensuite ce qu'elle avait appris.

C'est ainsi que le secrétaire-général, M. Lambot de Fougères, remit un jour au chef de la police centrale une note concernant M. Hennet, receveur particulier des contributions, rue Saint-Louis, au Marais.

Cet homme honnête, aussi recommandable par ses vertus, son caractère, que par son érudition et ses talens littéraires, avait été jadis chef et directeur du cadastre. On lui avait donné comme une retraite, cette place de receveur; il paraît que quelqu'un la convoitait, car on accusait M. Hennet d'avoir des *opinions politiques* très-dangereuses, et qu'il accablait en outre ses contribuables de frais. On prit des informations, et leur résultat fut que M. Hennet

était, ainsi que sa famille, très-dévoué au gouvernement ; qu'il cultivait les lettres pour se distraire de sa recette et charmer sa vieillesse.

Enfin il était le receveur de Paris qui faisait le moins de frais à ses contribuables, son huissier s'en plaignait, et le porteur de contraintes était journellement dans le bureau, tranquille sur sa chaise ; ensuite il sollicitait lui-même des ordonnances de dégrèvement pour les malheureux qui ne pouvaient pas payer, il lui arrivait même quelquefois de se charger d'acquitter la dette ! Sont-ce là de mauvaises opinions politiques, messieurs de la police ?

On remit ce rapport ; nous ignorons si on en fut content. M. Hennet conserva sa place. La note remise à la préfecture de police venait du secrétariat du ministère des finances ; il y avait sans doute un congréganiste à placer.

On ferait des in-folio de toutes les turpitudes dont se couvrait la police pour satisfaire les passions haineuses, l'esprit de parti et les ambitions honteuses des congréganistes, des néophytes, prosélytes, de l'antre de Montrouge ! Ce régime non moins funeste, non moins terrible que celui de la terreur, essayait, au nom de la religion et de l'autorité, ce que Robespierre, Fouquet-Tainville, Couthon, Saint-Just et consorts exécutaient en invoquant la république et la liberté. Les bourreaux n'out changé que de nom, de costume et de couleur. Le bonnet rouge est devenu le casque d'Inigo !

Cette secte impie et ses adhérens n'ont point encore eu leur 9 thermidor ; nous ne voudrions point voir couler leur sang, ni qu'on leur fît éprouver la moindre persécution, nous sommes ennemis de tous les moyens coërcitifs. Nous formerons seulement le vœu qu'on les mette hors d'état de nuire, qu'on leur ôte toute espèce d'influence en les réduisant à la nullité la plus absolue. Malheureusement ils ont encore un reste de puissance, leurs sicaires sont toujours

en place. Les chefs de *centuries pour la propagation de la foi* rôdent encore dans Paris, pénètrent dans les maisons. La police a changé, elle est confiée à un chef habile, probe, vertueux, juste, ami de la sagesse et du bien public, mais les instrumens de la police de son prédécesseur sont encore entre ses mains. Nous savons qu'il leur a ordonné de renoncer à leurs coupables et anciennes habitudes ultramontaines et jésuitiques. Mais....

Naturam expellas furca.

Avec les mêmes moyens, on ne peut obtenir que les mêmes résultats. Si nous nous permettons cette réflexion, ce n'est point pour les faire repousser, pour attirer sur eux l'animadversion publique, nous voudrions seulement que, faisant un heureux retour sur eux-mêmes, ils se renfermassent dans leurs fonctions, n'allassent point au-delà, et que la chute de leurs patrons fût une utile leçon pour eux, et qu'ils fussent à jamais convaincus que la police, par son institution et pour le bonheur de la société, doit prévenir, arrêter le mal, se garder de le créer, et même de le faire soupçonner lorsqu'il ne peut exister; tel est le devoir d'un agent de police; s'il le remplit, il ne sera plus poursuivi par le mépris, par le dédain; triste et déplorable prix de ses fonctions.

La gendarmerie de Paris, qui est sous les ordres immédiats du préfet, outre son service ordinaire fait encore une police particulière, et lorsque les gendarmes portent l'habit bourgeois, ils ont une carte d'agent pour s'en servir au besoin. La police de sûreté, sous les ordres du chef de la deuxième division de la préfecture de police, est dirigée par un sous-chef, jadis secrétaire de Vidocq, il se nomme Lacour : c'est lui qui est chargé d'arrêter les assassins, les voleurs, les forçats qui ont rompu leur ban, les condamnés

de toute espèce. Les forçats libérés, ou autres qui sont sous la surveillance de la police, sont obligés de se présenter à son bureau à des époques fixes et de faire connaître leur demeure dès qu'ils changent de quartier, sous peine de répression. Cette brigade est composée de vingt-cinq à trente individus, qui font des rondes jour et nuit, pour surveiller ce qui se passe dans Paris.

Après avoir parlé de la préfecture de police, nous ne pouvons nous dispenser de consacrer un article à la police de la direction générale. M. Franchet avait des agens publics et secrets, qui tous étaient sous les ordres de M. Genaudet, commissaire de police de la direction générale et qui mettait à exécution les mandats ministériels. Cet emploi lui donnait une grande influence; il était pour ainsi dire indépendant de la préfecture de police.

M. Delavau le regardait presque comme une puissance, en raison du libre accès qu'il avait auprès du directeur général, M. Franchet; aussi avait-il voix délibérative dans les conseils qui se tenaient.

M. Genaudet avait une brigade assez nombreuse d'agens, qui encombraient son bureau en attendant ses ordres; c'était une petite sous-préfecture.

Il eut pour agens secrets, Chinard, dont les feuilles publiques ont souvent parlé, et un nommé Regnier, espèce de caméléon qui jouait tous les rôles : il ne composait ses rapports que d'après toutes les *bribes* politiques qu'il pouvait recueillir auprès des agens des autres polices, dans les cafés, et d'après bon nombre de *ganaches* à ailes de pigeon, dont il faisait sa société.

Mais ces rapsodies n'en avaient pas moins de prix aux yeux de ses chefs, parce qu'il avait soin de les larder de *politique*.

Il dénonça un sieur Delbare, officier de paix, et fut, en quelque sorte, la cause de sa destitution, en l'accusant

de concussion et d'avoir reçu de l'argent dans l'exercice de ses fonctions.

Ce qui fâchait le plus Regnier, c'est qu'il eût voulu avoir part à la curée, et alors Delbare eût été blanc.... comme la neige, et le plus honnête homme du monde. Il avait également dénoncé, comme ennemi du gouvernement, un marchand de vins en gros de la rue Neuve-Saint-Eustache, qui avait la fourniture des hôpitaux et des Invalides. Il avait été très-lié avec ce marchand, et, comme il n'avait pas voulu lui prêter de l'argent, il le peignait sous les couleurs les plus noires. Il eût été difficile de trouver un homme plus fourbe et plus perfide.

Ajoutons un mot sur M. Genaudet.

M. Franchet avait une maison de plaisance à Ville-d'Avray; par imitation, le commissaire en avait une aussi, et on l'avait nommé maire de la commune.

Lorsqu'il allait à Ville-d'Avray, et que le directeur général s'y trouvait, tous les agens s'y rendaient, et la commune était en surveillance, pour empêcher que des malveillans ou des conspirateurs ne voulussent attenter aux jours du directeur général.

En offrant notre ouvrage au public, nous n'avons été guidés que par le désir de faire connaître la vérité sur la police, et les moyens qu'elle a employés dans tous les temps pour arriver à son but et parvenir à ses fins.

Tourmenter et nuire semble avoir été constamment le mobile de sa conduite, et, par suite, celle de ses agens. Nous proclamons donc cette vérité, sans fiel, sans amertume, nous avons évité ces qualifications odieuses, qui ne sont que trop prodiguées à de malheureux agens, quelquefois seulement coupables d'exécuter les ordres qu'on leur donne.

Nous n'irons point déprécier les ouvrages qui ont paru sur la police, pour faire briller le nôtre. Chacun a dit ce qu'il savait.

Nous pourrions cependant avoir par-devers nous un peu d'avantage, ce serait d'avoir embrassé un plus vaste plan, d'avoir fourni des éclaircissemens sur divers points, sur certains événemens qui, jusqu'à ce jour, avaient été couverts d'une sorte d'obscurité et cachés sous un voile que nous avons soulevé et même déchiré.

Le premier volume en fournira d'abord une grande preuve, et les suivans viendront encore à l'appui de cette assertion. Ils se succéderont très-rapidement.

Nos matériaux sont si nombreux que nous tiendrons plus que nous n'avons promis, et nous pouvons annoncer que l'intérêt ira toujours croissant. Toutes les classes de la société, sans distinction de rang, de puissance, d'éclat ou d'obscurité, verront qu'elles étaient soumises aux investigations, aux recherches de la police. Le palais des rois, celui des princes, le sanctuaire des lois, les ateliers de l'artisan, la maison du riche, le grenier du pauvre, la chaumière de l'honnête agriculteur, l'échoppe de l'ouvrier, le chantier du maçon et du charpentier, l'asile de l'innocence et de la vertu, les temples consacrés au culte de la Divinité, ses ministres, s'ils n'adoraient pas les nouveaux Baal de Montrouge, et les veaux dorés du triumvirat ministériel avaient des agens de la police qui arrivaient jusqu'à eux.

Nous croyons donc avoir bien mérité de la société et de l'humanité même, en traçant ce hideux et trop véridique tableau de la police soi-disant *politique*, et qui n'était qu'un chancre rongeur, ennemi de tous les vrais principes qui forment la base de l'ordre social et du bonheur public.

****

LA POLICE

SOUS MESSIEURS

FRANCHET ET DELAVAU.

M. MORIN,

Ex-Chef de la 1re division de la Police générale, sous M. Beugnot.

M. Morin, au moment de la restauration, se dévoua franchement et avec loyauté à la cause de la légitimité et des Bourbons. Il fit preuve du plus grand dévouement et d'un zèle sans bornes, et c'est à cette abnégation de lui-même qu'on pourrait rattacher la perte de sa fortune et la position critique dans laquelle il serait possible qu'il se trouvât.

Après le départ de Bonaparte pour l'île d'Elbe, il fut mis sur les rangs pour être préfet de police, il fut même nommé, mais n'entra point en fonctions. Un autre fut plus heureux.

Il entra à la direction générale de la police, comme chef de la première division, sous M. Beugnot. Il rendit des services signalés à la cause royale, sauva, protégea plusieurs victimes de l'arbitraire, et sut allier ses devoirs avec la raison, la justice et l'humanité.

Son chef, qui soufflait le chaud et le froid, et qui était très-disposé à crier alternativement *vive le roi, vive la ligue*, ne le voyait pas tout-à-fait d'un bon œil. Il approuvait avec les royalistes la conduite de M. Morin, il suivait la même ligne; mais avec les hommes du parti contraire, qui lui reprochaient ses hésitations et sa froideur pour les réfugiés de l'île d'Elbe, il répondait : « Je ne puis mieux faire, j'ai un surveillant qui me gêne; M. Morin est là, si je le heurtais de front, je m'exposerais à des désagrémens dont il serait difficile de prévoir les suites; et si une fois je perdais la confiance, comment pourrais-je vous être utile et répondre à la confiance que je vous inspire? ».

C'est ainsi qu'à tout événement il était en mesure, et qu'il a su trouver le moyen de se maintenir en place et en faveur dans toutes les circonstances. Il agit avec la même duplicité lors de la réimpression des articles du *Moniteur*, qui fit condamner plusieurs libraires à cinq ans de détention.

Il applaudissait à la manière de voir de M. Morin, qui lui conseillait de faire comparaître les coupables devant lui et de les réprimander fortement; et lorsqu'il rendit compte de cette affaire à la cour royale, il observait que sans l'extrême indulgence du chef de la 1re division de son ministère, les coupables eussent été punis depuis long-temps. Ah! M. le directeur général, si vous eussiez été marin, avec quel talent vous eussiez pris le vent!

Gaudeant bene nati.

Cette divergence d'opinions ne pouvait exister longtemps. Les affaires publiques en souffraient, et M. Morin, qui s'occupait avec ténacité des moyens de soutenir les efforts des amis de l'antique monarchie, se voyait toujours arrêté dans sa marche sans pouvoir connaître entièrement ceux qui le tourmentaient. M. Beugnot ne cessait de créer des obstacles. Le gouvernement, qui n'était pas sans inquiétude sur les projets de ses ennemis, voulut connaître la situation de la France et la direction que prenait l'esprit public. M. Beugnot fut donc chargé de faire un rapport, mais on invita en secret M. Morin à s'occuper du même travail, et de n'en rien dire au directeur général.

M. Beugnot tailla sa plume et se mit à l'ouvrage. M. Morin en fit autant.

Ces doubles élucubrations devaient jeter un grand jour sur ce que l'on désirait tant de connaître. Le directeur général, et le chef de la 1re division remirent le fruit de leurs veilles. Qu'en résulta-t-il? Que le directeur-général peignit tout en beau, afin de faire parade de sa rare intelligence et de son entier dévouement; il n'y avait rien à craindre. Les Français de toutes les couleurs, de tous les partis, de toutes les opinions, étaient franchement réunis sous l'ancien étendard de la monarchie et ses héritiers légitimes, et lui, M. Beugnot, qui savait tout, qui voyait tout, entendait tout, en répondait sur sa tête.

On commença à le croire sur parole, parce que la chose était présentée sous les couleurs convenables, et

que le mensonge et l'artifice avaient pris la forme de la vérité. La preuve en fut fournie plus tard; Bonaparte revint de l'île d'Elbe. On ne peut nier le fait : qu'en dirait M. l'ex-directeur général ?

M. Morin, dans son mémoire, prouva que la capitale, et par suite la France, étaient bien loin d'être calmes et tranquilles, que tous les germes des anciennes factions fermentaient, que chacun voulait se réveiller de l'espèce de stupeur dont l'empire et son chef, tant soit peu despote, les avait frappés; que ses amis, ses généraux, ses partisans de toutes les classes, et surtout ses nombreux et intrépides soldats, toujours enivrés de cette immensité de gloire dont il les avait couverts, mécontens, parce qu'on les humiliait, étaient prêts à reprendre leurs redoutables armes, lorsque le moment paraîtrait favorable, et qu'on leur ferait le moindre appel, il s'ensuivrait donc un bouleversement général et la chute d'un trône autour duquel désiraient se rallier tous les vrais amis de la paix et du bonheur de la France.

M. Morin, de son côté, prouvait la vérité de ses assertions jusqu'à l'évidence, et il eût fallu fermer les yeux, avec la ferme volonté de ne rien voir, pour se refuser à des raisonnemens aussi forts, aussi puissans. Le roi, le gouvernement étaient donc audacieusement trompés par ceux qui annonçaient le contraire.

Que fallait-il donc faire en pareille circonstance ? Croire à la sincérité de l'un, apprécier à leur juste valeur les raisonnemens captieux et mensongers de l'autre, et rendre justice à qui de droit.

C'est ce qui n'arriva pas, et comme la raison du plus fort est toujours la meilleure, le directeur général l'emporta, et M. Morin fut éconduit, quoiqu'on eût reconnu qu'il avait raison, et que les mille et une preuves de son dévouement appuyassent encore fortement ce qu'il avançait.

Il est vrai de dire que l'on employa des formes pour lui donner son congé, qu'on emmiella les bords du vase afin d'adoucir un peu l'amertume de la potion qu'il devait épuiser jusqu'à la lie.

Un des plus grands personnages du gouvernement le fit venir, l'accueillit avec ces distinctions, ces louanges, ces éloges, dont on sait parer jusqu'aux disgraces dans ce pays qu'on nomme la cour. On lui parla de son mémoire, on en fit l'éloge, on alla même jusqu'à lui dire qu'il contenait la vérité; mais on ajouta le correctif, en lui annonçant que se trouvant en contradiction sur certains points avec M. Beugnot, le directeur général, il ne pouvait plus conserver son emploi; qu'on lui avait trop d'obligation, qu'on rendait trop de justice à son zèle, à ses qualités personnelles même, pour ne pas le placer convenablement, que très-prochainement il en aurait la preuve.

Le chef de la première division de la direction générale de la police plia donc bagage et disparut. Il ne cessa cependant pas de rendre des services, et nous en parlerons en temps et lieu. Dès que M. Morin fut rentré chez lui, M. le directeur général eut ses coudées franches et agit à son gré. Il eut grand soin d'ordonner que M. Mo-

rin fût soumis à la surveillance la plus exacte, la plus minutieuse et la plus suivie. L'inspecteur-général Foudras seconda de son mieux les intentions bénévoles de son chef suprême. M. Morin demeurait rue Charlot, n° 20, au Marais. Des agens de toute espèce furent lancés après lui; sa maison fut constamment entourée par la police : il en fut de même pour l'intérieur; ils s'y introduisirent sous différens prétextes, sous diverses formes.

M. Morin, dont la famille était nombreuse, et la fortune peu considérable, se livra aux affaires. Des amis de la police en traitèrent avec lui, d'autres prirent place à sa table, vécurent dans son intimité; il les chargea même de le seconder dans ses opérations, et nous en avons connu un que nous ne nommerons pas, par égard pour son âge et le signe qui décore sa boutonnière, qui, journellement chez lui, et ayant parfois recours à sa bourse, ajoutait à ses bienfaits la solde de l'inspecteur-général Foudras. Ses domestiques avaient été séduits; un agent s'était lié avec le portier, il payait du vin aux hommes, du café aux femmes; on ne se doutait pas du rôle qu'il jouait, mais il savait tout ce qui se passait, lisait l'adresse de toutes les lettres qui arrivaient : lorsqu'il était seul, il avait la délicatesse d'en soustraire quelques-unes; il rendait même compte du nombre des casseroles qui figuraient sur les fourneaux de la cuisine et donnait le menu des dîners.

M. Morin ne pouvait se livrer à ses occupations, sortir pour ses affaires, sans être suivi, soit à pied, soit en voiture. Les agens de la police étaient devenus son om-

bre. Placés en échelons dans les rues, ils se relayaient, afin d'éviter d'être reconnus.

Il voyait de temps à autre l'inspecteur-général Foudras, qui avait par-devers lui la preuve que M. Morin était sans tache et ne méritait aucun reproche. Mais la surveillance n'en continuait pas moins, et souvent on lui tendait de petits piéges dans la conversation; des demi-confidences faites à dessein pour le faire parler dans le sens désiré, afin d'éveiller son mécontentement et de le rendre suspect. Que de candeur, de franchise! mais aussi, c'était la police qui parlait, et d'après les inspirations de M. Beugnot, c'est en dire assez.

On échouait dans toutes ces tentatives, et les mesures ordonnées étaient toujours exécutées avec la même exactitude et la même sévérité. Elles se perpétuèrent sous tous les préfets, par les soins de l'inspecteur-général Foudras. Et si l'on eût donné pour indemnité à M. Morin, les sommes qui sont sorties de la caisse de la préfecture, pour le surveiller, on eût réparé envers lui les torts de la fortune, et récompensé dignement les services qu'il a rendus au roi et à la France.

M. Franchet, parvenu à la direction générale de la police du royaume, voulut suivre les mêmes erremens et marcher sur les traces de ses prédécesseurs. Il donna donc l'ordre à M. Delavau, préfet de police, de faire exercer une grande surveillance sur M. Morin, et de rendre un compte exact et détaillé de ses actions et de ses démarches. Divers agens du cabinet particulier, sous les ordres de MM. de Pins et Brunat, en furent chargés; mais leurs

rapports étant très-insignifians, et, n'offrant aucun résultat, le sieur Froment reçut cette mission. Il ne connaissait pas M. Morin, qui habitait alors le Marché des Jacobins, cour de la Corderie, nº 32. On lui avait présenté celui qu'il allait surveiller, comme un homme dangereux, ennemi déclaré du gouvernement, contre lequel il nourrissait une haine invétérée. Il prit les précautions et les moyens convenables pour arriver au but désiré et découvrir les trames ourdies par M. Morin. Il fut donc très-étonné d'apprendre, après une enquête exacte et soignée, que M. Morin ne sortait presque pas de chez lui, ne recevait que des amis du gouvernement royal et que sa porte était fermée à toutes les personnes suspectes. Il sut encore qu'à l'époque du 18 mars 1814, M. le comte de Semallé s'était rendu secrètement à Paris, qu'il arrivait de Vezoul, muni de pleins-pouvoirs de S. A. R. *Monsieur*, comte d'Artois, lieutenant général du royaume.

Que M. de Semallé avait fait mander M. Morin et l'avait chargé d'établir une police, afin de connaître les amis de Bonaparte, alors à l'île d'Elbe, les surveiller et découvrir leurs projets.

Il lui annonça encore que son dévouement et son zèle avaient inspiré la plus grande confiance, et qu'il mettrait bientôt deux millions à sa disposition, afin qu'il pût agir avec plus d'efficacité et assurer le succès de ses opérations.

M. Morin s'empressa de seconder ses desseins. Il fit confectionner des drapeaux, des cocardes blanches; organisa sa police, fit imprimer des proclamations pour an-

noncer le retour du roi. Elles furent distribuées dans Paris et la banlieue le 1er avril suivant. M. Armand de Polignac, qui était arrivé dans la capitale, se joignit à M. de Semallé, pour seconder M. Morin, dont la police marchait vivement vers le but désiré; les espérances se réalisaient.

M. de Semallé, nommé commissaire du roi en Belgique, partit pour sa destination. Il adressa divers ordres à M. Morin, par l'intermédiaire de M. de Saint-Fargeau, officier supérieur des gardes-du-corps. Enfin M. Morin donna, pendant les Cent Jours, les plus grandes preuves de dévouement à la cause royale. Tels furent les renseignemens consignés dans le rapport du sieur Froment. Et il ajoutait avec raison, qu'il pensait qu'un ennemi secret de M. Morin l'avait peint sous des couleurs qui ne lui convenaient pas. M. Delavau fit cesser cette surveillance après avoir pris connaissance de ces faits.

M. CLAUSEL DE COUSSERGUES.

M. Clausel de Coussergues, magistrat distingué, membre de la cour de cassation, s'est toujours fait remarquer par son amour ardent pour la royauté, et son dévouement sans bornes pour les Bourbons et la légitimité. Il a professé hautement ses opinions sans être dirigé par d'autres passions que celle que lui inspirait le désir de voir la France heureuse. Ceux qui ne pensaient pas comme lui l'ont constamment attaqué, ont interprété diversement ses discours, sa conduite et ses actions; il n'en a pas moins suivi d'un pas ferme et assuré la ligne qu'il s'était tracée.

Le rang, les dignités, le crédit, ne lui en ont point imposé; il a dit ce qu'il pensait, ce qu'il croyait exister. Nous ne nous porterons point juges entre lui et ses adversaires :

Non licet inter nos tantas componere lites.

Nous publierons franchement, et avec vérité, ce que la police fit pour éclairer ce qui lui portait ombrage, quoique le caractère, le rang, la dignité d'un magistrat, et plus encore son royalisme prononcé eussent dû le mettre à l'abri de ses investigations; mais il serait peut-être impossible de trouver quelque chose qui arrêtât la police, lorsqu'elle éprouve la moindre tentation de curiosité.

Dès que M. Clausel de Coussergues eut annoncé à la tribune de la chambre des députés, qu'il se portait l'accusateur du ministre Decazes, il fut ordonné de le mettre en surveillance. L'inspecteur-général Foudras fut chargé de l'exécution de cette mesure; il la confia à un nommé Cliche, qui se présenta chez M. Clausel de Coussergues, en s'annonçant comme une victime de son dévouement à la cause royale.

Il parvint, par ses plaintes et ses lamentations, à intéresser ce député-magistrat : il lui inspira quelque confiance, et fit divers rapports qui ne remplirent point les vues du ministre ni celles de l'inspecteur-général; d'ailleurs Cliche fut bientôt apprécié à sa juste valeur par M. Clausel de Coussergues. Le vin du portier avait plus d'attraits pour lui que la conversation du magistrat; on l'éconduisit honnêtement, et il lui fut défendu de continuer cette surveillance. On la confia à un autre agent, nommé Guernon, qui offrit des renseignemens à M. Clausel de Coussergues, pour l'aider dans son travail sur M. Decazes : il le remercia de la manière la plus affectueuse, en lui annonçant qu'il avait des matériaux suffisans pour achever son ouvrage et prouver ce qu'il avançait. Il lui promit même de lui en donner un exemplaire, lorsqu'il serait imprimé : les choses en restèrent là. L'agent fit son rapport, et on ne lui donna point de nouveaux ordres. Il cessa donc de se présenter chez M. Clausel de Coussergues.

Les officiers de paix, Joly et Dussiriex, attachés au ministère de la police, furent ensuite chargés de cette

surveillance; un de leurs inspecteurs, nommé Dégard, se présenta au domicile de M. Clausel de Coussergues, et fit des questions à la portière, mais avec tant de maladresse qu'il laissa tomber son masque, et que cette femme le reconnut pour un agent de police et l'éconduisit. Nous ajouterons encore que l'officier de paix Dussiriex avait averti M. le comte de Sallabéry de la surveillance qu'il était chargé d'exercer sur M. Clausel de Coussergues; il en donna avis à son collègue, qui, quoiqu'il se moquât de la police et de tous ses agens, n'admit plus près de lui que les personnes qu'il connaissait particulièrement.

Comme nous avons prononcé le nom de Cliche, nous lui consacrerons un petit article. Il n'a pas peu contribué, par sa conduite et les petites contributions qu'il levait sur tous les individus mâles et femelles qui dépendaient de la police, à jeter de la défaveur sur cette administration et ses employés. L'inspecteur-général Foudras le fit surveiller long-temps, et le renvoya même à la fin. Il se présenta un jour devant M. Anglès, et lui demanda de l'emploi; sur son refus, il se retira, et se roulant sur les degrés de l'escalier en singeant le désespoir, il annonça qu'il allait se brûler la cervelle. On rapporta ce fait au préfet, qui répondit froidement : portez-lui des pistolets. Cliche, instruit des intentions bénévoles de M. Anglès, se retira, et consentit à vivre encore.

M. Hinaux, étant devenu chef de la police centrale, employa Cliche, qui jadis avait été comme lui dans les bureaux du ministère des finances; il comptait devenir fficier de paix, et se fit faire un habit noir, qu'il a

usé sans cesser d'être simple inspecteur : il voyait des conspirations partout. Un jour il entra au café Chapelain, impasse de Venise; le propriétaire avait mis dans la salle la figure du *Chapelain* qui décorait la façade de sa boutique, lorsqu'il était orfèvre rue Saint-Martin. Ce *chapelain de plâtre* tenait un livre à la main, et sur la couverture, M. Chapelain, limonadier, avait fait peindre : *lisez le Journal des Débats*, n° *, la date et le mois*, parce que cette feuille avait rendu compte de l'ouverture du café : Cliche vit dans cela un délit, une conspiration pour le *Journal des Débats*, et il fit un rapport à son ex-confrère, le chef de la police centrale, qui mordit à l'hameçon, et ne fut désabusé que lorsqu'on lui eut prouvé ce qu'il en était, et que Cliche était un sot et un méchant.

Ce Cliche dénonçait tout le monde ; il accusa le sieur Pascal, officier de paix, chargé de l'attribution des femmes, de recevoir des cadeaux ; on le crut, et Pascal fut destitué. Son crime était d'avoir prêté de l'argent à Cliche, de le lui avoir demandé, et de le recevoir très-souvent à sa table.

Enfin il accumulait sottises sur sottises, croyant à l'impunité, grace à M. Hinaux, qu'il appelait son ami. Le protecteur fut obligé de renvoyer le protégé ; mais il le plaça dans les jeux, et Cliche, fidèle à ses principes, dénonçait tous ses chefs et créait des fautes, des délits, pour leur prouver sa reconnaissance. Il avait joué le même rôle dans tous les endroits où il avait été admis et d'où on l'avait expulsé.

CONSPIRATION DE MONTROUGE.

Un référendaire de la chambre des comptes, très-bon royaliste, mais trop facile à effrayer, écrivit un jour à M. le préfet de police Anglès, que, propriétaire d'une maison dans la plaine de Montrouge, plusieurs militaires, qui avaient envie de quitter Paris et de vivre à la campagne, lui avaient fait proposer de la louer, de s'y retirer et d'y loger ensemble à frais communs. Cette maison étant isolée, entourée de murs, et dans une position assez forte, il pouvait soupçonner, en raison de l'opinion professée par les militaires, que ce serait peut-être un lieu de rassemblement où l'on pourrait tramer et mettre à exécution des complots contre le gouvernement. Il donnait en outre l'adresse d'un de ces militaires, logé chez un médecin, rue Louis-le-Grand, et déjà quelque-uns de ces militaires s'étaient installés dans la maison, parce que le prix de la location en avait été arrêté et qu'elle était vacante.

Le préfet de police, qui pensa que la précaution était la mère de la sûreté, chargea l'inspecteur-général Foudras de prendre sur cette importante affaire tous les renseignemens convenables. On confia le soin de cette grande exploration à un agent secret nommé Sargé. Il se transporta d'abord rue Louis-le-Grand, chez le médecin, et demanda à parler à l'officier qui avait loué une maison de campagne dans la plaine de Montrouge.

Que devint-il lorsqu'on le conduisit devant un de ces hommes tant à craindre?

Il découvrit un individu contrefait, marchant à l'aide d'une béquille, affublé d'un bonnet de laine, ayant pour visière un garde-vue jadis vert; les yeux chassieux et à moitié fermés, n'ayant plus de dents, la tête penchée sur l'épaule, en un mot un modèle de toutes les infirmités humaines, tel qu'on nous dépeint Scarron, de grotesque mémoire. Le respect et la commisération l'empêchèrent de rire.

Enfin il s'expliqua relativement à la maison, comme s'il fût venu de la part du propriétaire, pour savoir s'il la louait définitivement. Le prétendu conspirateur lui en donna l'assurance et ajouta, autant que pouvait lui permettre un asthme qui le tourmentait sans cesse, que plusieurs chevaliers de Saint-Louis, plus ou moins infirmes, ainsi que lui, voulaient se réunir à Montrouge pour y vivre ensemble en cumulant leurs pensions de retraite.

Le délégué de la préfecture salua le pauvre vieillard, se rendit à Montrouge, y trouva des conspirateurs aussi dangereux, et tout aussi ingambes. Il rendit compte de sa mission à l'inspecteur-général, qui en rit beaucoup, et on fit des vœux pour que le gouvernement royal n'eût jamais d'ennemis plus dangereux à surveiller et à réprimer.

LE GÉNÉRAL BERTON.

Nous ne traiterons point la conspiration du général Berton sous le rapport des faits qui lui ont fait payer de sa tête une entreprise plus qu'imprudente, nous respectons la chose jugée. Peut-être n'eut-on pas pour lui tous les égards que méritait et commandait le malheur; car, dès qu'un coupable est dans les fers, toutes les passions haineuses doivent s'évanouir et l'humanité reprendre tous ses droits. En lui refusant de revoir ses deux fils, c'était river de nouveau ses fers, en accroître le poids; on eût dû se souvenir qu'il était père. Il eut donc à endurer un supplice anticipé. Les peines du cœur, les chagrins que nous éprouvons dans nos plus chères affections, sont souvent mille fois plus cruelles que la mort.

Le général Berton que l'on supposait mécontent et dans un état d'irritation, par suite de quelques discours inconsidérés et de démarches qui donnaient de l'ombrage à l'autorité, était depuis long-temps l'objet des investigations de la police et d'une surveillance continuelle; une troupe nombreuse d'agéns était sans cesse sur ses traces et ne le perdait pas de vue. Enfin il fut décidé qu'on l'arrêterait, en saisissant tous ses papiers; il fallut donc s'assurer qu'ils étaient dans son domicile. En conséquence, Froment s'y transporta, d'après l'ordre de l'officier de paix Rivoire.

Afin d'écarter tous les soupçons, il se présenta chez le général, qui était chez lui, déguisé en courrier, et lui annonça qu'il était chargé de lui remettre une dépêche venant de Saumur; qu'il n'avait pas voulu la prendre sur lui, dans l'incertitude où il était de le rencontrer; mais que s'il voulait lui indiquer une heure pour le lendemain, il aurait l'honneur de se présenter chez lui.

Le général lui donna rendez-vous pour le lendemain de sept à huit heures du matin, et Froment partit pour annoncer le résultat de ses démarches. D'après son rapport, la police lança un mandat d'arrêt et un ordre de faire en même temps une perquisition exacte chez le général Berton, afin de s'emparer de sa personne et de tout ce qui paraîtrait suspect. On soupçonnait qu'il s'y trouverait beaucoup de choses qui éclaireraient sur ses projets.

Le lendemain, à l'heure indiquée, Froment frappa à la porte du général, rue de la Tour-d'Auvergne. Un commissaire de police; Rivoire, l'officier de paix; des agens et une brigade de gendarmerie étaient depuis long-temps embusqués dans la maison d'un nourrisseur, qui touchait à celle du général.

Berton avait ouvert sa croisée en entendant frapper; il reconnut Froment et allait sans doute ouvrir; mais Rivoire, soit par excès de zèle, soit par *humanité* ou par toute autre cause, se montra dans la rue, affublé de son cordon d'officier de paix, signe non équivoque de ses intentions et de son autorité. Le général, à cette vue, ferma les persiennes, les assura avec un crochet et dis-

parut sans ouvrir sa porte. L'opération était donc manquée, grace à l'imprudent ou trop serviable Rivoire, lorsque Froment, qui n'était pas sans doute initié dans toutes les confidences, escalade lestement le mur du jardin et y pénètre; il y rencontre le général Berton armé d'un pistolet, qui l'ajuste, fait feu, le manque et se sauve. Froment ne pouvant le suivre, fait ouvrir la porte par le domestique du général, qui se trouvait dans le jardin; le commissaire, Rivoire et leur suite entrent dans les appartemens, font perquisition, trouvent des pistolets chargés, un sabre, une épée, mais point de papiers, ils avaient été enlevés. Les commissaire et les agens se retirèrent pour aller rendre compte de leur mission, dont les résultats, comme on le voit, ne furent pas très-brillans.

Berton quitta Paris et se retira du côté de Saumur. Il arbora le drapeau tricolore à Thouars, publia une proclamation, se montra à la tête d'un rassemblement près de Montreuil, et marcha sur Saumur. Il entra en pourparlers avec le maire de cette ville, près du pont Fouchaud; se retira ensuite, de crainte de surprise; revint à Montreuil; arriva à Brion. Ayant appris qu'on allait le poursuivre, chacun se sauva de son côté. Berton se réfugia à Saint-Florent, chez M. Delalande, et, le 17 juin, il y fut arrêté par un nommé Wolfel, sous-officier de carabiniers, avec lequel il revenait de la chasse; qu'il croyait son ami et qui venait de l'embrasser. Le secret des lettres fut violé, et l'on apprit, grace à ce moyen, qu'un maître d'école qui habitait la commune de Belle-

ville, près de Paris, était en correspondance suivie avec quelques habitans de Saumur et des campagnes environnantes et qu'un sien frère devait bientôt venir dans la capitale. On crut, on soupçonna que cet homme était un agent des conspirateurs, ou soi-disant tels, ce qui pour la police équivalait à la preuve, et que ce messager *du crime* était envoyé pour se concerter avec *le comité* directeur et les autres complices de Paris.

Dès-lors la commune de Belleville fut envahie par les agens de la police. L'un d'eux, nommé Guerton, assez instruit, se présenta chez le maître d'école pour y mettre en pension les enfans d'un particulier qui devait venir habiter cette commune, et même il se dit chargé de chercher une maison assez vaste pour y loger toute la famille et en arrêter de suite la location.

Le maître d'école fut enchanté de cette proposition : il se chargea de conduire l'individu pour visiter une maison voisine qui était à louer, et ils s'y rendirent sur-le-champ.

Elle devait convenir; on arrêta même le prix du loyer, dont six mois seraient payés d'avance; mais tout était subordonné au consentement du locataire, qui devait arriver incessamment avec toute sa famille.

L'observateur et le maître d'école revinrent à la maison. Le pédagogue la fit parcourir ainsi que son jardin, à celui qui devait faire fleurir son institution; on parla grammaire, littérature, histoire naturelle. Le maître d'école s'occupait, pour se distraire de ses bambins, de l'éducation des papillons, et des moyens de les faire

éclore. On répondit à tout d'une manière satisfaisante, et on promit même au naturaliste en crysalides, de lui procurer un ouvrage très-curieux sur les insectes et qui pourrait satisfaire sa *papillonomanie*. Avec cette proposition on acheva sa conquête, on acquit sa confiance, et la politique fut mise sur le tapis; c'est ce que l'on voulait, tout en lui faisant observer qu'on n'aimait pas beaucoup à traiter cette matière, parce qu'on ne savait pas à qui l'on avait affaire, et qu'il fallait se connaître pour parler d'un objet aussi délicat.

Le magister villageois protesta de sa candeur, de sa loyauté, de sa franchise, et entra soudain en matière. Il prononça le nom de Saumur et celui du général Berton, qui était alors arrêté, et par sa faute, dit le magister. Il ajouta que le projet avait été assez bien concerté, qu'il n'avait pas là-dessus des renseignemens très-positifs, parce qu'on ne pouvait les donner par la voie de la correspondance sans s'exposer; mais que son frère était sur le point d'arriver à Paris, qu'il l'attendait au premier moment, qu'il habitait les environs de Saumur, qu'il pourrait en parler pertinemment, et entrer dans les plus grands détails. C'est ce que l'on souhaitait, mais on parut ne pas attacher une grande importance à toutes ces confidences, ni même les désirer. On ne poussa pas plus loin les investigations, et on se sépara avec promesse de se revoir le lendemain, et surtout d'apporter le livre aux papillons. L'amant des chenilles fut sur le point de tomber en extase.

Notre homme tint parole; il fut exact au rendez-

vous. Il arriva tenant à la main le précieux ouvrage contenant l'histoire des papillons. Il le remit en entrant au maître d'école, qui le reçut avec un saint respect, mêlé d'enthousiasme : et tout rayonnant de joie, il lui annonça que le frère de Saumur était arrivé, qu'il était dans Belleville, et qu'il ne tarderait pas à rentrer pour prendre sa part d'un modeste déjeuner, qu'on le priait d'accepter et de partager. On consentit à devenir le convive du frugal repas. Le frère rentra ; après les complimens d'usage, on se mit à table. Les bambins avaient été mis en récréation. On commença par satisfaire l'appétit afin de prendre des forces ; quelques verres de vin délièrent les langues. On avait examiné le paysan saumurois, qui paraissait *madré*, et il n'avait pas été lâché un mot qui pût faire supposer qu'on avait envie de lui tirer les *vers du nez*. Il paraît que le maître d'école lui avait inspiré, grace aux papillons, une grande confiance pour le convive étranger ; car après un petit préambule sur les affaires publiques, notre paysan se mit à jaser sans avoir besoin de stimulant. Il donna des détails très-étendus sur le mouvement qui, selon lui, devait avoir lieu dans les environs de Saumur, et auquel auraient pris part un grand nombre d'individus. Il accusa le général Berton d'imprudence, de légèreté, de faiblesse même, pour s'être laissé arrêter ainsi sans coup férir ; qu'étant armé, il eût dû brûler la cervelle à celui qui s'était présenté devant lui, ou se soustraire à l'échafaud en se donnant la mort. A cela on ne faisait aucune réflexion ; on était tout oreille. Et l'orateur ne pouvait se plaindre

de son auditoire. « Car écouter, dit Figaro, est ce qu'il » y a de mieux pour bien entendre. »

Il continua donc et ajouta qu'il était venu à Paris pour s'entretenir de cette affaire avec quelques personnages marquans qui tenaient le premier rang parmi les *libéraux*. Il ne nomma que M. G., alors membre de la chambre des députés, chez lequel il devait se rendre pour avoir une conférence avec lui. On lui fit observer que de telles commissions étaient dangereuses; qu'on pouvait être découvert, trahi, soupçonné et arrêté, et par suite fournir des preuves contre soi et se compromettre. Il répondit que toutes ses instructions étaient verbales; qu'il n'était porteur d'aucun écrit, d'aucune lettre; que les réponses qu'il transmettrait le seraient de mémoire, qu'il savait parler et se taire, et qu'on ne lui faisait dire que ce qu'il voulait; qu'il était plus *rusé* que *les malins* : il en fournissait dans le moment une grande preuve.

Le déjeuner se prolongea encore. Enfin on se quitta, avec promesse de se revoir; les papillons et la maison étaient un motif suffisant. Le paysan saumurois conduisit le convive jusqu'au café, où l'on en prit une tasse, et on lui recommanda d'être circonspect et de se défier de tout le monde dans Paris. Il le promit, et il avait déjà donné, et montré tout son savoir-faire. Le rapport qui eut lieu après cette première entrevue donna encore l'éveil à la police. Elle conçut la douce espérance de trouver des coupables, de faire punir, et tressaillit de joie.

L'observateur, qui avait assez bien réussi dans la mission, demanda qu'on lui adjoignît quelques agens qu'il

poserait simplement en vedettes pour suivre le paysan lorsqu'il se rendrait à Paris; et afin de le leur faire connaître, il devait le conduire au café.

On mit à sa disposition un nommé Grosset. Il est devenu depuis officier de paix, on ne sait pourquoi ni comment. Il est impossible d'être plus inepte ni plus maladroit, il faisait tout de travers. Cependant il avait soin de donner lui-même une grande idée de son intelligence, et il en était tellement persuadé qu'il prenait le sourire de la pitié pour de l'admiration. Nous donnerons sur lui un fait curieux qui le concerne et qui, sans doute, lui a valu la place qu'il a obtenue depuis.

Un nommé Tronçon fut donné à la place de Grosset, dont on signala l'ineptie, il ne valait pas mieux; le premier agent préféra agir seul.

Le paysan saumurois fit ses courses dans Paris; on ne voulait prendre part à rien, et il fut arrêté qu'on laisserait agir les tribunaux. Il se décida donc à reprendre le chemin de son village, et annonça qu'il partirait dans quelques jours. Dès-lors on ne le perdit plus de vue ni le jour ni la nuit. On crut devoir charger de conduire le reste de l'opération, le sieur Gullaud, officier de paix, grand gastronome, très-paresseux, et qui ne vivait que pour boire, manger et digérer ensuite sur son lit.

Cependant il vint à Belleville, parce qu'il espérait avoir l'ocasion d'y faire un mémoire de dépenses; il se fit accompagner de deux de ses agens, Langlois et Charles, qui s'y transportèrent pédestrement ainsi que lui; il leur paya une bouteille de bierre, un morceau de pain

et deux sous de fromage de Brie, et eut soin de porter sur son mémoire une voiture pour aller et retourner, ainsi que plusieurs repas très-abondans. Mais il les faisait seul et chez lui, et comme Sosie dans Amphitryon, il s'écriait: *Et je prenais des forces pour nos gens qui se battaient.*

Le premier observateur ayant su du paysan lui-même qu'il allait partir, et à pied, le plaignit beaucoup sur la fatigue qu'il éprouverait en route, et deux jours après il lui annonça que, par un hasard très-heureux, il avait eu connaissance d'une voiture qui retournait à vide à Angers, qu'il pourrait y prendre place si cela lui convenait, qu'il suffirait de l'aller attendre à Sèvres. L'autre accepta la proposition, et deux jours après il se mit en route, emportant un paquet assez volumineux. On lui donna rendez-vous à la poste royale de Sèvres; il prit un *coucou* à la place Louis XV: un des agens qui le suivaient monta avec lui. Arrivé au lieu désigné, il entra à la poste pour attendre la voiture; mais un gendarme aposté lui demanda son passeport, il ne parut pas en règle; on l'arrêta et on le conduisit à Paris, à la préfecture de police, sans qu'il pût se douter des causes de sa mésaventure. Les agens le suivirent dans une autre voiture; ils arrivèrent en même temps que lui. On le déposa à la salle Saint-Martin, on fouilla dans son paquet sans rien découvrir de suspect : il subit plusieurs interrogatoires sans rien dire qui pût le compromettre. Les questions qu'on lui fit lui apprirent seulement qu'il avait été soupçonné pour l'affaire de Saumur, sans se douter d'où cela lui arrivait.

L'homme aux papillons fut chez le maître d'école de Belleville, et se plaignit de ce que celui qui avait voulu conduire son frère en voiture avait été sur le point d'être compromis. Ce pauvre diable se confondit en excuses. On lui dit que cela lui ferait perdre des élèves, et qu'on ne prendrait pas la maison. On l'abandonna à ses papillons; et son frère le paysan fut mis en liberté et retourna piocher son champ. Il fut cité comme témoin dans la procédure de Berton; mais on ne put rien prouver contre lui.

Le général Berton fut mis en jugement devant la cour royale de Poitiers, qui fut saisie de cette affaire. Il prononça pour sa défense un discours aussi bien écrit que parfaitement pensé. Condamné à mort, il présenta un pourvoi en cassation qui fut rejeté. Cette décision parvint à Poitiers dans la nuit du 4 au 5 octobre, et, le 5 à onze heures, il subit son jugement avec ce courage et cette fermeté dont il avait tant de fois donné l'exemple sur le champ de bataille.

Wolfel, qui l'avait arrêté, vint à Paris pour solliciter l'avancement qui lui avait été promis. Pendant son séjour dans la capitale, il fut constamment accompagné d'un nommé Barthès, agent sous M. Bonneau, inspecteur-général des prisons; il le conduisit plusieurs fois au Palais-Royal, au café Valois, où se trouvaient Martinville, le comte de Jumilhac et autres, qui félicitèrent Wolfel sur sa conduite. Barthès l'avait fait reconnaître à ces messieurs. A la même époque, le préfet de police ayant appris que Delon, condamné à mort avec Berton,

s'était réfugié à Paris, chez un de ses frères, marchand de soieries, rue Saint-Denis, les agens Georges et Froment s'y transportèrent; mais ils apprirent que Delon s'était retiré en Espagne.

M. TIGER, IMPRIMEUR.

L'Almanach de Liége. — Les Dindons.

M. Tiger, imprimeur-libraire, rue du Petit-Pont, mettait au jour chaque année un *Almanach de Liége*. On voit qu'il faisait la pluie et le beau temps.

Cet ouvrage était tout aussi curieux et aussi recommandable par sa véracité que celui qui s'imprime à Liége.

Or, un jour que le sieur Tiger et le sieur Henriquez, homme de lettres, étaient à déjeuner chez le marchand de vin qui fait le coin de la rue des Grands-Augustins et du quai qui porte ce nom, en face du marché à la volaille, ils parlaient, en trinquant, des *pronostications* qu'ils inséreraient dans l'almanach pour l'année qui allait commencer, lorsqu'ils virent arriver une troupe de dindons, sous la conduite de deux conducteurs en blouse, qui, avec deux longues baguettes, les empêchaient de quitter leurs rangs.

A la tête de la bande se faisait remarquer un dindon beaucoup plus gros que les autres, qui marchait fièrement et levait audacieusement la crête.

Tiger, que le jus de la treille avait mis en gaieté, dit: « Voilà un général d'armée qui perdra bientôt la vie au milieu de tous ses soldats, qui peut-être partageront

son sort. » Henriquez fit observer que c'était un excellent article à insérer dans l'almanach de Liége.

La chose fut approuvée. Tiger applaudit à la réflexion; on rédigea l'article; il fut composé et imprimé.

Le jour de l'an arrive, l'almanach paraît; on le vend. L'article est lu par un des hommes de lettres de la préfecture de police, qui découvre dans *cette pronostication* l'assassinat d'un général d'armée et même quelque chose de plus, l'idée d'une provocation! Il en parle; on approuve sa lumineuse observation; peut-être même lui fit-on le compliment qu'il était tout aussi sorcier que *Mathieu-Laensberg*. Enfin, il fut décidé qu'on enverrait ledit almanach à l'autorité compétente, en lui dénonçant le libraire comme auteur d'un ouvrage séditieux. Aussitôt fait que dit, le libraire Tiger fut mandé quelques jours après, et il se présenta.

On lui demanda, après un petit préambule, prononcé avec gravité, ce qu'il avait prétendu annoncer par l'article précité, et quel général il désignait.

Le libraire rendit compte de l'événement qui avait donné l'idée de cet article, tel que nous l'avons raconté plus haut. Le membre de l'autorité ne put s'empêcher de sourire; il congédia honnêtement le libraire Tiger, en le remerciant de l'explication satisfaisante qu'il lui avait donnée.

Le véritable almanach de Liége de la veuve Bourguignon ne paraissait pas tous les ans publiquement en France, et n'y pénétrait qu'en fraude. Une année, le libraire Tiger en demanda; mais comme le *sorcier Lié-*

geois avait dit quelque chose d'inconvenant, le ballot, à l'adresse de Tiger, fut visité à la frontière, et renvoyé à Bruxelles, d'où il fut dirigé sur Liége aux frais du libraire Tiger. On voit qu'avec la police il faut oublier le passé, se taire sur le présent, et ne pas s'occuper de l'avenir.

POLICE OCCULTE.

LE COMTE DE BRIVASAC-BEAUMONT.

A l'époque de la restauration, lorsque Sa Majesté Louis XVIII fut remontée sur le trône, les Français parurent se rallier avec plaisir autour de lui; la confiance commença à s'établir entre le monarque et les sujets, et il reconnut que leur loyauté, leur franchise, étaient toujours les mêmes; en un mot qu'ils n'avaient point dégénéré. Cependant, nourri à l'école de l'expérience, et mûri par les épreuves du malheur et de l'adversité, il crut qu'il était de la prudence de ne pas abandonner absolument au trop célèbre Fouché, duc d'Otrante, le soin exclusif de veiller à la sûreté du trône et à celle de l'état.

Il avait servi la légitimité de tout son pouvoir : mais ne l'avait-il pas fait autant dans son intérêt que dans celui de la restauration? voilà se qu'on pouvait se dire avec juste raison; et s'il avait abandonné son ancien maître, ne pouvait-il pas encore en faire autant pour le nouveau? Il n'était pas défendu d'avoir cette pensée, qui naissait du caractère même et des talens du personnage. Pour se mettre à l'abri de toute inquiétude sur ce point délicat, on crut utile et convenable d'entretenir

une police occulte, qui éclairerait la conduite de Fouché, tout en veillant sur le trône et en s'occupant en outre de scruter et les individus et l'opinion publique.

Le comte de Brivasac-Beaumont, ancien émigré, fut donc mis à la tête d'une police particulière, qu'il organisa à son gré et dont il choisit les agens.

Que de gens voulurent en faire partie : les uns pour être utiles, les autres pour y trouver des moyens d'existence, une autre classe pour avoir la petite jouissance de dénoncer ses ennemis ou de servir ses petites haines, il y en eut même qui se présentèrent comme *amateurs*; c'était un engouement, une espèce de passion. En Espagne, c'était un honneur d'être familier du saint-office; en France, on recherchait avec avidité le titre et les fonctions d'agent de police.

M. le comte de Brivasac-Beaumont eut dont de grands moyens à sa disposition pour former sa police; les recrues ne lui manquèrent pas. Il décora du titre de son brigadier, un nommé Verceil, ex-capitaine, chevalier de Saint-Louis, qui établit son domicile et ses bureaux rue Saint-Germain-l'Auxerrois; huit agens le secondèrent dans ses ténébreuses opérations. On comptait parmi eux le chevalier Courton; Dulac, ancien militaire; le nommé Tourade (1); ce dernier, très-adroit, s'introduisait dans les maisons sous divers prétextes, tirait les cartes aux femmes de chambre moyennant la rétribution d'un franc, leur parlait du passé, les consolait sur le pré-

(1) Tourade et son fils ont été condamnés dernièrement, pour différens vols, à 5 ans de travaux forcés.

sent et leur prédisait l'avenir, qui toujours devait être très-heureux, parce qu'elles payaient le sorcier.

C'est ainsi que Tourade parvint à savoir ce qui se passait chez les personnes de la plus haute distinction; et comme il avait le génie créateur, il inventait et ajoutait ce qu'il croyait utile et nécessaire pour prouver sa pénétration, flatter ses chefs et et seconder les louables intentions du brigadier Verceil.

MM. Manuel, Benjamin Constant, et autres députés, furent signalés dans les rapports de ce misérable, comme tenant journellement les propos les plus dangereux contre le roi et son autorité, et cherchant à propager de coupables doctrines.

Verceil, par son dévouement absolu pour le comte de Brivasac-Beaumont, obtint bientôt le grade de capitaine-adjudant de ville de Paris (1), sous les ordres du colonel de la gendarmerie, et il continua à rendre des services dans tous les genres; il figura depuis avec Dulac dans l'affaire des croix de Saint-Louis et autres décorations que l'on vendait selon lui dans les bureaux de la guerre; le comte de Livri passait pour en avoir acheté une. Verceil joua le rôle d'agent principal dans cette intrigue, qui fut dénoncée aux tribunaux; un employé de la guerre fut arrêté et détenu très-long-temps pour cette cause, qui ne prouva que la déloyauté de Verceil; elle

(1) On donne ce titre à ces militaires à épaulettes, qui dans les théâtres ont la gendarmerie à leurs ordres. M. de Belleyme vient de leur interdire ce service.

fut même renvoyée devant la cour royale de Rouen, après avoir été discutée à Paris.

Un sieur Tison, ex-employé de la guerre, comparut comme témoin; on lui reprocha sa conduite à la cour royale de Paris, mais il s'étaya du crédit d'hommes puissans qui l'avaient mis en œuvre. Depuis il a été nommé commissaire de police, place à laquelle il aspirait depuis long-temps. Verceil, Dulac et compagnie ont été condamnés correctionnellement dans diverses circonstances, et ce n'est pas pour des actes de vertu.

Quant au comte de Brivasac-Beaumont, il reparaîtra sur la scène lorsqu'il s'agira de la police étrangère. Nous parlerons de la mission importante qu'il remplit à Londres auprès de l'ambassadeur français, M. Decazes, dont il était l'agent secret. On verra qu'il sait jouer plus d'un rôle et qu'il ne se borne pas à un seul emploi : c'est une très-grande utilité que M. le comte de Brivasac.

LOUVEL.

Assassinat de S. A. R. Monseigneur le duc de Berri.

Le crime commis par Louvel, sur la personne du duc de Berri, est une de ces monstruosités qui prouvent à quels excès affreux l'homme peut se porter lorsqu'il s'abandonne aveuglément à ses passions et aux inspirations d'une imagination déréglée.

Louvel fut un de ces scélérats isolés, tels que *Ravaillac*, *Jean Châtel* et *Damiens*; ils furent égarés par le fanatisme religieux, Louvel le fut par le fanatisme politique. Ce fut là son seul et unique complice; s'il avait eu un confident de son horrible et funeste dessein, le duc de Berri vivrait encore. Mais Louvel, sombre, taciturne, aimait à se promener seul dans les lieux écartés, il fuyait la société de ses camarades; bizarre et dédaigneux, on ne l'eût pas cru capable de commettre un assassinat, et cependant il se nourrissait, il se repaissait de cette idée. Tel était Louvel; il n'eut donc pas besoin d'être excité, encouragé à ce crime; il se suffisait à lui-même pour se fortifier dans ses perfides inclinations. Pour prouver ces assertions, laissons-le parler lui-même, lorsque, dans son interrogatoire, il raconta avec une assurance dont on ne peut se rendre compte, ses desseins criminels et la manière barbare dont il les accomplit.

« Depuis mon retour de l'île d'Elbe, comme aupara-

vant, et depuis 1814, je n'avais cessé de rouler mon projet d'exterminer les Bourbons. J'avais voulu l'exécuter à Calais, soit sur le roi, soit sur celui des princes que j'y aurais trouvé. Venu de Calais à Fontainebleau, j'y avais porté la même volonté. Il est vrai que je n'y mis pas d'abord une grande activité, la commission était trop pénible pour prendre son parti sans hésiter. Toutefois pendant que j'étais à Fontainebleau, le duc de Berri y recevait une fête que lui donnait la vieille garde; l'idée me vint de réaliser mon projet. La satisfaction générale me fit faire des réflexions, et je me dis: Serait-ce donc moi qui aurais tort? J'allai à l'île d'Elbe, plutôt pour me distraire de mes projets que pour m'y confirmer; mais mes idées m'y poursuivirent. Je quittai l'île d'Elbe, où je ne me plaisais pas, et je débarquai à Livourne, toujours préoccupé de mes projets, et me reprochant le temps que je perdais à faire mes courses à l'île d'Elbe et en Italie. Je rentrai en France, et vins à Chambéry, je m'y arrêtai trois mois; au bout de ce temps la nouvelle éclata de l'arrivée de Bonaparte à Grenoble; je voulus savoir ce que c'était. Je laissai chez mes maîtres, hardes, outils, et même l'argent qu'ils me devaient, et je me rendis à Grenoble, d'où je revins à Lyon, puis à Paris, avec les équipages de l'empereur. J'arrivai à Lyon quand *Monsieur* venait d'en partir; s'il y eût été, je l'aurais tué sans doute; on peut juger par ce que j'ai fait que je ne suis pas l'ami des Bourbons. Je vis, bien après le retour de Bonaparte, qu'il n'était plus question d'exécuter mes projets. Je les repris quand Bonaparte fut embarqué. J'étais

alors à La Rochelle, j'y achetai le poignard dont je me suis servi. Je revins à Versailles, j'y fus employé, et ensuite à Paris, aux écuries. Depuis lors j'ai cherché sans relâche les occasions d'exécuter mon dessein, soit à Paris, soit à Versailles, soit à Saint-Germain, soit à Saint-Cloud, soit à Fontainebleau. Je savais que ma tête devait tomber; mais les Bourbons me semblaient trop coupables pour y renoncer. J'ai couru çà et là pour réussir. Je me rendis à Fontainebleau en 1816, pour le service des équipages, lors de l'arrivée de la duchesse de Berri en France; je cherchais des occasions, j'allais aux chasses. J'allais aussi aux chasses de Saint-Germain; je suis allé à ces dernières chasses plus de cinquante fois, c'est-à-dire à toutes celles que je pouvais soupçonner. Je les suivais toujours à pied; j'y allais même de Paris, ainsi qu'aux chasses de Vincennes et de Meudon, sans le dire à ma sœur. Pour m'en ménager le temps et faire concorder mes devoirs avec mes courses, je forçais mon travail et j'allais au-devant des besoins du service. Je portais toujours un poignard sur moi quand je supposais que je pourrais rencontrer un Bourbon; mais constamment avec la résolution de commencer par le duc de Berri, comme le plus jeune. Je voulais commencer par le plus jeune, parce que c'était le plus sûr moyen d'éteindre la race, parce que d'ailleurs je n'avais qu'une vie et que je voulais qu'elle me fût payée cher. Après la mort du duc de Berri j'aurais tué le duc d'Angoulême, puis *Monsieur*, puis le roi; j'en voulais à tous les Bourbons. Après le roi je me serais peut-être arrêté; il est même possible que je

me fusse arrêté après *Monsieur* si je n'avais pas réussi à atteindre le roi. Les seuls coupables sont ceux, princes ou particuliers, qui ont porté les armes contre leur pays.

» Je ne suivais pas seulement les Bourbons aux chasses; depuis trois ans, presque tous les soirs, je rôdais autour du spectacle auquel je supposais que le prince pourrait aller : pour le savoir je lisais les affiches, car je conjecturais la probabilité de son assistance à tel ou tel spectacle par la qualité des pièces. S'il devait se rendre à Feydeau je ne m'y trouvais pas, parce que, comme il avait une entrée particulière, où le public n'était pas admis, il n'y avait rien à faire. Quand j'allais autour de l'Opéra et qu'il n'y était pas arrivé à huit heures un quart, temps qu'il ne dépassait jamais, je me retirais. Quoique nullement religieux, je suivais le duc de Berri dans les églises où il allait. C'est ainsi que plusieurs années de suite je suis allé à l'Assomption les jours de la Fête-Dieu, parce que j'étais sûr de l'y trouver; la foule et la garde m'ont presque toujours empêché d'arriver jusqu'à lui. La dernière fête notamment je fis tous mes efforts pour parvenir à la voiture; cela me fut impossible. Depuis bien des jours je recherchais l'occasion de consommer mon dessein. J'étais aller rôder le 11 autour de l'Opéra, le 12 autour de Feydeau, et toujours sans fruit. Le dimanche gras je me levai de bonne heure; après quelques soins de ménage et de toilette, auxquels je me livrai dans ma chambre, je fis mon déjeuner chez Dubois, aubergiste, rue Saint-Thomas-du-Louvre, où je mangeais toujours; je rentrai. Je causai quelque temps avec Barbé, son per-

ruquier, et deux autres personnes qui étaient chez lui, de choses indifférentes; puis j'allai dans ma chambre prendre un poignard, comme c'était ma coutume toutes les fois que je voulais rôder. C'était le plus petit.

» Je sortis pour voir les masques et le bœuf gras; il pouvait être alors une heure et demie. Ma promenade, après divers tours dans la rue de Rivoli et les rues adjacentes, me conduisit par le boulevard, d'où je poursuivis par la place Louis XV, à travers les Champs-Élysées, jusqu'à moitié chemin de la barrière de l'Étoile à la porte Maillot. Il se faisait tard; je regagnai l'auberge de Dubois. J'y arrivai vers cinq heures et demie. J'y dînai à côté d'un nommé Buremont, maréchal des écuries, qui ne me dit et à qui je ne dis rien de remarquable. Sept heures sonnèrent; je remontai dans ma chambre pour prendre mon second poignard: je le plaçai dans l'un des goussets de mon pantalon; et l'autre poignard dans l'autre gousset. Ainsi muni, je me rends près de l'Opéra. J'avais jugé que le spectacle extraordinaire de ce jour y appellerait le prince; je ne m'étais pas trompé: à huit heures le prince et la princesse arrivèrent. Quand le duc de Berri descendit, je voulus le frapper, le courage me manqua, comme cela m'était arrivé bien des fois. Il passa; j'entendis donner aux voitures, de bouche en bouche et tout haut, l'ordre de venir à onze heures moins un quart. Je le retins, en me reprochant mon manque de courage, et à peu près résolu à regagner ma chambre.

» Je traversai le Palais-Royal; là, une foule de ré-

flexions m'assaillirent; je songeai que j'aurais moins d'occasions par la suite, car j'avais reçu l'avis que j'irais, à dater du mois suivant, remplir mon emploi à Versailles. Il se fit en moi une révolution nouvelle ; ai-je tort? ai-je raison? me disais-je. Si j'ai raison, pourquoi le courage me manque-t-il? Si j'ai tort, pourquoi ces idées ne me quittent-elles pas? Je me décidai à l'instant pour le soir même. Je me promenai dans le Palais-Royal; j'allai et vins plusieurs fois, dans l'invervalle de huit à onze heures, du Palais-Royal à l'Opéra et de l'Opéra au Palais-Royal, observant si l'ordre n'était pas changé. Enfin, en y retournant à onze heures moins vingt minutes, les voitures étant déjà arrivées, je me suis glissé près d'elles; j'ai attendu un quart-d'heure à la tête d'un cheval de cabriolet. L'ordre a été donné aux voitures d'avancer; je me coulai le long du mur. Le prince parut. Aussitôt que la princesse et sa dame d'honneur furent remontées dans la voiture (le factionnaire me tournait le dos), je m'élançai sur le prince, le saisis de la main gauche par l'épaule gauche, le frappai du côté droit, et m'enfuis. »

C'est ainsi que Louvel raconta sa fatale histoire et ses plus funestes résultats. On voit qu'il se faisait lui-même des objections, et qu'il les réfutait également. D'après ce terrible ascendant que l'amour du crime avait pris sur lui, il s'affermissait ainsi dans la passion du meurtre et du sang; et il avoua ensuite son crime avec un sang-froid, une assurance qui prouvent qu'il y trouvait une sorte de jouissance. Louvel, arrêté après avoir commis son crime, fut mis entre les mains de la police. Le préfet,

des commissaires furent présens aux premiers interrogatoires qu'on lui fit subir.

Transféré à la Conciergerie, il fut constamment gardé par un officier de paix et un maréchal-de-logis de gendarmerie, qui se relevaient de trois heures en trois heures, jour et nuit, et tenaient notes exactes et détaillées de tout ce qu'il faisait ou disait. Nous donnerons à la fin de cet article quelques faits particuliers qui le concernent, et qui nous sont parvenus. Il y avait à la préfecture un très-grand carton, qui était plein des bulletins rédigés par les officiers de paix pendant le séjour de Louvel à la Conciergerie. Mais il était impossible d'y fouiller, et le plus grand secret était d'ailleurs recommandé aux officiers de paix et aux gendarmes, sous peine de destitution. Cependant on peut compter sur la vérité de ce que nous rapporterons. Ces paroles et ces réflexions de Louvel sont échappées à l'indiscrétion, pour ainsi dire involontaire, de ses gardiens.

Louvel, traduit devant la chambre des pairs, y lut les phrases suivantes, que nous offrons ici textuellement; elles étaient écrites de sa main, sur deux feuilles de papier détachées qu'il tira de sa poche. Il parla avec beaucoup de calme et de tranquillité, et s'exprima en ces termes :

« J'ai aujourd'hui à rougir d'un crime que j'ai commis seul. J'ai la consolation de croire en mourant que je n'ai point déshonoré la nation, ni ma famille; il ne faut voir en moi qu'un Français dévoué à se sacrifier pour détruire, suivant mon système, une partie des hommes

qui ont pris les armes contre la patrie. Je suis accusé d'avoir ôté la vie à un prince; je suis seul coupable; mais parmi les hommes qui occupent le gouvernement, il y en a d'aussi coupables que moi; ils ont reconnu, suivant moi, des crimes pour des vertus.

» Les plus mauvais gouvernemens que la France a eus ont toujours puni les hommes qui l'ont trahie, ou qui ont porté les armes contre la nation.

» Suivant mon système, lorsque des armées étrangères menacent, les partis dans l'intérieur doivent cesser et se rallier pour combattre, pour faire cause commune contre les ennemis de tous les Français.

» Les Français qui ne se rallient pas sont coupables. Suivant moi, le Français qui est obligé de sortir de France par l'injustice du gouvernement, si ce même Français se met à porter les armes pour les armées étrangères contre la France, alors il est coupable et ne peut rentrer dans la qualité de citoyen français.

» Selon moi, je ne peux m'empêcher de croire que si la bataille de Waterloo a été fatale à la France, c'est qu'il y avait à Gand et à Bruxelles des Français qui ont porté des secours aux ennemis. Suivant moi et selon mon système, la mort de Louis XVI était nécessaire, parce que la nation y a consenti....; si c'était une poignée d'intrigans qui se fût portée au palais du roi et qui lui eût ôté la vie sur le moment, oui je le croirais; mais comme Louis XVI et sa famille sont restés long-temps en état d'arrestation, on ne peut pas concevoir que ce ne soit pas de l'aveu de la nation; de sorte que s'il n'y avait

eu que quelques hommes, il n'aurait pas péri.... la nation entière s'y serait opposée. Aujourd'hui ils prétendent être les maîtres de la nation; mais, suivant moi, les Bourbons sont coupables, et la nation serait deshonorée si elle se laissait gouverner par eux. »

La publication de ce discours fut défendue dans le temps, mais on en fit circuler des copies manuscrites, et nous pûmes nous en procurer une.

On voit que Louvel voulait justifier son crime par quelques raisonnemens, qu'il appuyait de sophismes, qui ont tous une teinte de fanatisme; mais un crime ne peut jamais avoir un côté favorable, et c'est en vain que Louvel aurait voulu prouver qu'il servait la France en voulant verser le sang des Bourbons.

La police fut accusée dans le temps d'avoir favorisé en quelque sorte Louvel pour commettre son crime, en ce que les précautions de surveillance en usage chaque fois que le roi ou les princes se rendent au spectacle, n'avaient pas reçu leur exécution. On ne peut se dissimuler qu'il y eut de la négligence de la part du chef suprême de la police et de ses agens. Le soir de l'assassinat du duc de Berri, le sieur Joly, officier de paix, était de service à l'Opéra; au lieu d'être à son poste, il passait son temps dans le café au moment où le prince fut poignardé par Louvel. S'il eût rempli ses devoirs, peut-être qu'il n'eût pas été frappé; on ne peut s'empêcher de faire cette réflexion. Quel homme voudrait avoir un tel reproche à se faire? quel poids accablant pèse sur son cœur, lorsqu'il songe qu'un semblable malheur peut lui être im-

puté! Ah! cette pensée est horrible et doit à chaque instant torturer son ame. Détournons les yeux de ces tristes tableaux et gémissons d'être forcés de proclamer de telles vérités, mais notre impartialité nous en fait un devoir.

Cet assassinat, aussi horrible dans son exécution que par les résultats funestes qu'il pouvait avoir, produisit dans toute la France un effet impossible à décrire. Les hommes de tous les partis se réunirent pour plaindre le malheur de la noble victime, et déplorèrent le sort de l'auguste famille, dont les anciennes plaies allaient se rouvrir. On reconnut avec orgueil que les Français n'étaient pas nés pour le crime.

Nous ajouterons pour justifier ce que nous avançons relativement à la négligence de la police, que le ministre et le préfet avaient jugé à propos d'envoyer un grand nombre de leurs agens prendre leurs places, dès le 13 au soir, à la porte de la chambre des députés, pour y entrer le lendemain de très-bonne heure, afin d'empêcher l'affluence du public. On devait y discuter une loi qui contrariait le ministère, et on ne voulait pas que l'on eût une trop grande connaissance des débats.

Le ministère, très-royaliste et très-dévoué, n'en était pas moins plus occupé de ses petits intérêts que de veiller à la sûreté des princes.

Il y eut quelques têtes volcanisées, quelques hommes exaspérés qui voulurent rattacher ce crime à tel ou tel parti. On s'accusa réciproquement; mais sans rien prou-

ver. La tribune de la chambre des députés retentit de déclamations, d'accusations dirigées, enfantées par la haine, les passions, l'amour et le désir de la vengeance; mais tout cela n'eut pas de suite. Ce qui pouvait donner une sorte de consistance aux bruits qui circulaient, ce fut qu'on rapportait que le duc de Berri ayant rencontré le ministre de la police dans le palais des Tuileries, l'avait vivement apostrophé, et s'était même porté à des voies de fait : ce qui aurait piqué l'excellence. A la même époque éclata une espèce de conspiration, que l'on baptisa *conspiration blanche*. Elle avait pour but d'opérer quelques changemens dans le ministère. Un colonel de la garde royale fut soupçonné d'y avoir pris part. On se contenta de lui donner le grade de maréchal de camp, et de le placer ailleurs en raison de son grand dévouement et des preuves qu'il en avait données de temps immémorial.

Mais comme il fallait au moins une victime au ministre offensé, un sieur Delherme de Novital, chef d'une police occulte, fut offert en holocauste. On l'arrêta; il fut conduit à Bicêtre; mis au secret pendant vingt-quatre jours dans un cabanon, et nourri très-frugalement.

Le ministre en donnant l'ordre de l'arrêter, ne pouvait contenir sa joie, et s'écriait en frappant de la main sur sa cheminée : « Je tiens enfin Delherme de Novital. »

Louvel avait été seul l'artisan de son crime. M. Bellart, procureur-général, dans son acte d'accusation,

parut avoir une autre opinion; mais M. de Bastard, rapporteur de la chambre des pairs, dans son rapport, écrit avec autant de clarté, de prudence, de circonspection, que d'impartialité, prouva que Louvel n'avait point de complices.

L'événement le plus fortuné dans cette malheureuse affaire, et qui épargna à la France des maux incalculables, ce fut l'arrestation de Louvel. Après avoir commis son crime, s'il eût pu conserver quelque calme, quelque sang-froid, et qu'il n'eût pas pris la fuite, l'obscurité de la nuit le favorisant, on n'eût pu suivre sa trace et le découvrir.

Mais la Providence, qui veillait encore sur les destins de la France, tout en la frappant cruellement, ne permit pas que Louvel pût se soustraire plus long-temps au juste châtiment qui lui était réservé. Sans cela, dans l'état où se trouvait l'opinion publique, où les esprits étaient échauffés, exaspérés, cinquante mille Français eussent peut-être été arrêtés; on se fût réciproquement accusé, et les torches de la guerre civile se fussent allumées : que de sang il eût été répandu avant de les éteindre ! Nous n'avons point eu à déplorer d'aussi grands malheurs. C'était bien assez d'une victime. Cette perte fut vivement sentie, et le souvenir n'en est point effacé.

Après l'assassinat, la police fit prendre des informations de tous les côtés, et ordonna des perquisitions chez les parens, les amis et les connaissances de Louvel.

L'officier de paix Rivoire et Froment, accompagnés d'un commissaire de police, se transportèrent rue des

Moineaux, chez une fruitière que l'on soupçonnait avoir eu des liaisons avec l'assassin. On y fit la perquisition la plus exacte et la plus scrupuleuse; mais sans rien découvrir qui pût jeter quelque jour sur la conduite du coupable.

Cette fruitière déclara seulement avoir vu Louvel la veille de son crime, et qu'il avait l'air plus gai que de coutume. Elle fut arrêtée, ainsi que son mari, et conduite à la salle Saint-Martin à la préfecture de police. On avait trouvé vingt-cinq louis en or dans la paillasse de son lit.

Froment et une fille tinrent la boutique de la fruitière pendant les huit jours qu'elle fut détenue. On voulait s'assurer si quelque complice de Louvel ne viendrait point le demander.

Froment, coiffé d'un bonnet de coton, vendait des panais, des carottes et de la *barbe de capucin*, à toutes les cuisinières du quartier, qui venaient faire des cancans pour alimenter la gazette du jour. Cette mesure parut inutile : il reprit ses fonctions.

On tint la même conduite avec la sœur de Louvel. Mais cette fille ignorait absolument le crime de son coupable frère. Elle l'apprit de la bouche d'un agent, et fut tellement effrayée qu'elle tomba sans connaissance. Cette démarche fut encore infructueuse.

La chambre de Louvel, à la sellerie du roi, fut aussi visitée avec un soin extrême. On trouva, dans une malle la *Charte* imprimée; la *Constitution de* 1791 ; un volume intitulé : *Victoires et revers des armées françai-*

ses, depuis le commencement de la révolution jusqu'en 1815; les *Crimes secrets de Napoléon Bonaparte, faits recueillis par une victime de sa tyrannie;*

Un almanach de Liége pour l'année 1824;

Un ouvrage sur l'éducation, écrit dans un esprit moral et religieux; 180 francs en or et en argent.

Lorsque Louvel fut en prison, on mit près de lui un inspecteur, nommé Louis, afin d'essayer d'obtenir quelques confidences ou quelques révélations; mais il ne répondit à rien et ne fit aucun aveu.

Il parlait avec les officiers de paix qui le gardaient, mais de choses indifférentes. Jamais il ne tint le moindre propos qui eût rapport à son crime.

Il les connaissait tous; et lorsqu'ils se relevaient dans leur service, et qu'on annonçait un remplaçant, il disait d'après celui qui allait paraître: « Ah! tant mieux; c'est » un bon enfant. Il est gai: nous allons rire. »

Un jour que le concierge lui apportait son repas, la porte de son cachot se ferma avec violence, par suite d'un coup de vent, et le bruit retentit dans le corridor. Louvel fut effrayé; sa figure se décomposa, ses yeux devinrent hagards. Il demanda si c'était le canon. « Non, » lui répondit Dabasse, officier de paix, alors de service près de lui, et il se rassura.

Il se plaignit une autre fois de sa nourriture, et dit qu'étant prisonnier d'état, il devait être mieux soigné.

Il avait la main appuyée sur la table. Le maréchal-de-logis de gendarmerie qui se trouvait là, lui demanda comment il s'y était pris pour commettre son crime. Il se leva tranquillement, s'approcha de lui, le saisit et fit les mêmes mouvemens qu'il avait employés en frappant le prince, et cela sans témoigner ni regrets ni émotion.

Il savait fort bien qu'il n'était point passible de la peine réservée aux parricides; il en parlait avec indifférence.

Il avait la barbe longue; on le rasait, et il ajoutait: « Je connais un perruquier qui me la fera bientôt d'un » peu plus près; c'est Sanson. »

Il fut incommodé quelque temps, et il eut la diarrhée; il dit en riant: « Si les journalistes savaient cela, ils feraient un bel article. »

Quand il reçut son acte d'accusation, il le regarda sans le lire, et il ajouta seulement: *sont-ils bêtes, d'en avoir mis si long.*

Comme il savait qu'il devait comparaître devant la chambre des pairs, il disait: l'affaire pourra durer deux jours, et le troisième tout sera terminé.

Il fut conduit le 5 à la chambre des pairs. Il était vêtu proprement. En entrant, il promena ses regards sur l'assemblée, sans paraître ému ni troublé d'un coup d'œil aussi imposant.

Il apprit son arrêt de mort à la conciergerie avec la plus froide insensibilité.

M. l'abbé Montès, aumônier de la conciergerie, vint le visiter, et ne le quitta point, depuis dix heures du

soir, jusqu'au lendemain matin sept heures. Il dit à M. Cauchy, secrétaire greffier de la chambre des pairs : *vous m'avez envoyé un bien brave homme.*

« J'ai craint que ma résistance ne lui causât trop de » peine ; d'ailleurs il m'a tellement ému que je suis » tombé à genoux pour lui confesser quelques petites » fredaines. »

Il n'avait aucune connaissance des dogmes de la religion chrétienne ; il en fit l'aveu à M. Montès.

Il passa la journée du 6 au 7 juin à écrire plusieurs lettres à ses parens.

Il croyait que son exécution aurait lieu à huit heures du matin; quelques minutes avant huit heures il demanda un bouillon et un verre de vin. Ensuite il dit qu'il était prêt et il témoigna même de l'impatience pour partir.

Louvel était né à Versailles, le 7 mars 1783. Il avait le teint pâle, les yeux petits et enfoncés, les lèvres minces; la bouche grande, fermée habituellement, serrée même, en se contractant souvent; la tête presque chauve. Sa physionomie était en quelque sorte toujours immobile, car ses yeux étincelans et durs, qui auraient pu l'animer, ne pouvaient se distinguer que de très-près.

M. LE POITEVIN.

M. Le Poitevin, doyen et président de la cour royale, magistrat aussi recommandable par son âge, ses vertus, que par ses vastes connaissances en jurisprudence, voyait quelquefois l'ex-archichancelier Cambacérès; et la police en prit ombrage. Il avait en outre à son service un domestique qui fréquentait la maison d'un marchand de vin, placée non loin de celle de son maître. Le mari et la femme étaient des bavards. Le domestique leur prêtait le journal; ils parlaient politique à tort et à travers en style de cabaret. Ils recevaient souvent des lettres d'un de leurs fils, habitant de Brest, boulanger de son métier, qui leur écrivait en style très-libéral, et leur faisait part de ses réflexions lorsqu'il pétrissait sa pâte. Ces lettres étaient communiquées au domestique, qui, selon M. et Mme Mélange, en donnait connaissance à son maître. Le nom de M. Le Poitevin fut prononcé par ces gens, avec des observations qui furent entendues par un observateur, nommé Lapierre, qui buvait dans le cabaret il fit un rapport, et le magistrat fut mis en surveillance On chercha même à se procurer les lettres qui venaien de Brest. Tout cela se réduisit à brouiller inutilement di papier, et à prouver que la police s'effarouchait de rien. M. Le Poitevin eût dû inspirer plus de respect à des gens qui le connaissaient, et qui avaient parcouru la même car-

rière que lui ; et dans la magistrature il eût pu leur servir de modèle.

C'est à cette époque (5 août 1820) qu'il y eut des troubles à Brest, au sujet de l'arrivée dans cette ville de M. Bellart, procureur-général de la cour royale de Paris. Il y eut information judiciaire contre les auteurs et fauteurs de ce tumulte, où M. Bellart avait été insulté. Quelques personnes s'étaient rendues dans la maison où il logeait, et, après avoir payé au propriétaire les meubles de la chambre qu'il avait occupée, on les avait brisés et jetés par les fenêtres. Par une ordonnance du roi du 24 août, la garde nationale de Brest fut dissoute pour avoir refusé d'obéir au maire, afin d'apaiser le tumulte. Le général qui commandait à Rennes vint à Brest ; il ne put calmer les esprits. Il demanda qu'on lui adjoignît quelqu'un qui inspirerait plus de confiance. Le général Lauriston fut chargé de cette mission. Il rétablit le bon ordre et reçut cent mille francs : ce qui contraria beaucoup l'autre général. Il ne pouvait s'en taire.

LES PÉTARDS.

Affaire Gravier et Bouton.

Cette affaire, comme beaucoup d'autres, a couvert de honte ceux qui en furent les artisans et qui avaient pu organiser froidement de prétendus projets de meurtre, de conspiration, d'incendie, tendans à conduire à l'échafaud leurs déplorables victimes.

Gravier, qui a joué le principal rôle dans la conspiration dite des Pétards, eut d'abord l'intention, dans sa jeunesse, de s'embarquer pour les États-Unis. Le vaisseau sur lequel il devait monter, contrarié par les vents, rentra dans le port. Il fut donc contraint de rester en Europe; et sa destinée sembla l'y conduire pour jouer un rôle qui compromit son existence, et accumula sur sa tête une série de maux et d'infortunes plus accablans les uns que les autres.

En 1815, pendant les cent jours, Gravier se fit remarquer par une exaspération, un enthousiasme, qui pourraient plutôt être taxés d'inconséquence et de légèreté que d'une prétention bien prononcée de faire le mal.

Dans des momens de troubles et d'effervescence, il est souvent difficile de ne pas se fourvoyer un peu; c'est ce qui arriva à Gravier. A cette époque, il passa en Belgique avec une mission d'un grand général; il outre-

passa ses pouvoirs et ses instructions. Considéré comme embaucheur, il fut condamné à mort. Il rentra en France, combattit à Waterloo; fit partie de l'armée de la Loire; se retira à Bordeaux; fixa les regards de la police; on le crut même assez dangereux pour ne pas le perdre de vue.

Revenu à Paris, il se lia avec Bouton et un nommé Duval, agent de police, auquel il rendit quelques services. Arrêté comme suspect, mis ensuite en liberté, il devint membre de plusieurs sociétés chantantes, dont l'une tenait ses séances dans le passage de la rue de Venise. Il composa des couplets qui louaient l'un et blâmaient les autres; il travailla aux archives françaises; se compromit continuellement par des propos inconsidérés. On avait les yeux sur lui; on lui tendit des piéges, il y tomba. Nous allons tracer cet affreux tableau et ses suites funestes.

Dans les derniers jour d'avril 1820, après l'attentat du 13 février, où le duc de Berri perdit la vie, deux pétards furent tirés la nuit sous les fenêtres du Louvre, près des appartemens de S. A. R. Madame; il paraissait que l'espoir des coupables était que la frayeur qu'aurait pu causer l'explosion, sur la princesse, l'aurait fait avorter. Elle était alors enceinte. Cet événement frappa tous les esprits d'horreur et d'épouvante; et le préfet de police, d'après l'ordre du ministre, promit une récompense de 3,000 fr. à l'agent qui parviendrait à découvrir l'auteur de cet attentat. Quel fut le moyen que la soif de l'or suggéra aux employés de la police pour découvrir le cou-

pable, ou porter un individu à le devenir? Continuons notre récit, et ce mystère d'iniquité va se dérouler, se développer aux yeux de nos lecteurs.

Mettons d'abord les acteurs en scène. Rivoire, ancien commissaire des guerres à Naples, sous Murat, qui figurera encore dans l'affaire Chauvelin, fut spécialement chargé de cette recherche par l'inspecteur-général Foudras.

Bientôt, il lui remit un rapport qui annonçait qu'il avait réussi, qu'il tenait le fil de la conspiration, de l'intrigue, et que les coupables lui étaient connus.

M. Foudras lui donna l'ordre de se rendre sur-le-champ chez le ministre de la police, où se trouvait le préfet, M. le comte Anglès. Arrivé près de ses chefs supérieurs, on lui demanda de nouveaux renseignemens sur quelques particularités de son rapport, et il répondit avec l'assurance et l'à-plomb d'un homme qui ne sut jamais dire que la vérité. « Je suis parvenu à découvrir » que chez un marchand de vin, nommé Auguste, de» meurant rue Montmartre, n° 26, une quinzaine » d'individus se réunissent habituellement et composent » une société, sous la dénomination de *Chevaliers du* » *poignard*, et que Gravier en est le président. »

Tout cela ne prouvait pas qu'il avait fait partir les premiers pétards; mais poursuivons.

Le préfet demanda à Rivoire si le coupable auteur du pétard, était un des membres de la société.

Rivoire répondit affirmativement, sur l'injonction qu'on lui fit de s'expliquer clairement et catégorique-

ment, au sujet de la prétendue conspiration et de l'individu qui pourrait en vendre les auteurs. Le marché était déjà arrêté ; 3,000 francs ouvrent l'intelligence, donnent de l'essor à l'imagination.

Rivoire ajouta : « Leydet est mon compatriote ; il est
» venu me trouver, et m'a dit : Depuis quelques jours
» les feuilles publiques parlent de pétards tirés sous les
» guichets du Louvre ; si vous voulez, je vous ferai
» *prendre* celui qui les a fait partir, à condition qu'on
» me donnera une place dans la police. »

C'était la seule récompense digne d'un pareil service.

Le ministre et le préfet, après avoir entendu le récit de Rivoire, mirent à sa disposition plusieurs agens, pour le seconder dans cette grande opération et la mener à bien.

Ces agens étaient les nommés :

Dambetin ; on ne sait ce qu'il est devenu ;

David, aujourd'hui commissaire de police adjoint ;

Georges, actuellement secrétaire du commissaire de police à Chaillot ;

Ganat, maintenant inspecteur à la Rapée ;

Mazières ;

Froment....

On chargea Ganat et Mazières, qui marchaient ordinairement ensemble, de surveiller Auguste, le marchand de vin, de suivre les démarches de Gravier avec une telle assiduité qu'ils pussent en rendre compte, d'heure en heure, à leurs chefs, MM. Foudras et Rivoire.

Froment devait recevoir les rapports de ces deux agens, et les transmettre directement à Rivoire.

Le premier qui fut fait portait que Leydet, Gravier et Bouton étaient sortis à 11 heures du matin de chez le marchand de vin Auguste, après y avoir déjeuné; qu'ayant suivi la rue Montmartre, ils étaient entrés au domicile de Bouton; y étaient demeurés environ une heure; qu'ensuite ils s'étaient rendus dans un café au coin de la rue Ticquetonne; qu'un des agens y était entré pour les écouter, et qu'alors Gravier avait dit à Leydet: « Sous deux ou trois jours l'affaire sera faite; et » si nous sommes malheureux, bientôt on montera à » cheval. »

Il est important d'observer que Leydet, se plaignant à Gravier de sa détresse et de son extrême misère, ajoutait qu'il ne savait plus à quoi se résoudre.

Cette surveillance fut exercée ainsi pendant trois jours; mais elle n'offrit au ministre et au préfet aucun résultat satisfaisant.

M. Decazes manda le comte Anglès, et lui reprocha vivement les lenteurs de cette affaire, ainsi que le retard qu'on apportait à arrêter l'individu signalé par Rivoire.

Le préfet de police manda l'inspecteur-général, et lui dit, encore tout ému de la semonce ministérielle: « Il » paraît que Rivoire nous a trompés; je vais demander » sa destitution, s'il ne prouve que Gravier est réelle- » ment l'auteur des pétards. »

M. Foudras, très-mécontent de son côté, à l'*ordre*

des officiers de paix, fit monter Rivoire dans son cabinet, et lui annonça l'entretien qu'il venait d'avoir avec le comte Anglès, en lui rendant ses paroles textuellement et littéralement. Rivoire se retira très-inquiet; à l'*ordre*, il demanda Froment, qui vint sur-le-champ, et il lui fit part de ses craintes. Il ajouta : « Je ne puis » aller moi-même chez Leydet, car Gravier pour» rait s'y trouver. Voici son adresse; voyez-le et recom» mandez-lui de passer chez moi. »

Froment se transporta de suite rue et île Saint-Louis, n° 25, à la demeure de Leydet. Il était absent, et le maître de l'hôtel garni ne put lui indiquer l'heure de son retour. Il sortait de grand matin et ne rentrait que très-tard.

Froment y retourna le lendemain à cinq heures et demie du matin; il monta au quatrième étage, et entra dans la chambre n° 13. Leydet et Gravier étaient couchés ensemble dans le même lit. Froment prévint Leydet, *en patois*, qu'il avait à lui parler en particulier. « Nous » sommes tous compatriotes, dit Gravier; expliquez» vous.— C'est qu'il veut m'inviter à dîner aujourd'hui, » reprit Leydet, et que je ne pourrai me trouver au » rendez-vous à l'heure indiquée; mais bien ce soir » pour l'affaire en question. »

A ces mots, il descendit avec Froment. Quand ils furent dans la rue, celui-ci lui dit : « Rivoire est sur le » point d'être destitué à cause de vous. Il vous attend » chez Mme Prévôt, rue Saint-Honoré, n° 200. » Leydet ne manqua pas de s'y rendre. Nous ignorons ce

accourus du poste des Tuileries; ils saisirent et arrêtèrent, par erreur, divers agens de police.

Ganat, qui tenait dans sa main le pétard dont il venait de s'emparer, fut serré de près par l'un de ces messieurs, qui, lui mettant la pointe de son épée sur la poitrine, lui dit : « Coquin, si tu bouges, tu es mort! Tu » vas me suivre au poste. »

Ganat avait beau lui répéter qu'il appartenait à la police, l'officier n'entendait pas raison.

Rivoire vint à son secours, le réclama comme un des siens, et il fut à l'abri du danger sous l'égide de son chef.

Cet événement avait causé une espèce de rumeur sur la place du Carrousel; il y avait beaucoup de monde rassemblé. Un particulier qui passait tranquillement, avec son épouse, fut arrêté et conduit au poste des Tuileries; ils y furent retenus jusqu'au lendemain.

Gravier fut conduit chez le commissaire de police : le comte Anglès l'interrogea lui-même, et le fit conduire ensuite à la préfecture de police, où il fut mis au secret.

Le lendemain, on fit une perquisition chez le marchand de vin, rue Montmartre. On y saisit un registre, en tête duquel on lisait : *Société des Chevaliers;* à la suite de ces mots, on avait dessiné un *poignard.*

Gravier avait signé sur le registre, en ajoutant le titre de président. Bouton, Leydet, Auguste y avaient également apposé leurs signatures. On en reconnut de fausses.

Auguste fut arrêté et conduit à la salle Saint-Martin, à la préfecture de police.

Gravier, après avoir subi plusieurs interrogatoires, reconnut que Leydet avait été son dénonciateur; et il déclara qu'il avait été le provocateur et l'instigateur du crime dont on l'accusait.

Un mandat d'arrêt et de perquisition fut décerné contre Leydet. La police se transporta à son domicile; mais on n'y trouva point l'individu ni aucun papier qui pût le compromettre.

La maîtresse de l'hôtel assura qu'il avait disparu depuis deux jours. Il était caché chez Rivoire; la police tenait beaucoup à l'arrestation de Leydet; elle paraissait avoir ce désir. Rivoire, de son côté, avait grand soin de tenir Leydet à l'abri de toutes les recherches; car il eût été compromis si Leydet eût été arrêté et mis en jugement. Le séjour de Leydet à Paris lui causait de grandes inquiétudes, il sentit la nécessité de l'éloigner; mais il fallait un passeport, comment se le procurer?

Dans cette cruelle alternative, le très-honnête et très-délicat officier de paix Rivoire, s'adressa à Froment, et lui dit: « Leydet est sur le point d'être arrêté : voilà 200 fr., allez avec lui au Palais-Royal, vous lui achèterez un habit, un pantalon et des lunettes vertes; à l'aide de ce déguisement, et en coupant ses favoris, il pourra se rendre facilement à Bruxelles. A son arrivée dans cette ville, il trouvera une lettre de recommandation; il faut qu'il change de nom. » Rivoire ajouta encore 200 fr. Froment les remit à Leydet, qui partit aussitôt pour

Bruxelles, à pied et ayant une brochure sous le bras. Il passa environ trois mois dans cette ville, et fut attaché à la rédaction d'un journal.

L'autorité belge eut à se plaindre de quelques articles de cette feuille, elle voulut en connaître l'auteur; et, ayant appris que c'était Leydet, comme il n'avait point de papiers, on le renvoya en France avec un passeport dont il devait suivre strictement l'itinéraire. Il arriva à Paris, lieu de sa destination.

Il vint trouver Rivoire, et lui reprocha de l'avoir oublié pendant son séjour en Belgique, et de ne lui avoir pas envoyé les secours promis; il s'éleva une discussion entre eux. Rivoire, qui avait reçu 7 à 8,000 fr. de gratification pour la conduite honorable qu'il avait tenue dans l'affaire du pétard, craignit que Leydet ne parlât et n'éventât la mèche, il lui fournit des moyens d'existence jusqu'au moment où il fut destitué.

Leydet habite Paris depuis son retour en France, sous un nom supposé.

Revenons à l'infortunée victime de Leydet.

Gravier, traduit devant la cour d'assises, se défendit avec une grande présence d'esprit. Nous allons donner ici quelques fragmens du discours qu'il prononça après le plaidoyer de son avocat.

« Messieurs, le crime affreux, mais supposé, qui m'est imputé et sur lequel vous avez à prononcer, ne m'effraie point pour les suites qui peuvent en résulter. L'infame Leydet est seul criminel. Pendant long-temps j'ai eu la générosité de soutenir avec opiniâtreté qu'il

était absolument étranger à l'objet qui a donné nature à l'accusation. Comment n'aurais-je point repoussé de mon cœur l'idée trop pénible qu'un homme, qui était mon compatriote et compagnon de mon enfance, mon camarade de collége, mon ami depuis vingt-cinq ans; enfin, mon professeur de belles-lettres, doué de quelques talens, eût pu atteindre le plus haut point de dégradation?

» C'est au moment où j'exerçais envers lui, avec la plus vive sollicitude, les devoirs sacrés de la plus franche amitié, en soignant moi-même une blessure qui le faisait beaucoup souffrir, et pour laquelle il m'avait engagé depuis huit jours à coucher avec lui, que ce misérable méditait en silence et de sang-froid l'affreux projet de me faire traîner sur l'échafaud, fumant encore du sang de Louvel!

» C'est par moi que Bouton et Legendre (Auguste) ont connu le cannibal Leydet; puissent-ils me pardonner d'avoir conduit chez eux un semblable monstre, cause de leur ruine et duquel je suis devenu comme eux la victime. C'est en présence du Dieu, dont l'auguste image est exposée dans cette enceinte, c'est en présence du Dieu qui pénètre dans les replis les plus tortueux du cœur de ses créatures, que je proteste de mon innocence; c'est en sa présence encore que je proclame Legendre et l'infortuné Bouton étrangers à l'accusation. Méditez bien, messieurs, votre décision avant de la prononcer. Un jour, peut-être, par un de ces décrets impénétrables de la Providence, les remords vengeurs ameneront le féroce Leydet sous vos yeux.

» Dussé-je succomber sous le poids des présomptions, des probabilités, qui cependant ne s'élèvent contre moi qu'à travers les nuages les plus obscurs, alors la vérité nue s'offrirait à vos regards : c'est de ce moment que commencerait mon triomphe. » Gravier prononça ces paroles d'une voix émue. Les jurés, après trois heures et demie de délibération, le déclarèrent coupable, et il fut condamné à mort.

Sa peine fut commuée en celle des travaux forcés à perpétuité. Il dut cette grace à la puissante intercession de l'auguste princesse qu'on l'accusait d'avoir voulu faire périr ; on y reconnut les vertus et la bienfaisance qui caractérisent Madame, duchesse de Berri.

Gravier supporta son sort avec résignation ; il ne perdit rien de sa gaieté ; il fit des chansons qu'il chantait sur la charrette qui le conduisait au bagne. On le plaignait. Arrivé à sa destination on dit que son sort a été adouci et qu'on lui donnait des secours et des consolations.

Les journaux du mois de juin 1828 ont annoncé que Gravier était mort au bagne, à la suite d'une chute qu'il avait faite en jouant avec un de ses camarades.

MADAME LA COMTESSE D.....

Le rang de madame D......, ses titres, sa noblesse, ses graces, les agrémens de son esprit, la faisaient admettre dans les plus hautes sociétés. On ajoutait même qu'il existait une espèce d'intimité entre elle et l'un des personnages les plus puissans de la France, auquel on ne pouvait contester des connaissances très-étendues, qui eussent fait la fortune d'un simple particulier. L'habitude qu'il avait eue de vivre dès son enfance à la cour des souverains, rendait sa conversation aussi amusante qu'instructive. Il parlait la langue française avec une pureté, une élégance rares; on eût pu même l'accuser quelquefois de pédantisme; mais il était seulement permis d'admirer et de se taire.

Madame D...... en approchait très-fréquemment, et si elle ne marchait pas de pair avec lui, au moins elle y brillait encore; la faveur et la considération particulière dont il l'entourait augmentaient chaque jour l'idée qu'on se faisait de son crédit.

On supposait qu'elle était le canal de toutes les graces dont pouvait facilement disposer l'enchanteur, sa volonté étant en quelque sorte une baguette magique; nous ne chercherons point à trop approfondir ces redoutables et charmans mystères.

Et la vertu qu'on nomme bienséance,
Vient arrêter nos pinceaux trop hardis.

Nous dirons seulement qu'à une certaine époque, il fut question d'augmenter le nombre des agens de change. Cette nouvelle fit trembler et frémir les titulaires en activité, ils se crurent perdus, ruinés; les sources du Pactole allaient se tarir pour eux : et que deviendraient-ils, s'il fallait partager entre cent, ce qui fournissait à peine à cinquante de quoi tenir un grand état de maison, avoir des chevaux, des cabriolets, des maîtresses et des loges aux spectacles?

Les gros bonnets de l'ordre se réunirent, discutèrent la chose; les autres membres de la société prirent ensuite part aux délibérations. On avisa aux moyens de parer le coup terrible que l'on allait porter à l'honorable industrie de messieurs les agens de change, qui courent en poste et ventre à terre à la fortune, tandis que ceux qui leur confient leur avoir, vont modestement à pied. Mais passons; la rue Quincampoix fut jadis le théâtre de bien d'autres folies. Un de ces messieurs pensa que le meilleur moyen de paralyser, d'anéantir même le projet ministériel financier, était de s'adresser à quelqu'un de puissant, en crédit près de celui qui pouvait seul opposer un *veto* absolu ou suspensif à tous les projets.

On songea, dit-on, à madame D.....; mais on pensa également que cette opération exigerait des pas, des démarches, des déplacemens, et qu'il était indispensable, nécessaire même, pour amener la chose à bien, tout en ménageant la délicatesse de la séduisante protectrice, de lui offrir, non pas un paiement, ni un pot-de-vin, mais

seulement des épingles. Comme il y en a de toutes qualités et de tous prix, suivant les rangs, on jugea qu'il fallait au moins 1,200,000 francs pour arriver jusqu'à la fabrique.

Un bravo général accueillit la proposition, et une députation des chevaliers..... de la Bourse, se rendit au palais de la nouvelle et moderne Armide. Que dirent-ils? Que firent-ils? Quel accueil reçurent-ils?

> Tout le reste est un mystère,
> C'est le secret de....Plutus.

Nous rapportons seulement les *on dit* de l'époque : tant il y a cependant que le nombre des agens de change resta *in statu quo*.

Voilà cependant à quoi l'on est exposé avec un grand nom, de la beauté et de la faveur.

C'est un pesant fardeau que d'avoir du mérite.

Madame D...... a encore entendu prononcer son nom dans diverses affaires, dans plusieurs procès. Des individus s'en sont appuyés pour en bercer d'autres de certaines illusions.

Une dame de Camp....., qui a publié des Mémoires, a parlé de madame D...... de manière à faire croire qu'elle avait à s'en plaindre.

Nous ne pouvons nous dispenser de dire un mot de cette dame de Camp....., devenue auteur grace à son teinturier.

M. de Camp....., son mari, est en même temps au Brésil et à Paris. Comment arranger cet *alibi*? Nous allons donner à peu près le mot de l'énigme; il paraîtrait que M. de Camp..... a bien pu donner son nom et partager la couche de son érudite épouse, bon pour le matériel; mais pour le spirituel, ou pour toute autre cause, M. de Camp....., qui déparerait peut-être par son ton et son allure la société de madame, est au Brésil lorsqu'on demande de ses nouvelles : il paraît cependant chez elle; mais sous le nom modeste et roturier de *Benoist*. Voilà comment, sans le secours de l'hippogriffe, M. de Camp..... est en même temps au Brésil et à Paris. On ajoute qu'il a rendu des visites mensuelles à certain homme qui a acquis une grande célébrité par ses faits, gestes, et ses mémoires; mais..... revenons à notre sujet.

Madame D...... habite un lieu de délices, non loin de la capitale; elle y cultive l'amitié, protége les arts et l'agriculture. Ce lieu est plein de grands et d'illustres souvenirs. Elle voulut dans un temps se défaire de cet ermitage; était-ce besoin d'argent ou l'envie de changer de séjour? Nous l'ignorons encore. Les dames sont capricieuses, légères; leurs petits défauts sont charmans, surtout lorsqu'elles sont jolies.

Si l'amour porte des ailes,
N'est-ce pas pour voltiger?

Madame D...... s'adressa à celui qui seul pouvait y mettre le prix. Il l'acheta, paya comptant, et quelques

jours après remit l'acte de vente à madame D......, à condition, à ce qu'il paraît, qu'elle ne quitterait plus cet asile, que la Seine embellit de son cours.

Il est des volontés auxquelles on ne peut résister. Madame D...... n'a pas voulu attrister les nymphes, les faunes et les dryades de ces cantons, qui la regardaient comme une souveraine. Elle réside toujours dans ses États.

Cette dame, qui jouit tranquillement de la vie dans son château de...., et qui y passe, nous le croyons, des jours filés d'or et de soie, fut pendant quelque temps l'objet des attentions et des soins de la police, qui crut voir son existence compromise par un malentendu qui parut une conspiration. Voici le fait. M. Delavau, préfet de police, reçut un jour une lettre qui lui était adressée par un des ouvriers employés dans une manufacture qui avoisine le château. Il annonçait qu'à la chute du jour, se trouvant dans un champ sur le bord de la rivière, du côté d'un souterrain qui communiquait à la maison, il avait vu trois Messieurs à cheval, qui, ayant mis pied à terre, avaient dit, après avoir examiné les lieux : *C'est ici*.... L'un d'eux, vêtu d'un habit bleu et d'un pantalon blanc, avait ajouté : *Nous ferons passer les barils par ce souterrain*.... Aussitôt monsieur le préfet, avec sa perspicacité accoutumée, et pour répondre à la confiance dont on l'honorait, crut que c'était une conspiration, et que les barils devaient être remplis de poudre, auxquels on mettrait le feu pour faire sauter le château et ses habitans!!!

En conséquence, quatre agens de police, sous les ordres de M. Birant, furent envoyés sur les lieux, avec ordre de prendre des renseignemens et de visiter le souterrain. Ils y entrèrent et troublèrent le repos des grenouilles, des rats d'eau et autres bêtes aquatiques qui habitaient cette humide demeure, et cela sans y trouver d'autres conspirateurs.

L'ouvrier qui avait écrit, comparut; il fut interrogé, avec la dignité et les soins convenables, et il déclara que les conspirateurs avaient pris la route de Neuilly.

Les agens et leur chef se mirent sur leurs traces. Ils parcoururent le village, ainsi que tous ceux qui environnaient le château; dans les cafés, dans les auberges, ils prirent des informations avec l'adresse, le zèle et cette attention scrupuleuse et soignée qui caractérisent ces messieurs dans l'exercice de leurs importantes et redoutables fonctions. Le signalement des conspirateurs fut donné confidentiellement à ceux qui pouvaient éclairer les agens; on ne put rien découvrir. Quel désappointement!

Enfin, deux jours après, on parvint à savoir que *trois fraudeurs*, qui *conspiraient tout bonnement* contre les doits d'entrée aux barrières, devaient cacher dans ce souterrain trois barriques d'*esprit-de-vin*, et pendant la nuit, les enlever et les introduire clandestinement par eau, dans Paris!!!

Et voilà ce qui avait mis la police en mouvement.

Parturiént montes, nascetur ridiculus mus.

On a dit dans le temps que deux dames, dont les époux occupaient des emplois assez éminens, qui leur donnaient une grande influence, eurent la prétention de remplacer madame D......, même de la supplanter!... Elles n'avaient, ni au moral, ni au physique, rien de ce qu'il fallait pour opérer ce miracle; mais l'amour-propre nous égare quelquefois... ensuite les maris avaient d'autres intentions.

Les deux dames n'obtinrent même pas un regard : on les laissa dans l'obscurité, et les messieurs ont été mis depuis à la réforme. Madame D...... a continué de plaire et de charmer, et comme l'a dit le docteur Pangloss, tout est au mieux dans le meilleur des mondes possible!

PIERRE COGNARD, FORÇAT ÉVADÉ,

Lieutenant-Colonel de la 72e légion, sous le nom de PONTIS, COMTE DE SAINTE-HÉLÈNE.

L'aventure de Cognard fit beaucoup de bruit dans Paris; elle prouva que cet individu avait de grands vices et quelques bonnes qualités, mais que les premiers étaient en majorité, et que Cognard ne singeait les secondes que pour se livrer plus facilement aux plus grands désordres; car, sous le costume d'un officier supérieur, et avec des décorations, signes de l'honneur, il n'en était pas moins un Cartouche moderne, ce que nous allons prouver.

Cognard (Pierre), condamné à quatorze ans de fers, ou de travaux forcés par la cour d'assises de la Seine, avec la femme Lorda, sa concubine, parvint à s'évader du bagne de Brest; il passa en Espagne et servit dans un des régimens sous les ordres de Mina. Il montra du courage et de la bravoure et obtint bientôt les décorations des ordres d'Alcantara et de Saint-Wladimir. On voit que Cognard avait parfois des intervalles de vertu, sans qu'on pût cependant l'accuser d'en contracter l'habitude.

Il séjourna quelque temps dans une ville de Catalogne, et y fit la connaissance de la fille Maria-Rosa, qui avait été au service du comte de Pontis de Sainte-Hélène, mort depuis quelque temps.

Maria-Rosa avait à sa disposition tous les titres de noblesse et de propriété de son ancien maître; elle en parla à Cognard, les lui montra; il s'en empara, et revint en France avec Maria-Rosa, à l'époque de la première restauration. Arrivé à Paris avec cette ci-devant servante, devenue comtesse, Cognard, qui avait pris le costume et les airs d'un noble *hidalgo*, eut l'audace et l'impudence de demander une audience à Sa Majesté Louis XVIII; il l'obtint : le roi était persuadé que celui qui avait l'honneur de se présenter devant lui, était effectivement le dernier rejeton de la famille des nobles comtes de Pontis de Sainte-Hélène.

Après avoir ainsi abusé un auguste monarque, Cognard obtint une gratification. Les Cent Jours arrivèrent, ce misérable forçat accompagna le roi à Gand; on le vit partout : il se montrait avec une assurance, un air aisé, qui manquent presque toujours à la probité et à la vertu. A la seconde restauration, il fut nommé lieutenant-colonel de la 72e légion, qui était celle de la Seine.

Cognard jouit pendant un temps assez considérable des honneurs et de la considération attachés à son grade; mais le moment où le masque devait tomber arriva. Un forçat libéré, nommé Darius, qui sortait du même bagne que Cognard, où il avait été détenu pour crime de faux, étant venu à Paris, se trouva un jour sur la place Vendôme, au moment d'une revue. Il reconnut Cognard dans la personne du lieutenant-colonel de la 72e légion. Il prit quelques informations afin de ne pas faire de quiproquo, quoiqu'il fût bien certain que ses yeux ne le

trompaient pas, et que l'officier qu'il voyait était bien Cognard, avec lequel il avait porté la chaîne, et près duquel il avait reposé tant de fois sur le lit de camp du bagne. Quoiqu'on lui eût dit que c'était M. le comte de Pontis de Sainte-Hélène, il n'en continua pas moins à être persuadé que c'était Cognard, et ne le perdant point de vue, il le suivit jusqu'à son domicile, et lorsqu'il fut entré, il demanda à lui parler, en se servant de son nom d'emprunt. Un domestique le conduisit jusqu'à son ancien camarade. Lorsqu'ils furent seuls, Darius le forçat libéré, parlant à Cognard comme au temps de leur séjour au bagne, lui dit avec le ton de la familiarité : « Me reconnais-tu? je suis Darius, ton camarade de » chiourme : je ne veux point te nuire, ni te décou- » vrir, mais je suis dans le besoin, tu es riche, viens à » mon secours, et je te promets la plus grande discré- » tion. » Cognard voulut payer d'effronterie, méconnut son ancien camarade le forçat, le traita avec dédain et mépris, et l'éconduisit sans autre cérémonie.

Darius sortit sans se plaindre, mais la rage dans l'ame ; il se rendit au ministère de l'intérieur et demanda à être introduit près du ministre, pour affaire très-importante. Il parut devant son excellence, lui rendit compte de tout ce qui concernait Cognard. « Allez, dit M. Decazes à » Darius, allez de ma part chez M. le général Despi- » nois, et vous lui rendrez compte de l'affaire. » Darius partit, vint près du général, et fit la même déclaration qu'à son excellence. — « Mais quelle preuve pouvez- » vous me donner de la vérité ? » ajouta le comte Despinois.

Darius répliqua : « Mon général, faites-moi garder » ici, et mandez Cognard près de vous, ensuite vous » me confronterez avec lui ; mais ordonnez qu'on me » donne à manger, car je meurs de besoin... »

Le général le fit mettre au *violon*, donna l'ordre de lui fournir des vivres, et envoya ensuite un cavalier d'ordonnance au lieutenant-colonel de la 72e légion, pour qu'il se rendît sur-le-champ, et toute affaire cessante, au quartier-général de la 1re division.

Il ne se fit pas attendre et parut bientôt en grande tenue, devant le général Despinois. Comme le général portait souvent la franchise jusqu'à la rudesse, et qu'avec des gens qu'il soupçonnait être de l'espèce de Cognard, il agissait sans cérémonie, il entra en matière assez brusquement et lui dit, très-sérieusement et avec une petite teinte d'ironie : « M. le comte de Pontis de Sainte- » Hélène, vous n'abuserez pas plus long-temps le gou- » vernement ni moi : je sais que vous êtes Cognard évadé » des fers. »

Ce dernier vit bien qu'il fallait payer d'audace ; d'ailleurs il comptait sur les titres qu'il avait entre les mains, et sans se déconcerter il répondit en ces termes : « Je vous » remercie, général, de la qualification dont vous me » gratifiez ; je vais retourner chez moi et vous apporter » des pièces qui vous prouveront qui je suis. — Non, » non, reprit le général, vous n'irez pas seul ; je vais » vous faire accompagner par un officier et deux gen- » darmes. Mais auparavant je veux encore faire une petite » épreuve. » Il ordonna que l'on conduisît Darius devant

lui. Il parut; à sa vue Cognard ne fut pas maître d'un petit mouvement qui n'échappa point au clairvoyant général.

Darius répéta avec assurance ce qu'il avait déjà dit, et Cognard, redoublant d'audace, le traita d'imposteur, de fourbe et de lâche. Pour terminer cette discussion, le général fit appeler un officier de son état-major, et lui dit : « Vous allez accompagner avec deux gendarmes le co-» lonel à son domicile, rue Basse-Saint-Denis : ne le » quittez pas; vous êtes responsable de sa personne. » L'officier obéit; mais par égard pour le grade dont le prétendu comte était revêtu, il ordonna aux deux gendarmes de se tenir à une distance respectueuse.

Pendant ce trajet, Cognard se récria sur la calomnie dont on voulait le rendre victime, et qu'il allait détruire en montrant ses titres et ses papiers au général. L'officier lui dit qu'il en était persuadé d'avance.

Arrivés chez lui, le lieutenant-colonel Cognard dit Pontis, appela son domestique et lui ordonna d'apporter de suite une bouteille de vin d'Alicante pour faire rafraîchir l'officier. Les deux gendarmes étaient restés en bas dans la cour.... Tandis qu'on allait chercher le vin, Cognard racontait à Maria-Rosa, comtesse de contrebande, ce qui lui était arrivé, et l'officier de dire galamment à la dame : « M. le comte se justifiera facilement » et confondra le calomniateur. » — Cognard reprit : « J'en réponds. » On goûta le vin, il fut trouvé délicieux. Il dit ensuite à l'officier : « Permettez-moi de » passer dans ma chambre, pour réparer ma toilette et

» prendre mes papiers; madame va vous tenir compagnie.
» Ne vous ennuyez pas, je ne serai qu'un moment. »

L'officier y consent; Cognard passe dans sa chambre : il y trouve son frère, qui lui servait de domestique, et qui dans le costume de ses fonctions avait une veste, une casquette sur la tête, une serviette en ceinture, et un plumeau à la main. Il s'affuble de tout, descend par un escalier dérobé, passe au milieu des gendarmes qui bâillaient aux corneilles dans la cour, et il était déjà bien loin lorsque l'officier, après avoir attendu le lieutenant-colonel quelque temps, tout en jasant avec la comtesse, trouva que son absence se prolongeait un peu trop. Il frappe à la porte de la chambre; on ne répond pas; il l'ouvre, appelle M. le comte; on garde le silence. Il regarde, ne voit personne, et se doute un peu tard de la vérité. Maria-Rosa, la servante-comtesse, ne dit mot. L'officier sonne; trois ou quatre domestiques paraissent en courant. « Que demande-t-on? — L'officier : Votre » maître? — Mais il y a plus d'une heure qu'il est » sorti. » L'officier, interdit, confus, semble pétrifié. Il sort sans saluer la comtesse, descend, emmène ses deux gendarmes et retourne au quartier-général pour rendre compte de sa mission, et du triste succès de ses démarches.

Le général Despinois en apprenant la fuite de Cognard et tous les détails, réprimanda vertement l'officier. Il l'envoya à l'Abbaye avec ses deux gendarmes; ils y restèrent huit jours.

Cognard, qui avait laissé son titre de comte de Pon-

tis de Sainte-Hélène, et son grade de lieutenant-colonel, rue Basse-Porte-Saint-Denis, pour ne plus être que le forçat échappé du bagne, se réfugia en sortant de chez lui près du nommé Lexcellent, rue Saint-Maur, n° 72, barrière des Trois-Couronnes. Il y fut reçu comme un ami, un collègue. Deux jours après, il partit pour Toulouse avec son hôte et les deux Italiens Saffieri et Carretti. Le motif de ce voyage ne nous est pas connu. Ils furent quinze jours absèns et revinrent à Paris.

Cognard reprit son logement chez Lexcellent; c'était un petit pavillon au fond d'un jardin, qui pouvait servir au mieux de repaire à un chef de brigands : Cognard était donc bien réellement chez lui.

Trois jours après leur arrivée, Cognard, Lexcellent, Saffieri et Carretti, se rendirent en fiacre à la caisse de Poissy. Cognard descendit seul et monta chez le caissier. « Je venais, » lui dit-il, en déposant deux mille francs » en or sur la table, je venais vous prier de me donner » un billet sur Toulouse. » En même temps il se saisit adroitement de la clef de la caisse. Le caissier, effrayé du ton impérieux de Cognard, lui demanda de quelle part il venait. « Je ne viens de la part de personne; si vous » n'avez pas de billet à me donner, je m'en vais. » A ces mots, Cognard ramasse son or, le remet dans sa poche et franchit lestement les escaliers. Les cris : *au voleur, au secours*, se font entendre : Cognard prend la fuite. On accourt; le fiacre est retenu par des domestiques; mais Saffieri et Carretti, armés de pistolets, leur font lâcher prise et parviennent à se sauver : Lexcellent seul

est arrêté. Conduit chez le commissaire de police, il se dit propriétaire et déclara n'être venu à la caisse de Poissy que pour accompagner Cognard, qui était son locataire. On se transporta chez Lexcellent, pour y faire perquisition; la porte de sa maison était fermée; Cognard s'y trouvait : on le somma d'ouvrir au nom du roi; Cognard, se voyant sur le point d'être pris, sauta par une fenêtre qui donnait sur la rue Ferdinand et s'enfuit.

L'ouverture des portes fut faite par un serrurier, et l'on trouva dans la chambre de Cognard, deux poignards, plusieurs pistolets, des masques en cuivre fondu, une grande quantité de faux favoris et de fausses moustaches (1). Enfin l'habillement, le grand et petit équipement, et l'armement d'une bande d'assassins et de voleurs! Quel arsenal!

Vidocq reçut des ordres pour prendre des renseignemens sur cette maison, sur ceux qui l'habitaient et la fréquentaient, et arrêter Cognard.

Il transmit ces ordres au nommé Fouché, sous-chef de sa brigade, qui se transporta dans la ruelle Ferdinand, avec les nommés Charbonnier, Lionnet, Clément, Peltre, Godard, Calliat, Le Roux et Chrétien.

A onze heures du soir, Fouché se trouvait seul dans la ruelle; ses camarades étaient en embuscade dans les

(1) La police soupçonna que ces objets avaient pu servir pour déguiser et armer ceux qui avaient attaqué la diligence de Toulouse. Les journaux parlèrent de ce fait; mais aucune preuve n'a justifié les soupçons que l'on pouvait avoir sur Cognard et compagnie.

environs. Cognard arriva et se trouva nez à nez avec Fouché, qui, au nom du roi, le saisit au collet. Cognard répondit à cette sommation par un coup de pistolet qui traversa la main et l'épaule de Fouché; ce dernier, malgré sa blessure, riposta par un autre coup de pistolet qui n'atteignit point Cognard.

Les camarades de Fouché accoururent au bruit des armes à feu; Cognard fut arrêté, ainsi que Saffieri, qui était à vingt pas du champ de bataille. Deux ou trois jours après, Carretti tomba également entre les mains de la police.

Traduits devant la cour d'assises de la Seine, Cognard fut condamné aux travaux forcés à perpétuité.

Saffieri à dix ans.

Carretti et Lexcellent à cinq ans.

On arrêta également Maria-Rosa, la servante qui vivait avec Cognard, et son frère, qui lui servait de domestique lorsqu'il était comte et lieutenant-colonel.

Maria-Rosa fut mise en liberté; aucune charge ne s'élevait contre elle.

Quant à Cognard jeune, quoiqu'il ne fût pas très-pur, les aveux qu'il fit, les renseignemens qu'il donna sur les faits et gestes de son frère aîné lui valurent une sorte d'amnistie; il fut seulement détenu par mesure de sûreté. Cognard fut conduit à Toulon avec les autres forçats lorsque la chaîne partit.

Il est au bagne, à la double chaîne, et ne sort pas, à cause de sa première évasion. On va le voir; il reçoit des secours; on dit que Maria-Rosa est dans Toulon et en

prend soin. La réputation de Cognard, ses aventures, lui ont valu une grande célébrité dans les fastes du vol et de la friponnerie. Ainsi finiront tous ceux qui suivront la même route; des fers et le déshonneur les attendent.

L'EMPEREUR ALEXANDRE.

L'empereur Alexandre, lors de son séjour dans la capitale, fit en quelque sorte la conquête des Parisiens, par ces formes agréables et cette aménité que l'on n'eût pas dû attendre du souverain des Cosaques; mais on se rappelait que le général Laharpe, l'un des héros de la première campagne d'Italie, avait été son précepteur; on retrouvait avec plaisir les leçons du maître dans la conduite de l'élève, et l'orgueil national en était flatté.

Nos dames, séduites par le physique et les dehors de l'autocrate, partageaient, à leur manière, cet engouement général.

Mais la police, qui n'est pas susceptible de sentimens tendres et affectueux, voulut surveiller la conduite du souverain du Nord, et connaître les Français qui aidaient la police russe dans ses investigations. En conséquence, l'inspecteur-général Foudras chargea l'agent Mayer de surveiller le monarque russe, qui logeait à l'Élysée-Bourbon.

Il exécuta l'ordre qui lui avait été donné; il paraît qu'il ne prit pas assez de précautions, on le reconnut; on se douta du ministère qui lui était confié; il fut suivi, et un jour qu'il revenait de Choisy-le-Roi, il fut arrêté sur la route par des gens qui lui demandèrent s'il n'était point attaché à la police française; il répondit négative-

ment, et on lui laissa la liberté de continuer sa route. Il était parvenu à soustraire ou à intercepter quelques lettres adressées à l'empereur.

Quelques instans après, un malheureux enfant d'Israël, que l'on trouva avoir quelque ressemblance avec l'agent que l'on cherchait, vint à passer au même endroit; on le questionna, il ne répondit pas d'une manière satisfaisante, on l'arrêta; et comme ceux qui étaient chargés de cette mission n'avaient pas étudié Lavater et n'étaient pas très-bons physionomistes, ils le prirent pour l'agent de police Mayer, et, d'après cette prétendue identité, le lendemain il fut pendu dans les environs de Choisy-le-Roi, comme coupable d'espionnage.

Ainsi que les parens du père Jean de Domfront et du compère Mathieu, il mourut de la mort des philosophes.

Mayer peut dire :

Ah! grand Dieu, que je l'ai échappé belle!

LE GÉNÉRAL EXCELMANS.

Le lieutenant-général comte Excelmans, qui tient un rang si distingué dans les fastes de la gloire par sa bravoure, ses talens militaires et la dernière leçon qu'il donna aux Prussiens dans les environs de Versailles, était compris dans l'ordonnance du 24 juillet 1815, contre-signée Fouché ; il dut donc quitter la France, qu'il avait si bien servie, et pour laquelle il avait vaillamment combattu.

M. Decazes, qui avait succédé au duc d'Otrante, et qui voulait aussi hériter de ses prétentions en portant la dernière main à ceux de ses projets qui n'avaient pas reçu leur pleine et entière exécution, s'entendit avec le duc de Feltre, alors ministre de la guerre, pour presser le départ du général Excelmans.

Il lui fut donc enjoint de sortir de la France dans le plus bref délai.

Le général éludait l'exécution de cet ordre.

A tous les cœurs bien nés que la patrie est chère !

M. Decazes, qui voyait avec humeur que sa suprématie était méconnue, donna l'ordre à Joly, l'officier de paix ; d'envoyer un inspecteur de police au domicile du général ; Gallet fut désigné.

Cet agent eut la gaucherie ou la maladresse de décli-

ner ses titres, qualités et fonctions chez le portier, et d'ajouter, plus niaisement encore : « Je suis chargé de » savoir si le général Excelmans part aujourd'hui ou non. »

Le portier se rendit aussitôt à l'appartement du général, et lui donna connaissance de la mission de l'agent.

Le comte Excelmans descendit et l'invita gracieusement à monter chez lui ; l'autre était enchanté, et disait en lui-même : Il est bien honnête ce général.

Mais voici bien une autre fête !

Arrivés dans l'antichambre, il referma la porte, et regardant le délégué de la police entre deux yeux, lui dit : « C'est moi qui suis le général ; je vais déjeuner, » et tu resteras mon prisonnier jusqu'à ce que j'aie parlé » à ton ministre. »

Joly, qui ne voyait pas revenir son premier messager, en mit un autre en route, pour savoir ce qu'il était devenu ; il commençait à s'inquiéter.

Le portier, qui avait ses instructions et sa consigne, reçut le second agent lorsqu'il se présenta, et l'envoya tenir compagnie à son camarade dans l'antichambre du général.

Joly, qui maintenant attendait deux de ses députés, était sur les épines ; ne pouvant se rendre compte de ce retard, il lâche un troisième limier, un quatrième, un cinquième, enfin jusqu'à neuf qui eurent tous le sort du premier, et restèrent en charte-privée.

La maison du général était comme l'antre du lion : on savait bien comment on y entrait ; mais pour en sortir, c'était bien différent.

Le ministre Decazes, instruit de cette mésaventure, fit venir l'inspecteur-général Foudras, lui annonça ce désappointement, et ajouta : « Il paraît que les agens de police envoyés chez le général Excelmans y sont retenus; il faut charger un homme adroit d'aller les délivrer en invitant le général à se rendre au ministère. »

Cette mission fut confiée au nommé Mayer. Il se rend à l'hôtel du comte Excelmans, frappe, on tire le cordon, la porte s'ouvre, se referme lestement; un domestique du général saisit au collet le nouveau venu, et lui fait entendre ces mots doucereux : « Tu es prisonnier comme les autres. » Quoique Mayer ne fût pas un *ardne*, il ne perdît pas tout-à-fait contenance, et un peu gonflé de sa mission, il demanda à parler au général comme étant chargé de le conduire au ministère de la police.

On l'introduisit, et dès qu'ils furent en présence, il s'engagea... *verbalement*, une querelle assez vive entre le général et le dixième courrier, qui demandait la liberté des prisonniers. Mayer lui faisait cette observation : « Général, si vous ne renvoyez pas mes camarades, et » si vous refusez de me suivre, huit gendarmes et un » commissaire de police que j'ai laissés à la porte, vont » paraître au premier signal, et ce sera par eux que » vous serez conduit chez le ministre. »

Le général lui répliqua : « Si tu es vraiment un agent » de police, tu dois avoir une carte; montre-la moi. »

Mayer lui présenta sa carte, que le général mit dans sa poche, en ajoutant : « A la bonne heure; j'aime à voir » un homme ferme. Tu vas te rendre chez ton minis-

» tre, et le prévenir qu'avant une demi-heure j'y
» serai. »

Il accompagna Mayer dans l'antichambre, et dit à ses neuf prisonniers : « Voilà votre libérateur ; » et faisant un geste très-significatif, il prononça ces paroles, qui n'étaient pas très-rassurantes : « Mon intention était
» de vous distribuer quelques coups de cravache et de
» vous renvoyer. Retirez-vous ; je vous pardonne. »

Cela valait bien le fameux *quos ego!* de Virgile, si plaisamment traduit par Scarron :

> Par la mort !... il n'acheva pas,
> Car il avait l'ame trop bonne.
> Allez, dit-il, je vous pardonne ;
> Mais surtout n'y revenez pas.

Arrivés sur le boulevard des Capucines, les neuf libérés engagèrent Mayer à entrer chez un marchand de vins, pour lui prouver leur reconnaissance, et faire quelques libations en l'honneur de leur libérateur ; mais Mayer, tout bouffi de sa glorieuse mission, et fier d'avoir lutté.... de paroles, avec le correcteur des Prussiens, refusa avec dignité ; il monta dans un cabriolet, et se rendit au ministère, où se trouvait déjà le général Excelmans.

L'inspecteur-général Foudras félicita Mayer sur le succès de sa mission, et engagea le général à lui remettre sa carte. Le comte Excelmans la rendit en y joignant une pièce de 40 francs.

Mayer prit son diplôme et refusa la pièce, en ajou-

tant cette réflexion : « Je suis payé par le roi pour faire » mon devoir ; et n'ai nullement besoin de l'argent que » vous m'offrez. »

Le général Excelmans, après quelques explications avec le ministre, se retira et partit pour Bruxelles à cinq heures du soir. Il y fut bientôt en butte à quelques persécutions qui le forcèrent à se réfugier en Allemagne : il erra de contrée en contrée ; il revit des lieux qui lui retracèrent de glorieux et d'illustres souvenirs ; enfin il fut rappelé en France. Il y rentra, et jouit au sein de sa famille et de l'amitié de la juste considération qui lui est due.

WELLINGTON.

Prétendue tentative d'assassinat.

Le généralissime de toutes les armées de l'Europe (car il est au service de tous les souverains), le lord Wellington se reposait à Paris à l'ombre de ses nombreux lauriers.

Dans la nuit du 10 au 11 février 1818, un coup de pistolet fut tiré sur sa voiture, à une heure du matin, au moment où il rentrait à son hôtel.

Le noble lord, que les boulets, les balles, la mitraille avaient respecté sur les champs de bataille, fut fâché qu'on voulût attenter à sa vie, et terminer sa glorieuse carrière par un simple coup de pistolet, et il porta plainte. Cet événement fit grand bruit, et occupa la trompette et les cent bouches de la Renommée.

Le ministère français, sans approuver le délit, crut y voir une ruse de la part du cabinet britannique, qui voulait avoir une occasion, ou un prétexte plausible de déclarer la guerre à la France, pour venger l'attentat dirigé contre son héros, un autre Marlborough.

Cependant les recherches les plus scrupuleuses n'en furent pas moins ordonnées.

L'inspecteur-général de la police Foudras manda les officiers de paix Joly et Souque, et leur dit:

« Vous vous entendrez ensemble, afin de découvrir les

» auteurs de la prétendue tentative d'assassinat dirigée » contre le lord Wellington.

» On m'a signalé comme tels, les nommés Cantillon, » ex-sous-officier de hussards, et maintenant imprimeur, » et Marinet, ex-auditeur au conseil-d'état, habitant » ordinairement Bruxelles, et arrivé clandestinement à » Paris. »

Souque fit appeler Froment, inspecteur de police attaché à sa brigade, et lui remit un mandat signé du préfet de police, comte Anglès, qui l'autorisait à arrêter Cantillon et Marinet *partout où ils seraient trouvés.*

Froment, Georges et Taudoux, agens de police, cherchèrent long-temps en vain à découvrir le domicile de Cantillon.

Enfin, Froment parvint à savoir que sa sœur demeurait rue du Caire; il se transporta aussitôt chez elle, et, se faisant passer pour un ancien hussard, sortant du même régiment que son frère, lui demanda son adresse. Cette femme hésita d'abord, mais croyant parler à un ancien camarade de Cantillon, elle répondit au faux hussard : « Allez rue aux Ours, en face du café du Mouton, mai- » son d'une fruitière; vous demanderez M. Cantillon » père, qui sera charmé de vous voir, et vous indiquera » la demeure de mon frère. »

Froment courut chez Souque, lui fit le rapport de sa découverte, et, une heure après, il reçut l'ordre de se joindre aux inspecteurs Frenoy et Lierit, attachés au ministère de la police, et de continuer leurs recherches avec le plus grand soin.

Ces trois agens se rendirent rue aux Ours; Froment

monta chez le père de Cantillon, et, se donnant toujours pour un ancien hussard, il parvint à tromper la confiance de ce vieillard, qui lui dit : « Mon fils demeure » rue Dauphine, maison du chapelier, au deuxième étage, » en face de la rue Contrescarpe, frappez *en maçon* à » sa porte, et elle vous sera ouverte. »

Froment remercia ce bon père et le quitta. En descendant, il s'arrêta chez la portière, qui était en même temps marchande de bois et de charbon, et lui demanda si Cantillon venait souvent voir son père.

« Oui, répondit l'Auvergnate ; il vient ordinairement » à neuf heures du matin et à cinq heures du soir. »

Froment la questionna ensuite sur sa figure, sa taille, son maintien et son âge ; la charbonnière, qui aimait à jaser (c'était une portière), répondit à l'interrogateur : « Il est âgé d'environ quarante ans, peut avoir cinq pieds » trois pouces ; il a une cicatrice à la joue et assez d'em- » bonpoint ; il est habituellement suivi d'un chien cani- » che blanc. »

Il était alors trois heures de l'après-midi ; Froment rejoignit ses deux camarades, qui l'attendaient dans la rue, et leur dit : « Je crois que nous ferons bien de rester ici » en faction, car d'après les renseignemens que j'ai pris, » il est probable que Cantillon viendra voir son père à » cinq heures. »

Il avait à peine achevé de parler qu'un chien blanc, semblable à celui que l'Auvergnate avait dépeint, entra dans l'allée. Les trois agens se rendirent aussitôt dans un café voisin, et deux minutes après ils aperçurent Cantillon, qui se rendait chez son père.

Il paraît qu'il lui parla de la visite du prétendu hussard, car Cantillon descendit quelques instans après, et regardant autour de lui avec inquiétude, il prit sa course par la rue Saint-Martin, où Froment et Frenoy l'arrêtèrent, en vertu de leur mandat. Ils le firent monter dans un fiacre, et le conduisirent directement chez le ministre Decazes.

Froment, accompagné d'autres agens, se rendit au domicile de Cantillon, rue Dauphine, pour arrêter Marinet, que l'on soupçonnait être son complice. Ils s'établirent en station dans sa chambre, jusqu'à cinq heures et demie du soir, lorsque Froment reçut un nouvel ordre pour se transporter dans un café de la rue du faubourg St.-Denis, qui était le rendez-vous habituel des Flamands; il devait y trouver Marinet, vêtu d'une blouse bleue, assis à la seconde table, à droite en entrant, attendant Cantillon. Il paraît que ce dernier avait déjà été interrogé au ministère et avait fait ces confidences.

Froment s'y présenta avec son officier de paix et deux gendarmes, mais on n'y trouva point Marinet. Ennuyé d'attendre vainement son compagnon, il était allé rue Dauphine et avait été arrêté par les agens qui l'attendaient au gîte. On fit des perquisitions aux domiciles de Cantillon et de Marinet; leurs papiers furent saisis et mis à la disposition du procureur du roi, qui devait en connaître. Ces deux individus subirent plusieurs interrogatoires, et d'après l'instruction ils passèrent en jugement: mais aucune charge ne s'étant élevée contre eux, ils furent mis en liberté. Le duc de Wellington ne put échapper aux

quolibets; cette affaire obtint même les honneurs de la caricature, elle décora la boutique de Martinet, et la bourre d'un pistolet était portée par le vent sur le nez du cocher de milord, ce qui prêtait à rire aux curieux.

Souque, l'officier de paix, obtint une gratification de 1500 francs. Froment et Frenoy eurent chacun 200 francs. Quant à Joly, il fut discret, lui seul sait ce que lui a valu cette affaire; il fut grassement récompensé. Le noble duc de son côté ajouta un nouveau fleuron à sa couronne militaire.

Il paraît que Napoléon eut connaissance de ce fait à Sainte-Hélène, car dans le quatrième codicile à son testament, daté de Longwood, le 24 avril 1821, il dit, article 5:

« Nous léguons dix mille francs au sous-officier Cantillon, qui a essuyé un procès, comme prévenu d'avoir voulu assassiner lord Wellington; Cantillon avait autant de droit d'assassiner cet oligarque, que celui-ci de m'envoyer sur le rocher de Sainte-Hélène. Wellington, qui a proposé cet attentat, cherchait à le justifier sur l'intérêt de la Grande-Bretagne. Cantillon, si vraiment il eût assassiné le lord, se serait couvert et aurait été justifié par les mêmes motifs, l'intérêt de la France, de se défaire d'un général qui d'ailleurs avait violé la capitulation de Paris, et par là s'était rendu responsable du sang des martyrs Ney, Labédoyère, etc., etc..., et du crime d'avoir dépouillé les musées, contre le texte des traités. »

(*Extrait du testament de Napoléon, imprimé et publié à Paris.* 1829.)

GROSSET, OFFICIER DE PAIX.

(Le même dont nous avons parlé dans l'affaire Berton.)

Nous avons promis un mot sur l'officier de paix Grosset ; nous allons tenir parole. Étant inspecteur, il remit un jour à M. Hinaux un rapport contre le portier de la maison de la place Saint-Sulpice, n° 6. C'était un ancien militaire, qu'il peignit comme un homme très-dangereux et capable d'être un second Louvel. Ces horribles qualifications inspirèrent des craintes ; on chargea un autre agent de faire une enquête, qui prouva que les dires de Grosset étaient un mensonge atroce, une affreuse calomnie. Le portier était un très-honnête homme, d'une conduite régulière, très-estimé dans la maison et le voisinage, porteur d'excellens certificats des personnes les plus recommandables.

Son crime était d'avoir prêté de l'argent à un homme qu'il avait cru son ami; et comme il le lui avait redemandé, par reconnaissance le débiteur, lié avec l'inspecteur Grosset, lui avait inspiré le rapport remis au chef de la police centrale, et s'y était prêté pour répondre aux intentions bénévoles de son chef, qui ne rêvait que conspirations, attentats et autres gentillesses de cette nature. M. Hinaux eut la preuve des mensonges infames de l'inspecteur Grosset; mais il n'en conserva pas moins son emploi. On lui témoigna la même confiance : il avait fait

tant de belles choses ! Enfin, il fut nommé depuis officier de paix ; et s'il exerce encore son emploi d'après ses anciennes inspirations, on peut juger des services qu'il est en état de rendre, et voilà comme on faisait la police !!! *Ab uno nosce multos.*

POLICE DE SURETÉ.

DUPATY, FAUX-MONNAYEUR.

Diversité doit être un peu notre devise, et nous joindrons quelques affaires de la police de sûreté à celles d'un autre genre, lorsqu'elles nous paraîtront susceptibles d'intéresser et de piquer la curiosité de nos lecteurs.

Un individu, nommé Barloy, demanda en 1816 une audience au sieur Henri, chef de la deuxième division de la préfecture de police. Elle lui fut accordée.

Espérant obtenir une place d'agent, il dénonça un nommé Dupaty, comme faux-monnayeur.

Deux jours après, cet individu fut arrêté et conduit à la salle Saint-Martin.

M. Bertault lui fit subir un interrogatoire, et Dupaty, qui n'en était pas à son coup d'essai, donna un faux domicile, lorsqu'on lui demanda sa demeure.

Le commissaire interrogateur eut beau employer sa rhétorique et toutes les ruses du métier, pour arracher des aveux au prévenu, qui pussent conduire à quelque découverte, il échoua devant l'imperturbable sang-froid de Dupaty, qui déjoua tous les calculs de son expérience. On eut recours à un stratagème, et il réussit complètement. Dupaty fut extrait de la prison et conduit au bureau

du chef de la deuxième division, qui lui fit entendre ces douces et consolantes paroles.

« Vous êtes en liberté; la police s'est trompée sur vo-
» tre signalement; on sait que vous êtes un parfait hon-
» nête homme, et non un faux-monnayeur; vous pou-
» vez vous retirer. »

Dupaty, qui était bien loin de s'attendre à un pareil discours, à un événement aussi heureux qu'inattendu, eut peine à contenir sa joie : il se livra à ces trompeuses amorces. Hélas! elle ne devait pas être de longue durée.

Le sieur Henri avait fait placer hors de la préfecture de police, dans la rue de Jérusalem, un agent nommé Fouché, attaché à la brigade de sûreté. Il était déguisé en mendiant, il avait l'ordre de suivre Dupaty, et de ne pas le perdre de vue.

Celui-ci en sortant de la préfecture, se rendit promptement à l'hôtel de Strasbourg, rue Notre-Dame-des-Victoires.

Il y resta environ deux heures, sortit, alla au Palais-Royal, y fit divers achats, et paya avec des petites pièces de 10 centimes et de 50 centimes. Fouché retourna chez Vidocq, et lui dit : « J'ai la certitude que Dupaty est un
» faux-monnayeur : demandez un mandat de perquisi-
» tion pour l'hôtel de Strasbourg, rue Notre-Dame-des-
» Victoires, et nous en aurons bientôt la preuve. »

Vidocq ayant obtenu le mandat, on fit une visite exacte dans la chambre de Dupaty; on y trouva pour 180,000 francs de ces pièces de 50 centimes, et la plus grande partie de 10 centimes en petites pièces. Dupaty fut arrêté

de nouveau, reconduit à la préfecture de police et mis au secret.

Les agens n'ayant point trouvé dans son domicile les instrumens dont il s'était servi pour fabriquer ces fausses pièces, on l'interrogea sur ce fait. Il déclara avec fermeté et constance, qu'il n'était point un faux-monnayeur, et que les pièces trouvées à son domicile, et qu'on lui présentait, lui avaient été remises par le gouvernement anglais.

Traduit devant la cour d'assises du département de la Seine, Dupaty ne put être convaincu de fabrication, mais seulement d'émission de fausses pièces; il fut condamné aux travaux forcés à perpétuité et à la flétrissure.

TROUBLES DU MOIS DE JUIN 1820.

Affaire de M. de Chauvelin.

Lorsque les discussions de la chambre des députés étaient importantes, et que l'on supposait que le côté gauche montrerait de l'opposition et que ses membres y développeraient leur éloquence en voulant soutenir la Charte et les libertés publiques, alors la police dirigeait ses agens sur tous les points qui avoisinaient le Palais-Bourbon, afin de surveiller les rassemblemens. C'est ainsi que l'on désignait la réunion des habitans de toutes les classes de la capitale, que l'amour du bien public, la curiosité ou le désœuvrement conduisaient de ce côté.

Dans les premiers jours de juin 1820, on discutait à la chambre des députés la fameuse loi des élections, connue sous la dénomination de *loi du double vote*.

Le 30 mai précédent, on avait demandé la priorité d'un amendement proposé par M. Camille Jordan, sur celui de M. Delaunay, relatif à l'article premier de ce projet de loi.

M. de Chauvelin était alors malade, son absence avait fait pencher la balance pour ses adversaires; il se fit porter à la chambre, et son vote donna la priorité à l'amendement.

Cet acte de patriotisme et de dévouement reçut bientôt

sa digne récompense, la seule qui pût flatter l'honorable député.

Le 31 mai, après la séance, au moment où M. de Chauvelin, enfermé dans une chaise à porteur, traversait le salon de la Paix pour se rendre à son domicile, il fut salué par les acclamations et les applaudissemens d'un grand nombre de citoyens, qui s'étaient portés en foule sur son passage pour lui témoigner leur admiration et leur reconnaissance.

Le 1er juin, M. de Chauvelin se rendit encore au poste où l'appelaient son zèle et la confiance de ses commettans; il oubliait sa faiblesse et ses souffrances; le bien public lui donnait des forces; il fut encore accueilli avec les mêmes démonstrations de sensibilité.

Le ministre Decazes, instruit de ce qui se passait, et qui voyait avec peine l'espèce d'ovation dont M. de Chauvelin était l'objet, avait ordonné au comte Anglès, alors préfet de police, d'envoyer le 2, trois de ses brigades d'agens sur la place Louis XV, pour surveiller les groupes qui pourraient s'y former, ainsi que devant la chambre des députés.

Quelques agens de police furent nommés, notamment ceux de la brigade Roard, dont faisaient partie les nommés Dandigny, Gayetty et Henri; ceux-ci étaient sous les ordres de l'officier de paix Antoine.

Joly, officier de paix, attaché au ministère, devait surveiller les royalistes qui attaqueraient les libéraux.

On voit que la police établissait une ligne de démarcation entre les Français, qu'elle les classait à son gré

pour agir ensuite pour ou contre eux, selon que cela conviendrait à ses vues particulières.

Les divers rapports remis à la police par ses agens, annoncèrent que les nommés Vauversin, Lecaillon et Granger, chargés de la police du duc de Maillé, premier gentilhomme de la chambre de S. A. R. Monsieur, comte d'Artois, s'étaient placés à la tête du pont en face de la chambre des députés, et avaient crié, à diverses reprises, avec une force et un acharnement extraordinaires: *Vive le Roi! à bas la Charte!*

Ces trois individus furent considérés comme des instigateurs, des provocateurs au trouble et au désordre. Le 3, des mandats d'arrêt furent décernés contre eux. Le préfet de police reçut ensuite de nouveaux ordres, dont on lui recommanda la stricte et sévère exécution.

Les sieurs Rivoire, Dabasse, Oudan et Wolf, officiers de paix, furent désignés pour se placer et prendre poste dans la rue Royale des Tuileries.

La brigade de l'officier de paix Joly devait opérer seule devant la chambre des députés.

A midi, les cris de *vive la Charte* se firent entendre sur ce point. Vauversin, qui était déjà signalé la veille, et qui se trouvait à la tête de huit à dix royalistes, répondit à cet appel par ceux de *vive le Roi!*

Au même instant, l'officier de paix Joly lui mit la main sur le collet, en disant: « Au nom du Roi, je vous arrête! »

Les cris *à bas Decazes*, se faisaient entendre et partaient de divers groupes disséminés sur tous les points.

Un escadron de gendarmerie, qui était placé en réserve derrière le Palais-Bourbon, reçut l'ordre de les disperser, et s'avança pour l'exécuter.

Au même instant, les gardes-du-corps, ayant violé la consigne, étaient sortis de leur caserne malgré le chef du poste et le factionnaire, et accouraient vers la place Louis XV.

Un peloton de gendarmerie à cheval débouchait alors par le pont; derrière ce peloton, commandé par le capitaine Saint-Raymond, se trouvait le comte Anglès, préfet de police, à pied, ayant les mains derrière le dos : il dit aux gendarmes, en leur montrant les gardes-du-corps : « Chargez-moi ces drôles-là. » Le capitaine Saint-Raymond commanda le sabre à la main et mit sa troupe au galop.

Le préfet de police s'étant avancé jusqu'à la place Louis XV, s'obstinait à faire arrêter les gardes-du-corps, lorsqu'un officier supérieur de ces mêmes gardes s'avança vers lui, en disant : « *ces drôles-là m'appartiennent,* » *laissez-les faire, j'en réponds.* »

Cinq ou six individus qui se trouvaient là, se croyant autorisés par l'observation de l'officier des gardes-du-corps, saisirent aussitôt le comte Anglès, et voulurent le contraindre à crier *vive le Roi!* En même temps, un groupe se formait autour de lui; les têtes s'échauffaient; on parlait vivement, et ces mots se faisaient entendre : « *C'est le préfet de police, à l'eau.* »

De telles expressions n'annonçaient pas des intentions bénévoles et pacifiques; on ne peut trop prévoir quelles

en auraient été les suites. Par un hasard heureux, Froment et Joly se trouvèrent dans ce moment auprès de lui; Froment prit le comte Anglès sous le bras, l'enleva du groupe qui le menaçait, et le conduisit dans un café de la rue Bourbon.

Le préfet de police y prit un verre d'eau sucrée, et Froment, qui le savait en sûreté, se rendit dans la rue Royale, où il trouva Rivoire accompagnant M. de Chauvelin.

Cet officier de paix avait reçu l'ordre très-exprès de faire exercer une surveillance exacte de jour et de nuit autour de l'hôtel de l'honorable député. On n'eût pas prescrit d'autres mesures pour un nouveau Catilina. La police ne se refuse rien pour les gens qu'elle n'aime pas. C'est alors qu'elle montre de la prodigalité.

Depuis sa sortie de la chambre, jusqu'à son domicile, M. de Chauvelin fut accompagné, sans s'en douter, par des agens de police, qui, confondus dans la foule, et au milieu des étudians des diverses écoles, criaient comme eux et même avec une sorte d'enthousiasme; « *Vive la » Charte! Vive Chauvelin! Vive notre député!* »

M. de Chauvelin, croyant n'être entouré que de vrais libéraux, remerciait affectueusement tout le monde, invitait chacun à se retirer, en disant qu'il n'avait rien à craindre, n'ayant agi que dans les intérêts du peuple, il ne devait trouver que des amis.

Nous avons dit plus haut qu'il avait été décerné un mandat d'arrêt contre Lecaillon, un des agens de la police de M. le duc de Maillé. Il le savait et se montrait ce-

pendant en public. Il avait suivi le cortége qui accompagnait M. de Chauvelin, s'était rapproché de sa chaise à porteur, près de la rue Caumartin, et, grace à ses démonstrations libérales, il était parvenu à s'introduire dans la maison du député et à pénétrer jusque dans ses appartemens, où se trouvaient réunis plusieurs de ses amis, qui le félicitaient sur le résultat heureux qu'avait produit sa présence à la séance, et son vote en faveur des libertés constitutionnelles.

M. de Chauvelin, prenant la main de Lecaillon, qui se trouvait près de lui, la serrait affectueusement et le remerciait de la bonté qu'il avait eue de l'accompagner jusqu'à son hôtel.

Après avoir reçu ces félicitations de la part du député, Lecaillon, très-satisfait de sa conduite, se rendit sur-le-champ chez l'officier de paix Antoine, qui demeurait rue de l'Hirondelle, et lui fit le rapport de ce qu'il avait vu et entendu chez M. de Chauvelin.

Antoine courut chez l'inspecteur-général Foudras, et lui donna de son côté les renseignemens qu'il venait de recevoir; M. Foudras alla chez le ministre, qui, d'après tous ces détails, ordonna une *surveillance de simple précaution*, sans y mettre trop d'affectation.

Le zèle qu'avait mis Lecaillon à servir la préfecture de police dans cette circonstance, le fit paraître moins coupable pour ses délits antérieurs, comme agent de M. le duc de Maillé, et il obtint sa grace. Le mandat d'arrêt dut être regardé comme non avenu.

La police, comme on pourra le remarquer, a quel-

quefois de bons momens, et elle a sa manière d'être reconnaissante.

Le lendemain, Lecaillon parut l'un des premiers sur la place Louis XV. L'ordre d'exécuter le mandat n'avait point encore été révoqué, plusieurs de ses collègues l'invitaient à se retirer, afin d'éviter d'être arrêté.

« Je ne crains rien, répondait Lecaillon avec em-
» phase; c'est moi qui ai fait seul l'affaire de Chauvelin. »

Le sieur Duguet, officier de paix, aujourd'hui commissaire de police adjoint, fut chargé de découvrir quelles étaient les personnes avec lesquelles M. de Chauvelin correspondait le plus habituellement, parce que ce député ne pouvait sortir, étant atteint d'un accès de goutte.

Un agent, nommé Dyani, ex-officier italien, après avoir reçu les instructions de Duguet, assez expert dans cette partie, eut l'ordre de séduire et corrompre un des domestiques de la maison.

Le portier ne put résister; il se vendit, et lui apprit que M. de Chauvelin avait écrit une lettre à un sieur Lami, qui avait figuré dans la conspiration de Béfort.

Cet individu devint aussitôt l'objet d'une nouvelle surveillance, et l'on parvint à apprendre qu'il logeait rue Contrescarpe d'Enfer.

Comme cette surveillance ne répondait pas à l'attente de la police, et qu'elle n'y trouvait pas assez de pâture, elle fut abandonnée.

Les agens de police furent dirigés d'un autre côté, et laissèrent M. de Chauvelin tranquille.

LABÉDOYÈRE.

Le colonel Labédoyère est encore une de ces victimes de la perfidie et de la trahison, livrée à la juste sévérité des lois.

Labédoyère était coupable; mais les moyens employés pour le perdre sont infames, lorsqu'on pense qu'il fut visité par son bourreau, qui paraissait ne se rendre près de lui que pour jouir tour à tour de ses espérances et de son agonie. On déplore de compter parmi ses semblables un être tel que celui dont nous ne traçons le nom qu'avec une secrète horreur. Il faut enfin prononcer celui de Dabasse pour parler de Labédoyère.

Ce colonel, né avec une imagination ardente, ébloui par cette gloire immense dont l'auréole ceignait la tête de son héros, crut devoir tout sacrifier à la reconnaissance. Il s'égara ; il en fut puni.

Labédoyère fut le premier colonel qui passa du côté de Napoléon, à son retour de l'île d'Elbe. Cet exemple était dangereux ; il le donna. C'est de là que date sa culpabilité.

Il était loin de Paris, il pouvait fuir ; mais les objets de ses plus chères affections étaient dans la capitale, il voulait presser sur son cœur son épouse et son fils. Il était donc dans sa destinée de trouver dans les sentimens les plus purs, la source de tous ses malheurs.

Il vint, à ce qu'il paraît, dans Paris, excité par un agent provocateur, et d'après de faux avis. On l'a publié dans le temps.

Entrons dans quelques détails, afin d'éclairer nos lecteurs, et de leur faire connaître les ressorts que la police fait mouvoir pour arriver à ses fins. Déchirons sans pitié le voile dont voudraient se couvrir ceux qui semblent n'user de leur autorité et de leur influence que pour être les fléaux de la société.

Dès que Labédoyère fut dans la capitale, il fut surveillé sur l'heure. Dabasse, inspecteur de police, qui avait été au service de sa famille qui l'avait comblé de bienfaits, avait un libre accès dans cette maison. Il inspirait de la confiance, il était instruit de tout ce qui se passait dans l'intérieur, et rien ne lui était caché. On ne doit pas s'étonner si le colonel jouissait d'une grande liberté, si rien ne pouvait lui porter ombrage. Dabasse le voyait à chaque instant, il ne pouvait donc lui échapper lorsqu'il faudrait l'arrêter. L'argus de la police était là, on voulait, en le laissant dans une grande sécurité, connaître ses amis, ses liaisons, ses ressources, afin de frapper encore d'autres victimes, si, grace à cette apparente bienveillance, on pouvait en rencontrer ou en découvrir. Enfin on voulut en finir, on était impatient de mettre Labédoyère en scène, et il dut être arrêté. Dabasse présida à cette opération sans y prendre une part active; il guida les émissaires de la police, il leur montra la victime; et c'est sous le masque de la reconnaissance, de l'intérêt, disons plus, de l'amitié, qu'il livra Labédoyère.

On l'arrêta au moment où il rentrait dans le château de la Malmaison, où il avait reçu un asile; Dabasse ne l'ignorait pas. Il dirigea tout avec un calme, une tranquillité qui n'appartiennent qu'à la vertu, et cependant l'habitude du vice les donne aussi, au moins à l'extérieur; Dabasse en est la preuve.

Labédoyère, conduit à la préfecture de police, le fut ensuite chez le général commandant la première division militaire, qui le fit transférer à la prison de l'Abbaye.

Dabasse, tout en continuant sa surveillance, faisait de fréquentes visites à la femme du colonel, qui demeurait rue de Grenelle-Saint-Germain. Il était parvenu à s'insinuer dans la confiance de la cuisinière. Cette fille, qui croyait voir dans Dabasse un ami sincère et zélé de ses malheureux maîtres, s'abandonna même à un sentiment plus tendre, que les aveux du traître et fourbe Dabasse fortifièrent encore.

Elle pensa qu'elle ne devait faire aucun mystère de tout ce qui pouvait intéresser le colonel et annonça encore à Dabasse que les parens de Labédoyère espéraient gagner le concierge de la prison, et que le soir même elle porterait 10,000 fr. à ce concierge pour le prix de sa complaisance et de l'évasion de Labédoyère.

Dabasse communiqua encore ce fait à son chef Foudras, et le soir il se rendit devant la porte de la prison avec deux autres agens. La cuisinière parut, il laissa tomber son masque, se montra tel qu'il était et arrêta cette fille.

Elle fut stupéfaite, interdite, hors d'elle-même, en reconnaissant au nombre de ceux qui l'arrêtaient, son adorateur, celui à qui elle avait pu soupçonner de l'honneur et de la délicatesse.

Cette fille fut conduite à la préfecture de police; subit un interrogatoire et avoua la mission dont elle était chargée, en ajoutant que Dabasse devait la seconder dans ce projet et en assurer l'exécution. On s'empara de l'argent qu'elle portait, et elle fut détenue pendant quelque temps.

Le bruit courut à cette époque que Dabasse avait reçu les 10,000 francs comme une gratification, et pour le récompenser des services qu'il avait rendus dans l'affaire de Labédoyère.

Continuons notre récit interrompu par l'épisode de la cuisinière.

Le 29 août 1815, le colonel Labédoyère comparut devant le 2e conseil de guerre, de la 1re division militaire. Après que les témoins à charge eurent été entendus, le conseil se déclara suffisamment instruit; on refusa de laisser comparaître les témoins à décharge, ce qui enleva une partie des moyens de répondre à l'accusation.

Labédoyère fut même interrompu plusieurs fois dans sa défense. Enfin il prit la parole, et s'exprima ainsi :

« Messieurs, si dans cette journée importante, ma » vie seule était compromise, cédant à une émotion inté- » rieure, je vous dirais : Celui qui a conduit tant de » braves gens à la mort, saura y marcher en brave

» homme, et je ne vous arrêterais pas long-temps. Mais
» une femme, modèle de toutes les vertus, verra-t-elle
» flétrir un nom respectable depuis tant d'années? Mon
» fils, dès qu'il apprendra à se connaître, apprendra-t-il
» à maudire le nom de celui qui lui a donné le jour?
» Je puis le dire, Messieurs, l'honneur est intact. L'in-
» térêt mal entendu de la patrie a pu m'entraîner; mais
» qu'on ose me soupçonner d'avoir été mu par des
» considérations d'intérêt personnel, je ne puis suppor-
» ter un tel soupçon, et je dois le repousser. Il paraît
» qu'on a voulu me représenter comme étant, avant le
» mois de mars 1815, dans une conspiration tendante
» à favoriser le retour de Napoléon Bonaparte... Je n'ai
» jamais été dans aucune conspiration. Je suis parti
» ignorant qu'il existait des communications avec l'île
» d'Elbe; je déclare que je suis convaincu qu'il n'y en
» avait aucune. Mais les troupes étaient mécontentes:
» il eût été difficile de leur faire oublier le nom d'un
» homme qui les avait si souvent conduites à la victoire.
» J'aurais aimé à leur faire connaître les noms des
» grands hommes qui ont illustré la famille des Bour-
» bons.... Avant le débarquement de Bonaparte, je
» n'étais resté à Paris, au-delà du terme fixé par mon
» congé, que parce que j'y étais retenu par mon épouse,
» qui venait de me donner un fils... Je connaissais l'es-
» prit public; il y avait du mécontentement sous plu-
» sieurs rapports, mais rien n'était lié. Cependant, si le
» danger n'existait pas aujourd'hui, il pouvait exister
» demain. Si ma voix peut avoir l'accent que les voix

» même les plus faibles ont au moment de la mort, je
» l'emploierai à proclamer quelques vérités que je crois
» utiles à mon pays. En avril 1814, la France et l'ar-
» mée avaient abandonné Napoléon Bonaparte; on de-
» mandait la famille des Bourbons; les Bourbons furent
» accueillis avec enthousiasme. On ne pouvait imputer
» au roi aucun malheur. Comment cette disposition
» unanime des cœurs, changea-t-elle en si peu de
» temps?

» Les Bourbons voulaient le bien; mais des amis
» égarés par leur zèle » . . . .

Ici Labédoyère fut interrompu, on l'engagea à se ren-
fermer dans sa cause.

« Il me semble de toute justice, répondit l'accusé,
» qu'on entende les raisons qui ont pu déterminer ma
» conduite. »

Nouvelle interruption. . . . .

Il reprit: « Je passe toute ma défense; je vais à la der-
» nière page. Une grande erreur que je reconnais, que
» j'avoue avec douleur, a été commise par l'ignorance
» des intentions du roi. Aujourd'hui la Charte, les pro-
» messes du roi sont exécutées; un peuple se pressant à
» l'envi autour de son souverain, reconnaît que lui seul
» est digne de régner et peut faire son bonheur. Peut-
» être ne suis-je pas réservé à en être témoin. Mais je
» désire que ma mort, précédée de l'aveu de mes er-
» reurs, soit de quelque utilité. »

Son avocat réclama la parole pour lui, afin qu'il pût
achever sa défense. Elle lui fut refusée. Alors Labédoyère
reprit ainsi :

« J'ai renoncé à ma défense, je me suis arrêté lors-
» qu'on m'a interrompu; je n'ai lu que la dernière page;
» mais je suppose que je sois accusé d'avoir tué un
» homme, on entendrait des témoins sur le fait et sur
» les circonstances. Je puis prouver que les faits dont
» on m'accuse, ne sont pas de nature à me faire perdre
» l'honneur. Et du moment où l'on m'empêche de me
» défendre, je suis exposé à perdre à la fois la vie et
» l'honneur. »

On repoussa sa réclamation. Il fut donc condamné à mort, le 29 août 1815, et subit son jugement le même jour, à six heures du soir.

Par le codicile de son testament, daté de Longwood, le 24 avril 1821, article 15, Napoléon lègue *cinquante mille francs* aux enfans de Labédoyère.

Un mois après la mort du colonel Labédoyère, Dabasse, qui était d'une ignorance crasse, mais seulement très-habile dans l'art de la perfidie (il sait à peine signer son nom), fut nommé officier de paix à la préfecture de police. Cette récompense fut ajoutée aux 10,000 francs, pour avoir trahi et conduit, pour ainsi dire, à la mort, *son ancien maître et son bienfaiteur*.

Nous pourrions rapporter d'autres traits non moins hideux qui se rattachent à cet être, que nous qualifierions de *monstre* si le terme nous paraissait assez fort, assez expressif. Il est réfugié en Westphalie: c'est le bruit qui court. Nous ajouterons encore que depuis la mort du colonel Labédoyère jusqu'à la promotion de M. Delavau à la préfecture de police, Dabasse était mé-

prisé de ses collègues; qu'un jour, se trouvant avec eux chez Sainte-Beuve, marchand de vin, rue du Harlay, à la Tour-d'Argent, où ces messieurs se rendent habituellement, on lui reprocha hautement, et dans les termes les plus durs, sa honteuse et lâche trahison. Tandis que ces messieurs s'évertuaient sur Dabasse, *comme la vérité est dans le vin*, dit un vieux proverbe, on termina la glose en rapportant un trait à peu près semblable d'un autre officier de paix, nommé Duguet, à l'égard d'une personne qu'il avait servie en qualité de valet de chambre. Nous parlerons plus tard et avec de grands détails de cet individu, aujourd'hui commissaire de police adjoint.

On ne peut s'empêcher de croire que tout ce qui avait été fait pour l'évasion momentanée de Labédoyère avait été concerté entre ceux qui devaient et pourraient en connaître !!!

AFFAIRE DU FURET.

Tendron.

Il parut un journal ayant pour titre: *le Furet ;* cette feuille, rédigée d'après les idées et les opinions royalistes, inquiétait le ministère, le tourmentait parce que le rédacteur attaquait constamment la police, et mettait au grand jour quelques-unes de ses intrigues.

On promit de l'avancement et une forte récompense à l'agent qui découvrirait le, ou les rédacteurs de cette feuille.

Joly parvint à les connaître, et désigna un sieur Tendron père, dans un rapport qu'il fit au ministre.

Un mandat fut aussitôt décerné contre le rédacteur assez osé pour attaquer une autorité qui veut impunément frapper tout le monde, sans permettre même qu'on se procure la douce et innocente jouissance de *la chatouiller*.

La brigade du ministère et celle de l'inspecteur-général Foudras commandée par Souque se rendirent rue de Berri, et se cantonnèrent chez un marchand de vin, où l'on trouva un déjeuner splendide servi avec autant de soin que d'abondance.

Joly, l'officier de paix, se présenta vers midi dans cet endroit ; il donna l'ordre aux agens de se retirer, qu'il attendait le commissaire de police et que le journal

allait être saisi. Tout le monde disparut, en jetant un œil de convoitise sur le déjeuner ; mais personne ne prit part à *la curée*. Quel malheur!

La saisie eut lieu, et à quatre heures de l'après-midi tous les exemplaires en feuilles du *Furet* étaient à la préfecture de police.

La rédacteur Tendron obtint une audience du ministre; nous ignorons quel fut le résultat de la conférence ; mais ce qu'il y a de certain, c'est que le journaliste ne fut point poursuivi.

Si, comme l'a dit un auteur, il est des accommodemens avec le ciel ; il peut bien en exister avec les puissances de la terre.

POLICE DE SURETÉ.

ÉMILE DE MALLARMÉ,

Comte de Roussillon.

« Depuis que les honnêtes femmes s'en mêlent, nous ne faisons plus rien, disait une femme sensible qui attendait les chalans lorsque le soleil s'était caché dans l'onde. »

La même réflexion pourrait échapper aux voleurs, puisque des hommes titrés ne craignent pas de rivaliser avec eux en leur coupable adresse.

Cette observation nous conduit à entrer en matière.

Les vols de montres, de tabatières, de sacs, de mouchoirs étaient devenus très-fréquens au Musée. Lors de l'exposition des tableaux, tandis que tel amateur se pâmait, s'extasiait devant les chefs-d'œuvre de Raphaël, du Dominiquin, du Corrége, du Titien, de Lesueur, du Poussin et de Lebrun; qu'une dame admirait les belles formes d'Antinoüs, etc., des mains adroites et subtiles ne restaient pas oisives. On ne savait plus l'heure; le tabac manquait, les mouchoirs ne se trouvaient plus. Plusieurs procès-verbaux et autres plaintes furent adressés aux commissaires de police des quartiers du Lou-

vre et des Tuileries; on songea à porter remède au mal.

Le chef de la police de sûreté, Vidocq, reçut l'ordre d'envoyer au Musée quelques-uns de ses agens experts en cette partie.

Les nommés Charbonnier, Fouché, Chrétien et autres s'y transportèrent pour surveiller les curieux dans tous les genres.

Le même jour, Émile de Mallarmé, comte de Roussillon, âgé de soixante ans, et décoré de plusieurs ordres (ce n'était plus un enfant ni un simple élève), fut arrêté au moment où, plus occupé du commerce de l'horlogerie que de la peinture, ses mains sexagénaires, mais très-agiles, s'emparaient de la montre de son voisin qui admirait un aigle planant sur la tête d'Alexandre, pendant la bataille d'Arbelles.

Le voleur fut conduit chez le commissaire de police; on le fouilla, et l'on trouva sur lui trois paires de bésicles, il aimait à y voir clair; deux tabatières, c'était pour juger les diverses qualités de tabac; plus, quelques mouchoirs de poche qui n'étaient pas marqués à son nom; cela ne faisait rien à la chose : c'était pour ne pas être traité de morveux.

Tandis qu'on rédigeait le procès-verbal de toutes ces drôleries, Mallarmé fit mander sa belle-fille.

Cette dame, dont nous tairons le nom par respect et par égard pour elle et sa famille, voyant son beau-père entre les mains de l'autorité, et songeant à ses trop coupables habitudes, ne put retenir quelques larmes qui mouillèrent ses paupières; mais revenant à elle, cette

dame déclara d'un ton brusque qu'elle ne reconnaissait point son beau-père dans le sieur Mallarmé, et sortit aussitôt du bureau. Le détenu fut conduit à la préfecture de police et mis à la disposition du procureur du roi.

POLICE DE SURETÉ.

PITRON, GAUDET ET COMPAGNIE.

La capitale est un vaste champ où les voleurs moissonnent abondamment. Il n'y a point de mauvaises saisons, d'années de disette pour eux. La prison, la réclusion, les galères et autre revenant-bon de leur triste et déplorable métier, ne peuvent les corriger de leurs coupables habitudes. Chaque jour de nouveaux débutans paraissent sur la scène. Quel remède apporter à tant de maux, puisque la surveillance la plus active et la sévérité des lois sont insuffisantes ?

En attendant la découverte d'une nouvelle recette, d'un antidote plus souverain, parlons des voleurs.

Le quartier Saint-Honoré et le Marché des Jacobins étaient devenus, vers la fin de 1816, le théâtre des exploits d'une bande de voleurs.

Le nommé Caperta adressa un rapport au préfet de police, et annonça qu'il pouvait désigner et faire connaître à l'autorité les auteurs des délits et des vols qui se commettaient et se renouvelaient chaque jour.

Il signala comme chefs de la bande, les nommés Pitron et Gaudet, fabricans de veilleuses, demeurant rue des Maures, n° 37, quartier du faubourg du Temple.

Le chef de la deuxième division de la préfecture de police, le sieur Henri, donna l'ordre à Vidocq de surveiller ces deux individus avec le plus grand soin.

Vidocq, accompagné des nommés Pierre Peltre et Fouché, agens de sa brigade, se rendit rue des Maures à dix heures du soir. Cachés et blottis dans un champ, en face de la maison nº 37, ils en virent sortir, à une heure du matin, Pitron, Gaudet et sa mère, ainsi que la fille Marchand, sa concubine. Les agens, trop prompts et sans expérience, voulaient les suivre. Vidocq, plus réfléchi et plus profond dans la partie scientifique de l'art, s'y opposa; et pour prouver qu'il avait raison, il ajouta : « Il fait clair de lune; ils nous apercevront si » nous les suivons. Il vaut mieux rester ici à les attendre, et à leur retour, s'ils arrivent avec le produit de » leurs vols, nous les prendrons en flagrant délit et » nantis des pièces de conviction. »

Ainsi que l'avait annoncé le prévoyant Vidocq, les voleurs rentrèrent chez eux à quatre heures du matin, chargés des divers objets qu'ils venaient d'enlever et de voler chez un épicier du Marché des Jacobins.

Vidocq n'était porteur d'aucun mandat; mais ne consultant que son zèle, l'intérêt public, et le délit pouvant d'ailleurs être prouvé, il fit ouvrir les portes à six heures du matin.

Armé d'un maillet qu'il avait emprunté chez un voisin, il pénètre dans la chambre des voleurs, et ordonne à ses agens de se saisir de Pitron et Gaudet, et de les garrotter.

Une lutte s'engage. Vidocq menace d'assommer celui qui fera la moi ndrerésistance et qui ne se soumettra pas à son ordre.

Pitron et Gaudet voyant que toute résistance est inutile, qu'elle pourrait même leur devenir funeste, se livrent à la discrétion de Vidocq et de ses agens, et il les conduisit, ainsi que la mère Gaudet, chez un commissaire de police, laissant la fille Marchand dans la chambre de Pitron, sous la garde d'un de ses agens.

Ces quatre individus furent mis à la disposition du procureur du roi; ils passèrent en jugement. Pitron et Gaudet furent condamnés à quinze ans de travaux forcés; la mère Gaudet à huit ans, et la concubine Marchand à dix ans de réclusion.

PROJET DE CONSPIRATION EN 1814.

Provocation.

La police française, pour se donner quelque célébrité en 1814, à l'époque de la restauration, jugea à propos de tâcher d'ourdir une petite conspiration, afin de faire croire à des dangers, et que l'on pût dire : La police vient de sauver la France.

Elle mit donc ses agens en campagne, en les autorisant à trouver des coupables, et à s'emparer des premiers qui tomberaient dans les piéges qu'on leur tendrait, et qui accueilleraient les propositions insidieuses qu'on pourrait leur faire.

On supposait méchamment que les militaires de l'ancienne armée étaient les ennemis du gouvernement. L'honneur et le courage ne purent jamais s'allier à la trahison. Aucun corps de l'armée française n'a manqué à ses devoirs, à la fidélité promise et jurée : on a vu des chefs les oublier; mais des soldats, jamais. Ils aiment tous le sol qui les a vus naître ; ce sont les titres, les rangs, les dignités, les grades qui corrompent les cœurs. Le soldat est fidèle à son drapeau, c'est l'image de la patrie.

L'armée était dans ces dispositions en 1814; il eût été facile de la connaître, si on eût voulu s'en donner la peine; mais la police en chef, ou subalterne, qui ne vit que de mensonges et d'erreurs, ne pouvait pas juger

de tels hommes ; elle ne voulait que les perdre, et elle se mit à l'ouvrage.

Le 58e régiment de ligne était, à cette époque, en garnison à Paris.

Un des officiers de ce corps, passant un jour rue Neuve des Petits-Champs, s'arrêta devant la boutique d'un marchand d'estampes, en face du ministère des finances, et, devenu un peu badaud depuis qu'il habitait la capitale, il examinait les gravures qui s'offraient à ses yeux. Un homme qui était derrière lui, et qui avait vu sur les boutons de son habit le n° de son régiment, lui adressa la parole, en lui disant : « Vous êtes du 58e ? — Oui, Monsieur, répliqua l'officier en se retournant et fixant l'interlocuteur. — Bon régiment. — Comme les autres. — Il a donné de grandes preuves de bravoure. — C'est l'histoire de tous les régimens français. » L'officier se mit de nouveau à regarder les gravures ; et celui avec lequel il s'était déjà entretenu, entama derechef la conversation, et dit à ce militaire : « Monsieur, j'aurais quelque chose à vous dire en particulier. — Qu'est-ce que c'est? — Mettons-nous un peu à l'écart. — Pourquoi ce mystère? — Il est nécessaire. — L'officier, un peu vivement : Expliquez-vous promptement, je n'aime pas beaucoup les questions. — Eh bien ! Monsieur, *aimeriez-vous l'oiseau? Vous batteriez-vous pour le tendu?* — Expliquez-vous plus clairement, tout ceci m'a l'air un peu énigmatique, et je n'ai pas le talent de deviner. — Faites-moi l'honneur de m'entendre. — Volontiers. » Ils se retirèrent à l'écart, et marchant ensuite du côté de

la rue Ventadour, ils se trouvèrent au coin de cette rue; on proposa à l'officier d'entrer chez le marchand de vin: il refusa, en faisant observer qu'il n'allait jamais dans ces sortes de maisons; et que d'ailleurs il ne le pourrait étant en uniforme. L'autre témoigna le regret qu'il éprouvait de ce que sa proposition n'était pas acceptée, et offrit de lui donner son adresse. L'officier, curieux de savoir où cela le conduirait, accepta la proposition, et on lui donna le nom de Populus, rue Bourg-l'Abbé, n . Le militaire entendant prononcer un mot latin, crut que c'était une plaisanterie : on lui assura le contraire, et le rendez-vous fut donné pour le lendemain à sept heures et demie du matin, chez M. Populus. On se quitta avec promesse de part et d'autre de tenir parole. L'officier, qui eut l'occasion de voir dans la journée un général dont il était connu, lui rendit compte de cet événement, et entra dans tous les détails.

Le général l'encouragea à se rendre chez Populus et à suivre cette affaire, qui, peut-être, pourrait intéresser le gouvernement.

L'officier promit de suivre ce conseil, et le lendemain, à l'heure indiquée, il alla demander Populus à son domicile. Il ne l'avait pas trompé; il monta chez lui, et le trouva encore couché.

L'officier fut accueilli avec beaucoup d'égards; Populus se leva, et lorsqu'il fut habillé, il proposa à l'officier de se rendre avec lui dans un endroit où ils trouveraient quelques amis. L'officier accepta la proposition, et ils sortirent ensemble.

Ils allèrent rue Salle-au-Comte, au coin du passage Beaufort, et entrèrent chez un marchand de vin. L'officier ne fit aucune difficulté, il n'était pas en uniforme. Ils montèrent au premier, et trouvèrent deux ou trois individus qui paraissaient être liés avec Populus. On prit place auprès d'eux, et après avoir parlé quelque temps de choses indifférentes, on mit la conversation sur le chapitre entamé la veille rue des Petits-Champs, et l'officier reconnut que Populus avait raconté à ses amis ce qui s'était passé entre eux.

D'autres amis arrivèrent, qui paraissaient au courant de ce qui se disait. Enfin, on en vint à déplorer l'état de la France et de l'armée, et à témoigner le désir de voir un changement devenu très-nécessaire, et à faire des vœux pour le retour de Bonaparte, qui s'était rendu à l'île d'Elbe, malgré le vœu de l'armée et du peuple français. L'officier ne disait mot; il écoutait très-attentivement la conversation; il lui était facile de reconnaître qu'il était question de projets qui intéressaient vivement la sûreté de l'état; que ceux qui lui parlaient avaient les plus mauvaises intentions; et que cela fût vrai ou simulé, ils n'en étaient pas moins des hommes très-dangereux.

Enfin, on lui demanda s'il voulait seconder les intentions des vrais Français. Il répondit qu'il fallait au moins auparavant les connaître, ainsi que les projets. On approuva sa réflexion, et on promit de lui faire communiquer le plan, et de le présenter à tous les individus qui faisaient, dans ce moment, partie de la réunion; que beau-

coup de soldats de la garde impériale n'attendaient que le signal pour se montrer, et qu'on aviserait en outre au moyen d'exterminer les troupes alliées qui se trouvaient dans Paris, ainsi que les souverains, tels que les empereurs de Russie et d'Autriche et le roi de Prusse. On lui demanda en outre s'il pourrait engager quelques officiers de son régiment à se réunir à lui.

Il observa qu'une telle proposition ne pouvait être faite qu'avec beaucoup de réserve et de prudence ; au reste, qu'il ferait tout son possible pour répondre aux intentions de la société. Il voulait paraître partager leurs sentimens, afin de connaître à fond leurs projets, et s'était déjà dit: « Si on veut me tendre un piége, je n'y tomberai pas; je me mettrai en outre à l'abri de tout reproche en donnant connaissance à mes chefs de tout ce qui m'est proposé; c'est un devoir sacré, puisque ces projets peuvent porter atteinte à la tranquillité publique.» On se quitta, en se donnant rendez-vous pour le lendemain au même endroit et à la même heure, et on répéta qu'on donnerait à l'officier une connaissance plus exacte de tout ce qu'il était important qui lui fût communiqué.

L'officier se trouva à l'endroit indiqué. La compagnie était plus nombreuse que la veille. Comme on s'était déjà vu plusieurs fois, les communications furent plus promptes et plus vives; la confiance était établie, et l'officier lui-même montra plus d'abandon ; il avait rendu compte au général de sa première entrevue. Celui-ci avait informé M. le duc de Maillé, premier gentilhomme

de la chambre de Monsieur, de l'aventure de l'officier. Il avait recommandé au général de l'inviter à continuer de se trouver dans ces réunions, et de le lui présenter quand il le jugerait à propos, parce qu'il serait bien aise qu'il lui fît ce récit, en y ajoutant tous les détails.

L'officier, appuyé par de telles autorités, ne craignait plus d'être compromis, il agissait donc avec plus d'assurance; il en donna une preuve en demandant qu'on lui donnât connaissance du plan qu'on avait adopté, pour assurer le succès de l'entreprise projetée.

Un des membres de la société tira un morceau de papier de sa poche, sur lequel on avait tracé un plan de retranchemens et de fortifications; il donna des explications et des détails sur les moyens de défense qu'on emploierait lorsqu'on attaquerait les troupes étrangères.

Un autre parla des pétards que l'on placerait à l'entrée des casernes occupées par les étrangers, et du moment où l'on y mettrait le feu, pour empêcher les soldats de sortir.

Des généraux, des officiers, des soldats de toutes armes devaient se réunir aux habitans de Paris, et le drapeau tricolore serait déployé dans toute la France au même instant; on eût fait main basse sur tout ce qui n'était pas partisan de Bonaparte.

Les souverains étrangers ne devaient pas non plus être épargnés, mais on n'avait pas encore arrêté les moyens d'exécution de ce grand œuvre d'iniquité. Tous ces individus renchérissaient les uns sur les autres; c'était à qui montrerait le plus d'exaspération.

Il fut question ensuite de se distribuer les grades pour l'exécution, chacun paraissait avoir de grandes prétentions; on consultait l'officier, qui répondait toujours avec une grande modération. Il se trouvait là des individus qui lui inspiraient de la défiance, par cela même qu'ils lui montraient trop d'abandon.

On arrêta encore que l'on ferait un état nominatif de tous ceux qui composaient la société, et l'officier fut chargé de ce contrôle. Les personnes présentes donnèrent leur nom et leur adresse. On n'oubliait pas le vin, de nombreuses et fréquentes libations avaient lieu. On avait laissé l'officier payer la dépense la première fois: il en arriva de même à cette seconde réunion.

Il fut question de se retirer, et l'un des assistans observa qu'il fallait changer le lieu des réunions, afin d'éviter de se rendre suspects et d'éveiller l'attention de la police. Cette idée fut approuvée, et on convint que quelques-uns des membres de la société se trouveraient le lendemain aux Tuileries, près du bassin, afin de conférer avec l'officier; on se sépara ensuite.

L'officier s'empressa d'aller rendre compte au général de tout ce qui s'était passé, celui-ci le conduisit chez M. le duc de Maillé, au pavillon Marsan. Lorsque l'officier lui eut donné tous les détails dont nous venons de parler plus haut, il ne put contenir son indignation; en même temps il remercia l'officier de tout ce qu'il faisait dans l'intérêt du roi et de la France; il l'invita à continuer. L'officier ne put s'empêcher de lui observer que tout cela répugnait à son caractère; qu'il préférerait combattre

lès armes à la main les ennemis du roi, plutôt que d'employer la ruse, fût-ce même avec des scélérats, tels que paraissaient l'être ceux avec lesquels il se trouvait depuis quelques jours.

Le duc de Maillé le tranquillisa sur ce point, loua sa délicatesse, et lui annonça qu'il donnerait connaissance de cette importante affaire à M. de Blacas, ministre de la maison du roi, et qu'il le mettrait en rapport avec lui, pour la conduire de manière à ce que le gouvernement fût à l'abri de semblables entreprises.

Les éloges d'un homme aussi distingué que M. le duc de Maillé, tranquillisèrent l'officier et l'affermirent dans la résolution de servir la chose publique. Il vit le lendemain aux Tuileries ceux qui lui avaient donné rendez-vous; ils lui annoncèrent que tout allait pour le mieux, que leur nombre augmentait chaque jour, que tout se préparait pour assurer le succès de l'entreprise; qu'il y avait eu un grand dîner chez le duc de Bassano, que le plus grand enthousiasme y avait régné, et que les dames avaient encouragé les guerriers à se montrer les défenseurs et les soutiens de la gloire de la France. Il y avait des nouveau-venus parmi ceux que vit l'officier, et ils protestèrent de leur dévouement. Ce fut dans ce moment que pour la première fois, on dit que s'il se trouvait dans la société un homme capable de la trahir, il devrait payer sur-le-champ de sa vie, sa déloyauté. Cette réflexion fut approuvée de tous. Comme le lieu du rassemblement n'était pas très-bien choisi, on en proposa un autre pour le lendemain : ce fut près de l'Arsenal,

dans le quartier Saint-Antoine, et celui qui en avait donné la première idée annonça que l'assemblée serait plus nombreuse. Chacun témoigna sa satisfaction, et pour ne pas se faire remarquer on se dispersa.

Le rôle que jouait l'officier devenait chaque jour plus embarrassant, car il était également dangereux de se taire ou de parler; on lui avait fait quelques questions insidieuses auxquelles il avait répondu d'une manière évasive. Plusieurs de ceux qu'il avait vus témoignaient le plus ardent désir de commencer le mouvement projeté et d'attaquer les étrangers, au moment où ils y penseraient le moins; il fallait donc profiter de l'état de sécurité dans lequel ils se trouvaient.

L'officier se rendit chez M. le duc de Maillé, qui l'engagea à se présenter chez M. de Blacas, auquel il avait parlé, et qu'en se servant de son nom, il serait bien accueilli; qu'il fallait voir son excellence à 11 heures et demie du soir, lorsqu'il sortirait de chez le roi.

L'officier obéit : il fut parfaitement reçu de son excellence, qui écouta avec beaucoup d'attention ce qu'il lui raconta. Il lui donna l'ordre de venir près de lui, le matin à 11 heures, et le soir à la même heure. Il lui dit encore qu'il pouvait agir sans crainte, qu'on le seconderait, que la seule autorité était celle du roi, et qu'en rendant compte à son ministre, personne n'avait le droit d'en connaître. Après de telles assurances de M. de Blacas, qui approchait Sa Majesté à chaque instant, et avec lequel les autres ministres avaient chaque jour des conférences, l'officier crut qu'il pouvait marcher hardiment

et suivre le fil de toutes les machinations qui se préparaient.

Exact au rendez-vous près de l'Arsenal, l'officier y trouva de nouveaux visages, des hommes d'une très-grande taille, annonçant qu'ils avaient servi ; il était facile de le croire, car ils avaient tous la tournure et le ton militaire.

Les projets furent de nouveau mis sur le tapis. On insista sur leur prompte exécution. On demanda à l'officier s'il avait fait quelques confidences à ses camarades. Il répondit affirmativement, et promit beaucoup. Il agissait alors d'après les instructions du ministre de la maison du roi, M. de Blacas, qui lui avait recommandé d'abonder dans le sens de ceux avec lesquels il se trouvait afin de leur inspirer plus de confiance, et de connaître tous leurs projets.

On fut donc très-satisfait de l'officier; on le lui témoigna; que ces démonstrations fussent vraies chez les uns, et simulées chez les autres, un accord parfait de sentimens et d'opinions paraissait régner dans l'assemblée.

Les intentions les plus hostiles furent manifestées hautement, et l'un des membres prenant la parole, insista pour que l'on ne tardât pas à délivrer la France et Paris du joug oppresseur qui les accablait. Pour moi, disait-il : « J'enrage de voir ce qui se passe ; j'étais à me promener l'autre jour avec deux amis le long des fossés de la Bastille ; l'empereur d'Autriche faisait comme nous, il était accompagné seulement de quelques domestiques ; sa voiture le suivait; nous eûmes envie de le

» jeter dans les fossés, cela n'a tenu à rien; c'en eût » été un de moins. »

On applaudit à ces intentions; on regretta beaucoup qu'elles n'eussent pas été mises à exécution. Il en résulta une discussion et quelques observations, d'après lesquelles, celui qui avait montré quelques jours auparavant le plan des retranchemens à élever, dit que c'eût peut-être été très-imprudent d'agir ainsi, qu'il fallait frapper un seul coup pour abattre tous les ennemis à la fois.

Cette réunion se termina après plusieurs observations, où chacun parla avec plus ou moins de sens, de modération ou d'enthousiasme. Mais l'intention d'opérer un changement en faveur de Bonaparte était, au moins en apparence, la volonté générale.

Dans ces réunions, il y en avait quelques-uns qui portaient la parole, d'autres qui se bornaient à écouter, et à se désaltérer, car le vin ne manqúait jamais.

Ces rassemblemens se composaient toujours d'environ vingt-cinq à trente individus qui variaient à chaque fois, excepté huit à dix qui paraissaient les meneurs, et qui étaient très-exacts au rendez-vous; en sorte que l'officier pouvait bien en avoir déjà vu cent cinquante à deux cents. Il n'y avait parmi eux aucun homme marquant; ils disaient seulement qu'ils se montreraient lorsqu'on serait au moment de porter les grands coups. Il s'en trouvait parmi eux qui faisaient entendre qu'on leur donnerait de l'argent lorsqu'on aurait mis la machine en mouvement; et l'officier lui-même, afin de paraître prendre part aux délibérations, approuvait les observations de ceux qui portaient la parole.

Les choses étaient en cet état; M. de Blacas paraissait attacher une grande importance à cette affaire, et l'officier, d'après ses ordres, lui rendait compte chaque jour, et par écrit, de tout ce qu'il pouvait savoir et découvrir; il approuvait ses démarches et le félicitait sur son zèle.

L'officier faisait observer à M. de Blacas qu'il aurait besoin d'être secondé d'une manière plus ostensible et qu'il était nécessaire qu'on lui adjoignît quelqu'un qui se présentât avec lui dans ces réunions, et qu'il pourrait par ce moyen inspirer une plus grande confiance et connaître les principaux membres de cette association dangereuse.

Son excellence, qui accueillait toujours l'officier avec une extrême bonté, lui promit de s'en occuper, la chose lui paraissant d'ailleurs très-importante, et cela était d'autant plus urgent qu'il avait été indiqué une autre réunion qui devait être plus nombreuse, et où l'on devait aviser aux moyens de mettre promptement à exécution le projet que l'on méditait depuis si long-temps. M. de Blacas réitéra sa promesse avec les assurances les plus positives et de nouvelles recommandations pour redoubler de zèle et d'activité, afin de connaître les diverses ramifications du projet et mettre l'autorité à même de les déjouer.

L'officier quitta le ministre, se rendit rue Saint-Germain-l'Auxerrois, où se trouvèrent réunis un grand nombre des membres de la société; il en avait même rencontré plusieurs dans les rues adjacentes, qui tous lui avaient parlé du désir qu'ils avaient de voir se terminer une affaire qui devait avoir une influence si favo-

rable sur les destinées présentes et futures de la France.

Les mêmes discours furent tenus dans la réunion, les mêmes espérances se manifestèrent, il semblait qu'il n'y avait plus rien à faire, et l'officier paraissait partager l'enthousiasme général, tout en déplorant le sort de tant de personnes égarées.

Il remarquait dans la société des hommes qui n'y avaient point paru précédemment; leur maintien, quelques réflexions qui leur échappaient, avaient donné à penser à l'officier qu'ils n'étaient pas aussi partisans qu'ils le paraissaient de ce que l'on disait et de ce qu'on avait envie de faire. Il en parla en particulier à quelques-uns des membres de cette association; ils eurent l'air d'en rire. Il fit la même observation à M. de Blacas, lorsqu'il le vit, pour lui rendre compte de ce qui s'était passé.

Son excellence lui conseilla de n'y pas faire attention, qu'il n'avait rien à craindre, qu'il allait lui donner quelqu'un pour l'accompagner et le seconder, et de venir le même soir à onze heures et demie au palais des Tuileries, de l'attendre lorsqu'il sortirait de chez Sa Majesté, et qu'il recevrait ses dernières instructions, car il était temps de mettre tous ces individus hors d'état d'exécuter leurs coupables projets.

L'officier se retira; il était très-content de voir la tournure que prenait cette affaire, il allait enfin être débarrassé d'un rôle qui lui pesait; car, malgré l'envie qu'il avait d'être utile au gouvernement, il courait des dangers, ayant entendu dire à plusieurs individus qui se trouvaient dans les réunions : Si quelqu'un de ceux

qui sont avec nous était reconnu pour un faux-frère, ou un traître, il faudrait s'en défaire sans pitié. L'officier fut de leur avis, et à même de se convaincre qu'il n'avait pas fait naître cette réflexion. Ceux qu'il rencontrait dans Paris lui témoignaient beaucoup de considération et même du respect.

Il se rendit au palais des Tuileries, à l'heure qui lui avait été indiquée par M. de Blacas; il eut l'honneur de lui parler comme il sortait de chez le roi, et son excellence, en lui témoignant toute sa satisfaction, lui dit : « Il est tard, revenez demain matin à onze heures au » pavillon de Flore, dans la salle d'audience, et là je » vous dirai ce qu'il faudra faire. » Il salua le ministre et sortit.

Il convient d'observer que l'officier voyait encore assez fréquemment M. le duc de Maillé, qui lui savait gré des services qu'il rendait, et que par ce moyen il avait accès auprès de M. le duc d'Aumont, premier gentilhomme de la chambre du roi, qui lui témoignait de la bienveillance. Notre officier se retira chez lui, en se berçant de flatteuses espérances; il reposait tranquillement, lorsqu'au point du jour il fut réveillé par le bruit qu'on faisait à sa porte, et l'ordre qu'on lui donnait de l'ouvrir, et ce, au nom du roi !

N'ayant rien à craindre, il ne se le fit pas dire deux fois; il ouvrit et au même instant entrèrent cinq à six individus, dont l'un, qui était à la tête, lui annonça qu'il était le commissaire de police du quartier, et qu'en vertu d'un ordre du ministre de la police, il lui signifiait un

mandat pour qu'il se transportât chez son excellence, accompagné d'un officier de paix qui était présent. Les autres personnages étaient seulement là pour prêter main-forte en cas de besoin.

Le commissaire de police remit le mandat à l'officier, qui en prit lecture et ajouta qu'il allait s'y conformer; il demanda la permission de s'habiller, et pendant ce temps le commissaire, après l'en avoir prévenu, fit une perquisition très-exacte dans la chambre et dans la malle de l'officier; il n'y trouva rien de répréhensible.

L'officier ayant terminé sa toilette, il allait sortir avec tous les visiteurs, lorsqu'il fit observer au commissaire de police, que, se rendant sans difficulté près de son excellence, il priait qu'une seule personne l'accompagnât. Le commissaire accueillit sa demande, et il partit seul avec M. Leclerc, officier de paix. Le commissaire de police rentra chez lui, et le reste prit une autre route.

On ne le conduisit point chez le ministre, mais bien à la préfecture de police. Il monta dans un bureau avec l'officier de paix, qui lui annonça qu'il allait voir l'inspecteur-général, M. Foudras. Bientôt ce fonctionnaire parut, et prévint l'officier qu'il était arrêté, comme prévenu d'avoir voulu se mettre à la tête d'un parti et former des rassemblemens pour armer des individus, à l'effet de renverser le gouvernement royal et rétablir celui de Bonaparte. L'officier reconnut la vérité de ce qu'il avait soupçonné d'abord, que parmi les hommes qu'il avait vus, il s'était trouvé des agens de la police, et qu'on lui avait ainsi supposé des intentions qu'il n'avait jamais eues.

Il observa à l'inspecteur-général, qu'il n'avait jamais proposé à personne de détruire le gouvernement existant, que ces ouvertures au contraire lui avaient été faites par plusieurs individus (il raconta ce qui s'était passé dans les diverses réunions), qu'il avait cru de son devoir de les écouter, parce qu'elles intéressaient le roi et son gouvernement, mais qu'il avait eu soin de rendre compte de tout à M. le duc de Maillé et à son excellence M. le comte de Blacas, ministre de la maison du roi, et que c'était d'après les ordres de son excellence, qu'il avait eu l'honneur de voir chaque jour, qu'il faisait partie des réunions qui avaient fixé l'attention de la police.

Après ces explications, l'inspecteur-général prit un autre ton; il dit à l'officier que cela changeait bien l'état des choses, et principalement sa position particulière. Alors il s'établit entre eux une sorte de conversation bienveillante. L'officier lui dit encore que son dévouement pour le roi ne pouvait être suspect; il ajouta que, pour se mettre à même d'éclairer l'autorité sur les individus qui avaient paru avoir l'intention de troubler la tranquillité de la France et d'y allumer la guerre civile, il avait eu soin de prendre la liste nominative de tous ceux qui avaient figuré dans les diverses réunions.

L'inspecteur-général lui demanda où était cette liste; il répondit qu'elle était chez lui. Comme il ne paraissait plus aussi coupable, l'officier de paix, qui était resté là, reçut l'ordre d'accompagner l'officier à son domicile, et

de rapporter avec lui cet état nominatif dont on venait de parler.

Ils se rendirent chez l'officier, qui se munit de l'état nominatif qu'il avait eu soin de cacher sous le parquet de la glace de sa chambre. L'officier de paix lui observa qu'il eût dû le lui remettre, et l'officier lui répondit que cette pièce était trop essentielle et trop importante pour qu'il s'en dessaisît inconsidérément, et que d'ailleurs il ne la donnerait à l'inspecteur-général que lorsqu'on aurait constaté par écrit qu'il avait fait la remise de cette pièce de son plein gré.

Ils retournèrent à la préfecture de police, et l'inspecteur-général remplit sans difficulté la formalité exigée par l'officier, relativement à l'état nominatif dont il a déjà été fait mention.

L'officier dit ensuite à l'inspecteur-général : « D'a-
» près les renseignemens que j'ai eu l'honneur de vous
» donner, et ceux que j'ai fournis antérieurement à
» son excellence le ministre de la maison du roi, vous
» devez être convaincu que je ne puis être prévenu
» d'aucun délit, et qu'aucune charge ne s'élève contre
» moi, puisque bien loin d'exciter les autres à la ré-
» bellion, c'est moi qu'on a voulu y entraîner en
» me tendant un piége abominable ; on a voulu
» m'exciter et me provoquer à l'oubli des devoirs les
» plus sacrés pour un militaire, en cherchant à me
» faire oublier la fidélité que je dois au roi et à la
» France ; je ne dois donc plus être retenu ici, et il est
» facile de prendre des informations auprès de M. de

» Blacas, ministre de la maison du roi, qui me rendra
» la justice que je mérite, et je devrais même être
» auprès de lui dans ce moment, il m'en avait donné
» l'ordre. »

L'inspecteur-général lui répondit : « Vous avez rai-
» son; rédigez un mémoire dans lequel vous rendrez
» compte succinctement de tous ces faits, je le commu-
» niquerai ensuite au ministre et au préfet, et je ne
» doute pas que vous ne recouvriez sur-le-champ votre
» liberté. »

Il donna de l'encre et du papier à l'officier, et dans dix minutes il lui remit une note explicative et détaillée de sa conduite. L'inspecteur-général, après en avoir pris lecture et approuvé la rédaction, sortit en le laissant toujours dans la compagnie de l'officier de paix.

Deux heures s'écoulèrent, et l'inspecteur-général parut; il dit à l'officier : « J'ai communiqué l'exposé de
» votre conduite au ministre ainsi qu'au préfet; ils sont
» bien convaincus que vous n'êtes pas coupable; mais
» il y a quelques informations à prendre.

» Comment, des informations? reprit l'officier : elles
» doivent se borner à s'assurer si j'ai réellement rendu
» compte à S. Exc. le ministre de la maison du roi;
» je ne me permettrais pas d'abuser d'un nom aussi
» respectable; c'est l'affaire d'un moment, et je dois
» sur-le-champ être remis en liberté. »

L'inspecteur, étonné de la vivacité de l'officier, lui répliqua : « Il eût fallu rendre compte de tout cela à la
» police, et au lieu d'être arrêté vous eussiez été récom-
» pensé. »

L'officier répondit : « Je ne connaissais point la po-
» lice : le ministre de la maison du roi est une autorité
» assez imposante et assez respectable pour qu'on ne
» puisse être blâmé de lui avoir donné des renseigne-
» mens qui intéressaient la sûreté de l'état. Je n'ambi-
» tionnais aucune récompense, je la trouvais dans le
» service même que je rendais; et si la police est fâ-
» chée de ce qu'elle n'a pas obtenu la priorité dans
» cette affaire, je ne dois pas en être la victime, parce
» que son petit amour-propre a été blessé, et vous me
» forceriez à croire que c'est elle qui a joué le principal
» rôle dans cette intrigue. »

Tout cela prononcé avec véhémence parut contrarier l'inspecteur-général; cependant il sut se contenir, et dit avec assez de calme à l'officier de paix : « Faites
» conduire Monsieur dans une chambre en attendant
» qu'on ait reçu la réponse du ministre, auquel on va
» écrire. »

L'officier suivit l'officier de paix : il monte, une porte s'ouvre; il entre, voit dans une chambre deux lits, une table, deux chaises, une cruche, une croisée à la hauteur de vingt pieds, garnie de barreaux de fer. On lui conseille de frapper s'il a besoin de quelque chose; la porte se referme; on y ajoute deux tours de clé; il est en prison.

Cet événement l'étonne, mais sans l'abattre; il sait que tout ce qui est soumis au jugement des hommes est très-incertain, parce que les passions, le caprice, l'amour-propre et l'orgueil ont toujours une grande in-

fluence sur leurs décisions; il n'a rien à se reprocher, il prend son parti, et il dit avec Horace :

Justum et tenacem.

Depuis le matin il était à jeun, l'appétit se faisait sentir; il frappe : celui qui lui avait donné cet avis ouvre la porte, paraît et lui demande ce qu'il veut :

A déjeuner. — Que désirez-vous ? — Ce que vous aurez. — Du pain, un côtelette, du vin ? — Apportez. — Il faut payer d'avance. — Combien ? — Une côtelette 12 s., pain 6 s., demi-bouteille de vin 15 s. — Il donne 1 liv. 13 s., somme réclamée. L'honnête gardien ajoute : — Voulez-vous des draps à votre lit et une couverture ? — Sans doute. — 30 s. pour la première nuit; 25 s. pour les autres; payez. — Il donne les 30 s. — Dans dix minutes, on apporte les draps, la couverture et le déjeuner. On fait son lit, et il mange avec un appétit dévorant. — Le colloque suivant s'établit entre le gardien et le prisonnier. — Vous avec bon appétit ? Oui. — Savez-vous pourquoi vous êtes arrêté ? — Non. — Comment ? c'est impossible. — C'est cependant la vérité. — C'est inconcevable. — Un peu. — Oh ! cela s'arrangera. — Je l'espère. — Notre homme ne paraissait pas très-satisfait de ce laconisme; il avait sans doute reçu des instructions pour faire parler l'officier; il ne put rien en obtenir et se retira.

Le prisonnier espérait qu'à tout instant on allait le demander et lui donner la clef des champs. Les heures s'écoulaient, et personne ne paraissait; il frappa de

nouveau, on vint. Il demanda à parler à l'inspecteur-général; on lui dit qu'il était sorti, et qu'il ne pourrait le voir que le lendemain. Il reconnut alors qu'il fallait se décider à passer la nuit sous les verroux. La nuit vint, et il se livra au sommeil. On lui rendit quelques visites pour s'assurer de sa présence.

Le lendemain le jour parut, il crut que la liberté lui serait rendue; il se trompait encore. On lui donna, comme la veille, ce dont il avait besoin, et toujours en payant d'avance; c'est le moyen de ne pas essuyer de banqueroutes.

Il demanda s'il pouvait écrire à quelques amis pour les engager à venir le voir, on lui répondit qu'il était au secret, et qu'il ne pouvait recevoir aucune visite. Il reconnut, sans en être très-affligé, qu'il était devenu un prisonnier d'importance, et prit encore son parti. Quoiqu'il ne fît pas une très-grande dépense, au bout de quelques jours ses finances s'épuisèrent. Ne communiquant avec personne, il ne pouvait réparer le déficit de sa bourse; tout devant être payé comptant, il fut réduit au pain et à l'eau, et on lui retira les draps de son lit et un matelas. C'était peu de chose, il se soumit à sa destinée.

On ne lui donnait qu'une très-mince ration de pain; elle était insuffisante; il observa que puisqu'il ne lui était pas permis de recevoir de l'argent, il fallait au moins lui donner double ration de pain.... sec et la liberté de boire *gratis* dans la cruche. Trois jours s'écoulèrent ainsi; l'officier fit demander de l'encre et du pa-

pier. Le gardien lui en apporta. Doué d'un caractère assez gai, il composa quelques couplets. On voulut savoir ce qu'il écrivait, et on le fit passer dans une autre chambre pour faire une visite dans la sienne. On n'y trouva rien qui pût le compromettre, et il rentra dans son domicile.

Il lui fut donné un camarade de chambrée, c'était tout bonnement un *mouton*, qui voulut jouer au fin avec lui; il le *mystifia*, et pria qu'on voulût bien le débarrasser de sa présence. On fit droit à sa réclamation.

Il avait écrit à l'inspecteur-général pour l'inviter à le faire interroger, afin qu'on prononçât sur son sort. La loi d'ailleurs ordonnait que cette formalité fût remplie dans le délai de trois jours. On eut égard à sa réclamation, et il fut conduit devant un chef de b ureau, M. Fleuriais, chargé de cette commission. Ses réponses furent claires et précises. Il répéta qu'on lui avait fait des propositions; qu'il les avait repoussées et qu'il en avait donné connaissance à l'autorité supérieure. Le silence de l'interrogateur prouvait qu'il ne trouvait point de culpabilité dans la conduite de cet officier.

Enfin, on fit conduire devant lui plusieurs des individus qui avaient paru dans les réunions; ils confessèrent tous qu'il était exempt de reproche; qu'on avait cherché à l'entraîner et à le séduire; que même il avait été question de l'attirer hors des barrières, sous le prétexte de lui donner à dîner, et que là, on l'aurait assassiné, volé et jeté dans quelque carrière. Ces individus plaignaient le sort de l'officier. On ne fit point comparaître *Popu-*

lus, ni quelques autres qui étaient les *boute-feu* dans les réunions ; il paraît, et on est forcé de le croire, qu'ils jouaient un rôle de commande, et qu'ils préludaient à celui de provocateurs.

L'officier subit encore plusieurs interrogatoires et confrontations qui tous prouvèrent en sa faveur, et il passa ainsi douze jours au pain et à l'eau. Enfin, le treizième il put voir quelqu'un qu'il chargea de diverses lettres pour annoncer ce qu'il était devenu.

La personne qui lui avait rendu une visite fut à peine sortie qu'on vint le chercher pour sortir. Il crut que l'heure de la liberté avait sonné pour lui ; mais au bas de l'escalier il trouva une voiture et deux gendarmes qui l'invitèrent à y monter pour se rendre à la Force. On lui annonça que M. Beugnot, directeur-général de la police, l'avait condamné de son autorité privée, et administrativement, à y passer deux mois.

Il partit avec son escorte, et, un quart-d'heure après, il fut sous de nouveaux verroux ; mais plus au secret. En entrant à la Force il fut bien accueilli par ses compagnons d'infortune lorsqu'il raconta son *piteux cas*. On le plaignit, et chacun lui offrit ses services ; enfin il se trouva aussi bien qu'on peut l'être en prison. Il écrivit de nouveau, et il apprit que M. de Blacas, informé par M. le duc de Maillé de ce qui lui était arrivé, avait fait donner l'ordre au directeur de la police de le mettre en liberté. Il promit, et ne tint pas parole, et nous devons le *pourquoi* à nos lecteurs.

Son excellence le ministre de la maison du roi avait

montré un jour à M. Beugnot les rapports de cet officier. Il avait eu soin, en les lisant, de rendre justice à son zèle ; mais, comme intérieurement cela ne lui convenait pas, et que cet officier donnait connaissance au ministre de choses qu'il voulait conduire et diriger à son gré, il se promit bien de punir celui qu'il n'avait pu compromettre par lui ou ses agens ; il l'avait donc fait arrêter, et pour arriver à ce but, il avait demandé à M. de Blacas l'adresse de l'officier, qui sans difficulté la lui avait donnée. Malgré ses réclamations réitérées et journalières, malgré les ordres donnés, ils furent toujours éludés et il passa ses deux mois à la Force.

Il y vit plusieurs de ceux qui avaient figuré dans la réunion ; il y chercha en vain *Populus* et les plus exagérés, on n'avait pas jugé à propos, *et pour cause*, de les arrêter, ils ne le *méritaient pas !* Ce qu'il convient encore d'observer, et qui sera digne de remarque pour nos lecteurs, c'est que la très-petite portion de ceux qui furent détenus ne restèrent que très-peu de temps à la Force, et cependant ils avaient fait des propositions à l'officier, ils avaient cherché à l'induire en erreur, à le tromper ! Il n'en était pas moins le plus coupable aux yeux de certaines gens ; il avait commis un grand crime, celui de ne pas deviner qu'il fallait dénoncer tous ces faits à la police, qui seule devait en être instruite. L'officier ne parla à aucun de ces individus à la Force, il n'eut pas même l'air de les apercevoir pendant son séjour dans cette triste demeure.

Dès qu'il fut sorti, il se rendit aux Tuileries, et se pré-

senta devant M. de Blacas, qui l'accueillit avec sa bienveillance accoutumée; il l'amusa par le récit joyeux de sa mésaventure. MM. les ducs de Maillé et d'Aumont y prirent part et blâmèrent la conduite qu'on avait tenue envers lui.

Mais la police n'était pas encore satisfaite : l'officier reçut une lettre qui l'invitait à se rendre à la préfecture; il obéit, et il lui fut enjoint, d'après une décision du directeur-général, de prendre un passeport et de quitter Paris. Il répondit qu'il n'avait pas d'argent, on le lui délivra *gratis;* quelle générosité ! Il se plaignit de cet acte arbitraire, on lui promit de le faire annuler. Un officier supérieur, M. de Chaources, qu'il avait eu occasion de voir au Palais des Tuileries, et qui connaissait M. Morin, chef de la première division du ministère de la police, lui donna une lettre de recommandation; il se présenta devant lui, lui fit part de la mesure qui le frappait, et grace à lui, l'*ostracisme fut levé.* L'officier ne se plaignit de rien, et rentra dans l'obscurité afin d'éviter d'être en butte à quelques nouvelles tracasseries; il fit des vœux pour être oublié du directeur-général de la police,

Persuadé qu'un grand nous fait toujours assez de bien lorsqu'il ne nous fait pas de mal.

L'officier en rentrant à son logement, après sa sortie de la Force, crut y retrouver ses effets; celui chez lequel il logeait s'en était emparé, sous le prétexte qu'il lui était dû de l'argent pour le loyer de sa chambre pendant la détention de l'officier. Il repoussa ces prétentions avec force et se rendit chez le commissaire pour lui porter

plainte ; il lui raconta son aventure et en fut très-mal accueilli : selon lui, *l'injuste détenteur* avait raison ; il voulait s'expliquer, on refusa de l'entendre, et il perdit son uniforme complet.

Il ne fut plus étonné de ce qui lui arrivait, lorsqu'il apprit que Guillaume, c'était le nom de celui chez lequel il logeait, était attaché secrètement à la police ; cet individu s'était réfugié à Paris, après avoir été chassé d'une ville où il demeurait précédemment, du côté d'Angers.

A l'époque du 31 mars 1814, il s'était attelé au câble attaché à la statue de Bonaparte, à la place Vendôme, pour la renverser, et le 20 mars 1815 il fut au-devant de Bonaparte et lui présenta une pétition pour obtenir la décoration de la Légion-d'Honneur, comme une récompense de l'attachement qu'il lui portait. Il habita encore quelque temps à Paris, et disparut ensuite, après avoir fait bon nombre de dupes.

M. MICHAUD,

Lecteur du roi, membre de l'Académie française, ex-rédacteur de la Quotidienne.

M. Michaud, ayant perdu sa place de lecteur de Sa Majesté, grace au ministère Villèle, dont il n'avait pas paru le partisan, on inséra quelque temps après dans *la Quotidienne* un article sur les finances qui fit sensation. Le président du conseil des ministres en prit connaissance : comme le maître du tonnerre, il fronça le sourcil et il s'ensuivit des orages.

Il se crut trahi par quelques-uns de ses employés. M. Franchet, pour calmer ses douleurs, mit à sa disposition plusieurs agens de police, qui furent apostés par son ordre dans l'intérieur du ministère ; et deux jours après M. Michaud fut suivi par des agens, qui l'accompagnèrent dans toutes ses démarches.

Par un reste de pudeur, l'autorité surveillante avait eu soin de cacher aux agens qu'elle mettait en œuvre, le caractère public de cet académicien, et de le désigner comme un ancien colonel d'artillerie de l'ex-garde. Radié, agent secret du comte de Pins, fut particulièrement chargé de cette surveillance.

M. Michaud ne tarda pas à s'apercevoir et à découvrir qu'on ne le perdait pas de vue et qu'on suivait ses traces.

Indigné de la conduite de la police à son égard, qui eût dû le respecter en raison de son dévouement pour la famille royale, devenu en quelque sorte historique, il se rendit près de M. Delavau, et se plaignit avec amertume de l'arbitraire inquisitorial dont il était l'objet. Le préfet protesta de son ignorance et l'assura que s'il ne se trompait pas dans ses conjectures, au moins ce dont il se plaignait n'avait pas été ordonné par lui.

M. Michaud avait eu l'idée de se faire accompagner par une personne très-intelligente, qui connaissait les agens et les moyens mis en œuvre par la police de M. de Villèle. Cette personne lui déclara que l'agent Radié, chargé de le suivre, appartenait à la brigade de M. le comte de Pins; que beaucoup d'autres avaient été vus sur ses traces, et reconnus, lorsqu'il se promenait au Palais-Royal; qu'ils avaient poussé plusieurs fois l'effronterie jusqu'à pénétrer dans la cour et dans les bureaux de la *Quotidienne*.

M. Delavau, sans s'expliquer davantage, se borna à lui promettre qu'il prendrait des informations sur ces faits, et qu'il ferait droit à sa réclamation.

Nous ignorons s'il a tenu parole, et quel fut le résultat des informations qu'il fit prendre. Mais nous pouvons affirmer que l'honorable académicien n'a cessé d'être l'objet d'une surveillance aussi active que constante jusqu'à la nomination de M. de Belleyme à la préfecture de police.

LE COLONEL BOURBAKI.

Pendant son séjour à Paris, le colonel Bourbaki, qui donnait des inquiétudes à la police à cause de son caractère et de son exaspération, fut constamment l'objet de ses investigations et de sa surveillance.

Il était intimement lié avec le colonel Fabvier, qui lui-même n'était pas perdu de vue; et ce fut en 1824 que le directeur-général de la police donna les ordres les plus précis pour observer le colonel Bourbaki.

Il demeurait alors rue Grange-Batelière. On tenait extraordinairement à connaître toutes ses démarches, et principalement à obtenir quelques-unes des lettres qui pourraient lui être adressées. Mais le portier de la maison ne voulut point se prêter à ces odieuses transactions; et la police essuya un échec.

Froment, Louis, Geoffret, et Saint-André, avaient été chargés conjointement de la surveillance du colonel Bourbaki, et les deux premiers eurent recours à ce moyen pour s'introduire dans son domicile.

Ils s'y présentèrent comme voulant y prendre un logement. La portière leur montra plusieurs chambres qui étaient à louer; et notamment celle qu'occupait Bourbaki, qui allait se trouver vacante par son prochain départ.

Bourbaki était absent; les yeux des agens de police

se portèrent sur la glace, où étaient placées plusieurs cartes de visites.

Tandis que l'un des agens s'entretenait avec la portière, l'autre s'emparait de ces cartes, parmi lesquelles se trouvaient celles du général Foy, du colonel Delzar, du chevalier Vial, du capitaine Roche, et de beaucoup d'autres. Les agens se retirèrent et remirent ces cartes à la préfecture de police.

Le lendemain, il fut ordonné de s'attacher aux pas de cet ancien mamelouck, et de le suivre sans le perdre de vue; mais les agens de police le redoutaient tellement qu'aucun d'eux ne voulait accepter cette mission. Saint-André, Georges et Petit, s'armèrent de résolution et consentirent à le surveiller.

Un jour Bourbaki, sortant de chez lui, se rendit à un cabinet littéraire, boulevard des Italiens, et de là à l'hôtel des Princes, rue de Richelieu.

Chemin faisant, il s'aperçut qu'on était sur ses talons; il se retourna, et, brandissant sur les agens une grosse canne dont il était toujours armé, il s'écria: « Ah! canail-» les, vous me suivez!... Allez dire à votre préfet de » police, que je me f... de lui. » Comme il faisait mine d'avancer sur eux, les agens effrayés battirent en retraite et prirent la fuite.

Bourbaki continua sa route en murmurant, et nous sommes persuadés que les paroles qui lui échappaient n'étaient pas à la louange de ceux qui s'étaient esquivés.

Peu de temps après, il partit pour la Grèce, et fut tué dans un combat.

BORDES, BARON DE SATGÉ.

La police faisait souvent des bévues et des pas de clerc, d'après les rapports de ses agens, qui croyaient la servir selon son goût, en exagérant la culpabilité vraie ou prétendue des personnes soumises à leur surveillance.

Nous allons en donner une preuve tirée du *Livre noir*.

L'auteur et le rédacteur annoncent, tome IV, page 121 et suivantes, d'après le rapport des agens Charles et Lebeau, que le baron de Satgé s'était rendu à Paris en 1825, pour placer ses deux fils, l'un dans les gardes-du-corps, et l'autre à l'école de droit. Ces messieurs sont dans l'erreur; mais peu leur importait, il fallait fournir quatre volumes; ils ont tenu parole, mais Dieu sait comment,

> Chacun dans son métier,
> Peut perdre impunément de l'encre et du papier.

Personne ne peut mieux parler que l'auteur de cet ouvrage de tout ce qui concerne le baron de Satgé. Voici la vérité et les faits tels qu'ils se sont passés.

M. Franchet, alors directeur-général de la police, fut informé qu'on devait bientôt publier un écrit séditieux, et qu'il était sur le point de paraître; il en donna avis à M. Delavau, préfet de police, afin qu'il découvrît l'auteur et qu'il fît saisir l'ouvrage.

M. le comte de Pins, chef du cabinet particulier, reçut l'ordre de prescrire à ses agens de faire toutes les recherches pour assurer l'exécution de cette mesure: Froment fut spécialement chargé de cette mission.

Cet agent parvint à savoir que le sieur Castello, ex-officier de gendarmerie, avait des relations assez intimes avec le baron de Satgé; il alla le trouver, et le sieur Castello fit la réponse suivante aux questions de Froment:

« Le baron de Satgé, ancien agent de M. Decazes, » est l'auteur d'une brochure qui va paraître; il de- » meure rue des Fossés-Monsieur-le-Prince, dans la » maison garnie du sieur Racine; là, vous trouverez » cinq à six cents exemplaires de cette brochure. Quant » à la presse clandestine d'où elle est sortie, elle est » chez le nommé Doumairaing, qui demeure rue de » Seine, n°   . »

Froment remercia le sieur Castello, qui gardait très-bien, comme on le voit, les secrets de son ami le baron de Satgé; il se rendit près du comte de Pins, et après l'avoir informé de tout ce qu'il avait appris, il lui observa qu'il était nécessaire qu'on lui remît un mandat de perquisition et même d'arrestation, pour se transporter chez le baron de Satgé et chez le sieur Doumairaing, et terminer convenablement cette affaire. Le mandat fut décerné, et M. le commissaire Duval de la Neuville fut chargé de la visite et de la perquisition, à laquelle Froment devait assister. Ils se rendirent d'abord chez le baron de Satgé, et trouvèrent dans le secrétaire,

ainsi que Castello l'avait annoncé, trois paquets cachetés, formant chacun à peu près un volume in-octavo, à l'adresse des ministres Villèle, Corbière et Peyronnet. Ils les saisirent, ainsi que quelques exemplaires d'une brochure ayant pour titre : FORFAITS DE LOUIS XVIII.

M. Duval de la Neuville et Froment se transportèrent ensuite chez Doumairaing, où ils trouvèrent dans une malle, les caractères et un rouleau, ayant servi à l'impression de la brochure saisie chez le baron.

Doumairaing fut conduit à la préfecture, déposé à la salle Saint-Martin, et les pièces de conviction remises au préfet de police.

Le baron de Satgé, qui avait été également arrêté, fut conduit devant le comte de Pins, qui lui annonça qu'il fallait se résoudre à rester en prison, pour passer ensuite en jugement, ou partir sur-le-champ pour Toulouse, avec un passeport et une somme de 300 francs qui allait lui être remise. Le baron de Satgé opta, comme il est facile de s'en douter, pour la liberté, le passeport et les 300 francs. Trois jours après il monta dans la diligence et quitta Paris pour se rendre à sa destination.

C'est encore à tort que le même rapport dont nous avons parlé plus haut, inséré au *Livre noir*, tome IV, page 122, signé Charles et Lebeau, porte que M. le duc de Rivière était le protecteur du baron de Satgé et de ses enfans; il n'a jamais eu de relations avec cet ex-agent de M. Decazes.

S'il est vrai qu'on ait osé mettre M. le duc de Rivière en surveillance, les agens Charles et Lebeau n'en ont

pas moins imposé à l'autorité dans leur rapport du 25 avril 1825. Quel ouvrage précieux que le *Livre noir!*

Le baron de Satgé revint à Paris, après un an d'absence; son retour, dont la cause nous est inconnue, inquiéta beaucoup M. de Villèle, président du conseil des ministres. M. Franchet ne tarda pas à inviter M. Delavau à faire exercer près du baron la surveillance la plus active.

Daguy, agent secret du cabinet de M. de Pins, fut chargé de suivre et d'explorer ses démarches; mais les rapports sur la conduite du baron de Satgé ne remplirent pas les vues du directeur-général, et l'agent fut employé ailleurs.

Le comte de Pins manda alors Mayer, que l'on employait à ce qu'il paraît dans les grandes occasions; dès qu'il fut près de lui, il entama la conversation en ces termes : « Il faut un coup de maître!... le baron de Satgé » est à Paris, et l'on tient beaucoup à l'en faire sortir; » suivez-le donc sans relâche, et lorsque vous vous » trouverez près d'un poste, vous lui marcherez sur les » talons; sans doute il vous injuriera, alors vous lui » donnerez uu soufflet : on criera à la garde et des » agens qui seront derrière vous, vous arrêteront l'un » et l'autre : conduits ensuite à la préfecture, vous se- » rez remis en liberté *et je ferai mon affaire du baron* » *de Satgé.* »

Ah! M. le comte de Pins, quelle délicatesse!! quelle noble conduite!!! Sans être taxé de médisance, ni de calomnie, ne peut-on pas appeler cela une provoca-

tion !!! qu'en dites-vous, M. le chef du cabinet particulier ?...

Mayer, dont le caractère est assez vif et même assez emporté, et qui outre cela n'est pas très-*guerroyeur*, rejeta cette proposition avec mépris : 1° elle était plus qu'inconvenante; 2° il y avait peut-être quelques dangereuses représailles à craindre.

Il s'éleva aussitôt une querelle très-vive entre Mayer et le comte de Pins qui, voyant son autorité méconnue, s'écria : « Eh bien, puisque vous ne voulez pas obéir » aux ordres que je vous donne, je vous déclare que » dès cet instant vous ne faites plus partie de la police. »

Mayer, encore tout en colère, monta chez M. Delavau, mais la porte lui fut refusée.

Il alla trouver M. Brunat, chef du personnel, et lui raconta ce qui venait de se passer dans le cabinet du comte de Pins. M. Brunat lui répondit paisiblement : « Ne craignez rien, quoique vous ne soyez plus en » place, vos appointemens vous seront payés; mais pour » l'honneur de M. le préfet, ne parlez point de cette » affaire. »

Mayer a été suspendu de ses fonctions jusqu'à l'entrée de M. de Belleyme à la préfecture de police, et c'est à lui qu'il a dû d'être réintégré dans son emploi.

Les Généraux

FLAHAUT ET LEFEBVRE-DESNOUETTES.

A l'époque de la seconde restauration, et même longtemps après, la police ne voyait que des hommes dangereux et des ennemis du roi dans tous les militaires qui avaient marqué sous Bonaparte, et qui s'étaient illustrés en donnant plus d'éclat à la gloire de la France. Comme si la reconnaissance, le dévouement et l'amour de la patrie pouvaient s'allier avec la haine et la perfidie! Ces premières qualités ne peuvent prendre leur source que dans la vertu. Les autres sont l'apanage du vice; elles n'habitent point ensemble. Si ces réflexions eussent été faites par les dépositaires du pouvoir, elles eussent empêché de commettre un grand nombre de coupables erreurs, mais les passions et l'esprit de parti ne raisonnent pas toujours.

Inde mali labes!

Le général comte de Flahaut, l'un des aides-de-camp de Napoléon, avait été placé en tête de la liste de ceux qui devaient être exilés de la France, sans jugement préalable, et sans qu'on eût discuté publiquement et ouvertement si cette mesure était juste et dans les principes.

Le prince de Talleyrand, alors ministre des affaires

étrangères et président du conseil, qui depuis long-temps était lié avec la famille du général, obtint la radiation de son nom sur la liste fatale ; et il ne fut point compris dans l'ordonnance du 24 juillet 1815.

On exigea seulement qu'il voyageât quelque temps à l'étranger. C'était un léger adoucissement quant à la forme, mais pour le fond, c'était la même chose.

La police, à laquelle on n'avait pas fait toutes ces confidences, n'en continua pas moins de faire surveiller le général Flahaut : les officiers de paix Bénard et Souque furent chargés de cette commission, ainsi que les agens sous leurs ordres.

Mayer avait été domestique dans la maison du maréchal Berthier, prince de Neufchâtel ; on pensa que sous la livrée il pourrait facilement pénétrer partout. Il endossa de nouveau la casaque, afin de s'introduire chez le général Flahaut, et en jasant avec ses anciens collègues, les laquais, connaître quelles étaient les relations et les habitudes de leur maître. Mayer se présenta à l'hôtel du général, et parvint même jusqu'au comte Flahaut ; mais il le devina sous son costume. Après qu'il lui eut fait quelques ouvertures insidieuses, sur ce qui l'amenait devant lui : « Je vois, lui dit le général, que tu as suivi » le maréchal Berthier dans l'ancienne armée, mais la » livrée que tu portes n'est plus celle du prince de Neufchâtel ; je vois encore que tu es un mouchard, et je » vais te passer mon épée au travers du corps. »

Mayer crut qu'il pourrait se tirer de ce mauvais pas avec de l'audace et de l'effronterie ; il voulut continuer à

jouer son rôle, et ne fut pas plus heureux. Le général, qui ne se rendait point à son éloquence ni à ses mouvemens oratoires, prit le parti d'agir, et passa dans sa chambre pour prendre son épée; ce que voyant Mayer, il crut prudent de *détaler*, et prenant ses jambes à son cou, il fuit et court encore.

Il se rendit tout d'une haleine à la préfecture; il eut peine à reprendre ses sens, car il croyait toujours voir l'épée du général. Enfin il put parler, fit son rapport, et mit bas la livrée qui avait failli lui être si funeste.

Le même jour le général Flahaut reçut un nouvel ordre pour quitter la France. Le prince de Talleyrand lui fit sentir la nécessité d'obéir et de se soumettre; vingt-quatre heures après, il prit la poste, se rendit à Calais et passa en Angleterre.

Il épousa ensuite la fille de l'amiral lord Keith, l'une des plus riches héritières des trois royaumes. La fortune l'a récompensé de ses nombreux et glorieux travaux. Il n'est point rentré en France; mais nous devons penser que son cœur appartient toujours à sa patrie.

Le général Lefebvre-Desnouettes se trouvait dans la même position que le comte Flahaut, avec cette différence, cependant, qu'il était porté dans l'ordonnance qu'il serait arrêté et traduit devant le conseil de guerre de la division où il résidait. On donna de nouveau à Mayer la commission de se rendre chez le général. Il n'était pas encore revenu de sa frayeur, et il hésitait à faire cette démarche. Enfin on parvint à le rassurer; on lui promit une ample gratification : cet espoir ranima son courage,

il reprit la livrée, et se mit en route. Il se présenta au domicile du général. Les domestiques, plus confians ou moins clairvoyans, lui donnèrent tous les renseignemens qu'il désirait; lui désignèrent les noms des personnes que leur maître recevait habituellement. Mayer, après avoir rempli sa mission au-delà de ses espérances, retourna à la préfecture avec moins de précipitation que la première fois, et reçut une gratification de *six cents francs*. On peut juger d'après cela où passent les fonds du budget de la préfecture et quel en est l'emploi.

Le général Lefebvre-Desnouettes quitta la France et passa aux États-Unis, où il résida assez long-temps. Enfin tourmenté du désir de revoir son épouse, sa famille, ses amis et sa patrie, il s'embarqua sur un bâtiment qui faisait voile pour l'Angleterre. Arrivé dans la Manche, il s'éleva une tempête affreuse, le vaisseau qui portait le général Lefebvre-Desnouettes fut jeté sur les rochers qui bordent la côte; il s'y brisa, et le général périt en jetant un dernier regard sur la France. Les pleurs de sa famille et les regrets des braves, ont honoré sa mémoire.

LE DINER DE FERRET.

MM. Lafitte, C. Perrier, Manuel et Talma.

Sous la police de MM. Franchet et Delavau, tout devenait une conspiration, ou au moins attentatoire pour le gouvernement. Ces dictateurs ne rêvaient que projets sanguinaires ou subversion de l'ordre social. On ne pouvait aller dîner en public, chez un restaurateur, sans être soupçonné de projets qui mettaient le trône en danger, lorsqu'on ne conspirait que contre les chapons du Maine, la carpe du Rhin, les foies gras de Strasbourg, la dinde truffée, ou pour battre en ruines un pâté de Chartres, dont on gastronomisait jurqu'aux murailles. On arrosait les victimes avec le Bourgogne, le Bordeaux et le mousseux Champenois. Cela valait beaucoup mieux que les soirées de la rue Saint-Denis. Mais que voulez-vous! Ces messieurs disaient: « Nul n'aime le roi et les Bourbons que » nous et nos amis. » Ce préambule nous conduit chez le restaurateur Ferret, rue du Rempart-Saint-Honoré. MM. Lafitte, Talma, Casimir Perrier et Manuel y dînaient quelquefois. M. Delavau en fut informé, et après y avoir mûrement réfléchi et pris conseil de qui de droit, en habit court, en robe longue, en manteau, coiffés d'un chapeau pointu, rond, frisés, rasés, blasés, etc., etc.

Il jugea, d'après les opinions de ses honorables directeurs, que de semblables convives ne pouvaient se réunir

que pour conspirer. C'était la moindre chose. Le préfet donna donc l'ordre que le restaurant Ferret fût surveillé d'une manière spéciale. Seguin, agent secret du cabinet, fut chargé de s'y rendre tous les jours, et de recueillir les propos et les expressions séditieuses dont pourraient se servir les députés désignés ou autres convives, et d'en rendre compte sur-le-champ.

L'agent Seguin parvint à gagner, à corrompre un des garçons de salle du restaurant, qui le mit au courant de tout ce qui se passait et se disait pendant le repas.

Le premier rapport que fit le garçon, portait que M. Manuel avait dit que très-incessamment il prendrait la parole *sur la liberté de la presse*, et que M. Benjamin Constant avait promis d'*appuyer la motion*. Après avoir annoncé un projet aussi coupable et qui pouvait compromettre la tranquillité de l'état, il aurait demandé un peu de cresson pour ajouter à l'aile de chapon que M. Lafitte lui avait servie; ce qui prouvait ses mauvaises intentions.

M. Casimir Perrier aurait exprimé le jus d'un citron sur un biftek; il aimait donc à verser le sang.

Talma avait parlé de son rôle de Sylla; c'est qu'il désirait des proscriptions contre les royalistes.

M. Lafitte avait demandé la carte et avait fait le compte; il visait donc au ministère des finances.

Après avoir bu du Bourgogne, ils étaient partisans du régime de sang de 93.

Le Champagne avait paru au dessert. Ils avaient admiré sa mousse pétillante et les globules argentés qui s'en

échappaient, et l'avaient bu ensuite aux libertés publiques et au bonheur de la France. . . . .

C'est qu'ils voulaient, qu'ils désiraient que le peuple se mît en insurrection et fît feu sur les ennemis du libéralisme. La mousse du vin de Champagne était la fumée de l'artillerie; les globules, leur mitraille. Ces messieurs étaient donc des hommes très-dangereux qu'il fallait surveiller. La suite en fournit la preuve. . . .

Pour arracher la France au danger qui la menaçait, d'après le rapport lumineux et très-explicatif de l'agent Seguin, le préfet de police en envoya cinq autres le lendemain, dans la rue du Rempart, qui eurent ordre de suivre les convives à l'issue du dîner.

Quel bonheur que la police eût pensé à employer un si beau moyen: ce fut le salut de la France.

Elle apprit que Talma, après avoir quitté ses convives, était entré au Théâtre-Français, y était demeuré jusqu'à 10 heures et demie, et s'était ensuite retiré chez lui, seul et avec beaucoup de tranquillité; M. Lafitte avait rendu visite à M. Ternaux, y était resté environ une heure et était rentré à son domicile.

Que M. Casimir Perrier était monté, sur la place du Palais-Royal, dans le fiacre n° 121, et s'était fait conduire chez M. Georges Lafayette: on ne l'avait pas vu sortir. Il s'était peut-être rendu invisible; les libéraux sont des sorciers.

Quant à M. Manuel, il s'était promené dans le Palais-Royal, sous les galeries; mais on l'avait perdu de vue. Asmodée l'avait sans doute emporté pour lui montrer la

lanterne magique. On fit de très-vifs reproches au surveillant de M. Manuel de n'avoir pas suivi ses traces avec plus de succès.

Mais les renseignemens fournis par les autres agens parurent d'une telle importance, que la surveillance fut continuée pendant un mois. La police ayant assez de preuves de la culpabilité des conspirateurs, cessa ses investigations.

On ne peut s'empêcher de convenir que voilà du temps et de l'argent bien employés, et qu'un ministre de la police et son substitut, le préfet, sont des hommes bien utiles à l'état.

CONGRÈS D'AIX-LA-CHAPELLE.

Le duc de Richelieu.

La police voulait tout envahir ; elle ne respectait rien, et soumettait à sa surveillance jusqu'à ceux que le roi admettait dans son intimité et honorait en outre des plus importantes fonctions. Selon elle, il n'y avait rien qui ne fût de son ressort.

Dans le mois de septembre 1818, on annonça qu'il y aurait un congrès à Aix-la-Chapelle, où se réuniraient les souverains alliés et le roi de France, pour prononcer sur l'évacuation de notre territoire.

L'ouverture du congrès fut fixée au mois d'octobre suivant, et M. le duc de Richelieu fut chargé d'y représenter S. M. Louis XVIII.

Le ministre de l'intérieur, qui voulait savoir ce qui se passerait au congrès, et quelle serait la conduite de l'ambassadeur français, sans s'inquiéter s'il en avait le droit, et si cela était bien de son ressort, donna l'ordre à l'inspecteur-général Foudras d'envoyer à l'avance, à Aix-la-Chapelle, un officier de paix intelligent, et des agens qui le seconderaient.

Burger, officier de paix, fut choisi, et il prit pour collaborateurs son frère et un nommé Louis, agent, avec la sœur duquel il vivait.

Ces trois diplomates de la fabrique de la police reçu-

rent, pour se rendre à Aix-la-Chapelle, des passeports de commis-voyageurs, et des bagues ou anneaux dont ils armèrent leurs mains, pour signe de ralliement, et afin de se reconnaître au milieu des agens des diplomates étrangers, qui, comme on doit le croire, avaient aussi leurs familiers.

Burger avait donc la mission de surveiller :

1° L'ambassadeur français;

2° De chercher à savoir ce qui se passerait, se dirait, se ferait, n'importe en quel lieu, au congrès ou ailleurs;

3° D'en rendre un compte exact, fidèle et fréquent à l'inspecteur-général Foudras, qui ensuite ferait son rapport à S. Exc. le très-curieux ministre de l'intérieur.

La diligence voitura donc la cargaison de la police à Aix-la-Chapelle.

Burger, l'officier de paix, joua les premiers rôles.

Son frère et Louis, qui était devenu un peu son parent par les femmes, furent chargés des rôles secondaires, et pénétrèrent jusque dans les antichambres des plénipotentiaires étrangers. Dans leurs colloques avec les valets et les laquais de toutes les contrées de l'Europe, ils parvinrent à recueillir une foule de propos, une *macédoine* de lieux communs dans un baragouinage qu'ils traduisaient tant bien que mal, en français, et qu'ils transmettaient ensuite à l'inspecteur-général Foudras, d'après la rédaction suprême de l'officier de paix Burger.

Les choses allaient le mieux du monde; la poste portait des rapports, et en échange les observateurs

d'Aix-la-Chapelle recevaient de Paris des instructions, des avis et des conseils.

Le trio exporté de la rue de Jérusalem se félicitait de ses succès; mais comme chaque chose n'a qu'un temps, le frère et le beau-frère se compromirent un jour; ils furent pris en flagrant délit; ils avaient déjà fait naître des soupçons, enfin on acquit la certitude de ce qu'ils étaient. Grande rumeur! heureusement Burger, informé du danger que couraient ses parens et ses adjoints en exploration diplomatique, vint à leur secours, et les tira de la position la plus cruelle et la plus critique, car il était question de les traduire à un conseil de guerre, comme soupçonnés d'espionnage, et comme on pouvait compter sur la preuve, ils eussent été traités comme tels, et au moins fusillés, s'ils n'eussent pas éprouvé une espèce de suffocation par la perte de la respiration, malgré le soin qu'on aurait pris de les élever à quinze ou vingt pieds au-dessus de la terre. Enfin, ils en furent quittes pour la peur, et revinrent à Paris jouir de leur triomphe.

Nous avons vu ce *Louis*, demi-beau-frère de Burger; il portait toujours sa *bague au doigt*; il eût dû la regarder comme un talisman.

Il continua à être agent sous Burger, et fut chargé de savoir ce que faisait, à Paris, un colonel russe nommé Lowenstern, qui demeurait rue Duphot. Comme cet officier faisait de fréquens voyages de Paris à Maubeuge et à Bruxelles, la police, en ayant été informée, crut qu'il y avait de grands dangers à courir pour la France, parce

qu'un colonel russe voyageait sans lui dire je vais là ou là.

Louis, pour remplir sa mission, jasait au bas de l'escalier avec le domestique qui cirait les bottes de son maître; il les examinait, et d'après la longueur des tiges et l'étendue de la semelle, il cherchait à découvrir ce que pensait et disait celui qui les portait. Quels rapports intéressans et instructifs devait faire Louis à son chef Burger!

Le Russe, qui avait déjà aperçu plusieurs fois l'explorateur Louis, questionna son domestique : ses réponses lui firent soupçonner ce qu'il était. Il se plaignit d'être soumis à la surveillance de la police. Louis fut invité, un peu durement, à se retirer. Malgré la protection et l'appui de Burger, il fut renvoyé parce qu'il faisait le commerce de contre-marques lorsqu'il était de service aux Français.

Revenons au colonel russe; il était chargé de diriger sur Bruxelles, et ensuite sur divers points de la Pologne, les soldats russes qui étaient restés dans les hôpitaux. Il correspondait avec le ministre de la guerre; il avait même été décoré par le roi de l'ordre de la Légion-d'Honneur. C'était un homme instruit, affable, bienfaisant, et la police le regardait comme très-dangereux.

Voilà pourtant où nous conduit l'excès de la pénétration!

CAFÉ DU PETIT-PONT.

Bince et Valentin.

Bince, ex-officier au 5e régiment de ligne, dont il est question dans le Livre Noir, tome 1, page 305, d'après le rapport d'un agent qui signe D (Deniée), fut encore victime de la calomnie et de la méchanceté de l'agent. Voilà encore la vérité.

Bince allait journellement au café du Petit-Pont, portant pour enseigne deux figures grotesques, avec cette inscription : *Riz au gras, riz au lait*. Un officier à la demi-solde, nommé Valentin, s'y rendait également. On avait élevé un petit théâtre dans ce café, et Valentin y jouait quelques scènes comiques, comme amateur ; il amusait la société.

M. Puteau, chef de bureau à la deuxième division de la préfecture de police, venait y passer la soirée avec son épouse, et près d'eux, à la même table, se montrait un nommé Deniée, il ne se disait rien qui pût porter ombrage à l'oreille la plus délicate et la plus soupçonneuse. Cependant le chef de la police centrale, M. Hinaux, reçut, sous la date du 23 février 1825, un avis particulier qui lui peignait ces deux militaires comme deux personnages très-dangereux et même comme des conspirateurs. Ce rapport portait en outre que Bince n'avait jamais été officier quoiqu'il en portât très-fré-

quemment l'habit et les épaulettes. On ajoutait que ses opinions étaient des plus exaltées, et qu'il était urgent de le faire arrêter.

M. Delavau chargea l'agent Coustou de surveiller le café du Petit-Pont. Quelques jours après il remit le rapport qui suit :

« M. Puteau, chef de bureau à la deuxième division
» de la préfecture de police, se rend presque tous les
» soirs dans le café avec son épouse ; Bince, Valentin
» et Deniée y sont souvent et à la même table que M. et
» Mme Puteau. »

Ils n'étaient donc point des conspirateurs. L'agent D, qui, selon nous, n'est autre chose que Deniée, en a donc imposé à l'autorité, et provoqué injustement, et de la manière la plus honteuse, des mesures de rigueur contre ces deux officiers. Il cherchait encore d'une manière indirecte à faire planer des soupçons sur un employé de l'administration, auquel on eût pu reprocher de fréquenter des hommes suspects.

DELANOU.

Le sieur Delanou, demeurant à Vir, partit pour Paris. Il paraît que cet individu n'y jouissait pas d'une excellente réputation, et qu'il en fut donné avis à la préfecture de police; il arriva dans la capitale et logea rue Saint-Germain-l'Auxerrois.

Le même jour, le directeur-général de la police donna l'ordre au préfet d'établir la surveillance la plus active sur cet individu, et des agens furent aussitôt mis sur ses traces; il était désigné comme un homme très-dangereux.

Le lendemain, Delanou se rendit chez M. Lafitte, banquier, chez le général Foy, et l'on apprit qu'il avait réclamé des secours. Le rapport fournissait ce renseignement.

Le préfet chargea le comte de Pins d'écrire à Delanou pour qu'il vînt à son bureau. Il s'y rendit, et M. de Pins lui proposa d'entrer dans la police, en lui offrant en outre, au nom du préfet, de très-forts appointemens; Delanou refusa. Mais comme la nuit porte conseil, et que l'impérieuse nécessité maîtrise ceux qui ne savent pas se soumettre avec résignation aux caprices du sort, le surlendemain il revint chez le comte de Pins, et eut avec lui un entretien qui dura plus de deux heures. On observa qu'il sortait du bureau avec une teinte de gaieté répandue sur tous ses traits, qu'il n'avait pas la pre-

mière fois qu'il rendit visite au noble comte. Nous ne pouvons assurer que cet individu, qu'on avait signalé comme un agent des *carbonari*, accepta dans cette seconde entrevue les propositions qu'on lui avait faites. Mais nous pouvons affirmer que pendant deux mois il fut un des courtisans assez assidus du comte de Pins; que dans cet intervalle plusieurs sociétés qui se réunissaient chez divers marchands de vin furent mises en surveillance, et que les notes remises aux agens portaient qu'elles n'étaient composées que de *carbonari*.

Un marchand de vins de la barrière des Trois-Couronnes fut dénoncé comme recevant chez lui une de ces sociétés clandestines. L'officier de paix Antoine s'y transporta avec un commissaire de police, et il y fut saisi un registre renfermant les noms des membres qui la composaient.

On en fit autant chez trois autres marchands de vins, rue Saint-Jacques, rue de Chartres et à la barrière du Maine.

Il sera bon de remarquer que Delanou était reçu dans ces diverses sociétés, qu'il en était membre, que les statuts, les réglemens et les mots emblématiques, pour y être admis, lui étaient parfaitement connus, et cet homme ne rougit pas, sans doute, de recevoir en même temps les secours de ses frères et le salaire de la police.

LE DUC DE SAN-LORENZO,

Ambassadeur des Cortès.

Le duc de San-Lorenzo, dès son arrivée à Paris, fut mis par M. Delavau sous la surveillance de la police. Son titre d'ambassadeur des cortès était suffisant pour justifier cette mesure aux yeux de l'autorité ; ce devait être en tout état de cause un homme dangereux, puisque la police le jugeait ainsi.

Froment fut donc chargé de ne pas perdre de vue l'Espagnol-libéral et de transmettre ses rapports au comte de Pins.

Thénon et la femme Grelou (le beau sexe était aussi à la disposition de la police), furent chargés de faire les premières démarches; ils entrèrent en campagne.

La femme Grelou commença l'attaque, et pour s'introduire chez le duc, elle chercha à émouvoir sa sensibilité. Admise devant lui, elle prit le ton semi-larmoyant d'une épouse, d'une mère abandonnée, et lui dit ; « Épouse d'un officier français employé dans les troupes constitutionnelles sous les ordres de Mina, mon mari m'a laissée avec deux enfans et sans aucuns moyens d'existence. Je viens implorer vos bontés et vos généreux secours. »

L'ambassadeur répondit : « Je ne suis pas riche, mais voilà dix francs, c'est tout ce que je puis faire pour

» vous dans ce moment. » Ensuite il ajouta : « Je vais » bientôt être forcé de quitter la France, si vous voulez » écrire à votre mari, apportez-moi la lettre et je la lui » ferai parvenir. »

L'agent Thénon vint aussi jouer son rôle près du duc de San-Lorenzo ; il s'annonça comme un ancien officier français qui désirait prendre du service en Espagne dans les troupes constitutionnelles.

L'ambassadeur l'engagea à revenir là dans huitaine, en lui observant *qu'il y aurait alors du nouveau.*

Ces deux agens rendirent compte à Froment de leurs démarches, et en outre de ce qu'ils avaient pu recueillir dans la maison de l'ambassadeur, en questionnant le portier et les domestiques. Froment fit son rapport à M. le comte de Pins, et, deux jours après, M. Franchet enjoignit à M. Delavau de délivrer un passeport *forcé* au duc de San-Lorenzo, en invitant ce dernier à quitter la France sans délai.

Le comte de Pins écrivit à l'ambassadeur de se rendre sur-le-champ à son cabinet, à la préfecture de police. Froment fut chargé de porter cette lettre, et on lui recommanda d'avoir les yeux fixés sur le duc pendant qu'il la lirait, afin de voir quel effet elle produirait, et d'en rendre compte.

Froment remplit sa mission ; il ne remarqua ni surprise ni altération dans les traits de l'ambassadeur, qui lui dit seulement avec le plus grand sang-froid : « Je vais » me rendre au cabinet de M. le préfet. » En effet, une demi-heure après il était à la préfecture.

Le comte de Pins lui communiqua la lettre du directeur-général de la police; il s'éleva une querelle assez vive entre eux, ils échangèrent quelques expressions un peu dures; mais il fallut obéir, et le duc de Sàn-Lorenzo dut quitter Paris le soir même; il prit son passeport. Afin de s'assurer de l'exécution de cette mesure, les agens Lebas et Louis furent chargés de l'accompagner jusqu'à Saint-Denis; ils le quittèrent dans cet endroit, et le duc continua sa route pour l'Angleterre; c'était le lieu de sa destination.

ESTAMINET HOLLANDAIS,

Au Palais-Royal.

Les sieurs Gama, officier portugais, Henri et Cauvin, officiers français en demi-solde, furent dénoncés au préfet de police comme tenant journellement des propos contre le roi et le gouvernement, et ils donnaient ce mauvais exemple dans l'estaminet Hollandais, au Palais-Royal.

M. Delavau chargea le comte de Pins de faire surveiller cette maison, et les trois officiers signalés.

L'agent Seguin remplit cette mission, et, dans son rapport, il annonça que Gama était un ancien chef de bataillon, qu'il faisait un éloge pompeux de Mina et de ses partisans, et qu'on pouvait croire qu'il était l'agent secret des constitutionnels espagnols.

Henri fréquentait les femmes publiques du Palais-Royal; habitant *nomade* de Paris, il n'avait point de domicile fixe, et Gama venait souvent à son secours.

Cauvin paraissait être dans l'intention de se livrer au commerce et de prendre la partie des vins.

La surveillance de Gama et de Cauvin n'offrant rien d'intéressant, on l'abandonna; mais Henri ne cessa pas d'être observé, ses démarches furent suivies sans relâche.

Un jour il entra dans un café près de la Porte Saint-Martin, où se réunissaient habituellement des sous-

officiers; parmi eux on remarquait le sieur Marteau, qui avait servi dans la garde impériale. Henri sortit de ce café et se rendit dans un autre, cloître Saint-Benoist, très-fréquenté par les élèves des écoles de droit et de médecine.

Le rapport qui fut fait sur cette mission annonçait que les réunions se prolongeaient très-avant dans la nuit, et même jusqu'au point du jour. Froment reçut l'ordre de requérir le commissaire de police Dufresne, et de se présenter avec lui dans le café, en sommant les individus qui s'y trouveraient d'exhiber leurs passeports, ce qui fournirait le moyen d'arrêter Henri, qu'on supposait ne pas avoir de permis de séjour, ni de passeport.

Froment se transporta le soir, avec les agens de sa brigade, chez M. Dufresne; ce commissaire de police était absent; ils prirent le parti de l'attendre dans la rue jusqu'à son retour. M. Dufresne ne rentra qu'à une heure et demie du matin; Froment lui communiqua les ordres et les intentions de l'autorité, dont l'exécution lui était confiée. Le commissaire de police se décora de sa ceinture et ils se rendirent ensuite au café indiqué par Froment. On frappa à la porte, mais on refusa d'ouvrir. Le commissaire dit alors à Froment : « Mon cher, vous » n'êtes porteur d'aucun mandat, nous ne pouvons que » constater le délit de simple contravention envers le » limonadier, car je ne dois point, de mon autorité » privée, faire procéder à l'ouverture des portes. » Alors ils se retirèrent.

Froment, dans son rapport au préfet de police, fit

mention de l'observation de M. Dufresne ; bientôt ce commissaire de police fut mis en surveillance, comme soupçonné d'appartenir à la *faction libérale ;* un mois après il fut remplacé par M. Roche. . . .

Le préfet de police avait oublié de faire remettre un mandat à Froment, et M. Dufresne fut responsable de ce défaut de forme. Qu'il eût fait ouvrir la porte, c'était un acte arbitraire, illégal et répréhensible, il eût été bien vu ; il oubliait cependant ses devoirs, mais la police l'eût soutenu envers et contre tous. Il se renferma strictement dans ses fonctions ; l'honneur, la probité et les lois lui en faisaient un devoir : il fut puni.

Et voilà comme les grands font justice !

BARBIER-DUFAY, COLONEL.

Le colonel Barbier-Dufay avait une réputation qui donnait de l'inquiétude à la police. Son caractère bouillant, son duel, ses liaisons avec quelques personnes marquantes du parti libéral, le faisaient considérer comme un homme dangereux, peut-être même comme un conspirateur; que sait-on? Avec la police, il ne faut jurer de rien.

D'après l'opinion qu'on avait du colonel Dufay, il n'est pas étonnant qu'on fût à sa recherche, qu'on voulût l'arrêter, ou au moins le surveiller; ce fut en vain. Soit qu'on l'eût averti, ou qu'il se fût aperçu que quelques voltigeurs du quai des Orfèvres étaient sur ses traces, il avait quitté son domicile de la rue des Jeûneurs pour aller demeurer rue des Vieux-Augustins.

Enfin, on crut ne pouvoir se dispenser de s'assurer de sa personne. Un mandat, dûment en forme, fut rédigé, et vu l'urgence, confié à l'officier de paix Burger, qui, malgré sa pénétration et sa perspicacité, ne put découvrir la nouvelle habitation du colonel.

Froment fut chargé de cette mission; il décora sa boutonnière d'un ruban, se munit d'un sac d'argent, se rendit rue des Jeûneurs, et s'adressa à la portière, pour arriver jusqu'à celui qu'il cherchait. Elle lui répondit que le colonel Dufay était à la campagne depuis huit jours.

Froment lui observa qu'elle en imposait, et que la veille, ils avaient passé la soirée ensemble ; il ajouta : « Je suis le capitaine B....., dites au colonel que les » agens de la police sont à sa poursuite, et qu'il faut que je » lui parle pour l'instruire de ce qui l'intéresse. Je vais » l'attendre à la barrière de l'Étoile, au rendez-vous » qu'il m'a indiqué hier en me quittant, pour lui re- » mettre de l'argent dont je suis porteur. »

La portière parut interdite, elle ne savait pas encore assez bien mentir. Chose étonnante !!! Voyant l'assurance de Froment, elle lui dit : « Et bien ! M. le capitaine, M. » Dufay est chez sa bonne amie, rue des Vieux-Augus- » tins. — Comment se nomme-t-elle ? — Madame Du- » rand. — Le numéro? — Je l'ignore. — Je ne puis m'y » rendre moi-même ; mais voilà 2 fr. pour vous dédom- » mager de votre démarche ; allez promptement chez le » colonel, pour le prévenir de tout ce que vous savez. »

La portière s'empressa de s'y rendre ; l'officier de paix Burger et ses agens, qui se trouvaient là en station, suivirent la portière, et au moment où elle entrait dans la maison, elle fut arrêtée par un agent qui lui demanda où elle allait. « Chez madame Durand. — Elle est sor- » tie ; si vous le voulez, je lui dirai que vous désirez » l'entretenir. — Non, il faut que je lui parle moi- » même. » Il la pressa de nouveau ; elle hésita d'abord de répondre comme on le voulait ; enfin, elle avoua à l'agent qu'elle venait pour lui annoncer quelque chose qui intéressait le colonel Dufay, et répéta ce qu'elle avait appris du prétendu capitaine. On la remercia en l'assu-

rant que sa commission serait faite exactement, et elle retourna chez elle, en se félicitant d'avoir gagné quarante sous et d'avoir rempli sa commission avec autant d'intelligence. L'instant d'après, l'officier de paix Burger, ses agens, et des gendarmes qui s'étaient tenus à l'écart, se présentèrent chez madame Durand, mais le colonel était absent. Ils tinrent compagnie pendant quelques heures à madame Durand, qui se serait très-bien passée de cette galanterie, et il lui fut défendu de sortir de chez elle; elle se résigna à la volonté de ces messieurs.

Froment revint à la préfecture pour rendre compte de sa mission à l'inspecteur-général Foudras, qui lui annonça que le colonel Dufay venait d'être arrêté par l'officier de gendarmerie Fromont; qu'il passerait la nuit à la Conciergerie, où on l'avait conduit, et que le lendemain on ferait perquisition chez lui. On fit prévenir Burger de ce qui était arrivé, et il sortit de chez madame Durand.

Le lendemain, le colonel fut extrait de la prison, pour être conduit dans un fiacre chez madame Durand. Comme on le craignait à raison de son caractère et de sa force, on lui avait garrotté les bras et les jambes avec une corde assez forte. Il refusa d'abord de monter dans la voiture; l'officier de paix Rivoire, qui était chargé de suivre l'exécution du mandat, lui observa qu'il en avait reçu l'ordre. « Je ne monterai pas dans la voiture, » répliqua le colonel, son mouvement m'incommode. » Il s'éleva une discussion assez vive, mais enfin il fut con-

traint de céder à la force. On partit, et le cortége arriva chez madame Durand; elle se mit à pleurer, en voyant le colonel ficelé comme une carotte de tabac. Il lui dit : « C'est à la Conciergerie qu'on m'a lié ainsi, et celui » qui s'est chargé de cette besogne connaît son état, je » t'en réponds. »

La perquisition ordonnée eut lieu ; on ne trouva rien de suspect, ni qui pût le compromettre ; mais le colonel Dufay n'en fut pas moins reconduit à la Conciergerie avec la même escorte, il y fut détenu quelque temps.

Enfin il sortit, mais on ne continua pas moins de le surveiller. Quelque temps après, on crut qu'il avait quitté Paris et qu'il s'était rendu en Bretagne.

Son départ inquiétait beaucoup le ministre Decazes. On lui supposait de grands projets, et pour en arrêter le cours, le sieur Vauthier, officier de gendarmerie, et les agens de police Froment et Degard, furent chargés de suivre ses traces et de se rendre en Bretagne, afin de l'arrêter, en vertu d'un ordre ministériel qui leur fut remis.

Ils partirent. M. Vauthier et Froment allèrent à Rennes et à Nantes ; ils avaient laissé Degard dans les environs de Laval pour courir la campagne et découvrir le colonel. Cet agent parut suspect à l'autorité locale, on le prit pour un vagabond, il fut arrêté par la gendarmerie, ses papiers furent saisis, et on le conduisit ensuite jusqu'à Paris de brigade en brigade.

Il fit une belle ambassade. Quelques jours après, les journaux annoncèrent qu'un agent de police, se disant

marchand de fil, avait été arrêté dans les environs de Laval et transféré à Paris.

L'officier de gendarmerie Vauthier et Froment, qui cherchaient le colonel Dufay à Nantes, reçurent l'ordre de revenir à Paris. La police avait fait un pas de clerc; le colonel n'avait pas quitté la capitale; il se rendait presque tous les jours au café de Mars, quai Voltaire; il y arrivait à 11 heures du matin et y passait son temps, le tout sans conspirer. Des agens de la police ne le perdaient cependant pas de vue.

On ne sait pas ce qui peut arriver.

Le colonel Dufay avait inspiré une si grande terreur aux agens de police, qu'ils redoutaient la vigueur de son bras, toujours armé d'une canne assez solide. Il avait promis à l'agent Henri, qui avait figuré dans son arrestation, de lui *redresser la moelle épinière*. Comme il était homme à tenir parole, l'agent, nouveau *Damoclès*, voyait toujours le redoutable bâton du colonel prêt à le caresser. Enfin il s'humilia, fit amende honorable, et le colonel Dufay promit de l'oublier. Il a tenu parole, au grand contentement de l'agent Henri.

Le colonel Dufay, assez bon vivant d'ailleurs, sortait toujours armé, dans le temps qu'il était brouillé avec la police. Un jour qu'il passait sur le Pont-Neuf, le libraire Plancher, qui le connaissait, le voyant marcher devant lui, doubla le pas et lui frappa sur l'épaule; le colonel se retourna, et son premier mouvement fut de mettre

la main sous son habit. Il dit à ce libraire: « Si je ne vous eusse pas reconnu, je vous tuais. »

Si ce malheur fût arrivé, Plancher n'eût pas fait voile pour le Brésil, où il joue, dit-on, un rôle à la cour.

Le colonel Dufay est retiré à la campagne, à la Charbonnière, près de Paris; et si comme Cincinnatus il ne conduit pas la charrue, il plante des choux pour ses lapins, afin de régaler d'une *gibelotte* les amis qui lui rendent visite.

LA FORÊT DE SÉNART.

Un agent nommé Chinard, célèbre dans les fastes de la police, et dont les journaux se sont plu à augmenter la réputation, en racontant parfois ses faits et gestes, vint trouver un jour Froment, et après les complimens d'usage lui parla en ces termes :

« Il y aurait un fameux coup à faire, concernant la
» contrebande des marchandises anglaises. Si vous vou-
» lez, je vous présenterai l'individu qui vous fera sa
» déclaration. »

Froment répondit : « Ceci rentre dans les attributions
» de M. le comte Daudiffret, directeur-général des oc-
» trois; néanmoins amenez-moi l'individu, et je verrai
» ce que j'aurai à faire. »

» — Demain à neuf heures nous serons à votre bu-
» reau. »

Le lendemain, à l'heure indiquée, Chinard arriva effectivement chez Froment, avec le sieur Bertrand, marchand de vins; et il déclara qu'un marchand de bois, nommé Rafflin, lui avait proposé d'aller attendre au port de Charenton pour 200,000 francs de marchandises de contrebande, qu'on introduirait dans Paris, en les lançant par-dessus les murs d'enceinte.

Froment l'engagea à continuer ses liaisons avec Rafflin, jusqu'à ce qu'il eût fait part de ses confidences à l'autorité. Il l'invita à revenir le lendemain à son bureau.

Le même jour, il fit son rapport à M. Delavau, préfet de police, et M. de Pins lui ordonna ensuite de suivre cette affaire, qui paraissait très-importante.

Bertrand fut exact au rendez-vous qu'on lui avait donné ; il vint chez Froment et lui tint ce discours.

« Je suis allé avec Rafflin et quatre autres individus au
» village de Charenton. Il était neuf heures du soir lors-
» que nous sommes arrivés sur la route de Villeneuve-
» Saint-Georges. Rafflin m'ayant alors pris à part, me
» dit qu'il ne s'agissait pas de marchandises de con-
» trebande, mais bien d'arrêter la diligence. Tu es mal-
» heureux, a-t-il ajouté, je le suis aussi, saisissons l'oc-
» casion, et nous pourrons avoir une trentaine de mille
» francs chacun. Nous ne ferons pas de mal aux voya-
» geurs ; nous enleverons seulement l'argent qui est dans
» le coffre.

» Cette proposition m'a troublé. Toutefois, j'ai feint
» d'y adhérer, et, voulant me tirer de là, j'ai fait ob-
» server à Rafflin que si j'avais su de quoi il s'agissait,
» je me serais pourvu d'une arme à feu, et que j'aurais
» prévenu ma femme que j'allais pour trois ou quatre
» jours à la campagne. Oh! a repris Rafflin, tu n'as pas
» besoin d'armes, nous en avons de cachées sous des
» fagots, près de la colonne de la forêt de Sénart, où
» nous devons arrêter la diligence. — J'ai hésité un mo-
» ment, et j'ai fini par lui dire:

» Il faut absolument que je rentre chez moi ; mon-
» tons mieux notre affaire, et demain nous pourrons la
» terminer. »

Froment transmit ces détails intéressans au comte de Pins, et une heure après, il reçut l'ordre du préfet de police de s'entendre avec Vidocq, afin de prendre les mesures nécessaires pour arrêter ces brigands en flagrant délit.

Froment se rendit chez Vidocq, et après lui avoir raconté ce qu'il tenait de Bertrand, il lui observa :

« Il ne peut être considéré comme dénonciateur et » présenté comme tel à la justice, il le demande avec » instance. En outre, il faut le mettre à l'abri de toutes » les poursuites qui seront dirigées contre ceux qui ten» teront d'arrêter la diligence, car les autres pourront » le désigner comme un de leurs complices. Je suis donc » d'avis qu'il renouvelle devant un commissaire de po» lice la déclaration qu'il m'a faite. »

Vidocq fut de son avis, et Bertrand fut conduit devant M. le Monnier, commissaire de police, où il fit et signa une nouvelle déclaration. Dès ce moment, il fut mis par le préfet de police à la disposition de Vidocq.

« Ah çà, dit Bertrand à Vidocq, je n'ai point d'ar» mes, je ne voudrais pas me présenter comme ça; il » faut que j'aie l'air d'un brigand... Si j'avais seulement » un pistolet d'arçon... »

« Tenez, répondit Vidocq, voilà six francs, allez » sur le quai de la Ferraille, achetez-en un mauvais, » qui ne soit pas même en état de faire feu, rendez-vous » ensuite auprès de ceux qui vous regardent comme » leur complice. Dites-leur qu'il faut renvoyer l'af» faire à demain. Convenez avec eux de l'heure, et

» vous reviendrez me l'indiquer. Je me charge du » reste...»

La mission de Bertrand était périlleuse ; la moindre refléxion faite sur sa conduite de la part des individus dont il possédait le secret pouvait lui devenir funeste. En effet, si quelqu'un de la bande eût conçu de la défiance, après les hésitations de Bertrand, et les retards qu'il voulait qu'on apportât à l'exécution du projet, ils eussent ouvert les yeux sur sa conduite, et le faisant suivre, ils eussent découvert sa trahison et l'eussent sacrifié à leur sûreté, en apprenant ses relations avec des agens de la police.

Mais heureusement les brigands ne pensent pas à tout. Ils se trahissent eux-mêmes; sans cela que d'assassins échapperaient au juste châtiment qui leur est réservé.

Bertrand revint le lendemain au bureau de Froment, et lui dit : « L'affaire est arrangée et décidée ; ce soir » même on doit attaquer la diligence. »

Froment envoya de suite un de ses agens chez Vidocq, qui vint lui-même un instant après. Bertrand lui répéta ce qu'il venait de dire à Froment, et il ajouta : « C'est » de minuit à une heure que la diligence doit être atta- » quée. Je vous préviens que les armes seront chargées, » et qu'on en fera usage, si les voyageurs font quelque » résistance. »

Vidocq adressa un rapport au préfet de police, qui donna l'ordre de faire occuper la diligence par des agens armés, et Vidocq à leur tête.

Pour assurer le succès de cette entreprise, il était né-

cessaire que tous ceux qui en avaient connaissance gardassent le plus profond secret.

L'agent Chinard était dans le mystère, mais on craignait ses indiscrétions. Il était d'un caractère à être de l'avis de tout le monde.

Il fut convenu qu'on le ferait boire outre-mesure, jusqu'à le rendre malade, pour deux ou trois jours, et à le le mettre ainsi dans l'impossibilité de parler. En occupant les gens de leurs propres intérêts, on les empêche de nuire aux intérêts des autres.

Vidocq et Froment le conduisirent dans un estaminet de la rue du Harlai.

Là Chinard, qui était encore à jeun, demanda à manger, mais on lui répondit que ce n'était point un restaurant.

Alors Chinard, effrayé de cette observation, s'adressa à Vidocq, et lui dit, en montrant les dents : « J'ai tellement faim que je mangerais seul un *gigot cru!* »

Le défi lui en fut fait; il accepta, et comme il secondait parfaitement, par cet appétit de *requin*, les intentions de ses deux amphitryons, le maître de l'estaminet fut invité par eux à fournir un gigot de deux livres et demie. On l'envoya chercher chez le boucher de la place Dauphine. On l'apporte : Chinard à son aspect tressaille de joie! il s'en empare, et ne prend pas même le temps de le *boucaner* à la manière des *Caraïbes*, des *Algonquins*, des *Hottentots*, des *Patagons* et autres *sauvages carnivores*, dont il va répéter une petite scène gastronomique. Mais il sort et le frappe seulement pendant quelques

instans sur une borne dans la rue. Il rentre ensuite dans l'estaminet, se fait donner du pain, du sel, et, en moins d'une heure, ce demi-anthropophage ensevelit dans le gouffre infernal de son estomac, le gigot, du pain, deux bouteilles de vin, deux demi-tasses de café et plusieurs petits verres de liqueur!!!

Il se trouva dans un tel état de *plénitude* et d'ivresse, que ne pouvant plus bouger, Vidocq fut obligé de le charger sur son dos pour le déposer dans un fiacre qui le voitura dans son domicile, rue des Augustins.

Chinard, dont le teint est un peu cuivré, les cheveux laineux et crépus, pouvait, pendant et après son repas, donner l'idée de ces Canadiens qui, ayant enlevé la chevelure d'un de leurs prisonniers, se régalent d'un lambeau de sa chair. Nous reviendrons sur ce personnage dans mainte occasion, afin de le faire briller de tout son éclat dans diverses circonstances où il a figuré comme agent.... de la police.

Vidocq et Froment, débarrassés de Chinard, s'occupèrent des brigands de la forêt de Sénart. Le premier, suivi de ses agens, se présenta au bureau des Messageries, rue Notre-Dame-des-Victoires; ils montèrent, comme voyageurs, dans la diligence, où se trouvaient déjà quatre personnes qui leur étaient inconnues.

Ils se mirent en route, et, arrivés dans la forêt de Sénart, sur le petit chemin de Lieursaint, la diligence fut attaquée par Bertrand, Laporte, Hochard, Pigeonneau, Rafflin et Reynaud. Au même instant les agens de police firent feu sur les voleurs. Bertrand, qui s'était présenté à la portière où était Vidocq afin de se faire recon-

naître, feignit de tomber mort. La scène fut bien jouée.

Les autres brigands ripostèrent; mais la décharge qui avait été faite par les voyageurs, et qui avait couché sur la poussière l'un d'entre eux, les intimida, et ils prirent la fuite.

Vidocq, en sautant de la voiture, fit un faux pas, tomba, et roulant dans un fossé se démit le bras droit.

L'agent Goury, qui s'était mis à la poursuite des brigands avec plusieurs de ses camarades, les arrêta dans les fossés de Vincennes.

Le préfet de police avait défendu à Froment d'assister à cette opération, mais comme il désirait en être témoin, il prit secrètement une chaise de poste et arriva sur les lieux au moment où la lutte commençait.

Cet agent se transporta chez le procureur du roi à Melun. Vidocq l'avait devancé, et les quatre voyageurs faisaient leur déclaration sur l'attaque de la diligence.

Le procès-verbal en fut adressé à Paris à l'autorité qui devait en connaître.

Laporte, Hochard, Reynaud, Pigeonneau et Rafflin comparurent devant la cour d'assises de la Seine.

Les trois premiers furent condamnés à la peine de mort.

Les deux autres aux travaux forcés à perpétuité.

Quant à Reynaud, il se pendit dans la prison pour échapper au supplice.

Si la police ne s'occupait que de rendre de tels services à la société, on bénirait son existence; mais lorsqu'elle trouve mauvais que vous alliez dîner chez un restaurateur, sans son bon plaisir, ou qu'elle vous traite de conspirateur;

Lorsqu'elle ouvre vos lettres pour savoir de quelle manière vous souhaitez la bonne année à vos parens, ou que vous parlez d'amour à votre maîtresse;

Quand elle envoie chez vous un de ses familiers pour corrompre votre portier, ou votre cuisinière, pour savoir qui vous recevez chez vous, ou combien vous mettez de livres de viande dans votre pot au feu. En vérité il est bien permis de crier, fût-ce même des barricades de la rue Saint-Denis. Mais chut : *Videbimus infrà*, nous y reviendrons en temps et lieu.

DINER BEAUJON.

Plus on est de fous plus on rit,

a dit un chansonnier, et ce vers est devenu proverbe parmi les enfans de la gaieté.

La police, qui ne rit pas souvent, à moins qu'elle ne se brûle, vit d'un très-mauvais œil un dîner qui eut lieu au jardin Beaujon en 1823.

On devait y réunir 580 convives, et comme il était impossible que tant d'individus se trouvassent ensemble sans conspirer.... contre qui?... contre la sûreté de l'état et ce qui s'ensuit, puisqu'on se mettrait à table pour célébrer, la fourchette et le verre à la main, le retour des députés constitutionnels. Or donc, on ne pouvait fêter Comus sans avoir les intentions les plus coupables et les plus criminelles.

La police, qui voulait avoir de quoi traduire les délinquans devant les tribunaux, se mit en mesure.

Le préfet de police donna des ordres au très-fluet M. de Pins, pour faire surveiller l'établissement Beaujon, extérieurement et intérieurement, pendant le repas qui devait avoir lieu, et faire en sorte que tout ce qui serait dit gaiement, sérieusement, à haute voix, et même à l'oreille et tout bas, lui fût rapporté soigneusement et littéralement.

Le chef du cabinet particulier, après avoir mis de

travers le bonnet noir qui lui tenait lieu d'*armet*, dressa son plan et ses batteries, et se à dit lui-même, comment faire?

Surveiller l'extérieur de Beaujon, la chose est facile, mais pour l'intérieur, c'est différent. Il faut une carte afin d'y pénétrer et pour l'obtenir donner six francs, avoir en outre quelque chose de *libéral* dans les traits et ne pas être soupçonné d'être au nombre des *habitués* de la rue de Jérusalem.

Il manda l'agent Seguin, lui parla de son embarras, et celui-ci rendit le calme à ses sens et la paix à son cœur, en lui annonçant qu'il était intimement lié avec le sieur Manuel, frère du député, qui ne le connaissant pas pour être un des affidés de la police, lui fournirait sans doute une carte, ou lui en ferait donner une.

Il alla donc trouver le sieur Manuel, lui fit part de l'envie qu'il avait de dîner à Beaujon. Le frère du député lui dit : « Je ne puis vous en remettre une moi-
» même, mais adressez-vous de ma part à M. Dumerson,
» marchand de vins, rue Notre-Dame-des-Victoires, et
» vous serez des nôtres. » Seguin le vit; il était chargé d'en distribuer, et pour 6 francs il en eut une, et entra sans coup férir.

Seguin une fois dans l'intérieur de Beaujon, y rencontra quatre agens sous les ordres de M. Hinaux, chef de la police centrale, qui déjà parcouraient le jardin, le salon, et cherchaient à écouter ce que disaient les allans et venans.

Un cinquième agent nommé Cliche, alléché par l'en-

vie de dire ou faire du mal, et par le désir de boire et manger, n'avait pas été aussi heureux que ses camarades, il était resté à la porte, n'ayant point de billet, exposé à dévorer son pain à la *fumée du rôt*.

Il s'avisa d'un stratagème qui lui réussit. La méchanceté et la gourmandise rendent industrieux. Il déposa son chapeau chez un marchand de vins des Champs-Élysées, et quoiqu'il fût certain que le repas était déjà commencé, il songea qu'il lui resterait encore quelques os à ronger. En conséquence, il se présenta à la porte, tête nue, comme s'il fût sorti pour satisfaire quelque besoin; et adressant la parole au gardien, au cerbère qui se tenait à l'entrée de ce nouveau pays de Cocagne, il lui dit en grimaçant, c'était son habitude pour paraître gai : « Eh bien, mon ami, vous a-t-on apporté à boire ?
» — Oui, Monsieur. — Si vous n'en avez pas, dites-le-
» moi, et je m'empresserai de vous en envoyer. »

Il entra sans difficulté. Le dîner était déjà fini et les groupes se formaient. Il ne trouva plus pour se repaître que quelques *bribes* du dîner, il garnit ses poches de ragotons qu'il destinait à sa *Lolotte*. Ensuite, pour remplir le point délicat et sérieux de sa mission, il se mit aux écoutes, ainsi que tous ses collègues, que leur protubérance auriculaire eût pu faire remarquer et deviner. Ils furent tous en guignon, quoiqu'ils eussent lardé leurs rapports des on dit, des ça se pourrait bien, nous verrons, à votre santé, bonjour et bonsoir; toutes expressions révolutionnaires, anti-royalistes, et très-suspectes. La police ne fut pas contente d'avoir trouvé

autant de coupables dans 574 individus; car je déduis les six agens qui étaient seuls blancs comme la neige et purs *à l'avenant*.

Le soir on ordonna de surveiller l'intérieur du Palais-Royal, principalement les cafés.

Les officiers de paix et tous les agens furent mis en mouvement pour suivre le fil de la conspiration du *dîner-Beaujon*. Les agens de Rochemont, Saint-André et Lavigne y jouèrent le premier rôle. Après avoir assisté à la fermeture des portes, afin de s'assurer que les conspirateurs étaient rentrés chez eux pour digérer et dormir, ce trio d'agens fit un rapport portant que quelques propos avaient été tenus, par d'anciens sous-officiers, à l'estaminet Hollandais; ils n'osèrent pas répéter les expressions dont ils s'étaient servis, elles étaient si horribles qu'ils n'auraient pu les comprendre ni les concevoir.

Ils parlèrent d'un nommé Planty, écrivain public, qu'ils signalèrent comme très-dangereux, et il fut mis en surveillance, faute de mieux.

On ne peut s'empêcher de convenir, en gémissant, qu'il est étonnant que Paris existe encore lorsqu'on met chaque jour à exécution des projets aussi dangereux et des entreprises aussi coupables que l'affreuse conspiration de Beaujon : sans la police que deviendrait la France!

C'est ce qui prouve que les bons enfans ne périront jamais, tant qu'ils peuvent dîner et dormir tranquilles.

On dira, (*bis*)
La police est toujours là.

M. LE BARON PASQUIER,

Pair de France.

Chacun a son tour, dit un vieux proverbe. M. le baron Pasquier fut le chef des surveillans lorsqu'il était préfet de police.

Ses successeurs lui ont fait subir la loi commune; ainsi va le monde. Ce noble pair, qui a figuré d'une manière très-distinguée dans les emplois les plus élevés, a été, dans diverses circonstances, l'objet de la surveillance de la police.

M. Delavau lança contre lui toutes ses brigades d'agens secrets.

Leurs rapports annonçaient un jour que M. Pasquier s'occupait de former un nouveau ministère.

Le lendemain, l'ex-inspecteur général Foudras était son principal agent, et c'était par son intermédiaire, et sous son couvert, qu'il recevait sa correspondance, afin de tromper la police. Et comment lui en faire accroire à cette police si fine, qui devine tout, au point qu'elle voit ce qui n'existe pas ?

Enfin, on alla jusqu'à suivre la voiture de M. le baron Pasquier, et plusieurs agens, à force de suivre à la course des chevaux qui trottaient mieux qu'eux, y gagnèrent des fluxions de poitrine, sans être plus savans; mais la police le voulait.

On parvint à savoir que dans une soirée que M. Pasquier donnait, il s'était plaint à l'un des invités du ministère Villèle; qu'il avait dit : « Cela ne durera pas, il est impossible qu'il tienne. »

Le rapport qui annonça ces paroles foudroyantes, jeta M. Delavau dans la plus affreuse perplexité; il frémit, il trembla, il s'écria, en lisant pour la deuxième fois ce terrible rapport :

O ciel ! en croirai-je mes yeux?

S'il eût été moins agité il l'eût chanté, comme Rosine du Prisonnier.

Il se contenta de réciter ce vers à la manière de Talma !

Et pour terminer, l'ex-inspecteur-général Foudras fut mis en surveillance. La grande rue de Chaillot, qu'il habitait, fut encombrée d'agens de police, *noctu diuque*, autrement en français : *le jour et la nuit*.

Comme le danger était très-imminent, un agent, nommé Estre, fut logé pendant huit jours dans cette rue, afin de s'assurer si d'anciens employés de la préfecture ne se rendaient pas chez lui. Les rapports qui résultèrent de cette surveillance devenus aussi insignifians que la terreur du préfet était ridicule, cette surveillance fut retirée aux premiers agens, et confiée à la brigade de M. Brunat, chef du personnel, qui ne fut pas plus heureux que les autres, quoiqu'il eût promis et juré de trouver *la pie au nid.*

Cependant tant que M. Delavau fut préfet de police, M. le baron Pasquier fut pour lui un épouvantail; dès

qu'il entendait prononcer son nom il tombait en syncope. Il éprouve encore seulement quelques crispations. Nous répétons ces on dit sans les affirmer, pour ne pas nous faire reprocher un mensonge; car,

Rien n'est beau que le vrai, le vrai seul est aimable.

passé plusieurs nuits dans ce quartier sans rien découvrir de plus grave que ce qu'il avait annoncé dans ses précédens rapports. Il reçut même une indemnité pour dépenses faites pendant ces démarches ténébreuses; mais on ne fut pas content; on voulait un coupable, un mauvais sujet, un homme auquel on pût faire un peu de mal, en affligeant, en donnant des inquiétudes à sa famille; on ne put réussir; la surveillance cessa. Il faut avouer que ces braves gens, ces hommes pensant bien, ces fonctionnaires qui employaient de tels moyens, sont bien utiles à l'état et à la société.

Pourquoi ne peut-on les punir que par le mépris? Il manque à notre code, à notre législation, un titre, un paragraphe et quelques articles en leur faveur.

---

quartier les informations les plus exactes, de le suivre lorsqu'il sortirait jusqu'à ce qu'il rentrât; enfin de devenir son ombre; qu'il ne fallait épargner ni soins ni démarches. Cliche partagea la tendre sollicitude de son chef. Il questionna dans le quartier les portières, les fruitières, les cuisinières, les commissionnaires, flaneurs et paresseux, qui, couchés sur leurs crochets au coin des rues lorsqu'ils ne jouent pas au piquet, rançonnent impitoyablement ceux qui ont besoin de leurs services. Il séduisit, ou corrompit même, cela vaut mieux, celui qui travaillait pour le père du jeune homme; un demi-litre de vin, qu'ils burent ensemble, fit évanouir tous ses scrupules, et il promit de trahir celui qui lui donnait du pain, en rendant un compte exact non-seulement des actions du fils, mais encore du père.

Ces investigations ne produisirent rien, on dit dans le quartier que le jeune homme se conduisait bien. Le commissionnaire n'osa pas mentir; mais Cliche, moins scrupuleux, servit un plat de son métier; il dit du mal, mais si gauchement qu'on ne put le croire.

Le maire de campagne écrivit de nouveau à son ami Hinaux, pour savoir où en était l'affaire dont il l'avait prié de s'occuper. Il redoublait ses instances pour qu'on lui rendît un compte qui pût lui procurer quelques petites jouissances. Cliche fut de nouveau stimulé, excité, encouragé, aiguillonné pour remplir les intentions du magistrat *extra muros Lutetiæ*, hors de Paris, ou la banlieue.

L'agent assura le chef de la police centrale qu'il avait

qu'il se rendait chaque jour, à midi, au café qui fait le coin de la rue de Lafeuillade et de la place des Victoires, et qu'il y passait environ deux heures avec un distillateur de ses amis, parlant affaires de commerce, tout-à-fait étrangères à la politique.

Ces conférences n'avaient pas lieu à une heure indue, ni dans un lieu désert ou caché; encore une contrariété pour la police.

Quant au sieur Dauneau, il avait été désigné, et *toujours dans la lettre anonyme*, comme un *chaud libéral!* Il allait à la Rapée, dans un café attenant aux Maronniers, et là, singeant la fille de Priam, il se bornait à prédire que le ministère Villèle ne tiendrait pas long-temps. Quel crime! comment oser proférer de telles paroles!

La surveillance du sieur Manuel ne produisit rien d'intéressant. On ne put le rendre responsable des faits et gestes de son frère. *Suum cuique*, dit le proverbe; ce fut encore ce qui causa un petit déboire à la police. Tout n'est pas gain dans ce monde.

Le capitaine Bacheville ne fut plus soumis qu'à une surveillance d'observation. Ce fut d'après une lettre anonyme, la ressource d'un lâche, l'arme de celui qui n'aurait pas le courage de vous assassiner, que M. Franchet, le directeur-général de la police, mit des agens à la poursuite de ceux qui buvaient tranquillement de la bierre dans un café, au milieu de deux cents personnes.

Ah! M. Franchet, vous qui avez acquis une funeste

célébrité pour servir un parti qui, intérieurement, ne vous tient point compte de vos exploits administratifs, songez à tout le mal que vous avez fait et repentez-vous. Un écrivain célèbre a dit :

Dieu fit du repentir la vertu des mortels.

LOGE MAÇONNIQUE DU RIT MISRAIM.

Vergnes et Bédaride, frères.

Les francs-maçons ont toujours inspiré des craintes, et il n'y a pas une loge dans Paris qui ne compte parmi ses frères un ou deux agens de police au moins; à quoi bon tant s'effrayer ?

Le sieur Vergnes, né à Montpellier, quitta le lieu de sa naissance pour venir à Lyon, avec l'intention d'y organiser une loge ou un *atelier* du rit de Misraïm; ce nom parut sans doute extraordinaire.

Ses démarches dans cette ville éveillèrent l'attention de l'autorité, ou plutôt de la police, parce qu'il fréquentait à cette époque des officiers à la demi-solde, gens très à craindre, d'après l'opinion reçue chez certaines personnes. Et pourquoi ? parce qu'il ne leur restait d'autre fortune que la gloire et d'autre ressource que la misère.

Nous ne savons pas si Vergnes accomplit son dessein, si la maçonnerie lui dut de nouveaux *néophytes*; mais, dès qu'il partit de Lyon pour Paris, il fut signalé au directeur-général de la police comme un homme très-dangereux.

Il était attendu, et il n'eut pas le temps de sortir de l'hôtel où il avait passé la nuit en descendant de la diligence, que déjà l'agent de police Cliche était à la

porte, après avoir pris préalablement lecture, et de son inscription sur le registre de la maison, et de son passeport qui était entre les mains du maître de l'hôtel garni, comme cela se pratique.

On le suivit, et on le vit entrer chez MM. Bédaride frères, parfumeurs, rue du Faubourg-Saint-Martin.

On prit de suite des informations sur eux; on apprit qu'il avait été établi une loge de francs-maçons dans une chambre de la maison qu'ils habitaient, et que *des choristes de l'Opéra, et un grand nombre d'étudians, ou élèves des écoles de droit et de médecine*, en faisaient partie!!! Quelle découverte! quel atelier de conspirations! Poursuivons.

Le directeur-général en témoigna une vive inquiétude; cela devait être. En conséquence, il donna l'ordre que la nouvelle loge fût soumise à toutes les investigations de la police.

Après avoir réfléchi *en conseil*, aux moyens de tout savoir, et que chacun des membres eut donné son avis, on sentit la nécessité d'y faire recevoir un agent! le bon frère! La chose n'était pas très-difficile à exécuter; car, les loges clandestines n'ont en général d'autre but que l'argent. Sans cela comment aligner les canons sur les colonnes, et faire le plus beau, le plus vif, le plus pétillant de tous les feux! La nouvelle loge était du nombre de celles qui cherchaient à alimenter leur caisse.

Le nommé André, agent de la préfecture, fut choisi pour s'y faire admettre.

Il se présenta chez Bédaride aîné, qui était le véné-

rable ; il demanda cent francs pour lui conférer les grades d'*apprenti*, de *compagnon* et de *maître parfait*.

L'agent promit la somme, mais à condition qu'on ne le soumettrait à aucune épreuve.

Le vénérable y consentit; l'agent André lui remit 25 francs en argent et trois bons de pareille somme payables de mois en mois.

Alors Bédaride donna au nouveau frère, les *signes*, *mots* et *attouchemens des trois premiers grades maçonniques*. André fit un rapport à la préfecture sur cette réception, et sur ce qu'il avait remarqué d'intéressant dans la loge.

Quelque temps après, Vergnes quitta Paris et retourna à Montpellier. La police, toujours active, avait déjà instruit les autorités de cette ville du départ de Vergnes. A son arrivée dans les lieux qui l'avaient vu naître, il fut surveillé avec autant de soin et d'exactitude que dans la capitale. On fit une perquisition dans son domicile, on y trouva les statuts du *rit de Misraïm* ; ils furent saisis, et dès cet instant on n'entendit plus parler des loges irrégulières que Vergnes, dans un intérêt purement privé, et sans songer aux affaires publiques, ni pour servir aucun parti, avait cherché à établir dans plusieurs villes de la France.

Quant à Bédaride, on le surveilla long-temps; on épia ses démarches avec tant de soin et de scrupule, que l'agent André apprit bientôt qu'en cherchant à propager la franc-maçonnerie, ce frère faisait des dupes mettait en circulation des effets de commerce, avec

l'intention de ne pas les payer. Il s'était associé, pour ces spéculations frauduleuses, avec un sieur Bernard-Lafosse, qui prenait, suivant l'occurrence, le titre de colonel, et s'annonçait comme jouissant d'un grand crédit à la cour et à la ville. Dans cette société figuraient des soi-disant marquises et comtesses, un commissaire des guerres, un nommé Pirmet, et autres individus de la même trempe; ils devaient à tout le monde. A un marchand de volailles du Marché des Jacobins, 300 fr. seulement; des meubles à un tapissier de la rue St.-Antoine, à la Boule-d'Or : il les reprit. Le marchand de volailles ne fut pas aussi heureux. Ils furent sur le point d'enlever pour 1,500 fr. de mérinos à M. Ternaux. M. Constant-Chantpie, imprimeur, rue Sainte-Anne, n° 20, tomba dans leurs filets. Il fut assez confiant pour prendre un billet de 1,000 fr. souscrit par Bernard-Lafosse, ordre de Bédaride, payable chez M. Portevin, rue de la Michaudière, n° 14. Celui-ci répondit de la manière la plus favorable lorsqu'on fut aux informations; mais à l'échéance, *néant*, on ne paya pas. Bernard-Lafosse et Joseph Bédaride furent reconnus pour être de la même trempe. Tout est encore dû, principal, frais et intérêts. Avis au public.

On parvint encore à savoir que Bédaride avait pour maîtresse une jeune fille nommée Louise, qui demeurait rue du Petit-Carreau. La police l'eut bientôt gagnée. Elle livra, elle vendit les secrets de son amant, jusqu'aux recettes pour fabriquer l'opiat, le rouge végétal, l'essence de savon, la pâte à la reine, l'eau de beauté et le lait virginal.

LES PIQUEURS.

Pour distraire un peu les Parisiens des affaires politiques, et les ramener à leur caractère naturel, *la badauderie*, la police jugea à propos d'enfanter les *piqueurs*.

Le cardinal Mazarin, d'italienne et astucieuse mémoire, disait : « *S'ils chantent, ils paieront.* »

De nos jours, les Mazarins nouveaux répétaient à leur tour : « S'ils rient, ils ne penseront pas au budget. »

D'après ces réflexions lumineuses et assez vraies, que firent les entrepreneurs de piqûres, le bruit courut dans la capitale, à l'époque du mois de décembre 1819, que des individus se faisaient un plaisir cruel de *piquer*, soit avec un poinçon, soit avec une longue aiguille fixée au bout d'une canne ou d'un parapluie, les jeunes personnes de quinze à vingt ans que le hasard leur faisait rencontrer dans les rues, sur les places, ou dans les promenades publiques.

Les journaux furent l'écho de ces bruits affligeans. Ils désignèrent même des personnes qui avaient été *piquées*. La terreur se répandit dans Paris. On s'écria de tous côtés que les dames ne pourraient plus sortir sans être cuirassées; elles n'osaient même plus circuler dans les rues sans être accompagnées de leurs époux; ce qui, dans certaines circonstances, était fâcheux, car on a quelquefois besoin d'être seul.

Des rapports arrivèrent de toutes parts à la préfecture de police, et comme cette administration est constamment active, bienveillante et paternelle, elle apprit avec peine que mademoiselle C... avait été piquée rue des Fourreurs, mademoiselle F..... rue des Mauvais-Garçons, et madame Q..... rue de la Licorne.

M. le comte Anglès, alors préfet de police, et ennemi juré des piqueurs, au moins en apparence, mit en campagne ses agens de première, seconde et troisième classe, sans parler des surnuméraires et aspirans, et promit une récompense *honnête* à celui qui arrêterait un des piqueurs *in flagrante delitto;* bien entendu que les parties blessées seraient soumises à une visite et à un examen scrupuleux, afin de constater la nature du crime.

Les observateurs de la rue de Jérusalem prirent leur volée et planèrent sur l'immense étendue de la capitale, avec ces yeux d'Argus et de lynx qui pénètrent partout. Plusieurs même se munirent de lunettes chez l'opticien Chevalier, et quoique les officiers de paix, Rivoire, Bunel et Dabasse, accompagnés de leurs nombreuses brigades, se promenassent dans Paris dans tous les sens et de tous les côtés, quatre jours se passèrent sans avoir pu découvrir un *piqueur*. Des rapports rédigés en style larmoyant annoncèrent au préfet cette encombre funeste.

Le préfet fut mécontent; il voulait bon gré mal gré qu'on en trouvât; et, nous le disons confidentiellement à nos lecteurs, un préfet n'est pas *facile à manier*.

Comment donc faire pour en trouver de ces *piqueurs* ?..... Les gens d'esprit de la police, et il y en a, donnèrent l'essor à leur imagination. Une inspiration *divine* en fut la suite ! Or ! pour réussir à découvrir ces artisans d'un nouveau crime, on décida qu'il fallait prendre, dans diverses maisons de débauche, vingt filles publiques, qui, bravant la piqûre et les piqueurs, se promèneraient hardiment dans les rues. Des agens les suivraient par-derrière en éclaireurs, et pour les secourir en cas de besoin, en arrêtant les coupables piqueurs. Une somme de cinq francs leur serait allouée par jour ou par séance; car toute peine mérite salaire, et il fallait bien que la préfecture leur fît son petit cadeau. Il était, en outre, convenu qu'on leur recommanderait de prendre autant que possible l'air de femmes honnêtes et de baisser les yeux en marchant, afin de donner envie aux piqueurs de les stigmatiser. On leur fit répéter ces leçons de modestie; et, après cet exercice moral, les vierges ou vestales du *dispensaire*, dont on avait fait choix, et qui avaient été assez heureuses pour qu'on leur jetât le mouchoir, reçurent l'ordre de se rendre tous les matins à 9 heures chez le marchand de vins, carrefour Montesquieu, ayant pour enseigne *la Croix blanche*, entre les rues Croix-des-Petits-Champs et du Bouloi. C'était là qu'on avait établi le quartier-général. Après avoir lesté chaque actrice d'un *canon* rouge ou blanc, *ad libitum*, on pouvait les mettre en mouvement.

Les officiers de paix, Rivoire, Dabasse et Bunel étaient

les ordonnateurs et les régulateurs de la marche. Ces promenades *piquantes* durèrent environ huit jours, sans qu'on pût prendre aucun *piqueur*. On faisait cependant l'impossible pour les allécher; et la police dépensait chaque jour 110 francs pour cette œuvre pie. Les journaux retentissaient de plaintes, et la police avait lancé une ordonnance en forme de *monitoire*, dans laquelle elle donnait au public le signalement d'un *piqueur*. On ne l'avait pas vu; mais peu importe : du moment que la préfecture le voulait, il devait se trouver, *lui* ou son *Sosie*.

On renonça à cette surveillance, dont le but était manqué, quoiqu'on eût dépensé 880 francs pour mettre en évidence vingt beautés qui n'avaient rien de piquant.

Cependant un rapport de l'officier de paix Dabasse, annonçait qu'un tailleur; âgé d'environ 40 ans, teint olivâtre, avait piqué quelqu'un.

On se rendit rue Croix-des-Petits-Champs, n° 42, où demeurait un tailleur dont le signalement se rapprochait de celui qui nous venons de donner. On le fit sortir de chez lui pour se rendre à l'hôtel de Hollande, rue des Bons-Enfans, et y prendre mesure d'un habit. Une demoiselle qui se plaignait d'avoir été piquée, était dans un cabriolet avec Dabasse, pour le voir passer et le reconnaître, si c'était le coupable.

Le tailleur parut: on ne le reconnut pas. Ce n'était pas *le piqueur de la dame*. Il faut avouer que la police était en guignon; quel malheur! on ne put rien découvrir,

et la préfecture garda pour elle le mot de l'énigme.

Vidocq arrêta encore un tailleur qui avait déjà subi un jugement pour un autre délit. On le condamna, comme *piqueur*, à six mois de prison, et il ne fut plus question de rien. Tout est de mode dans Paris, et n'a qu'un temps. Ainsi va le monde!

MADAME DABADIE.

De l'Académie Royale de Musique.

Madame Dabadie, avant de subir les douces lois de l'hyménée, avait, à ce qu'il paraît, touché vivement le cœur de l'un des grands du jour.

On voulut savoir ce qu'elle faisait; ce qui se passait dans son intérieur; qui elle recevait chez elle. En un mot, si elle avait quelque liaison qui pût porter ombrage au soupirant et nuire à ses projets. On s'adressa donc à la police, qui est propre à tout, afin qu'elle mît en campagne ses éclaireurs, et qu'ils s'occupassent d'amoureux mystères.

L'inspecteur-général Foudras fut mandé par le ministre; il reçut ses instructions, devint le Mercure galant en chef, et donna l'ordre à un de ses agens, nommé Guitron, de savoir tout ce qui se passait chez la cantatrice de l'Opéra; quelles étaient ses liaisons publiques ou particulières; afin, que la police n'ignorât rien de ce qui concernait cette dame. L'agent devint, en sous-ordre, ce que fut jadis, sous l'amant de la belle Agnès,

. . . . . . Le conseiller Bonneau,
Confident sûr, excellent Tourangeau.

L'inspecteur - général Foudras prévint son agent que cette affaire intéressait le ministre de la maison du roi,

et que si l'on remplissait cette mission avec succès, il y avait une récompense proportionnée au service rendu.

L'agent dressa ses batteries; il prit connaissance des lieux, du terrain où il faudrait manœuvrer. La dame demeurait rue de l'Échiquier. Comme il fallait s'y prendre adroitement et lier en quelque sorte une intrigue, après avoir fait les premières démarches, l'agent demanda qu'on lui adjoignît un autre agent, qu'il ferait mouvoir d'après les circonstances. On mit à sa disposition un nommé Dutauzay, qui dut écouter tout ce qui lui serait prescrit par l'agent principal. Il écrivit à la dame, et lui demanda la permission de se présenter chez elle. Il prit le nom du comte de Vausay-Saint-Étienne; Dutauzay, devenu son domestique de confiance, porta l'épître. Il la remit à la dame, qui répondit d'abord verbalement qu'elle ne recevait personne; au reste, que si M. le comte voulait faire connaître le motif qui l'engageait à désirer de la voir, elle le priait de le lui indiquer, qu'alors elle se déciderait.

L'envoyé dit que son maître était à la campagne, et qu'il allait lui rendre compte de ce qu'on voulait bien lui annoncer, et se retira. Il avait vu dans la chambre deux personnes; l'une, d'un certain âge, paraissait être le père de la belle, et l'autre, plus jeune, lui avait semblé être un ami et même quelque chose de plus. Elle avait pris, en outre, le conseil des deux avant que de parler.

On rendit compte de tous ces faits à l'inspecteur-général, qui parut satisfait et ordonna de continuer ce qui avait été commencé.

SOCIÉTÉ DE LA LÉGITIMITÉ.

Le *Livre noir*, t. I, p. 199, et t. IV, p. 177 et suiv., présente la Société de la Légitimité comme contraire aux intérêts du trône et à la tranquillité de la France. Il cherche à peindre les sieurs Colin et Pagès sous des couleurs qui les faisaient considérer également comme des hommes dangereux. Le *Livre noir* se trompe : voici les faits relatifs à cette société, et la vérité.

La Société de la Légitimité fut créée et s'établit après [illegible] de Berri. Elle avait pour but de veiller [illegible] conservation de la famille royale, dont [illegible] venait de perdre la vie sous les coups [illegible] lâche assassin, de Louvel !...

[illegible] cette société était le sieur Boyer, an[illegible]aillon et chevalier de Saint-Louis, de[illegible]ue du Four-Saint-Honoré, n. 9.

[illegible] composait du colonel de Saint-Raymond [illegible]e, homme de lettres; du chevalier Jaus[illegible]taillon; des sieurs Colin et Pagès, [illegible]personnes, qui, pendant l'émigra[illegible] des Bourbons, avaient [illegible]t et de fidélité.

[illegible]crétaire le nommé [illegible] chez M. Ben[illegible] appartenant

reconnu, monta derrière; il les accompagna jusqu'à la barrière de Neuilly, où ils dînèrent dans un restaurant. Comme il n'était pas invité, il vint rendre compte. On fit un troisième rapport à l'inspecteur-général Foudras.

Il est à croire que la nouvelle du mariage avait dérangé les projets du personnage qui avait voulu attaquer le cœur de la dame; on cessa toutes les démarches.

Quant à la récompense promise, on n'en eut pas de nouvelle; elle passa sans doute dans d'autres mains. C'était assez l'usage; il y avait dans le bureau de l'inspecteur-général Foudras un mauvais scribe, un copiste, qui avait le talent, malgré sa nullité, de s'emparer de tout et de s'enrichir aux dépens des autres. C'était le nommé Manthoux.

SOCIÉTÉ DE LA LÉGITIMITÉ.

Le *Livre noir*, t. I, p. 199, et t. IV, p. 177 et suiv., présente la Société de la Légitimité comme contraire aux intérêts du trône et à la tranquillité de la France. Il cherche à peindre les sieurs Colin et Pagès sous des couleurs qui les feraient considérer également comme des hommes dangereux. Le *Livre noir* se trompe : voici les faits relatifs à cette société, et la vérité.

La Société de la Légitimité fut créée et s'établit après l'assassinat du duc de Berri. Elle avait pour but de veiller à la sûreté, à la conservation de la famille royale, dont un des membres venait de perdre la vie sous les coups d'un forcené, d'un lâche assassin, de Louvel!...

Le président de cette société était le sieur Boyer, ancien chef de bataillon et chevalier de Saint-Louis, demeurant alors rue du Four-Saint-Honoré, n. 9.

Le conseil se composait du colonel de Saint-Raymond du sieur Lestrade, homme de lettres; du chevalier Jausmet, ex-chef de bataillon; des sieurs Colin et Pagès, médecins, et autres personnes, qui, pendant l'émigration, comme depuis le retour des Bourbons, avaient donné des preuves de dévouement et de fidélité.

Le commandant Boyer avait pour secrétaire le nommé Gardianet : cet individu se rendit un jour chez M. Benjamin Constant; il lui montra un poignard appartenant

au commandant Boyer, et un des brevets que cet officier délivrait aux amis du roi.

M. Benjamin Constant, ne croyant pas que Gardianet fût assez impudent pour le tromper et abuser de sa confiance, annonça hautement à la tribune de la chambre des députés, que le parti royaliste conspirait, et que les membres de la conjuration étaient armés de poignards, qu'il en avait acquis la preuve.

Quelque temps après, Gardianet fut arrêté, conduite à la Force, et ensuite transféré à Bicêtre, où il resta environ six mois.

Les motifs de cette détention sont restés jusqu'à ce moment inconnus ; cependant elle servit de prétexte aux agens de la police, pour arriver jusqu'à M. Benjamin Constant.

Ils s'y présentaient comme tenant au parti libéral, lui demandaient des secours et imploraient sa générosité et sa bienfaisance en faveur de l'homme qui s'était dévoué à leur cause. Il n'en fallait pas tant pour émouvoir la sensibilité de l'honorable député.

Plusieurs fois il leur remit des sommes de dix et vingt francs, que Gardianet recevait très-exactement et sans retenue ; il faut être vrai.

Ces agens, en se couvrant du masque du libéralisme, pour cacher la difformité du leur, s'y prenaient encore avec assez d'adresse pour faire subir à M. Benjamin Constant, et sans qu'il s'en doutât, une espèce d'interrogatoire ; il fournissait lui-même à la police tout ce qu'elle voulait savoir, c'est-à-dire l'opinion du député sur le ministère, l'Espagne et la Grèce.

LE

M

Monsieur Froment 54,

A été jugé digne d'être n *de la Légitimité*; il promet de la nemis, quels qu'ils soient.

Fait, *sans secret*, à

DE GAVOT, Chevalier de Saint-Louis, Li bataillon, Colonel de cavalerie, ancien Aide-de-camp énix, etc. de Précy, pendant le siége de Lyon, en 17 commandant de l'île de Gorée. taine d'in-

Le Chevalier DE JAUSMET, Chef d'escadron.

PROF

Les Conservateurs

LORSQU'ILS ONT APPRIS L'HORRIBLE ATTENTAT DU 13 FÉVRIER.

FORMANT UNE SOCIÉTÉ DE ROYALISTES FIDÈLES ET DÉVOUÉS,

LA LÉGITIMITÉ,

Que résultait-il de ces investigations frauduleuses ? que M. Benjamin Constant énonçait sans crainte, et dans une sorte d'intimité confidentielle, l'opinion qu'il publiait hautement le lendemain à la tribune.

Les agens abusaient d'un titre honorable pour attaquer son cœur ; l'avantage était de son côté.

Gardianet était un fourbe, qui méritait son sort, et il est à regretter qu'il ait reçu des secours qui devaient être, d'après l'intention du donataire, la récompense de l'honneur et de la franchise.

Sic vos non vobis.

Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs, et satisfaire à leur avide curiosité, en leur donnant copie du brevet ou diplôme délivré à chacun des membres de la Société de la Légitimité. On ne saurait trop faire connaître les vrais et fidèles soutiens du trône.

APPROVISIONNEMENT DE PARIS.

Subsistances.

En 1817 la police employa convenablement ses agens, et parut avoir l'intention, même la volonté, de faire une bonne action; on en sera peut-être étonné : et pourquoi? n'est-il donc pas permis de s'amender ?

On se rappelle qu'à cette époque le pain était très-cher. Les propriétaires et les fermiers n'approvisionnaient pas suffisammeut les halles et marchés; ils s'entendaient ensemble pour profiter des circonstances et faire le monopole sur les grains, et, en général, sur les céréales.

Tout cela pouvait devenir dangereux; on savait par expérience que lorsque le peuple a faim il crie, et fait même parfois quelque chose de pis. Ventre affamé n'a point d'oreilles, et la faim fait sortir le loup du bois.

Pour prévenir ces événemens et ces malheurs, M. Decazes, alors ministre de la police, chargea le préfet d'envoyer des agens à Melun, et dans les environs, pour surveiller les propriétaires et l'arrivage des grains; mais en outre, ils devaient s'occuper de connaître les opinions politiques des autorités locales, des propriétaires, marchands de farine et meûniers; car la police met de la politique partout, jusque dans le pétrin et la farine; il n'y aurait pas grand mal si cela pouvait la blanchir un peu; mais passons...

Pour remplir cette mission, on choisit les agens Froment et Gallet, qui eurent l'ordre de se présenter d'abord, avec leurs lettres de créance, à Melun, devant M. le comte Germain, préfet de ce département, et de communiquer avec lui pour tout ce qui serait relatif à l'opération dont ils étaient chargés.

Ils eurent une audience de ce magistrat, qui, après avoir pris connaissance des ordres dont ils étaient porteurs, leur dit : « Vous allez partir pour Fontainebleau ; » je vais vous remettre une lettre pour M. le vicomte » Hidouin, sous-préfet de cet arrondissement, et il vous » donnera des instructions pour la conduite que vous » aurez à tenir. »

Les deux agens partirent sur-le-champ ; ils arrivèrent à Fontainebleau, et se présentèrent chez M. le sous-préfet ; mais il était en soirée, il fallut attendre au lendemain pour avoir audience ; cela devait être, *les plaisirs avant tout !* qu'importe que le peuple souffre, pourvu que les grands s'amusent.

Quand Auguste buvait, la Pologne était ivre.

Froment et Gallet approchèrent donc le lendemain de M. le sous-préfet ; ils furent bien accueillis, et il leur dit ensuite, après avoir lu la lettre du préfet : « Vous sur- » veillerez pendant quelques jours les cafés et les mar- » chands de vins de cette ville, ensuite vous vous rendrez » à Vouls : c'est un village de mon arrondissement, les » habitans pensent mal et leurs opinions politiques sont » dangereuses. »

Qui le croirait, des paysans se mêlent de politique ! enfin nous en sommes venus à ce point. Le grand art de gouverner les états, la diplomatie, courent les champs, et le laboureur en guidant sa charrue, en traçant un sillon, le jardinier en ramant des pois, font de la politique bonne ou mauvaise. Il n'est plus étonnant s'il faut tant de surveillans et s'il y a tant de surveillés.

Les deux agens, Froment et Gallet, surveillèrent Fontainebleau et ne trouvèrent pas même de *quoi fouetter un chat*.

Ils se rendirent au village indiqué par M. le sous-préfet; ils étaient porteurs d'une lettre pour le maire de Vouls, qui était notaire en même temps; il cumulait deux emplois et l'étude n'en allait pas plus mal.

Ils se présentèrent devant M. le maire, en lui annonçant qu'ils étaient chargés d'exercer une police secrète dans la commune, et ce en vertu d'une missive de M. le sous-préfet de Fontainebleau. Ils la lui remirent; après l'avoir lue il leur dit: « Messieurs, ce village est limi-
» trophe de la Bourgogne; ceux à qui nous devons le
» meilleur, le plus savoureux des vins, sont dans une
» extrême misère. Quelques maraudeurs Bourguignons
» font des excursions dans cette commune et mettent les
» fermiers à contribution pour avoir du pain. Comme
» vous ne connaissez pas le pays, le brigadier des gardes-
» champêtres du canton vous accompagnera dans les
» environs; vous les parcourrez, vous visiterez les fer-
» mes, vous pourrez parvenir ainsi à connaître l'opinion
» publique et à découvrir les malveillans. »

Froment et Gallet se mirent en route avec leur guide, qui avait reçu les ordres du maire, et il ne manquait pas d'annoncer dans toutes les fermes où ils entraient : « *Ce sont des agens parisiens !...* » Il renforçait même le diapason de sa voix, afin d'imprimer plus de respect et de vénération pour les délégués de la préfecture de police, dont il avait l'honneur de composer l'*escorte* à lui seul!

Après avoir entendu le garde-champêtre, les paysans ouvraient de grands yeux et saluaient très-humblement *les agens parisiens!* et ils répondaient aux questions qui leur étaient faites relativement aux grains, en se plaignant de leur misère. Cependant les deux agens adressèrent à M. le sous-préfet de Fontainebleau divers rapports, par lesquels ils annoncèrent que les propriétaires et les fermiers avaient *du blé* et *autres grains* dans leurs greniers ; mais qu'ils ne voulaient pas approvisionner les marchés, parce que le prix des grains n'était pas assez élevé. Il y avait déjà trois jours que Froment et Gallet séjournaient dans ce village de Vouls, lorsque le maire leur dit : « Je suis instruit que demain quelques Bourguignons doivent se rendre dans une ferme à une demi-lieue d'ici ; je vous prie de surveiller leur arrivée et leur conduite. »

Froment et Gallet, accompagnés du garde-champêtre et du tambour du village (sans qu'il se munît de sa caisse), dirigèrent leurs pas vers la ferme indiquée par le maire ; ils y arrivèrent, s'y établirent en prenant toutes les précautions convenables et attendirent les Bourguignons.

A midi, six individus, armés de gros bâtons, ayant

chacun un sac de toile sous le bras, frappèrent à la porte de la ferme. Une vieille servante leur ouvrit; ils entrèrent dans la cuisine, où se trouvait le fermier; celui qui paraissait le chef de la bande porta la parole, et lui dit: « Nous voulons te payer, mais il nous faut du blé. — Je » n'en ai pas. » Au moment où l'orateur de la troupe se disposait à le saisir au collet pour le forcer à monter dans son grenier et lui donner ce qu'il demandait, Froment, Gallet, le garde-champêtre et le tambour sortirent de la salle à manger, où ils s'étaient cachés, et arrêtèrent les six individus; ils les attachèrent avec des cordes et les conduisirent ensuite devant le maire de Vouls, qui dressa procès-verbal de tout et les fit conduire pardevant M. le procureur du roi, à Fontainebleau.

Un nommé Guillaume, qui exerçait la profession de tisserand, se faisait remarquer dans les environs de Vouls, par ses opinions politiques qui ne paraissaient pas en harmonie avec celles du jour. Il parcourait les hameaux en annonçant le retour de Bonaparte; on le regardait comme un mauvais sujet. Les gardes-champêtres et les habitans le voyaient avec peine et inquiétude; il passait pour un voleur. Ce qui pouvait donner cette pensée, c'est qu'il couchait dans la forêt, et que tous les matins sa femme allait lui rendre visite et lui porter sa pitance.

Froment et Gallet exercèrent une surveillance particulière aux environs de la maison de Guillaume, et passèrent même plusieurs nuits. Ce fut en vain, il ne parut pas.

Alors ils se décidèrent à parcourir la campagne, et ils

apprirent que Guillaume, dit *le Tisserand*, était instruit que des agens de Paris étaient arrivés dans ces contrées, et qu'il était parti lui-même pour se rendre du côté de Montereau. Ils en rendirent compte à M. le sous-préfet de Fontainebleau, et cessèrent ensuite cette surveillance.

La somme de 400 francs que l'on avait donnée aux deux agens, en partant de Paris, était épuisée; il fallait retourner à Fontainebleau, et il ne leur restait plus que six francs pour en faire la route. Ils avaient écrit à M. Dussiriex, officier de paix près le ministre de la police, pour le prier de leur envoyer de l'argent. Cinq jours après, ils reçurent un mandat de 300 francs, qu'ils touchèrent chez le receveur des contributions.

M. le vicomte Hidouin, sous-préfet de Fontainebleau, qui affichait trop ouvertement une opinion *ultra-royaliste*, fut destitué par ordre de M. Decazes.

Froment et Gallet revinrent à Paris; ils remirent à l'officier de paix Dussiriex, un rapport général de leur mission, et un certificat de M. le préfet, comte Germain, qui attestait leur zèle, leur activité et leur bonne conduite. Que la police ne se permette jamais d'autres surveillances que celles qui intéressent la sûreté publique, la vie et la fortune des citoyens, qu'elle ne s'occupe point d'opinions politiques, à moins qu'elles ne troublent ouvertement et ostensiblement la société; qu'elle ne rêve point de complots, pour créer ensuite des coupables; alors on bénira son existence, et elle se renfermera dans ses véritables et salutaires attributions.

CONTRAFATTO ET MOLITOR.

Contrafatto et Molitor ont obtenu une horrible et impudique célébrité; nous donnerons ici quelques détails curieux sur ces deux individus pendant leur séjour à Bicêtre, avant qu'ils fussent conduits au bagne de Brest.

Contrafatto après sa condamnation protestait toujours de son innocence; il se disait victime de ses ennemis, de l'impiété des Français et de la haine qu'ils portaient aux ministres des autels par suite de leurs opinions révolutionnaires. Il ajoutait que s'il eût été dans son pays il n'eût pas même été arrêté, parce qu'un prêtre n'est jamais regardé comme coupable. A Bicêtre, on avait pour lui de grands égards. L'ordre en avait été donné; il couchait dans une des chambres les plus agréables de la prison; il avait les vivres de l'infirmerie, et l'aumônier lui remettait 50 centimes par jour, quoiqu'il ne payât point la pistole comme les autres détenus.

Il affectait une grande dévotion, et quelques détenus, les uns par religion, les autres par hypocrisie, allaient chaque soir faire la prière dans sa chambre. Il dessinait assez bien, et avait peint un calvaire sur la muraille qui touchait à son lit, avec cette inscription :

O crux ave, spes unica!

En face, il avait peint une église; il y avait de la régularité et du goût.

A la tête de son lit il avait placé une image représentant Notre-Dame de Lorette; il y avait une grande dévotion, elle devait le préserver de tout accident, et le faire triompher de la malice de ses ennemis.

Il pensa alors à rédiger un mémoire justificatif afin de prouver son innocence, et l'injustice de son jugement; il ajoutait que son défenseur l'avait trompé et n'avait pas pris ses intérêts. Il fit arranger et copier ce mémoire dans la prison, et malgré la charité chrétienne, il n'épargnait pas la calomnie et les médisances. Son mémoire fut imprimé; on lui en envoya quelques exemplaires, mais ils furent retenus au greffe, et il était très-fâché qu'on ne les lui eût pas remis.

Un prêtre sicilien, employé à Saint-Eustache, lui rendit quelques visites.

Les missionnaires qui venaient catéchiser les enfans qui se trouvaient dans la prison le visitèrent également, et lui donnaient des espérances pour une commutation de peine; il ne la regardait point comme une grace ni une faveur: sa qualité de ministre des autels lui faisait croire qu'il était au-dessus des lois.

Il allait chaque jour à la messe, portait toujours son bréviaire sous le bras, et avait grand soin qu'on lui fît *la tonsure*. Les autres détenus ne lui tinrent jamais aucun propos qui pût le chagriner; il existait entre eux une grande tolérance; on pourrait en être étonné, surtout parmi des voleurs et des forçats, car sur 7 à 800 détenus qui se trouvaient à cette époque à Bicêtre, il n'y en avait qu'un seul qui avait été transféré dans cette pri-

son pour un *délit de la presse*, c'était une petite vengeance de la police.

Contrafatto était porté à la gourmandise, il mangeait avec avidité, et se plaignait lorsque sa ration ne lui semblait pas assez forte.

Un détenu lui parlant un jour du reproche qu'on lui avait fait lors de son jugement, parce qu'il avait mangé du lard, des choux et des saucisses, il répondit: « *Monsu, j'étais malade.* » Il avait les passions très-vives, et le démon de la chair avait un grand empire sur lui ; sa condamnation le prouve. Le fait suivant vient encore à l'appui. Un détenu lui montrait le portrait de son épouse, elle était très-jolie. Contrafatto ne pouvait y tenir; il était tout en feu; il oublia son rôle de tartuferie, et on fut à même de juger que l'*habit ne fait pas le moine*. On lui en fit l'observation après le péché commis, et il prit la fuite.

Cependant il était naturellement très-dissimulé; on lui demandait de s'expliquer sur un fait qui l'intéressait, il se contenta de répondre : *Un homme prudent ne dit rien.*

Un des prisonniers lui observait que beaucoup de détenus se plaignaient de leur sort; il répondit qu'ils avaient tort, qu'il fallait se soumettre à la volonté de Dieu, avoir de la résignation, et regarder nos afflictions sur la terre comme une pénitence qui pouvait nous conduire au salut, et dont il nous serait tenu compte dans l'autre monde.

Il se mit ensuite à déclamer contre ses ennemis, et

accusa la Providence. On lui observa qu'il devait prêcher d'exemple et se résigner à tout, ainsi qu'il venait d'y engager les autres. Cette observation ne parut pas de son goût; il tourna le dos à son interlocuteur et disparut. Il adressa des pétitions au roi, à la duchesse de Berri, au roi de Naples, à son ambassadeur, au pape même (dont il avait baisé la mule à Rome) et au nonce à Paris, pour qu'on lui commuât sa peine; il l'espérait, on le lui avait promis, on était même venu lui annoncer qu'il en serait quitte pour vingt ans de détention, sans subir l'exposition ni la flétrissure. La personne qui s'était chargée de cette commission était bien digne de confiance : ses vertus, son état, son caractère devaient le lui faire désirer parce que la bienfaisance est le besoin de son cœur. Mais il en fut ordonné autrement par suite des circonstances et des changemens qui eurent lieu dans le ministère; sans cela, malgré sa culpabilité, Contrafatto n'eût point figuré en public.

A l'avénement du nouveau ministère, on voulut prouver qu'il n'y avait point de grace à espérer pour des délits aussi graves, les murmures et les plaintes avaient été trop grands. Contrafatto était dans la plus grande sécurité, lorsqu'un matin on l'appela. Depuis quelque temps il habitait l'infirmerie, où il se trouvait avec son collègue Molitor (nous lui consacrerons un article). Il descendit avec son bagage et crut qu'il allait être gracié, ou au moins transféré. Un fiacre l'attendait à la porte de la prison; il y monte bercé par les plus douces espérances qui le suivirent pendant la route, et qui ne s'éva-

nouirent qu'à la Conciergerie, lorsqu'on lui fit prendre le costume obligé pour la représentation.

Il fut exposé, flétri, fit un mouvement qui élargit beaucoup la brûlure causée par la chaleur un peu trop forte de l'*estampille*, et fut réintégré à Bicêtre.

Il fit quelques *singeries*, quelques *simagrées*, à son arrivée; il se laissa porter dans la cour et à l'infirmerie. On le coucha, et l'infirmier lui appliqua un calmant sur son omoplate un peu fortement rissolée; il pleura, se lamenta. On eût pu lui dire, en faisant une variante à certain vers de Voltaire :

. . . . . . Hélas! il est bien juste
Qu'on soit puni lorsque l'on a péché.

Tant il y a qu'on ne l'avait pas *ménagé*. On vint le voir, il se plaignit encore, on eut l'air de partager ses tribulations. Il dit avec une sorte d'onction : « Ah ! monsu, je » suis un martyr : les prophéties sont accomplies ! ! »

Cette observation, ou cette réflexion, ne firent pas même sourire l'interlocuteur, il sut se contenir et répliqua au lubrique martyr, sans y mettre trop d'ironie : « Ah ! monsieur, la religion vous offre de grandes con» solations, et vous recevrez dans l'autre monde la ré» compense des tourmens et des souffrances que vous » éprouvez dans celui-ci. » Il prit cela pour argent comptant, et l'entretien finit là, car il fût devenu par trop plaisant.

La plaie se cicatrisa, et Contrafatto reprit sa sérénité accoutumée. Il ne manquait pas d'esprit; il avait des

connaissances assez étendues, cultivait la poésie italienne; mais une imagination ardente et ses passions l'avaient égaré : ajoutons-y l'oubli de ses devoirs et le respect qu'il se devait à lui-même en raison de son état.

Nous offrons ici à nos lecteurs un morceau en italien, copié sur un écrit tracé de sa main; c'est une espèce d'homélie relative à son affaire; on verra comme il en parle, ainsi que de lui-même. Il commence par un texte latin :

« *Rachel plorat filios suos et noluit consolari.*

« Roma! oh Roma! a qual nome ogni una s'afferma, qual maestra di fide catolica, qual diffendatrice di religioni e qual sostegno al sacerdozio si lo certifican' y secoli passati, e presenti, lo certifican' e tempi ed altari. Lo certifican' anche y passenti ministri del signore ch'essa v'infirma or dunque Rachele piangeva i suoi figli en on poteva consolári.

Ma io diro, covi, o Roma, qual madre generosa, qual sposa fedele, e qual amica constante, che ingannarvi, non vuole nei suoi consigli, penderci non vuole nei suoi detti. Ed allontanarci. Non vuole del suo fianco : Roma dunquè vamentati dei tuoi ministri, ministri che sopra tuoi pergami, han prolongato, i suoi continui discorsi sopra tuoi altari facciano risplendere l'honor, l'honor della religione. Idor privodi libertà, sospeso ai sacri ministeri lontan della sua cara patria nelle più orrendente rigione rinserrato trovasi; nulla sarebbe se colpe vole

ei fosse ma innocente, ma vittima divenuto ad una crudeltà nemica, condannato per gl'uomini facili ad ingannare, e non conoscer l'innocenza ad una pena si penibile di prevarlo a sempre dagli occhi d'un miserabile padre, d'una desolata famiglia oche faccian conto della sua presenza condannarono, ad esser esposto a tutto il pubblico come un malfattore, ad esser marcato con ferri accesi sopra le sue delicate carni, come un dei più pessimi assassini; e tutto questo nella sua innocenza. Roma dunque, a chi chiamo in mia testimonianza, sfoglia i tuoi archivi che troverai il nome Contrafatto, gia immortale per i suoi talenti, immortale per le sue maniere ed esemplarita, immortale anche pertutte le sue frequenti predicazioni; a te dun que conviene abbattere i nemici della trionfante religione, che condannato uomo una innocenza. Colpevole agli occhi tuoi e puosi di tutto il mondo anche. »

On voit que Contrafatto avait bonne opinion de lui-même, et qu'il n'avait pas besoin de chercher un panégyriste; il savait très-bien faire son apothéose.

Molitor, son collègue en iniquité, n'avait pas le maintien aussi sournois, ni aussi papelard, on l'eût pris sans difficulté pour un flibustier.

Lorsqu'il arriva à Bicêtre, il était en blouse bleue de charretier, avec un grand chapeau rond sur la tête. On le plaça de suite à l'infirmerie, et Contrafatto alla bientôt le rejoindre. On n'avait pas autant d'égards et de pré-

venances pour lui que pour l'Italien. Il ne recevait pas de secours en argent; on lui donna cinq francs, et l'aumônier lui recommanda d'être économe: l'ultramontain était plus intéressant. Molitor parlait avec facilité, était instruit, on disait même qu'il s'occupait de composer un ouvrage sur l'existence de Dieu; il eût dû y penser plus tôt, au lieu de s'oublier au point de venir à Bicêtre; mais

Errare humanum est.

Molitor et Contrafatto paraissaient vivre en assez bonne intelligence; cependant l'Italien se croyait d'une autre *essence.*

La seule différence qui pût exister entre ces deux forçats, c'est que Contrafatto était brun et Molitor blond.

Pour terminer cet article, nous y ajoutons un conte qui fut fait sur ces deux individus, par un des détenus.

LE DERVICHE ET LE FAKIR.

ALLÉGORIE, CONTE OU RÊVE.

Mes bons amis, vous voulez chaque soir,
Que je vous fasse un conte, ou quelque histoire;
De vous complaire ai toujours le vouloir;
Je me repose un peu sur ma mémoire.
Jusqu'à présent je fus assez heureux,
Et je m'en vais vous régaler d'un songe.
Je crois vous voir tous ouvrir de grands yeux,

Vous écrier que ce n'est qu'un mensonge :
Je répondrai qu'un peu de vérité,
Y peut parfois trouver aussi sa place;
La fiction n'est la réalité;
En sa faveur je vous demande grace.
Voilà l'exorde, et poète, orateur,
Y sont soumis; j'entre donc en matière.
J'étais couché; dormais de tout mon cœur;
Ce n'est pas vieux, c'était la nuit dernière,
Et je me crus en enfer transporté.
Je vous l'ai dit : ce n'était qu'une fable,
J'en parlerais avec moins de gaîté,
Si ce récit était bien véritable.
Me voilà donc auprès de Lucifer,
Le sire était installé sur son trône,
Tenant en main un gros sceptre de fer,
Et sur son chef il avait sa couronne.
De ses joyaux n'attendez le détail,
Tout est hideux dans ce sombre royaume
Et façonné sur un épouvantail
Dont on voudrait en vain un second tome.
J'y vis en foule arriver les damnés,
Qui, parmi nous, se sont souillés de crimes;
Si par nos lois ils furent condamnés,
Ils sont plongés dans d'éternels abîmes!
Digne séjour de ces monstres pervers,
Dont chaque jour se purge l'univers.
Et bien, Satan vous les passe en revue;
On n'est ma foi pas plus expéditif,
Pour des milliers suffit d'une minute.
A ses arrêts, jamais de lénitif,
Et dans le feu, crac, en fait la culbute...
Mons Lucifer veut aussi quelquefois
Se divertir, il aime encore à rire,

Mais ses plaisirs sont tant soit peu sournois;
Sans médisance, ici je puis le dire.
Or, deux coquins, qu'il envoyait rôtir,
Lui paraissaient faire triste figure;
C'était, je crois, un Derviche, un Fakir.
Il s'écria, quelle est donc l'aventure
Qui fait venir ces Messieurs en ce lieu?
L'un lui répond: Seigneur, la médisance
Atteint aussi les serviteurs de Dieu.
De nos vertus et de notre innocence
On s'est moqué là-haut chez les mortels,
Et c'est au nom sacré de la justice
Que ceux à qui l'on devrait des autels
Sont réservés au plus affreux supplice....
Lors Lucifer appela son greffier,
Qui, près de là, feuillètait le grimoire.
« Cher Astarot, apporte le dossier,
» Il contiendra sans doute leur histoire,
» Et nous verrons s'ils étaient innocens.... »
« Non, s'il vous plait, mon souverain, mon maître, »
Dit Astarot: « Ce sont deux sacripans;
» Que maudit soit le jour qui les vit naître.
» Tous deux avaient fait vœu de chasteté.
» Hélas! bien loin d'en fournir un exemple,
» Avec horreur le monde les contemple:
» Ils sont souillés de l'impudicité.
» Voyez le brun (1), la timide innocence
» Donnait l'essor à sa lasciveté;
» Par des bonbons il allèchait l'enfance;
» Priape était, je crois, moins éhonté.
» Le blondin (2) est aussi sainte-nitouche,
» Tout lui convient, les moyens violens

(1) Contrafatto.
(2) Molitor.

» Sont de son goût : c'est un monstre farouche,
» Les noirs forfaits sont ses doux passe-temps.
» C'est un duo qui sera bon à frire,
» Leurs cris, leurs pleurs ne peuvent vous toucher.
» Dans ce pays il n'est point de martyre,
» Pour le tartare il faut les dépêcher.
» Ne les jugez sur leur air hypocrite,
» Ces scélérats ne savent point rougir. »
« Plonge-les donc au fond de la marmite, »
Reprit soudain le puissant Lucifer.
Il obéit. Le diable les emporte,
Et des damnés, la nombreuse cohorte,
D'un long bravo fit retentir l'enfer.
On entendait de loin ces misérables,
Que l'on menait au chauffoir éternel,
Crier encor qu'ils n'étaient pas coupables;
A leur secours ils appelaient le ciel.
Épouvanté de tout ce tintamarre,
Et respirant un air un peu trop chaud,
Je me sauvai vite de la bagarre.
L'instant d'après je m'éveille en sursaut,
Je reconnus que j'avais fait un rêve;
Et pour n'en pas perdre le souvenir,
Sans balancer, mes amis, je me lève,
Et l'écrivis afin de vous l'offrir.

Accueillez avec indulgence
Ce conte bleu, aimables auditeurs;
Puis honni soit qui mal y pense,
J'ajoute ça pour répondre aux censeurs.

M. PAISME.

Le sieur Paisme, qui tenait maison garnie sur le quai du Jardin des Plantes, près la rue de Seine, et qui vendait en outre du vin et faisait la soupe à ses commensaux, fut dénoncé à la police comme un homme extraordinairement dangereux; nous allons énumérer ses crimes.

A l'époque de la révolution, il était prêtre et s'était marié; il n'avait pu haïr le régime qui lui avait procuré les douceurs de la paternité, et son épouse lui avait donné plusieurs enfans. Il pensait avec juste raison, qu'il valait mieux suivre les lois de la nature et ses impulsions comme citoyen, avec l'approbation de la loi, que de s'abandonner à des penchans honteux et à des passions déréglées, comme membre du sacerdoce; on ne portait aucune atteinte à la religion et ses mœurs étaient pures et intactes. Il avait été sous-préfet sous Bonaparte et il avait rempli convenablement ses fonctions, car ses anciens administrés lui rendaient encore visite et lui témoignaient de la reconnaissance.

Ayant cessé ses fonctions, par suite des changemens ou *reviremens* de parti, qui ont souvent lieu chez les puissances de la terre, et comme il voulait faire exister son épouse et ses cinq ou six enfans et leur donner un état, il s'était réfugié à Paris, et était devenu logeur, marchand de vin, gargotier, et même écrivain-rédac-

teur, car il faisait des mémoires, pétitions, placets et lettres pour ceux qui en avaient besoin, et la petite rétribution qui en revenait ajoutait au bien-être de la famille.

Il aimait la France, et désirait la voir heureuse à l'abri de la Charte. Il lisait avec plaisir les discours prononcés à la chambre par le général Foy, Casimir Perrier, Lafitte, Benjamin Constant et autres, il disait même connaître ce dernier et avoir ses entrées chez lui.

Il voyait avec satisfaction que les Grecs secouaient le joug de leurs oppresseurs, et fréquentait même quelques Hellènes qui habitaient Paris et logeaient rue du Colombier, faubourg Saint-Germain, dans un hôtel garni.

Tels sont les délits dont il était coupable et qui mirent la police en mouvement, parce qu'elle avait conçu de grandes craintes et une frayeur encore plus forte.

Le préfet donna l'ordre de surveiller le sieur Paisme; le comte de Pins, chef du bureau particulier, le transmit à M. Hinaux, chef de la police centrale, en lui recommandant qu'il fût rendu un compte exact et journalier de cette surveillance, et M. Hinaux dépêcha l'agent Cliche vers le domicile de l'ex-sous-préfet, logeur et marchand de vins.

Il ne fut pas difficile de s'introduire dans la maison, elle était ouverte à tout venant.

Le sieur Paisme ne manquait pas de bon sens ni d'instruction, mais il aimait à parler, avait encore une certaine dose d'amour-propre qui lui faisait croire qu'il était

très-fin, très-rusé, et qu'il sentait d'une lieue les piéges qu'on lui tendait. Cependant, son odorat le trompa cette fois, et le *fumet* de l'agent lui échappa.

Le délégué du bureau central était entré, et après avoir demandé la soupe et un bœuf, il avait pris place à table. Paisme, qui se trouvait là et qui réglait un compte avec un ouvrier, entama la conversation avec le nouveau venu, et il parla des affaires publiques, tant qu'on voulut; c'était ce que l'agent désirait. Il paraît qu'il répondit convenablement au discoureur Paisme, car la séance fut longue et permit de faire un rapport assez étendu et assez intéressant pour la police, puisqu'elle ordonna de suivre cette surveillance.

L'agent s'était insinué dès le premier jour dans les bonnes graces de Paisme, qui lui avait dit confidentiellement: « La police m'a envoyé plusieurs de ses agens » pour me sonder, parce que j'ai été patriote jadis, et que » maintenant je suis libéral; mais dès qu'ils se présentaient à ma porte, je les reconnaissais aussitôt, je les » jugeais à la mine, et ils s'en allaient comme ils étaient » venus. Je sais me taire; d'ailleurs je ne fais, ni ne dis » rien de répréhensible, ensuite je suis bien avec le commissaire de mon quartier et son secrétaire; s'il y avait » quelque chose contre moi à la police, ou qui pût m'intéresser, ils m'en donneraient avis. Je connais encore » M. Marlot, officier de paix, c'est un bon enfant et si » j'avais besoin de lui, il me rendrait service. » Tout cela avait été dit sous le sceau du secret, on doit croire que l'agent sut bien le garder. Il allait tous les jours chez

le sieur Paisme, qui lui rendait compte de ses plus secrètes pensées, de ses démarches, des personnes qu'il voyait lorsqu'il allait à Paris. Il était lié avec un écrivain public, qui tenait son *échoppe* rue du Tourniquet-Saint-Jean, il en parla, et le secrétaire des Limousins de la rue de la Mortellerie et de toutes les galantes cuisinières ou nymphes-potagères de ce quartier, fut mis en surveillance, parce que Paisme avait parlé de lui.

Il fournit même à l'agent les moyens de se présenter chez les Grecs de la rue du Colombier, en lui indiquant de s'annoncer comme son ami. Tous ces documens parais-sent très-précieux à la préfecture de police, qui espérait en tirer un grand parti.

On désira même savoir ce que faisaient les deux fils, qui avaient douze à quatorze ans : ils étaient employés comme petits-clercs chez deux notaires, l'un à la Chaussée-d'Antin et l'autre rue de la Harpe.

Paisme recevait encore chez lui le portier ou concierge de l'hôtel Bazancout, maison de détention ou de discipline où les soldats de la garde nationale parisienne venaient expier leurs fautes, lorsqu'ils avaient refusé de monter la garde, ou manqué une faction; il fallait payer l'amende de cinq francs, ou se mettre sous les verrous. Le conseil de discipline de chaque légion était inexorable sur ce point: *ou de l'argent, ou la prison.* Le concierge de l'hôtel Bazancourt racontait tout cela à Paisme, qui lui faisait des pétitions et des réclamations pour obtenir des secours du gouvernement et des princes, comme fils d'un Suisse qui avait péri à l'époque du dix août.

Ce concierge de l'hôtel de Bazancourt racontait un jour un fait assez plaisant, touchant la garde nationale : Un adjudant d'une légion (le numéro, nous l'ignorons) chargé de remettre la solde aux tambours, crut plus convenable de se l'approprier et d'en faire la retenue ; c'était une bagatelle. Chaque jour il mettait de côté pour ses menus plaisirs, la solde de vingt-trois malheureux *tapins*, qui mouraient de faim et encore plus de soif, pendant que monsieur l'adjudant était à table dans un restaurant, se faisait servir les meilleurs morceaux et sablait le vin du meilleur crû.

L'affaire fit du bruit ; les tambours étaient dans un état pitoyable ; ils avaient tous les symptômes de l'hydrophobie, on voulut en connaître la cause. Le comité *sanitaire* de la garde nationale s'assembla, on chercha la source du mal, on la trouva. L'adjudant fut invité à se démettre de son emploi ; il ne fit point de restitution ; mais les tambours, secourus à temps, recouvrèrent la santé et reçurent ensuite plus exactement leur solde.

Quant au sieur Paisme, sa surveillance eut lieu pendant cinq à six mois ; mais comme on ne le trouva pas assez coupable pour le mettre en accusation, l'agent cessa de se présenter chez lui, et sans savoir pourquoi, ni comment, Paisme perdit son ami. Il a vendu depuis son fonds de marchand de vin, il s'est retiré dans le Marais, où il continue à servir de sa plume et de sa rédaction ceux qui en réclament l'assistance.

M. BOUGETTE.

Le parti royaliste fut, on ne sait pourquoi, pendant quelque temps, un objet de terreur et une espèce d'épouvantail pour M. Decazes, ministre, et M. Anglès, préfet de police. Par cette raison, tous ceux qui étaient connus pour en faire partie se trouvaient mis en surveillance, et ces messieurs les tourmentaient avec une prédilection toute particulière, lorsqu'ils en trouvaient l'occasion.

M. Bougette, ex-secrétaire-général de la préfecture de l'Hérault, chevalier de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur, qui avait donné, dans toutes les circonstances, des preuves du plus grand dévouement pour le roi, vint à Paris en 1817, pour solliciter un emploi; il se rendait un jour aux Tuileries, lorsqu'il rencontra dans la rue du Carrousel l'ex-capitaine Chastaing, qui pendant les Cent Jours s'était fait remarquer par sa mauvaise manière de penser; sa conduite avait répondu à ses principes, car s'étant mis à la tête de quelques gens sans aveu, ils avaient fait contribuer quelques villages du département de l'Hérault : on pouvait donc lui reprocher ces coupables excès. M. Bougette fut très-étonné de trouver cet individu près des Tuileries, et il ne put s'empêcher de le lui témoigner. Il s'éleva une discussion entre eux, et les reproches ne furent pas épargnés à l'ex-chef de bande.

Chastaing, sans perdre de temps, après avoir quitté

M. Bougette, se rendit à la préfecture de police, porta plainte et dénonça celui qu'il désignait comme agresseur.

M. le préfet de police Anglès donna l'ordre à l'officier de paix Rivoire, de surveiller M. Bougette, qui lui était signalé comme un homme très-dangereux. Ses démarches furent suivies et l'on apprit qu'il rendait souvent visite à M. le comte de Floirac, ex-préfet de l'Hérault et de l'Ain, l'une des victimes de M. Decazes et qui lui devait sa destitution.

On le mit aussi en surveillance, et l'agent Mollet, qui en était chargé, ne put s'empêcher de leur rendre justice et d'annoncer dans ses rapports que la conduite de ces deux messieurs était exempte de reproches, et qu'il pensait que toute surveillance était inutile.

Chastaing, le dénonciateur de M. Bougette, fut admis secrètement dans la brigade de l'officier de paix Rivoire.

La police a toujours travaillé elle-même à son avilissement, en admettant au nombre de ses agens des hommes qui, avant d'en faire partie, étaient déjà couverts du mépris public. En choisissant de pareils instrumens pour l'exécution des mesures qu'elle prescrit, elle laisse à penser qu'elle veut avoir à sa solde des hommes qui ne rougiront de rien et qui se prêteront sans scrupule aux actes les plus arbitraires et les plus contraires aux lois.

En pareil cas, le plus coupable n'est pas celui qui agit, mais bien celui qui commande, et la responsabilité pèse seulement sur les chefs. Ils peuvent bien s'étour-

dir, se faire illusion, mais l'opinion publique est là ; c'est un juge qu'ils ne peuvent récuser, il condamne sans appel.

Nous reviendrons sur ce point essentiel et nous entrerons dans les plus grands développemens, pour approfondir cette matière, en quelque sorte inépuisable, puisqu'elle se rattache au bien public, et que chaque jour on cherche à lui porter de cruelles et de nouvelles atteintes.

LE COMTE DE SANTA-ROSA,

Ex-ministre de la guerre en Piémont.

Les étrangers qui avaient pris une part active dans les mouvemens constitutionnels des diverses contrées de l'Europe, telles que Naples, l'Espagne et le Piémont, et qui s'étaient réfugiés en France pour se soustraire aux condamnations prononcées contre eux, inspiraient des craintes au ministère français.

La police prenait donc toutes les précautions imaginables pour les découvrir, et connaître leurs domiciles. L'ambassadeur de Sardaigne, qui connaissait ses intentions, voulut les seconder. Il se rendit en conséquence auprès de M. Delavau, et lui annonça qu'un grand nombre de réfugiés piémontais et italiens se disposaient à partir pour l'Espagne, pour se joindre aux bandes constitutionnelles; à leur tête figurait le comte de Santa-Rosa.

Le ministre de son côté ne négligeait rien pour y parvenir, et il jugea convenable de donner l'ordre d'arrêter tous les Piémontais qui se trouveraient à Paris, principalement le comte de Santa-Rosa, ex-ministre de la guerre en Piémont, qui avait pris part aux troubles qui éclatèrent dans ce pays, et par suite avait été condamné à mort par contumace. On le disait caché à Paris sous le nom de *Paul Conty*.

Quelques rapports adressés par des agens particuliers à l'ambassadeur de S. M. le roi de Sardaigne près de S. M. le roi de France, annonçaient que *Paul Conty* s'était réfugié chez un homme de lettres dans les environs de Paris; mais qu'il avait en outre une chambre très-modeste dans le quartier de l'Odéon, qui lui servait de pied à terre.

D'après ces données, M. Delavau fit venir Froment, chef de brigade près de son cabinet particulier, il lui remit une somme de 100 francs et un mandat d'arrêt pour rechercher et s'emparer du comte de Santa-Rosa partout où on le trouverait. Les 100 francs étaient destinés à couvrir les dépenses que l'on ferait pour ces recherches, la police se mit en mouvement. Après huit jours des démarches les plus actives, elle parvint à découvrir que le comte de Santa-Rosa occupait une chambre dans la rue des Fossés-M.-le-Prince, maison du limonadier, tenant le café Racine.

L'agent de police Bely fut chargé de prendre les premiers renseignemens chez le limonadier, qui lui dit: « M. Paul Conty vient à Paris tous les trois ou quatre » jours; il n'arrive que le soir, et il se rend ensuite à » l'Odéon pour assister au spectacle. »

On fit un rapport à M. le préfet du résultat des informations.

Le lendemain, il donna l'ordre que plusieurs agens de police se rendissent dans ce café et s'y tinssent à poste fixe en attendant l'arrivée du comte, mais sans se faire connaître; ils ne devaient se montrer que comme

des individus qui passent leur temps dans un café pour y lire les journaux. Ils attendirent en vain, le comte de Santa-Rosa ne parut pas; il était donc nécessaire de passer la nuit, et de se faire connaître au maître de la maison.

On lui fit la proposition, et il s'y prêta de la meilleure grace du monde. Il demanda ensuite pour son salaire, un numéro de cabriolet public. Sa demande fut mise au néant.

Les agens y passèrent cinq jours et cinq nuits; enfin le comte de Santa-Rosa vint à paraître vers cinq heures de l'après-midi : il fut arrêté par les agens Froment, Genestey, Estre et Couston.

On le conduisit d'abord au poste de la gendarmerie, et ensuite à la préfecture de police.

M. Delavau le fit monter dans son cabinet pour l'interroger, et tandis qu'il répondait aux diverses questions qu'on lui adressait, M. Duplessis, secrétaire particulier de M. le préfet, placé derrière un paravent, écrivait ses réponses.

Il commença par nier qu'il fût le comte de *Santa-Rosa*, mais bien *Paul Conty*, négociant en Piémont, et qu'il n'avait jamais pris part à aucune révolution. Après diverses autres questions auxquelles il ne répondit pas d'une manière satisfaisante, le préfet de police décida qu'il irait provisoirement passer la nuit à la salle Saint-Martin. Dans l'interrogatoire qu'il avait subi, il s'était toujours renfermé dans un système absolu de dénégations.

Le lendemain, dès le matin, Froment reçut l'ordre d'extraire le prisonnier de la salle Saint-Martin, sous le prétexte de le conduire près du commissaire-interrogateur. On lui fit traverser les cours de la préfecture, où l'on avait fait placer un Piémontais pour constater l'identité.

Le comte de Santa-Rosa fut reconnu de suite, et principalement à son parler. Il était affligé d'un très-fort bégaiement.

M. Delavau le fit conduire devant lui, et lui annonça qu'il était reconnu. Il voulut encore nier. Alors le préfet lui dit : « M. Santa-Rosa, il est inutile de cher-
» cher à garder plus long-temps votre incognito; je vous
» donne le choix, ou de vous faire conduire en Piémont
» pour constater votre identité; ou de vous faire déli-
» vrer un passeport pour vous rendre dans tel pays que
» vous voudrez. » Le comte de Santa-Rosa, voyant qu'il fallait renoncer à toute espèce de déguisement, prit le parti de faire lui-même des aveux, et resta à peu près deux heures dans le cabinet du préfet.

Pendant qu'il faisait toutes ses confidences, M. Duplessis, le secrétaire particulier du préfet, rédigea un mandat qu'il fit signer à M. Delavau, pour faire une perquisition au domicile du comte de Santa-Rosa en sa présence. Le commissaire de police Galleton et deux agens s'y transportèrent avec lui : ils saisirent tous ses papiers, parmi lesquels on trouva deux proclamations qu'il avait faites, pendant qu'il était ministre en Piémont; la copie d'une lettre qu'il écrivait au général

Mina, et une lettre de sa sœur qui l'invitait à se tenir tranquille, et à prendre soin de sa santé autant qu'il lui serait possible. Elle ajoutait que ses ennemis conservaient toujours contre lui le même acharnement; qu'ils cherchaient tous les moyens de le découvrir pour le faire arrêter, et que pour le rendre plus odieux encore, le parti royaliste annonçait hautement qu'il était en correspondance ouverte avec les libéraux et les constitutionnels espagnols.

Elle l'exhortait à ne se laisser entraîner dans aucun parti, et à vivre dans la retraite et l'isolement. Ses papiers furent remis à la préfecture de police, qui en fit un examen très-scrupuleux.

Le même commissaire et les agens se rendirent à Arcueil, toujours avec lui, au domicile de l'homme de lettres chez lequel le comte de Santa-Rosa avait trouvé un asile; ils demandèrent, en vertu de l'ordre dont ils étaient porteurs, à entrer dans la chambre de M. *Conty;* la porte leur fut ouverte, et ils y saisirent de nouveaux papiers.

On y trouva beaucoup de papiers de famille, et seulement un manuscrit sur la révolution du Piémont; ils revinrent ensuite à Paris.

Le comte de Santa-Rosa, dit *Conty,* fut réintégré à la salle Saint-Martin, en attendant de nouveaux ordres; il y resta encore trois jours.

Il parut une troisième fois devant le préfet de police, qui lui dit:

« Voyez, Monsieur, dans quel royaume vous voulez » vous retirer, vous ne pouvez rester en France. »

Le comte de Santa-Rosa demanda à se rendre à Londres, et il partit de suite pour l'Angleterre.

Quelque temps après, il quitta la Grande-Bretagne, et arriva à la Seu-d'Urgel; il y trouva Mina, se fixa près de lui, et y mourut bientôt.

La police écrivit ensuite à tous les réfugiés piémontais qui se trouvaient à Paris, pour qu'ils eussent à se présenter dans ses bureaux. Ils s'y rendirent.

Alors on leur annonça que le ministre avait arrêté qu'ils ne pouvaient plus résider à Paris; qu'on ne voulait point les priver de leur liberté, ni les faire conduire en Piémont; mais qu'ils eussent à choisir dans le plus bref délai, le pays où ils avaient l'intention de se retirer, pourvu que ce ne fût ni en Espagne ni en Portugal, et qu'on leur délivrerait ensuite des passeports.

Ils se décidèrent pour passer en Angleterre. On leur en fournit les moyens, en accordant même une indemnité de route à ceux qui se trouvaient sans ressources, et ils partirent tous.

M. LE DUC DE CAZES.

MM. Franchet et Delavau, à leur avénement à la police, l'un comme directeur-général et l'autre en qualité de préfet, voulurent se signaler, disons mieux, s'illustrer par quelque coup d'éclat.

Ils mirent donc M. le duc Decazes en surveillance ! C'était selon eux le *neç plus ultra* de la science inquisitoriale. Le noble pair avait quitté l'hôtel du ministère pour habiter celui de son beau-père.

On chercha à séduire le portier par ces moyens honnêtes, délicats, *anodins*, que sait employer la police.

Le *tire-cordon* fut aussi incorruptible, aussi inexorable qu'*Altenkirchof*, des Deux Prisonniers.

Et cependant, que lui demandait-on ? une niaiserie, un rien, une bagatelle ; qu'il rendît simplement un compte exact de toutes les personnes que recevait son maître. Fallait-il donc, pour son malheur, que la police rencontrât un portier fidèle à ses devoirs ?

Elle ne se tint pas pour battue, cette bonne police, et crut réussir auprès du chasseur. Elle ne fut pas plus heureuse ; on dit même que le chasseur, en se servant de mots assez énergiques, et en montrant le couteau de chasse qu'il portait à son côté, promit de couper à ceux qui reviendraient à la charge, ce que saint Pierre amputa jadis à Malchus.

Les corrupteurs se tinrent pour bien avertis et se mirent en retraite.

Mais comme la police ne se rebute pas pour deux échecs, quelques agens furent placés encore dans la rue, avec un cabriolet à leur disposition, pour suivre la voiture du duc.

Grace au fouet du cocher, qui pressait la marche du *locatis*, on parvint à savoir, à découvrir, chose extraordinaire, que l'ex-ministre avait, *mystérieusement* et en plein jour, rendu deux visites; l'une au prince de Talleyrand, et l'autre à M. de Saint-Cricq, aujourd'hui ministre du commerce.

Le prince de Talleyrand fut donc mis en surveillance, c'était de rigueur; quant à M. de Saint-Cricq, on voulut bien lui pardonner cette peccadille.

M. Decazes, sans demander la permission, ni l'autorisation de la police, partit pour Libourne, près Bordeaux. A cette nouvelle, M. Franchet se mit presque en colère, et nous ne savons même pas s'il ne gronda point M. Delavau; mais on lui donna une potion calmante, en faisant partir sur-le-champ un agent de la police pour Bordeaux. Quand on a de l'argent en caisse et qu'on n'est point obligé d'en rendre compte, grace aux dépenses secrètes,

On peut contenter tous ses goûts!

Un nommé Tendron, agent de police sous M. Bonneau, inspecteur-général des prisons (car il avait aussi sa police, M. Bonneau), le nommé Tendron, fut choisi pour remplir cette mission.

Mais cet oiseau de la rue de Jérusalem, ou de la rue

de Grenelle-Saint-Germain, n° 50, avait à peine cessé son vol sur les bords de la Garonne que M. Decazes fut instruit de son arrivée.

Tendron se présenta chez M. le duc, avec cet air gauche et niaisement malin, qui décélait ses cauteleuses intentions, qu'il couvrit du prétexte d'acheter du vin, ayant appris que sa seigneurie en avait à vendre. M. Decazes feignit de le croire et parut tomber dans le piége qu'on lui tendait; il remit l'acheteur au lendemain, afin de conclure le marché.

Tendron était déjà très-satisfait du premier pas qu'il avait fait; quel succès! il s'était abouché avec l'ex-ministre: que ne devait-il pas espérer pour le lendemain!

Ce jour tant désiré parut; mais notre fin matois ne s'attendait pas à l'issue de son entreprise. Il se présente à l'hôtel; on l'introduit, il déguste le vin, fait le connaisseur. Le propriétaire lui demande comment il le trouve. — Excellent! répond Tendron. On convient du prix, du jour de la livraison, et du mode de réglement, ainsi que des échéances; mais M. Decazes gardait une dernière observation au voyageur, et il lui demanda à quelle maison de commerce il appartenait: « A M. Gallois, » répondit l'agent. — A M. Gallois? réplique le duc; » c'est un de mes amis, c'est moi qui l'ai fait maire de » Bercy; je suis étonné qu'il ne vous ait pas donné une » lettre de créance pour moi. »

L'agent, qui ne s'attendait pas à cette dernière botte, ne put la parer, fut interdit et confus; il balbutia, finit par faire l'aveu de tout, et annoncer qu'il voyageait pour

le compte de MM. Franchet, Delavau et compagnie. Le duc Decazes haussa les épaules, et dit à l'agent : « Je » vous connais, vous êtes le fils du sieur Tendron ; j'étais » instruit depuis long-temps que vous deviez vous ren- » dre près de moi, pour essayer, sous un prétexte spé- » cieux, de vous y introduire et enlever ma correspon- » dance. Je suis étonné que vous vous soyiez chargé » d'une pareille commission ; vous savez que j'ai rendu » des services à votre père (1) ; j'aurais pu le faire passer » en jugement, mais comme il m'a été de quelque utilité » lorsque j'étais ministre, je veux bien excuser la faute » que je puis vous reprocher. Avouez-moi toute la vé- » rité : donnez-moi des détails qui complèteront la confi- » dence que vous avez commencée, j'aurai soin de vous » et je vous promets le plus grand secret. »

Tendron lui dit tout ce qu'il voulut, et lui communiqua même les pièces dont il était porteur pour remplir sa mission, et qui étaient signées de la main de M. Franchet. M. Decazes, satisfait, lui tint la parole qu'il lui avait donnée, et le commis-voyageur,

Honteux comme un renard qu'une poule aurait pris,

partit pour rendre compte de son voyage aux chefs de sa maison de commerce.

M. Delavau était très-inquiet de ne pas entendre parler de son agent ; il fut tenté d'aller consulter Moreau ou mademoiselle Lenormand. Un mois s'était déjà écoulé ;

(1) Dans l'affaire du journal *le Furet*, dont nous avons parlé.

enfin Tendron arriva; il vint de suite près de M. Brunat, chef du personnel à la préfecture, qui en le voyant, et sans lui demander préalablement s'il avait fait un bon voyage, lui annonça brusquement sa destitution, en ajoutant ces foudroyantes paroles: « Nous sommes informés » que vous avez eu un long entretien avec M. Decazes, » que vous en avez reçu cinq à six cents francs, et qu'ainsi » vous avez vendu votre mission.

» Allez chez M. Bonneau, inspecteur-général des » prisons, il vous rendra compte mieux que moi de tout » ce qui est relatif à votre voyage. Vous étiez sous ses » ordres, et c'est sur sa proposition qu'on avait fait choix » de vous pour aller à Bordeaux. »

Tendron salua, ou ne salua pas le chef du personnel et sortit. Il dirigea ses pas vers la demeure de l'inspecteur-général, pour lui demander le motif de sa destitution. Dès qu'il se montra à ses yeux, il parut furieux et lui dit: « Le directeur-général n'ignore pas la conduite » que vous avez tenue à Bordeaux. Vous savez combien » je suis attaché à MM. Franchet et Delavau; vous vous » êtes laissé corrompre à prix d'argent par M. Decazes; » d'après l'ordre de M. le préfet, vous ne comptez plus » dans l'administration; retirez-vous. »

La bonne spéculation que celle des vins de Bordeaux! les marchands de vin de Bercy devraient choisir Tendron pour leur commis, ou la préfecture le nommer chef des gourmets dégustateurs.

La police eut recours à de nouveaux moyens pour obtenir des renseignemens sur la conduite publique et pri-

vée de M. Decazes; mais elle ne put parvenir à ce qu'elle désirait.

En surveillant M. Decazes, en l'entourant de ses agens, en le poursuivant avec une sorte d'acharnement, la police usait de ces moyens dont il lui avait donné l'exemple lorsqu'il en était le ministre.

PALAIS DES TUILERIES.

Explosion d'un baril de poudre près de l'appartement du roi.

La conspiration des poudres, en Angleterre, qui avait pour but de faire sauter la chambre des communes, fut toujours regardée comme le plus horrible des attentats.

Cependant elle a malheureusement trouvé des imitateurs. Pendant les crises des révolutions, lorsque les haines aigrissent les caractères; lorsque les passions fermentent, le désir de la vengeance ne connaît point de frein. Il légitime en quelque sorte les plus grands crimes aux yeux de celui qui veut l'assouvir, et telle est l'origine des forfaits qui affligent et troublent la société.

L'explosion de la poudrière de Grenelle fut peut-être causée par l'intention d'en rendre Paris la victime. La machine infernale du 3 nivose fut une calamité publique, qu'aucun motif ne peut justifier. Un crime n'est jamais nécessaire. Un aveugle veut se venger, et ses mains coupables renferment dans un morceau de bois le salpêtre qui doit donner la mort à celle qu'il aime; la jalousie ferme son cœur et en bannit le plus doux sentiment. Il fut condamné à mort. Gravier et Bouton, égarés par de perfides suggestions, se rendent coupables d'un crime qui les conduisait à l'échafaud; mais ils obtinrent une commutation de peine. Ces exemples effrayans, leurs tristes et funestes résultats ne font point d'impression sur des

hommes pervers. Ils veulent encore effrayer la France par de nouveaux forfaits ; et le 27 janvier 1821 une explosion, suivie d'une forte détonation, eut lieu sur les quatre heures et demie du soir, au château des Tuileries, non loin des appartemens du roi.

Le garde-des-sceaux donna, le 29, communication à la chambre des pairs de l'événement arrivé le 27 précédent, dans lequel la vie du roi avait couru des dangers. La chambre vota une adresse à S. M. dans cette occasion.

Le 1er février, la chambre des députés présenta une adresse au roi, dans laquelle elle appelait la sévérité de la justice sur les auteurs des complots qui venaient de se manifester jusque dans le sanctuaire de la royauté.

Rendons compte de ce que la police fit dans cette importante circonstance, des mesures qu'elle prit pour découvrir et atteindre les coupables, et quels en furent les résultats. Le ministre et le préfet de police, instruits qu'un baril de poudre avait été introduit dans un corridor noir, voisin de la chambre du roi, et qu'il s'en était suivi une explosion qui avait porté la crainte et l'épouvante dans tous les cœurs, parce que les jours de S. M. avaient été menacés, se transportèrent au palais des Tuileries. Ils firent subir plusieurs interrogatoires aux diverses personnes et aux domestiques qui avaient été de service dans la journée du 27 janvier.

On parvint à savoir que le jour de l'explosion, deux ramoneurs, l'un âgé de 12 ans, et l'autre de 14, étaient venus, par ordre du fumiste, ramoner deux cheminées dans cet endroit du palais.

On soupçonna que ces deux enfans, séduits ou gagnés, et sans en connaître la conséquence ni le danger, avaient transporté et introduit, dans le corridor noir, le baril de poudre, dont l'explosion avait causé tant et de si justes alarmes.

Ces deux enfans furent donc arrêtés et conduits à la préfecture de police.

M. le comte Anglès ordonna de les conduire dans son cabinet, et les interrogea pendant long-temps, en employant tous les moyens possibles pour savoir la vérité, et s'ils avaient eu connaissance des moyens employés pour placer le baril de poudre dans le lieu où il avait éclaté, et quels étaient ceux qui l'avaient apporté.

Ces deux enfans ne répondirent qu'en protestant qu'ils ignoraient absolument ce qu'on leur demandait; qu'ils ne savaient ce que cela voulait dire, et les larmes de l'innocence accompagnaient leurs déclarations.

Le préfet de police, furieux de ce qu'il n'obtenait aucun aveu qui pût l'éclairer sur les auteurs de ce crime, ordonna qu'ils fussent mis à la salle Saint-Martin, et enfermés séparément.

Avant d'exécuter cet ordre, l'inspecteur-général Foudras manda près de lui les agens Froment et Delpech, et leur annonça qu'ils allaient être enfermés avec les deux enfans qui étaient encore chez le préfet; qu'ils auraient soin de les questionner avec autant de prudence que d'adresse, afin de leur faire avouer ce qu'ils pourraient savoir sur ce qui était arrivé aux Tuileries, et que tous les jours ils remettraient un rapport.

Froment et Delpech se rendirent à la salle Saint-Martin, et on les mit sous les verrous.

Un instant après, les deux ramoneurs y furent également conduits et renfermés, l'un avec Froment, au n° 6, et l'autre avec Delpech, au n° 5.

On eut soin de leur offrir à manger et à boire, pour les familiariser avec *leur cage* et la leur faire aimer.

Mais ces deux petits malheureux ne cessaient de gémir et pleurer nuit et jour, et protestaient de leur innocence avec cette expression qui naît de la candeur et de la vérité.

Delpech et Froment annoncèrent dans leurs rapports que ces deux enfans étaient innocens du crime dont on les soupçonnait, et qu'il leur paraissait de toute justice de les mettre en liberté.

Ils furent de nouveau conduits devant le préfet, et ensuite transférés aux Tuileries, pour être confrontés avec divers domestiques qui les avaient vus le jour qu'ils avaient été employés au palais.

Toutes ces démarches furent infructueuses, et ne donnèrent aucun éclaircissement, ne fournirent aucunes lumières sur ce qu'il était important de savoir.

Froment écrivit à M. Delaporte, inspecteur-général adjoint, pour lui demander une audience. Il le fit venir à son bureau.

Froment lui dit : « Je m'ennuie à la salle Saint-Mar-
» tin : faites-moi le plaisir d'en mettre un autre à ma
» place. »

M. Delaporte lui répondit : « Il faut que j'en refère à

» M. le préfet; il rentrera dans une heure, et après que
» j'aurai eu un entretien avec lui, je vous ferai con-
» naître sa décision. »

L'heure était à peine écoulée que Froment fut conduit devant M. le comte Anglès, qui lui dit avec un ton *aigre doux* : « C'est donc vous qui demandez à sortir ?
» —Oui, monseigneur.—Vous n'avez pu obtenir quel-
» ques renseignemens de ces deux enfans? — Non,
» monseigneur.—Vous ignorez donc que le baril est
» sorti du pavillon Marsan ?—Je l'ignore.—Vous con-
» naissez M. le marquis de Rivière? — Oui, monsei-
» gneur.—Eh bien! rendez-vous à votre poste, et si
» vous refusez, *je vous f... en prison pour six mois.* »

Froment retourna à la salle Saint-Martin pour y prendre son chapeau et son mouchoir. Il dit au concierge: « Vous allez avoir la bonté de m'ouvrir la porte;
» je veux m'en aller. — Non, vous ne sortirez pas. —
» De quel droit me retenez-vous en prison? Suis-je
» accusé ? — Non. — Eh bien, je veux m'en aller. »

Après cette observation, le concierge ouvrit toutes les portes, et Froment se rendit à son domicile.

Vers quatre heures du soir, Legendre, inspecteur de police, fut chargé par M. le préfet de rechercher Froment, de l'arrêter, et de le conduire à la salle Saint-Martin. Il se présenta chez lui, et lui annonça l'ordre qu'il devait exécuter. Froment le suivit à la préfecture de police, et là, il demanda à Legendre s'il était porteur d'un mandat pour l'écrouer, et de le lui représenter.

Legendre monta chez M. Delaporte, inspecteur-général adjoint, pour l'obtenir; il refusa de le donner.

Il se rendit chez M. Foudras; il eut la même réponse.

Enfin, Froment fut appelé chez M. le préfet, et une vive discussion s'éleva entre eux.

Le préfet prétendait avoir raison, Froment ne voulait pas avoir tort; pour mettre fin à ces débats, Froment, sans répliquer davantage, sort du cabinet du préfet, ferme la porte, donne deux tours de clef, traverse les appartemens, descend lestement l'escalier, sort de la préfecture, se trouve dans la rue, et ne rentrant pas chez lui, il va se réfugier chez un de ses amis, le sieur Coste, fabricant de calicots à Vaugirard. Le préfet, furieux de se voir enfermé à son tour, sonne, on vient lui ouvrir; il tempête, jette les hauts cris, et pour prouver que les plus forts ont toujours fait la loi, il commet un petit acte d'autorité tant soit peu arbitraire, et décerne un mandat d'arrestation et de perquisition contre Froment.

Le commissaire de police Vallat fut chargé de le mettre à exécution; il se fit accompagner par les inspecteurs Doutrevau, Lacneville et Bulard.

Ils se présentèrent au domicile de Froment, qui, comme on le sait, était absent.

Sa mère, qui demeurait avec lui, rue du Marché-Neuf, n° 64, était sortie pour faire ses provisions.

Le commissaire de police frappe à la porte, on ne répond pas; mais à l'imitation de son chef suprême le préfet, qui ne connaissait aucun obstacle pour mettre en prison un homme qui osait lui résister, lorsqu'il avait tort et très-grand tort, le commissaire de police fait ouvrir les portes, enfonce le secrétaire et la commode de

Froment et s'empare de ses papiers. *Le tout administrativement.* Après ce petit acte, *plus qu'illégal*, le commissaire et les inspecteurs s'établirent à domicile dans la maison.

La mère de Froment arrive, elle est très-étonnée de trouver sa porte ouverte; elle est sur le point de crier au voleur, mais elle se retient, en voyant le commissaire et ses agens; et l'un d'eux, Bulard, pour se reposer de ses honorables fatigues, était nonchalamment étendu sur son lit. Ces messieurs prenaient leurs aises. On sait qu'à cette époque la police avait *ses coudées franches*.

La mère de Froment vit bien que ces messieurs n'étaient pas des voleurs, mais quelque chose de mieux. Elle se rassura, et voulut leur parler; le commissaire de police Vallat lui coupa la parole, et lui fit subir un interrogatoire dont nous ne rapporterons point le texte. Vallat, ex-prêtre, ne nous inspire que du mépris.

Pendant le séjour de cette escouade chez Froment, le commandant Boyer vint lui rendre visite; dès qu'il fut entré dans la chambre il fut arrêté et détenu.

Le sieur Meynet, son épouse et le sieur Vericel, éprouvèrent le même sort.

Froment, très-inquiet de ce qui se passait chez lui, dit à son ami Coste, qui lui avait donné asile :

» Il faut que tu me fasses le plaisir de te rendre chez
» moi, pour t'assurer des manœuvres de la police. Peut-
» être te retiendra-t-on prisonnier? Nous allons partir
» ensemble. Je resterai en observation sur le pont Saint-
» Michel, et si je te vois revenir, je te devancerai et

» j'irai t'attendre sur la place Saint-Michel, auprès de
» la fontaine. »

Ils prirent un cabriolet; arrivé chez Froment, Coste fut aussi fait prisonnier.

Il entra en pour-parlers avec le commissaire, et lui observa que Froment ne s'était rendu coupable d'aucun délit, qu'il était sur le pont Saint-Michel ou sur la place qui portait le même nom, auprès de la fontaine.

Aussitôt le commissaire Vallat et ses agens sortirent, montèrent la rue de la Harpe pour se rendre à la place Saint-Michel.

Froment les ayant aperçus, s'éloigna promptement, et vint quai Pelletier, n° 22, où il coucha.

Le lendemain; il se présenta chez M. Clauzel de Coussergues, lui raconta son aventure, et le pria, en sa qualité de député, d'avoir la bonté de recevoir sa démission, et de l'adresser à M. le préfet de police.

Cet honorable député voulut bien se charger de la commission, en disant à Froment: « Je vous invite à vous
» constituer prisonnier, vous n'avez rien à craindre. »

Froment écrivit à sa mère pour la tirer d'inquiétude, et la prévint qu'il allait se rendre en prison.

A quatre heures de l'après-midi Froment entra à la préfecture de police; il trouva M. Marlot, l'officier de paix qui était de service; il le pria de l'envoyer à la salle Saint-Martin. Un gendarme se disposait à le prendre sous le bras; mais M. Marlot défendit à l'inspecteur Laverne d'employer la force armée.

On le conduisit à la salle Saint-Martin, et il y fut

incarcéré. Trois jours s'étant écoulés, Froment écrivit pour être interrogé; on le refusa.

Le cinquième jour, un gendarme se présenta et le conduisit devant M. Bertaux, commissaire-interrogateur, qui le questionna en ces termes :

« Qu'avez-vous fait ?—Je ne connais pas mon crime.
» — Taisez-vous. — Où êtes-vous allé en sortant de la
» préfecture de police ? — Chez un de mes amis à Vau-
» girard. — Taisez-vous encore une fois. »

Froment finit par ne plus répondre aux questions du commissaire.

Quinze jours après, M. de Chaney, chef de la première division à la préfecture, l'envoya chercher, et lui dit : « Je vais solliciter votre mise en liberté : M. le
» préfet m'a donné l'ordre de délivrer une permission
» à votre mère, pour qu'elle puisse vous voir demain,
» mais en présence du concierge. »

Cinq jours s'écoulèrent encore, et M. de Chaney fit conduire Froment devant lui, et lui annonça qu'il avait enfin obtenu sa liberté, à condition qu'il quitterait Paris, pour aller demeurer à Corbeil ou dans les environs.

Froment accepta la proposition, il recouvrait la liberté dont on l'avait privé pendant deux mois. On lui délivra un passeport, il partit pour sa destination, et le lendemain il revint à Paris.

Il apprit en arrivant que M. Anglès avait donné des ordres très-sévères à M. Garnier, inspecteur-général adjoint et commissaire de police, pour le surveiller et avoir une connaissance exacte de toutes ses démarches.

Il se rendait fréquemment chez M. le comte d'Entraigues, à la Chaussée-d'Antin; chez M. Moret de Pourville et M. de Belval, employés au ministère des affaires étrangères.

Monsieur le comte d'Entraigues, qui avait rendu des services à M. Anglès, qui l'avait même laissé puiser dans sa bourse, vint le trouver, et le sollicita en faveur de Froment, pour qu'on cessât de le tourmenter; il ne put rien obtenir, la surveillance devint encore plus rigoureuse; l'officier de paix Aubert en fut chargé. Revenons à l'objet principal, au baril de poudre. Le préfet voulait trouver des coupables, n'importe à quel prix, il lui en fallait.

Pour parvenir à ses fins, il fit arrêter la dame Grellou de Neuville, épouse d'un ancien officier émigré. Le mari avait été persécuté avec acharnement par le ministre Decazes.

On apprit que cette malheureuse s'était rendue au pavillon Marsan, pour obtenir des secours; elle fut soupçonnée d'avoir porté le baril de poudre aux Tuileries; en conséquence on donna l'ordre de l'arrêter et elle fut renfermée à la salle Saint-Martin; elle subit plusieurs interrogatoires, et, quelque temps après, elle fut mise en liberté, faute de preuves.

Quel horrible machiavélisme dirigeait cette préfecture de police, quel arbitraire odieux animait le chef et ses subalternes, et dirigeait leurs opérations; il fallait donc s'y soumettre ou éprouver tous les genres de vexations.

Cette épouvantable police ne ménageait pas plus ses

agens; elle brisait sans aucun ménagement les instrumens de sa tyrannie, dès qu'ils osaient faire la moindre observation ou se refuser à l'exécution de ses actes arbitraires. Il fallait que, nouveaux séides, ils obéissent en aveugles et sans réfléchir, et comme Mahomet, les ministres et les préfets de police avaient pris pour devise :

Quiçonque ose penser n'est pas fait pour me suivre.

Froment en est la preuve : que voulait donc le préfet de police, comte Anglès, en le persécutant ainsi ?

Voulait-il (le comte Anglès) que Froment lui annonçât, dans un rapport, que le baril de poudre trouvé dans le corridor noir, près de la chambre du roi, et qui avait fait explosion, y avait été transporté du pavillon Marsan ? que la mèche avait été allumée par ceux qui y habitaient ? et que S. M. Louis XVIII eût ainsi rencontré ses assassins, ses bourreaux, au milieu de sa famille et de ceux qui depuis trente ans l'avaient suivi dans l'exil, avaient partagé sa bonne et sa mauvaise fortune, et s'étaient montrés constamment ses défenseurs et les loyaux et fermes soutiens du trône et des lis ?

Les questions qu'il avait faites à Froment, les réflexions qui en avaient été la suite sur les personnes qu'il connaissait au pavillon, soulèvent une partie du voile dont il enveloppait ses paroles et rendent le reste un peu transparent. Si l'agent eût cédé à ses insinuations, alors on eût pu dire : sans la police, ce projet coupable, ce crime de lèse-majesté n'eût pas été connu et découvert.

M. LE PRINCE DE TALLEYRAND,

MM. le général Gérard, Manuel, le colonel Gérard.

M. le prince de Talleyrand, aussi célèbre par les agrémens de son esprit que par ses connaissances variées et étendues ; l'un des premiers diplomates de l'Europe, s'il n'en est pas le seul ; qui sait écouter et se taire, et ne parler jamais qu'à propos ; qui se rit et se moque des criailleries, des propos, des intrigues de la police, de ses chefs et de ses agens, et ne répond à tout cela que par le silence.

M. le prince de Talleyrand inspirait des craintes et des frayeurs à M. Franchet, parce qu'il approchait très-fréquemment de S. M. Louis XVIII. Le rang qu'il tenait à la cour, ses dignités, son caractère personnel, tout cela donnait à penser au directeur-général de la police, qui eût voulu pouvoir lire dans son ame ; ce qui n'est pas facile, car il est en état de dérouter les plus malins, si tant est que M. Franchet puisse être classé dans cette catégorie.

Il ne se contenta donc pas de le faire surveiller lui-même, il chargea en outre M. Delavau de le seconder, et le préfet de police donna en conséquence des ordres à M. de Pins, chef du cabinet particulier ; il en donna de son côté à Froment, chef de la brigade de ses agens, et celui-ci en détacha deux pour remplir cette mission :

le premier était Genestey, officier de gendarmerie en retraite, chevalier de l'ordre de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur.

Le second était un nommé Rouquetti, Napolitain. (Nous consacrerons un article à chacun de ces individus.)

Ces deux agens s'établirent donc près de l'hôtel du prince, et, pendant trois jours, ils s'occupèrent à prendre exactement les numéros des cabriolets qui conduisaient les personnes qui se rendaient chez M. de Talleyrand.

Les rapports des deux agens, et les interrogatoires que l'on faisait subir à la préfecture de police à tous les conducteurs de cabriolets pour qu'ils nommassent les personnes qu'ils avaient conduites, ne satisfaisaient ni l'impatiente curiosité du préfet ni celle plus grande encore du directeur-général.

Désir de fille est un feu qui dévore,
Désir de la police est cent fois pis encore.

Il ordonna de nouveau que la surveillance fût plus active, plus soutenue, et qu'il fallait avoir recours à tous les moyens possibles; en créer, même en inventer! Froment se concerta avec son agent Genestey; ils se creusèrent la tête, se tourmentèrent l'imagination, et si Figaro trouvait dans la pharmacie des moyens pour faire éternuer et bâiller les surveillans du docteur Bartholo, la droguerie et l'épicerie en firent découvrir à Genestey, pour satisfaire et remplir les vœux de ses chefs.

Il dit donc à Froment : « Je connais un moyen victo-
» rieux pour s'emparer de la correspondance du prince,
» et voici ma recette. Il existe à la porte de son hôtel
» une espèce de boîte dont l'ouverture est en dehors ;
» on y jette les lettres qu'on lui adresse ; en y introdui-
» sant, adroitement, et à la nuit, une petite baguette
» de fer enduite de *goudron* à l'un de ses bouts, on
» pourra par ce moyen *innocent* attirer à soi et enle-
» ver les lettres, billets, cartes, etc., qui y seraient dé-
» posés. »

Froment ne voulut et n'osa pas employer cette recette de son autorité privée.

Il crut devoir en référer à M. le marquis de *Viennay*, qui était, à ce qu'il paraît, en crédit auprès de la préfecture de police. Il voulut, de son côté, faire cette confidence à M. Delavau, qui, consciencieusement, et en bon et loyal congréganiste de la fabrique de Montrouge, trouva qu'il était très-convenable d'employer le *goudron* à cette œuvre pie, dont il admira et applaudit l'invention, en se signant. Mais comme il voulait dévotement avoir *les plaisirs du vice et les honneurs de la vertu*, il consentit à ce que l'on en fît usage ; mais à condition qu'il serait convenu entre les hautes parties contractantes, qu'il n'en avait eu aucune connaissance, et qu'il suffisait qu'on lui apportât quelques lettres pour le satisfaire.

Froment communiqua à Genestey et à Ronquetti la réponse du préfet, et il n'omit pas de leur faire entrevoir tous les dangers auxquels pouvait les exposer cette coupable entreprise ; car n'étant ni soutenus, ni appuyés par l'au-

torité, s'ils étaient découverts et pris sur le fait, ils devaient s'attendre à être jugés et punis sévèrement.

Après y avoir mûrement réfléchi, ils arrêtèrent de s'en rapporter également au marquis de Viennay. Après qu'il eut parlé, ils refusèrent d'exécuter ce projet, dont ils avaient donné la première idée, et ils annoncèrent en outre qu'ils renonçaient à continuer cette surveillance. On s'adressa à d'autres agens, moins scrupuleux et moins timides : Noailles de Castillon, ancien officier de gendarmerie à Nîmes, du temps du fameux Trestaillon, et Couston, chevalier de Saint-Louis, la continuèrent.

On sut par eux que M. le baron Pasquier avait rendu deux visites à M. le prince de Talleyrand.

Le préfet éprouva un moment de satisfaction, et il chargea un autre agent, nommé Renaud, de faire en sorte de corrompre quelques domestiques du prince; mais il ne put y réussir. Froment eut recours à un autre moyen : il employa la femme Grelou de Neuville, qui, étant assez adroite, s'introduisit dans l'hôtel, entra en conversation avec les femmes de service, et finit par apprendre le nom des personnes qui se rendaient chez le prince.

On le fit encore surveiller jusque chez le roi, et ce fut le colonel baron B...., qui remplit cet indigne office.

MM. Franchet et Delavau attachaient la plus grande importance à connaître les liaisons du prince, parce qu'on le soupçonnait d'avoir des relations avec les députés Manuel et Benjamin Constant; s'ils avaient pu en acquérir la certitude et la preuve, leur intention, *toute bien-*

veillante, était de le dénoncer au président du conseil des ministres afin que le roi en eût connaissance.

Ne pouvant y réussir, ils abandonnèrent l'hôtel du prince, et ne s'occupèrent plus que du député Manuel.

L'agent Georges fut chargé de se rendre chez lui sous divers prétextes, et comme il parvint à se mettre dans les bonnes graces de la portière, espèce de femmes très-faciles à séduire, il apprit d'une manière certaine que le député Manuel avait reçu plusieurs lettres du prince de Talleyrand.

On chercha à corrompre le domestique, mais il fut sourd aux propositions.

On songea au frotteur qui venait tous les jours faire les appartemens, et, dès la première entrevue, avec l'argument irrésistible de don Basile et des motifs d'un certain poids, l'honnête frotteur consentit à être malade pendant quelques jours, et à se laisser remplacer par un camarade.

La police se chargea de le trouver, et l'agent Gannat, ayant pris le costume *ad hoc*, la brosse, le balai et le morceau de cire, se présenta chez M. Manuel, et y fut admis sans difficulté.

Il chaussa la brosse, et comme on le laissa seul dans l'appartement, il eut le loisir de fureter dans les papiers qui s'y trouvaient, et même d'en enlever frauduleusement qu'il apporta à la préfecture. M. Delavau ne se fit pas de cas de conscience de les lire, et de les communiquer à M. Franchet, auquel cette lecture fit passer un doux moment; ces sortes de jouissances ne sont connues que

des directeurs-généraux de police et de leurs préfets.

Cette surveillance fut continuée pendant huit jours. L'agent Ducré y fut aussi employé comme domestique; car, de temps immémorial, il joue ce rôle à la préfecture de police.

Il a toute la tournure, le maintien, la physionomie, le langage d'un valet de la quatrième classe, ou d'un commissionnaire qui a l'habitude d'être couché sur ses crochets en attendant les pratiques. Un de ces agens, tout en jasant avec la portière du député, enleva une lettre à l'adresse de M. Manuel; on la décacheta à la préfecture; il n'y a pas de mal à ça, quand c'est l'autorité qui agit ainsi. Cette lettre était du général Gérard! La bonne aubaine!!

Il fut mis en surveillance; il était trop coupable aux yeux de la préfecture pour l'éviter.

Les nommés Lavigne et Estre, agens du comte de Pins, furent chargés de s'introduire dans sa maison.

Le général pouvait, au moyen d'une glace placée dans son cabinet, qui donnait sur la rue, apercevoir tout ce qui s'y passait. Il découvrit les observateurs de la préfecture, qui se consultaient avant d'entrer, et qui dressaient leur plan d'attaque.

Il fut décidé que l'un d'eux se présenterait pour s'informer de l'heure à laquelle le général sortirait.

Le comte Gérard les aperçut, et se doutant qu'on voulait épier ses démarches, il descendit et donna l'ordre au portier d'introduire près de lui toutes les personnes qui viendraient le demander.

Quelques instans après, Lavigne, qui s'était décidé à paraître, frappe à la porte, on l'ouvre, et on la referme aussitôt.

La portière lui demande ce qu'il veut : il répond qu'il vient de la part de son maître, pour savoir à quelle heure le général sortira, parce qu'il veut lui rendre une visite.

Cette femme l'invite à monter chez le général, qui lui fait la même question, et Lavigne répète ce qu'il a déjà dit.

On lui demande le nom de son maître. Cette question l'embarrasse, il ne sait plus que dire. Le général le traite comme il le mérite, et le chasse honteusement.

Il fallut donc recourir à d'autres moyens : les agens Quesnel, Estre et Georges reçurent l'ordre de se tenir dans la rue pour observer toutes les personnes qui viendraient chez le général.

Lavigne, qui jouait les travestissemens à la préfecture, reparut encore ; il prit le costume d'un invalide, et rendit plusieurs visites à la portière en prenant divers prétextes, mais principalement pour obtenir des secours comme ancien militaire, et il s'informait si les colonels Bourbaki, Fabvier, Dufault et le général Gourgaud venaient quelquefois chez le comte Gérard.

D'après les renseignemens que Lavigne obtint de la portière, il fit un rapport par lequel il annonçait que ces officiers étaient liés avec le général Gérard, et qu'il avait dîné deux fois avec le général Gourgaud.

Il fut mis aussi en surveillance, et ce fut un bossu,

nommé Théodore, qui postulait alors pour entrer dans la police, que Froment chargea de stationner dans la rue Royale, où demeurait le général Gourgaud ; il avait pris le costume d'un commissionnaire.

Ce bossu s'occupe aujourd'hui de fournir des remplaçans.

Huit jours s'étaient déjà écoulés, et M. Delavau n'apprenait rien ; il ne savait plus à quel saint se vouer. On arrêta qu'il fallait s'introduire dans la maison, et l'agent Georges, ancien brigadier de hussards, se munit de ses états de service et se présenta chez le général Gourgaud pour lui demander à être employé près de lui. Il lui parla, et le général Gourgaud, n'ayant besoin de personne, lui dit de laisser son adresse à Joseph, son domestique, et que plus tard il pourrait le prendre à son service. Il se retira, et fut trouver Joseph ; ils eurent bientôt fait connaissance, et l'amitié se cimenta le verre à la main. Dans ces épanchemens bachiques, Joseph, qui regardait déjà Georges comme devant être son camarade, lui fit confidence que le général Bertrand, le colonel Gérard et deux Anglais qui demeuraient Chaussée-d'Antin, n° 54, et le colonel Boyer et autres officiers supérieurs fréquentaient la maison.

Le préfet de police ne fut pas encore content ; il eût voulu qu'on lui livrât la correspondance de tous ces officiers. Le colonel Gérard, neveu du général de ce nom, qui demeurait à cette époque place de l'Estrapade, fut mis sur-le-champ en surveillance.

L'agent Saint-André en fut chargé ; toutes ses démar-

ches devenant infructueuses, il demanda à être employé d'une autre manière.

M. Delavau rendit compte à M. Franchet de ce qu'il avait appris, ce qui se bornait à peu de chose; mais comme il fallait une victime au directeur général, sur sa demande, le colonel Gérard fut placé dans un autre régiment.

Après son départ, la surveillance s'étendit sur toute la garnison, et même la garde royale, afin de connaître l'opinion politique des militaires.

A cette époque les missionnaires prêchaient dans les églises de Paris, ce qui occasiona beaucoup de troubles.

Froment et un nommé Barthez furent chargés de surveiller l'église de Saint-Nicolas-des-Champs. Ils eurent sous leurs ordres chacun une brigade de huit agens.

Ces seize individus étaient inconnus à ceux de la police centrale, dont M. Hinaux était le chef.

Pendant que les missionnaires prêchaient dans l'église, un particulier, monté sur une borne, au coin de la rue Aumaire, parodiait leurs sermons, et divertissait ainsi son auditoire devenu assez nombreux. Il fut bientôt entouré de cinq à six agens; M. Hinaux survint, et le fit arrêter, ainsi que bon nombre d'individus, parmi lesquels se trouvèrent deux agens de police. On les conduisit comme les autres au poste de la rue Saint-Martin, occupé par la garde nationale. Les deux agens montrèrent leurs cartes, M. Hinaux ne voulut pas les reconnaître; on les transféra tous à la salle Saint-Martin, à la préfecture.

Froment, informé de ce quiproquo, se rendit, à dix heures du soir, auprès de M. le préfet, pour réclamer ses deux agens, on les mit de suite en liberté.

M. Delavau manda sur-le-champ M. Hinaux, le chef de la police centrale, et après lui avoir fait une forte réprimande, il lui demanda de quel droit il avait fait arrêter deux agens de son cabinet particulier.

M. Hinaux allégua, pour toute raison, que l'un d'eux l'avait regardé de travers ; en effet, il y en avait un qui était louche ; c'était un ex-officier vendéen.

On ne peut s'empêcher de murmurer et de gémir, en voyant que l'autorité est confiée à des hommes qui ne font que des bévues, qui privent les citoyens de leur liberté sous le prétexte le plus frivole : il était bien temps de remédier à de semblables abus. Le moindre agent de la préfecture croyait à cette époque avoir le droit de vie et de mort sur le reste de ses semblables, et si tous ceux qui se sont rendus coupables d'arrestations arbitraires et de délits contre la liberté individuelle, étaient punis conformément aux lois, la police serait déserte et tous ses membres seraient entre quatre murailles, pour expier les fautes qu'ils ont commises par abus d'autorité, par haine, vengeance, ignorance et esprit de parti.

La police était, pour ainsi dire, devenue un fléau, par les articles additionnels qu'elle avait cru devoir joindre à son code vexatoire. Honneur au magistrat qui apportera une réforme salutaire dans cette administration, qui est recommandée à l'animadversion générale par les excès les plus révoltans et l'oubli de toutes les convenances sociales.

Nous avons promis de remettre en scène l'agent Ronquetti, dont nous avons parlé au commencement de cet article; il est digne d'une mention honorable, et nous allons nous occuper de le montrer à nos lecteurs sous les couleurs qui lui conviennent.

Ronquetti a reçu le jour sous le beau ciel de l'Italie; il est issu d'une famille distinguée (il l'a dit et on le répète), mais le sang dégénère souvent, lorsque sa circulation s'étend un peu trop. Ronquetti, né avec quelques dispositions un peu *rapaces*, força le secrétaire de son père, s'empara d'une somme de 20 à 25,000 francs, et partit pour Paris avec une jeune et jolie Italienne. Les beaux yeux de cette dame le portèrent sans doute à commettre cette faute, et c'est alors qu'on peut répéter :

Amour, amour, quand tu nous tiens,
On peut bien dire adieu prudence.

Ronquetti et sa Dulcinée arrivèrent dans la capitale, et comme il faut un rang, un nom pour figurer dans le monde, et que messieurs les Italiens n'y regardent pas de très-près, il prit le titre de *duc de Modène*. Un Gascon n'eût pas mieux fait.

Il se logea au Palais-Royal, galerie de Pierre, n°..., et son domestique se composait d'un nègre et d'une femme de chambre pour madame Ronquetti. Le duc de Modène fréquentait les maisons de jeu; les agens de police sont aussi les habitués de ces salons; le titre du duc retentit à

l'oreille de l'un d'eux, et il s'ensuivit un rapport adressé à M. le comte Anglès, alors préfet de police.

Ce magistrat le mit en surveillance, et Vidocq reçut en outre un mandat d'arrêt décerné contre lui, avec ordre de le mettre sur-le-champ à exécution.

Ronquetti tomba donc dans les serres du vautour de la rue Sainte-Anne du Palais de Justice. Il subit un interrogatoire, fit sa confession générale, avoua ses fautes, dit son *mea culpa*, et reçut une absolution conditionnelle, avec un brevet d'agent de la brigade aux ordres de celui qui l'avait arrêté. On crut lui reconnaître des dispositions et il fut regardé comme une excellente acquisition; il renonça au titre de duc, et sut se concilier les bonnes graces de son chef, qui l'admit dans son intimité et lui permit de l'accompagner; il fut à même de s'en féliciter. Quelques forçats libérés, ou échappés des bagnes (ce qui n'ôte rien à la qualité des individus), en voulaient à Vidocq, qui n'avait pas eu pour eux les égards auxquels ils avaient droit de s'attendre; ils l'attendirent sur le quai des Orfévres, et comme il y passait, à dix heures du soir, accompagné du fidèle Ronquetti, ils l'attaquèrent, et il eût pu s'ensuivre quelque chose de fâcheux pour le chef de la police de sûreté; mais Ronquetti était là. Il lui fit un rempart de son corps, et cria aux assaillans d'une voix de tonnerre : « Gardez-vous de frapper » Vidocq, ou craignez la vigueur de mon bras! » Ils furent atterrés; cette voix redoutable les frappa de terreur et d'épouvante, ils prirent la fuite, et Vidocq rentra chez lui sain et sauf, avec Ronquetti, qui venait de lui sauver

la vie. Cette action d'éclat acheva de lui conquérir l'amitié de son chef, et comme il avait une physionomie assez agréable, mais la peau un peu *moricaude*, et une mise soignée, Vidocq lui accorda un emploi de confiance, et le chargea de l'inspection des maisons de jeu clandestines.

Il eut le talent de s'y introduire, sans qu'on se doutât du rôle qu'il y jouait, et il découvrit que plusieurs commissaires de police et autres agens se laissaient séduire par les attraits d'un tapis vert.

Il en fit son rapport, et c'est à cette époque que M. Dufresne, commissaire de police du quartier de la Sorbonne, qui suivant lui fréquentait ces maisons, fut destitué; on le soupçonnait en outre de libéralisme. Il fut remplacé par M. Roche.

Ce qui contribua à faire placer Ronquetti dans ces maisons de jeu ou tripots, c'est qu'il *maniait les cartes* avec une dextérité très-extraordinaire; il en avait toujours plusieurs jeux dans ses poches, avec *des signes de reconnaissance*; il jouait donc heureusement, et ne perdait jamais. On soupçonna même son chef Vidocq d'être de moitié dans les bénéfices. Mais il y a tant de mauvaises langues; ensuite la calomnie ne ménage même pas la vertu la plus pure.

Ronquetti, au dire de plusieurs, savait, ainsi que Gaspard l'avisé, avoir toujours *les as*, et comme M. Tout-à-Bas, vicomte de la Caze, *du Joueur*,

. . . . D'une ardeur non commune,
A force de jouer, corriger la fortune.

On adressa des rapports à M. le préfet de police contre Ronquetti, et il fut mis en surveillance. On l'accusa même d'avoir commis quelques vols; mais comme il n'y eut pas de preuves, on ne donna pas de suites à cette affaire. Cependant le préfet, auprès duquel il n'était pas en odeur de sainteté, lui fit délivrer un passeport, avec injonction de retourner dans sa patrie, sous peine d'être arrêté s'il reparaissait en France et à Paris. Ronquetti obéit, et se rendit à Naples; il y arriva à l'époque des troubles qui s'élevèrent dans cette ville.

Il paraît qu'il rentra en grace avec sa famille. Un jour qu'il se promenait sur le pont avec son beau-frère, il s'approcha d'un rassemblement de 5 à 600 personnes, composé de divers groupes, où la conversation était plus ou moins animée; et s'étant mêlé dans la foule, il apprit qu'un projet était formé pour incendier la flotte française qui était en rade, et la faire sauter.

Ronquetti ne perdit pas de temps, et se rendit à l'hôtel de l'ambassadeur de France; il lui fit part de ce qu'il venait d'apprendre. L'ambassadeur le félicita sur cette heureuse découverte, et en donna connaissance à S. M. le roi de Naples.

On prit les mesures convenables pour connaître les auteurs de ce complot affreux; ils furent arrêtés et punis du dernier supplice.

Ronquetti reçut 1000 francs de gratification, et partit pour Paris avec une lettre de recommandation pour M. de Châteaubriand, alors ministre des affaires étrangères.

Il se présenta devant lui à son arrivée, il en fut très-bien accueilli, et son excellence lui donna encore 600 francs comme une preuve de sa satisfaction ; il s'intéressa en outre à lui pour le faire rentrer dans la police, et il fut admis dans la brigade de Froment, près du cabinet particulier.

Vidocq, qui ignorait que Ronquetti était autorisé à résider à Paris et sa réintégration dans la police, reçut un rapport d'un de ses agens, qui lui annonçait l'avoir vu au café Dartois, sur le quai des Orfèvres, prenant une tasse de café. Il s'empressa de le faire arrêter, sans autre forme de procès, et il fut conduit au dépôt.

Le devoir fit taire chez Vidocq les affections particulières, et il oublia que Ronquetti lui avait sauvé la vie.

Ronquetti fit connaître son sort, et deux heures après il sortit par ordre du préfet.

Ronquetti, qui ne gardait pas rancune à Vidocq, se rapprocha de lui, et les anciennes liaisons se rétablirent ; on lui fit quelques observations sur l'inconvenance de sa conduite, il n'en tint pas compte, et fut renvoyé de la brigade de Froment. Vidocq le reprit à son service, et l'employa à faire des découvertes dans Paris et même dans les départemens.

Il vivait toujours avec cette jolie Italienne dont nous avons parlé, il l'aimait beaucoup, et nous croyons qu'elle le payait du plus tendre retour; cependant il paraît qu'elle connaissait ce vaudeville d'un de nos plus spirituels auteurs, qui dit :

Si l'amour porte des ailes,
N'est-ce pas pour voltiger ?

Elle mit cette pensée en pratique ; un agent de change de Paris la vit, il l'aima, le lui dit ; elle l'écouta ; il lui plut. Ils traitèrent cette affaire comme on les règle à la Bourse. Après être convenus des intérêts, de l'escompte et des droits de commission, elle se passa..... à son ordre, et Ronquetti n'eut plus rien.... en portefeuille. Ce déficit le mit en fureur ; il parvint à découvrir le détenteur, disons mieux, le ravisseur de son trésor. Il se rendit chez lui, cria, jura, tempêta, menaça, et voulut qu'on lui rendît son infidèle : l'heureux larron se moqua de lui, et eut l'air de le mépriser.

Alors Ronquetti, nouveau *Roland*, voulut guerroyer pour obtenir son *Angélique*, et provoqua le fortuné *Médor*.

Le ravisseur refusa la partie, et demanda l'adresse à l'agresseur, il la lui donna ; l'agent de change porta plainte, et Ronquetti fut arrêté et conduit au dépôt de la préfecture.

Il parvint dans cette prison à se lier avec un nommé Tiedot, condamné à plusieurs années de détention, qui avait été nommé *porte-clefs* par le concierge ; Ronquetti fut assez adroit pour lui inspirer le désir de s'évader avec lui, en lui faisant des promesses séduisantes. Un beau jour ils disparurent ensemble, on n'en entendit plus parler ; on croit cependant que Ronquetti est rentré depuis quelque temps dans la capitale.

Quant à la belle Italienne, fidèle à ses nouvelles chaînes, l'heureux agent de change la possède toujours, grace à l'amour que lui a inspiré son... coffre-fort.

M. LE COMTE, EX-AVOUÉ A JOIGNY.

Nous devons encore faire connaître à nos lecteurs une victime des persécutions de la police et de l'arbitraire qui dirigeait toutes ses décisions.

M. Le Comte, ex-avoué à Joigny, et maintenant l'un des administrateurs de l'entreprise des messageries Lafitte et Caillard, a subi les plus rudes épreuves; il a été torturé par cette puissance machiavélique qui a pesé si long-temps sur la France. Non contente de lui avoir ravi sa liberté, avec l'intention de le conduire à l'échafaud, lorsqu'elle se vit forcée de renoncer à cet infame projet, elle lui fit perdre son état par une ordonnance rendue contre lui.

Ce fut en vain que les membres les plus célèbres et les plus éloquens du barreau de Paris, MM. Parquin, Delacroix-Frainville, Gicquel, Berryer père, Chauveau-Lagarde, Darrieux, Tripier, Dupin, Persil, Loiseau et Nicod, élevèrent en sa faveur la voix de la justice et de l'indignation, dans la plus brillante et la plus énergique consultation; il ne put rentrer dans la carrière qu'il avait commencé à parcourir avec tant d'éclat.

Pour achever le portrait de cet homme *si dangereux*, nous ne croyons pouvoir mieux faire que de donner ici une notice qui le concerne; et pour fournir la preuve des persécutions auxquelles il était en butte, nous la ferons suivre d'une lettre du sieur Maingant, commissaire de

police à Joigny, auquel l'avaient recommandé les autorités locales, afin d'achever l'œuvre inique commencée par ses lâches et impitoyables ennemis.

Le Comte (L.-A.), né à Mondésir en 1787, se destina au barreau, et obtint à Joigny, pendant près de dix années, beaucoup de succès, et une réputation de désintéressement justement méritée. Il se signala, lors de la première invasion, par un trait de courage digne d'être remarqué: le général Allix soutenait, dans la ville de Sens, avec une poignée d'hommes et une valeur héroïque, le siége de plus de 10,000 Cosaques et Wurtembergeois. Toute communication était interceptée entre cette ville et Joigny; les bruits les plus alarmans circulaient; l'on regardait toute défense comme inutile. Pour sortir de cet état d'incertitude, M. Le Comte part seul de Joigny, traverse le camp ennemi, et, après mille dangers, parvient à entrer dans Sens, où il a une longue entrevue avec le général Allix, qui lui donne des instructions très-détaillées, et le charge d'un plan de défense pour un général français qui commandait à Auxerre. M. Le Comte quitte Sens à dix heures du soir; mais à peine a-t-il fait une demi-lieue, qu'il est cerné de toutes parts, et bientôt au pouvoir d'un détachement de Cosaques, qui tiennent constamment la lance en arrêt sur lui. Conduit devant l'hetmann Platow, il est interrogé, fouillé, déshabillé; il va payer de sa vie la découverte des papiers dont il est porteur, lorsque le sang-froid qu'il montre ôte tout soupçon, met fin aux recherches, et lui donne le moyen d'arriver au terme de sa mission. Nommé pendant les

Cent Jours, en 1815, maire de Joigny, M. Le Comte montra dans ses nouvelles fonctions un zèle, un dévouement et une impartialité qui lui acquirent l'estime des personnes mêmes qui ne partageaient pas ses opinions politiques. A la seconde restauration, il fut compris dans les 1500 épurations qui eurent lieu dans le département de l'Yonne. En 1822, M. Le Comte fut prévenu d'avoir pris part à une conspiration, et arrêté dans son domicile à Joigny, par quatorze personnes. Examen fait de tous ses papiers, il fut traduit dans les prisons de Joigny, où il resta soixante-trois jours sous le poids d'une accusation capitale; mais les charges élevées contre lui ayant paru insuffisantes à la chambre d'accusation de Paris, il fut mis en liberté. Quelques jours après, et par un acte dont les annales judiciaires conserveront le souvenir, M. Le Comte fut destitué de ses fonctions d'avoué. A cette occasion, le barreau de Paris montra beaucoup de courage et d'indépendance; il s'éleva contre cette mesure, et rédigea un mémoire, où les représentations les plus énergiques furent adressées à l'autorité, qui n'y eut aucun égard. M. Le Comte a trouvé, dans l'opinion publique et dans les spéculations commerciales auxquelles il s'est livré depuis, un dédommagement à ses malheurs.

(*Extrait de la Biogr. des Contemporains,* tom. XI, pag. 214.)

(Voir en l'autre part la lettre du Commissaire de police de Joigny.)

DÉPARTEMENT
DE L'YONNE.

VILLE DE JOIGNY.

Bureau de police.

Joigny, le 16 mars 1822.

LE COMMISSAIRE DE POLICE DE CETTE VILLE,

A MONSIEUR FROMENT.

Je m'empresse M. de vous faire connaître mon arrivée à Joigny très-agréable pour ce qui a rapport au site mais qui ne *les* gueres sous celui de l'opinion cependant *les habitant* sont *bon* et seront je pense très-*facile* a *persuader*. Cela tient encore a l'influence *qu'*avait sur eux mon prédécesseur. Qui pour son *compte particullier* jouissait de la réputation la plus détestable pour ce qui *concernne* les *principe*. Le maréchal de logis de la gendarmerie son très-*honnoré* confrère *atend* de jour en jour son *changément jai* été très-bien reçu par M. le sous préfet *insi* que par M. le maire, tous deux d'une opinion a toute épreuve. Les *premier jour mon donner beaucoup* d'occupation a présent je commence à me reconnaitre : je me suis *lièe* d'une manière toute *particullière* avec les libéraux de ce pays et *jespere* avant peu faire la connaissance du fameux Lecomte dont vous *ma-vez parler* avant mon départ de Paris et qui *ma* bien été *recommander isi* par M. le sous préfet *insi* que *plusieur* autres de cette trempe que je *tient* deja dans ma

manche, plus tard je vous *ferer* connaitre le résultat de mon *óperation* tout ce que je puis vous dire pour le présent *cest quils* sont un peu *déconcerté*. Comme je suis journellement avec eux *il* ne *ce* cachent pas avec *mois atendu quils* me croient une victime des missionnaires *pretexce* que *jai* été *obliger* de prendre en *arivant* comme motif de ma *distitution* a Quimper, mon predecesseur doit partir sous peu de *jour*. Je vous *ferer* connaître son départ afin que vous *puissiez surveillier ces dèmarche* cet homme est bien *dangeureux* du moins il *et* connu pour tel *isi* par les gens bien *pensant*.

Vous voudrez bien M. présenter mes très-*humble respect* a MM. Génisti, Desmars, Bengerse, Couston, Lavigne et à M. Granger si vous avez *occasion* de *le* voir je vous prie de m'*excusser* si jai un peu *barboullier* ma *letre* mais je suis *présser*. pour vous la faire parvenir par cette *occassion*.

J'ai l'honneur de vous saluer *d'amitiés*

MAINGANT.

Je vous *prit d'avoir* la complaisance de vous *ràpeller* la promesse que vous me fites avant mon départ relativement *a* la petite gratification que vous m'aves fait esperer d'avoir près de M. de *Laveau*. *Rapeller* a M. Génisti *quils* doit venir me voir.

Monsieur
Froment place du *pârvis*, Notre Dame, n° 24.
Paris.

Nous n'avons rien changé au style, à la ponctuation, ni à l'orthographe de M. le commissaire de police de la ville de Joigny ; on ne nous eût par pardonné cette licence.

Nous férons observer que s'il n'est pas très-fort sur la grammaire, le très-cher et très-honoré commissaire, il a l'esprit de son état, et que le Seigneur don Basile ne s'entendait pas mieux que lui dans ce grand art de la calomnie. Il n'oubliait pas non plus les *petites gratifications*. Le bon M. Maingant! il est vrai que toute peine mérite salaire, et s'il a tenu ce qu'il promettait, il aura obtenu des récompenses.

Si notre poète comique Picard, dont Thalie et les amis des lettres déplorent la perte, eût connu le commissaire de police Maingant, il l'eût placé sans doute dans sa jolie comédie du Collatéral, ou la diligence à Joigny ; on l'eût vu en scène demandant les passeports aux voyageurs, en les régalant *de cuirs ;* nous soulignons l'expression pour qu'on veuille bien nous la passer.

M. LE GÉNÉRAL FOY,

MM. La Fayette, Méchin, Pons (ex-préfet de Lyon), général Rolland, Nogaret (préfet de l'Hérault), Grenier (maire de Montpellier), Courrier (Paul-Louis), B. Constant, le Juge-de-paix et le Curé de Montmorency. — Les Bains d'Enghien. Le général Piat, le général Guilleminot.

L'ouvrage que nous publions sera de toute éternité l'acte d'accusation de la police du directeur Franchet et du préfet Delavau; malheur à ceux qui marcheraient sur leurs traces, ils se couvriraient de la même honte, et si les lois ne peuvent les atteindre, que la voix de la vérité, que la plume de l'écrivain, après les avoir signalés, et attaché leurs noms au poteau de l'opinion publique, leur mette encore le carcan de l'infamie.

Le général Foy, dont nous ne prononçons le nom qu'avec un saint respect et un glorieux attendrissement, parce qu'il exprime en même temps notre admiration et nos respects; le général Foy, qui fut réellement l'homme toujours pur et sans tache, avait dû encourir la haine des Franchet, des Delavau et de leurs pareils; c'est son plus bel éloge.

Les yeux de la police étaient donc sans cesse fixés sur lui, elle le craignait et le détestait en même temps.

Il avait été arrêté un soir près de l'église des Petits-Pères, à l'époque des réunions tumultueuses occasionées

par les prédications des missionnaires ; il revenait de rendre visite à une de ses tantes. On le reconnut, et on lui laissa continuer sa route.

Cette arrestation sans but ni motif plausible le fit cependant mettre en surveillance. Des ordres furent donnés pour aviser aux moyens d'intercepter sa correspondance.

On n'osa pas employer les agens ordinaires, ils étaient ou trop connus, ou manquaient d'adresse et d'intelligence.

Afin de détourner les soupçons, la femme Viscardi, qui était employée, fut chargée, au nom du préfet, de s'aboucher avec le portier de la maison du général, et de lui proposer, moyennant *un salaire honnête*, à la manière de la police, de livrer les lettres qu'il pourrait recevoir pour le général, par la poste ou autrement.

Le portier fit d'abord quelques observations et encore plus de difficultés ; on marchanda, enfin le prix étant convenu et arrêté, on commença cette honteuse et clandestine opération.

La femme Viscardi venait dès sept heures du matin chez le portier, rue d'Antin, et s'y établissait à domicile jusqu'à huit heures du soir ; *à fur et à mesure* qu'il arrivait des lettres pour le général, elle s'en emparait, et les portait à une brigade d'agens de police qui étaient en station chez un marchand de vin dans la même rue ; un des agens se rendait aussitôt à la préfecture, et on décachetait le paquet ; le préfet ou un discret secrétaire intime en prenait lecture, ensuite, après

l'avoir refermé, le même messager était chargé de le remettre chez le général. Rien de plus ingénieux que cet innocent stratagème.

Le général Foy ne tarda pas à découvrir que ses lettres ne lui parvenaient pas exactement; il s'aperçut également qu'une personne étrangère était constamment et à poste fixe dans la loge du portier. Alors, pour être à l'abri de toute inquiétude et mettre en défaut ceux qui cherchaient à arrêter sa correspondance, il donna l'ordre à son portier de faire monter le facteur auprès de lui, chaque fois qu'il apporterait une lettre à son adresse.

Le portier se conforma à ce qui lui était prescrit, et le facteur eut la recommandation expresse de ne laisser aucune lettre au portier, et de les lui remettre entre les mains. Tout se passa comme il le désirait. La police fut donc encore une fois en défaut. La femme Viscardi et les agens allèrent prendre poste ailleurs; et la rue d'Antin ne fut plus les *étables d'Augias*.

La préfecture de police apprit bientôt que MM. La Fayette, Méchin, Pons (ex-préfet de Lyon), l'ex-général Rolland et autres personnages aussi recommandables par leurs talens, fréquentaient le général Foy.

Les rapports qui en furent adressés au préfet de police parurent lui inspirer une sorte de satisfaction. Il communiqua ces renseignemens au directeur général, qui n'en éprouva pas moins de joie; et pour y mettre le complément, ils ordonnèrent une surveillance générale, avec une recommandation particulière pour M. Pons, auquel M. Delavau semblait porter une sorte de haine,

car il permit de faire une perquisition chez lui, si cela était jugé nécessaire.

M. Pons demeurait alors rue Caumartin, et pour qu'il ne pût s'apercevoir que des agens étaient apostés dans la rue pour le surveiller, on y plaça en station deux fiacres, qui, comme le cheval de Troye, recélaient ses ennemis dans leur sein. Il y avait six agens dans chaque fiacre, qui guettaient les personnes qui entraient chez lui; dès qu'une seule sortait, l'un d'eux suivait ses traces.

C'est ainsi que l'on sut que MM. Nogaret, préfet de l'Hérault (aujourd'hui conseiller-d'état), et M. Grenier, maire de Montpellier avant et depuis les Cent Jours, visitaient M. Pons.

M. Grenier inspirait beaucoup de crainte à la police; on lui supposait des opinions aussi exaltées que dangereuses.

Le préfet de police et le directeur général étaient dans un tel état d'anxiété et d'irritation, qu'ils ne pouvaient plus se contenir; ils ne voyaient d'autre moyen à employer pour se calmer, que de lancer un mandat de perquisition contre M. Pons. Le secrétaire intime Duplessis allait rédiger le décret inquisitorial, lorsqu'un agent secret qui fréquentait aussi la maison, par ordre, se rendit à la préfecture de police, et remit un rapport qui annonçait que M. Pons ne s'occupait nullement de la politique, ni en paroles ni en actions, mais qu'il composait un ouvrage sur les derniers événemens de Lyon. Alors on se relâcha de l'extrême sévérité apportée

dans cette surveillance ; elle fut réduite à une simple observation *débonnaire* et de précaution.

Mais voici bien une autre fête !

Paul-Louis Courier, vigneron, venait d'arriver à Paris sous le faux nom de Durand. La préfecture de police en fut tout en émoi !.... et Froment reçut sur-le-champ un mandat pour le rechercher et l'arrêter partout où l'on pourrait le rencontrer.

Huit jours entiers furent inutilement employés aux plus minutieuses recherches ; enfin, il découvrit que M. Stahl était son imprimeur. Des agens furent mis en vedette à sa porte, et chacun d'eux fut muni du signalement de Paul-Louis Courier.

Deux jours après, le sieur Courier fut suivi jusque dans la rue des Bourdonnais ; il entra chez un marchand de draps, un des agens fut en prévenir Froment, qui se transporta dans cette rue et l'arrêta au moment où il sortait. Il le conduisit au poste de la rue de la Lingerie, et là, en présence des gendarmes de garde, il l'invita à déposer sur la table les papiers dont il était porteur ; il les remit sur-le-champ, et sans observations. Sur la demande qu'il lui fit de ses nom et prénoms, il déclara se nommer Paul-Louis Courier, dit Vigneron, demeurant à Paris, cul-de-sac Sourdis, maison du commissaire de police.

Alors Froment lui communiqua le mandat dont il était porteur, en lui déclarant qu'il l'arrêtait au nom et en vertu d'un ordre de M. le préfet de police.

Ils montèrent dans un fiacre et ils se rendirent à la préfecture. On envoya chercher M. le commissaire Duval de la Neuville, pour qu'il se rendît au domicile du sieur Paul-Louis Courier, à l'effet d'y faire une perquisition; il y était seulement connu sous le nom de Durand.

Froment reçut l'ordre d'accompagner le commissaire et de s'emparer de tous les papiers qui s'y trouveraient. On saisit un carton rempli de papiers, de lettres non cachetées, qui étaient chez la portière, et le tout fut remis à la préfecture de police.

M. Courier fut détenu pendant quatre jours, après lesquels il fut élargi. Et voilà comme la police se jouait de la liberté des citoyens, de leur tranquillité, de leur existence; et parce qu'un directeur général de police, un préfet, avaient des lubies, ou suivaient les caprices de tels ou tels, ils vous lançaient une lettre de cachet contre celui qui leur inspirait quelque frayeur. Ah! disons-le avec vérité et franchise, le roi et la France n'ont jamais eu et n'auront jamais de plus grands ennemis que des hommes de cette trempe.

M. Méchin, membre de la chambre des députés, fut également mis en surveillance permanente. Les agens Benard et Ducré assiégeaient sans cesse sa porte, rue du Faubourg-Saint-Martin. S'il donnait un dîner, ou une soirée, la police faisait endosser la livrée à deux de ses agens, qui, sous le prétexte d'attendre leurs maîtres, se promenaient dans l'avenue qui conduisait à la maison, et entraient en conversation avec les domestiques. Ils savaient par ce moyen le nom des invités.

A l'époque du renouvellement des chambres, M. Méchin recevait ses amis. L'agent Lavigne fut chargé d'en connaître le nombre et de les désigner ensuite nominativement. Ne sachant quel moyen employer pour s'introduire dans la maison, il s'avisa d'un stratagème assez singulier: il prit le costume d'un domestique, et se présentant chez M. Méchin, il annonça que le perroquet de son maître s'était envolé, qu'il l'avait suivi des yeux et qu'il s'était arrêté dans un des appartemens de la maison, du côté de la salle à manger. Les portes lui furent ouvertes, et pendant que les domestiques cherchaient le nouveau *Vert-Vert*, qui était annoncé comme répétant à chaque minute : *As-tu déjeuné, Jacquot?* l'agent eut le temps d'examiner à son aise tous les convives qui étaient à table.

Le rapport en fut fait au préfet de police, qui daigna sourire à la ruse de son agent, et fut sur le point de lui faire accorder un brevet d'invention.

Les *arrangeurs*, ou *teinturiers* de la rapsodie ayant pour titre : *Vidocq dévoilé*, annoncent dans leur ouvrage que c'est à lui qu'est due l'aventure du *perroquet*. Le fait est de toute fausseté; jamais ce chef de la police de sûreté n'a été employé dans de telles opérations.

Ce qui prouve encore leur ignorance, et qu'ils ont été très-mal informés par celui qui leur a communiqué cet article avec autant d'*indiscrétion* que de *maladresse*, c'est que M. Méchin demeurait à cette époque rue du Faubourg-Saint-Martin, et non à la Chaussée-d'Antin. Ils citent un nommé Benoist, qui n'a jamais existé; le

perroquet était aussi un oiseau imaginaire. Quand on veut mentir, il faut au moins y mettre un peu d'adresse.

M. Benjamin Constant fut aussi soumis à la surveillance. La police parvint à corrompre son domestique, qui prit le nom de François Lacoste, et sans se faire trop prier, il livra sa correspondance. Il ne donna que des lettres à peu près insignifiantes; mais en même temps il déclara que son maître se rendait très-souvent à Montmorency, où il avait un pied à terre.

L'agent Fargues fut en conséquence chargé d'explorer cette commune; il y séjourna pendant trois jours, après lesquels il fit un rapport à M. le préfet de police, par lequel il annonçait que M. Benjamin Constant logeait dans un grand hôtel situé sur la place, lorsqu'il se rendait à Montmorency.

On résolut d'envoyer un autre agent pour le surveiller, et son domestique Lacoste indiqua le jour de son départ. Lavigne fut désigné pour le suivre et le surveiller; mais comme il avait besoin d'être secondé dans cette mission, il se rendit chez la femme Julien, tenant une maison de prostitution, rue Saint-Honoré, n° 30, et lui demanda, au nom de la préfecture de police, qu'elle eût à lui fournir une de ses filles pour l'accompagner à Montmorency.

La femme Julien, très-honorée d'être de quelque utilité à ses chefs, lui confia Annette Floriot, dite l'Orléanaise. C'était le meilleur sujet de sa maison; elle lui recommanda d'en avoir soin, et Lavigne partit avec son précieux dépôt.

Il confia à l'honnête Annette l'objet de sa mission, en lui annonçant en outre qu'elle aurait l'extrême honneur de passer pour son épouse; qu'il fallait qu'elle se donnât bien de garde de laisser soupçonner qu'elle était dans la classe des *omnibus*; mais de feindre au contraire que, par ordonnance de son médecin, elle venait prendre les eaux d'Enghien, après avoir fait ses couches.

Annette promit de suivre exactement la leçon, et ils arrivèrent à Montmorency.

Ils voulurent se loger dans le même hôtel que M. Benjamin Constant; mais par malheur pour eux, et heureusement pour lui, il n'y avait point de chambre vacante, ils furent forcés de se retirer dans la maison à côté.

Madame Floriot-Lavigne se présenta tous les jours à l'hôtel de M. Benjamin Constant; elle se plaignait de son logement, et regrettait de ne pas être sous le même toit que le célèbre député, dont elle eût bien désiré faire la connaissance, et les chambres ne devenaient point vacantes.

Lavigne de son côté ne perdait pas son temps; il rendait souvent visite à un ecclésiastique du lieu, qui lui-même avait plusieurs fois visité M. B. Constant, et s'informait auprès de lui des personnes qui fréquentaient ce député. Un jour Lavigne, semblable au tentateur, donna à entendre au pasteur qu'on croyait généralement à Paris que M. Benjamin Constant et autres députés du côté gauche, tramaient une conspiration contre le gouvernement royal.

Alors l'ecclésiastique, quittant pour un moment son air béat, se leva, et prenant une attitude martiale, il dit à l'agent semi-provocateur : « Quoique je sois ecclé-
» siastique, j'ai été militaire, j'ai servi dans la Vendée,
» et s'il arrivait quelque chose de semblable, j'ai encore
» mon épée. » A peine il avait fini de parler qu'il alla la chercher, et la brandissant dans sa main, d'un air triomphant, quoique dans le fourreau, il la présenta à Lavigne, qui voulut *dégaîner*, pour admirer la fine trempe de la lame; mais il ne put en venir à bout tout seul.

Alors ils la prirent chacun de leur côté, l'ecclésiastique par la poignée, et Lavigne par le fourreau; elle était tellement rouillée qu'elle ne céda qu'à la troisième secousse, et ils y avaient mis l'un et l'autre tant de force que le saint homme alla tomber sur un fauteuil qui se trouvait derrière lui, et Lavigne fut très-heureux de rencontrer la cloison qui l'arrêta, sans cela il eût mesuré la terre. La servante, qui filait dans la cuisine, accourut au bruit, demi-morte de frayeur; mais elle se rassura en voyant son maître qui disait, d'un ton guerrier, en élevant sa flamberge :

Ah! s'ils osaient broncher, ma redoutable épée
Dans le sang *libéral* serait bientôt trempée!

Il oubliait le cher pasteur le précepte qui dit :

Ecclesia abhorret a sanguine.

Mais on peut s'émanciper lorsqu'on a chez soi un homme aussi... important qu'un... agent de police!

Lavigne apprit encore, pendant son séjour à Montmorency, que le juge-de-paix du canton était le courtisan le plus assidu de M. Benjamin Constant, qui allait se rendre aux eaux d'Enghien, pour passer quelque temps avec le colonel Tropbriant, qui tenait cet établissement. Le jour du départ du député, Lavigne observa que le juge-de-paix avait son portefeuille sous le bras. Il les suivit jusqu'à Enghien. M. Benjamin Constant prit une voiture pour Paris, et le juge de paix retourna à Montmorency. Lavigne y arriva de son côté; il retrouva sa belle moitié qui l'attendait, et, après avoir passé huit jours dans cette commune, ils revinrent *conjugalement* à Paris.

Annette Floriot, dite l'Orléanaise, perdit le nom de madame Lavigne, et rentra dans son honnête maison, où, sous la direction de la femme Julien, elle se livra à ses anciennes habitudes.

Lavigne vint à la préfecture, remit l'historique et les détails de son voyage à M. le préfet, et cinq à six jours après, le juge-de-paix fut destitué, pour lui apprendre à visiter un député du côté gauche et à se charger de son portefeuille.

Mais comme tout se découvre dans le monde, il apprit bientôt, par quelques amis, la cause de son *élimination*. Il s'en plaignit dans un article qui parut dans les journaux de l'époque, qui blâmèrent de leur côté cet acte plus qu'arbitraire de l'autorité. Le rapport de Lavigne portait encore que beaucoup d'officiers à la demi-solde se rendaient également chez le colonel qui

tenait les eaux d'Enghien, et, comme la police ne néglige rien, lorsqu'il s'agit de tourmenter et de nuire, l'agent Duperré, ex-adjudant soldé de la garde nationale, reçut l'ordre de se rendre à Enghien, sous le prétexte de prendre les eaux, et de manger tous les jours à la table tenue par le directeur. L'agent, muni de toutes ses instructions, partit, et se fit accompagner par une fille publique du passage Feydeau, qui devint *son épouse*; et le tout pour rendre hommage à la morale et aux bonnes mœurs, dont la préfecture de police était la protectrice et le palladium.

Les premiers rapports de Duperré, qui était l'agent secret de M. Franchet, vinrent à l'appui de celui de Lavigne, et confirmèrent ce qu'il avait avancé. Il ne faut pas s'en étonner, ces deux agens sortaient de la même école.

Alors le maire d'Enghien reçut de la police l'ordre de faire surveiller, par tous les moyens connus et inconnus, l'établissement des eaux.

Ce magistrat, qui avait du bon sens et de la raison, et qui ne jugeait pas les hommes par les yeux des autres, ou de la congrégation, ne fit aucune attention à ces ordres. Il ne répondit même pas à la lettre qu'il avait reçue.

L'agent Duperré resta à peu près huit jours à Enghien; à son retour à Paris, il eut un très-long entretien avec M. Franchet, et lui dépeignit la maison du colonel Tropbriant comme le rendez-vous d'officiers en non activité qui tenaient sans cesse des propos contre *le gouvernement*; style ordinaire de tous les agens.

Alors on écrivit de la direction au préfet du département d'où ressortissait la commune d'Enghien, en lui annonçant que l'établissement des bains méritait d'exciter toute sa surveillance et son attention, parce qu'il était tenu par un homme dangereux qui ne recevait que des individus aussi à craindre que lui.

On apprit que le général Piat s'y rendait : il fut mis en surveillance. La police eut connaissance que le général Piat avait l'intention de passer en Espagne. Alors on remit une note au bureau des passeports, pour que les commis eussent soin d'avertir le préfet lorsque le général se présenterait pour obtenir un passeport. Un des employés, soit par complaisance, soit par oubli, délivra un jour quinze passeports à des officiers en non activité de la connaissance du général Piat. Il se présenta à son tour pour en recevoir un sous un nom supposé, afin de se rendre à Tours.

Le chef de division, qui avait son signalement, le reconnut et s'empressa d'en avertir M. le préfet, qui envoya chercher Froment, auquel il donna l'ordre de réunir huit agens et de se tenir au bureau de M. de Pins, pour paraître et exécuter ce qu'on leur prescrirait.

Dès qu'on eut délivré le passeport au général Piat, M. Monnier, commissaire de police, fut chargé de se rendre de suite au Bourg-la-Reine, avec M. Duplessis et Froment.

Le général Piat, en sortant de la préfecture, partit à pied pour le Bourg-la-Reine : il fut suivi par deux agens.

MM. Monnier, Duplessis et Froment, qui étaient en

voiture, arrivèrent à peu près vingt minutes avant le général. Ils s'établirent chez un marchand du vin; Froment monta le cheval d'un gendarme, et courut avertir l'officier pour qu'il arrêtât la diligence lorsqu'elle passerait, et le général qui venait de monter sur l'impériale, afin de lui demander son passeport, ainsi qu'aux autres voyageurs.

M. Duplessis, qui avait les mandats d'amener en blanc, s'était placé derrière une porte, ayant Froment près de lui, pour qu'il pût transmettre ses ordres à M. Monnier.

On arrêta donc la diligence sur la route, et on fit descendre les voyageurs, qui entrèrent dans la maison avec la gendarmerie.

On sut bientôt que tous les individus qui s'y trouvaient étaient les compagnons de voyage du général Piat, et se rendaient avec lui en Espagne.

Il fut décidé qu'on leur ferait subir à tous un interrogatoire pour connaître leur véritable nom, et lorsqu'ils en avaient fait l'aveu, M. Duplessis remplissait un mandat et le décernait contre le délinquant.

Le général Piat opposa beaucoup plus de résistance que les autres; enfin, lorsqu'il fut convaincu qu'elle devenait inutile, il finit par céder et déclara son nom.

Tout étant terminé, les voyageurs remontèrent dans la diligence, qui reprit le chemin de Paris, et fut escortée par la gendarmerie jusqu'à la préfecture de police, où elle arriva à neuf heures du soir.

Les voyageurs y furent déposés. Il se trouvait dans la

cour une douzaine d'agens qu'ils accablèrent d'injures. La gendarmerie du poste fut obligée de sortir pour leur imposer silence, et on les conduisit ensuite à la salle Saint-Martin, où ils restèrent environ huit jours. Ils furent ensuite mis en liberté, après avoir subi plusieurs interrogatoires qui n'offrirent aucune charge contre eux; mais on fit usage de la ressource ordinaire, qui fut de les mettre en surveillance.

A quoi bon cette mesure contre des hommes reconnus innocens, puisqu'on leur rendait la liberté, car la police ne lâchait pas facilement sa proie lorsqu'elle croyait pouvoir la dévorer. Quelle rage dut l'animer lorsqu'elle ne put trouver des conspirateurs dans le général Piat et ses compagnons de voyage! Ils fuyaient peut-être le régime de cette police qui les assimilait à des brigands; car on ne prit pas de semblables précautions contre ceux de la forêt de Sénart: Vidocq seul en fut chargé. Mais pour ces voyageurs, que l'on désignait d'une manière affreuse à l'opinion publique, il fallut que le préfet envoyât son confident intime, qui signait sans hésiter leur acte d'accusation, un commissaire de police, un agent en chef, des subalternes, et cette force armée qui ne sait cueillir des lauriers que dans la rue Saint-Denis.

Le général Guilleminot, qui devait se rendre en Espagne, comme chef de l'état-major général du prince généralissime monseigneur le duc d'Angoulême, ne put échapper à la surveillance de la police: mais elle fut plus spécialement dirigée contre son secrétaire, qui portait le nom de Favier, et que la police croyait être un parent

du colonel de ce nom, ce qui n'était pas, puisqu'il y avait un B dans le nom du colonel, et que cette lettre ne se trouvait pas dans l'autre. Il faudrait donc renvoyer la police faire un cours d'orthographe ; elle aurait besoin, soit dit en passant, de recevoir bien d'autres leçons. Espérons.

Le temps présent est gros de l'avenir.

Un agent nommé Geoffret fut donc chargé de se rendre chez le général Guilleminot, pour prendre des renseignemens sur le sieur Favier, son secrétaire.

Au moment où il entrait dans la maison, le général se trouvait dans la cour, et il demanda à l'agent ce qu'il venait faire chez lui. Geoffret répondit qu'il désirait avoir des renseignemens sur son secrétaire, que dans le temps il lui avait vendu du vin, ainsi qu'à son parent le colonel.

Le général, qui se doutait de la ruse et du motif, ne le laissa pas achever, et, reconnaissant l'agent de police, il lui dit: « Allez annoncer à M. Delavau que mon se-
» crétaire Favier n'est point parent du colonel de ce nom,
» et que lors même qu'il le serait, cela ne l'empêcherait
» pas d'être mon secrétaire. »

Quelques jours après, on fit partir pour l'Espagne les agens Denier, Corbiau, Georges et autres. Denier, qui avait servi en qualité d'officier, se rendit auprès de Mina; il réussit à devenir son secrétaire : à coup sûr il n'était pas difficile à contenter, car Denier avait un très-mince talent; on peut en juger par ses rapports, insérés au *Livre Noir*.

Enfin il parvint à son but; ce général lui confiait sa correspondance, et il faisait passer ses lettres à un autre agent, qui se trouvait à Bayonne, tout en assurant Mina qu'il avait des moyens de les faire parvenir aux chefs du parti libéral en France.

De Bayonne, ces dépêches étaient dirigées sur Paris, et la direction générale de la police en tirait parti.

Corbiau, qui avait été jadis compositeur à l'imprimerie royale, singeait le libéralisme, et finit par entrer à la police; il savait à peine signer son nom, parlait très-mal le français; cependant on le crut propre à faire un agent de police et on l'envoya en Espagne comme employé dans les vivres (viandes), mais le véritable motif était de surveiller cette branche de l'administration. Comme il ne faut pas être un rhéteur pour scruter la conduite des garçons bouchers, on lui trouva assez de talent, quoiqu'il dût rendre compte des opinions politiques des employés de tous les rangs et de toutes les classes. Il paraît que l'on fut content de ses services, car il obtint la décoration de Saint-Ferdinand.

Corbiau, à son retour en France, se targuait beaucoup de la protection de M. le duc de Guiche.

Il se vantait aussi de ses bonnes fortunes; à l'entendre, Lovelace et le chevalier de Faublas n'étaient que des écoliers auprès de lui.

On a cru qu'il avait fait d'assez bonnes affaires dans les vivres (viandes), car il disait qu'il lui était dû 40 à 50,000 francs, pour avoir fourni pendant toute la campagne, le pot-au-feu au quartier-général du prince généralissime.

Il a donc eu plus qu'un os à ronger. On a dit que sur ses pièces de comptabilité, un agent d'affaires à Paris, lui avait avancé 8 à 10,000 francs.

L'agent Georges avait été placé dans les fourrages, pour surveiller également les employés ; nous ignorons comment il a rempli sa mission et s'il a mis *du foin dans ses bottes.*

En dernière analyse, on voit que la police cherche de la politique n'importe en quel lieu, et qu'elle trouve le moyen d'y placer des agens. C'est le cas de dire avec Boileau :

Aimez-vous *la police ?* on en a mis partout.

Terminons cet article par quelques réflexions sur les surveillances et sur le mode d'exécution.

Comment concilier les lumières du siècle présent avec la conduite de la police ? elle veut tout sacrifier pour que la religion, la morale, les mœurs soient en vigueur, et fassent oublier des temps malheureux qui ont pesé sur la France. Elle déplore le destin des victimes que la Terreur conduisit à l'échafaud, au nom de la liberté, qui n'était qu'un vain mot dont abusaient d'infames dictateurs. Elle leur reproche la loi la plus épouvantable et la plus subversive de tous les principes sociaux, la loi des suspects ! et que faisait-elle cette police pour ramener le bonheur en France, calmer les haines, effacer les plus sinistres souvenirs, et rallier tous les Français autour du trône d'un roi qui ne veut que le bonheur de ses sujets ?

Elle commençait par le tromper, ce monarque qui

joint un cœur sensible aux meilleures intentions, elle lui montrait les Français qui n'étaient pas les conseillers ou les sicaires de la police, comme étant sans cesse en état de révolte ouverte, et prêts à s'armer contre lui.

Elle les mettait en surveillance; ce sont encore des suspects!

Elle voulait la religion, la morale et les mœurs, et elle autorisait ses agens, lorsqu'ils allaient exécuter ses ordres arbitraires, à conduire avec eux des prostituées, à leur donner le titre d'épouses !

Cette police, si ombrageuse, si susceptible, encourageait la débauche, le concubinage! quelle était donc sa religion, à cette police, qui permettait les plus honteux débordemens, et qui les payait avec l'argent de sa caisse? Le préfet signait des mandats de cette espèce qu'il fallait acquitter, et des milliers de pères de famille, d'honnêtes artisans mouraient de faim et de misère, ainsi que leurs enfans, tandis que des agens de police et des *filles publiques, compagnes et complices* de leurs indignes manœuvres, vivaient au sein des plaisirs, de la bombance, et voyageaient dans des voitures mollement suspendues. Quel scandale! quelle dépravation! quel oubli de ce que la société a de plus sacré! Et voilà cette police, qui voulait maintenir le bon ordre, qui exigeait la célébration des fêtes, des dimanches : et ses chefs se montraient aux cérémonies publiques, dans les temples, y tenaient le premier rang et cherchaient à édifier par leur recueillement, leur piété, ceux qu'ils tourmentaient, qu'ils torturaient. Ils donnaient l'exemple de l'immoralité en autorisant la conduite de leurs agens.

Et voilà cette police, dont un de ses anciens chefs disait, pour en peindre les charmes, les attraits, en employant très-heureusement une figure de rhétorique, la comparaison : « *C'est une goutte d'huile qui filtre dans les ressorts du gouvernement, et les empêche de faire du bruit.* »

Quelle huile que celle employée par une administration qui ne voulait trouver que des coupables ou en créer, pour faire couler du sang. Voilà cette huile!!! Il fallait qu'elle eût une grande opinion de sa force et de sa puissance, cette police, pour s'abandonner à tous les excès que nous pouvons lui reprocher avec tant de raison, et en nous appuyant sur des faits notoirement connus et matériellement prouvés. Mais nous avons échappé à son joug de fer : il est brisé, ainsi que les instrumens qu'elle faisait mouvoir dans l'ombre.

Nous marchons vers d'heureuses et douces améliorations, et chaque jour nous les montre. Honneur à celui qui achevera un si bel ouvrage ; il sera un des bienfaiteurs de la France et de l'humanité !

LE LIVRE NOIR.

Qu'est-ce donc que ce *Livre Noir* annoncé avec tant d'emphase, qui devait tout dévoiler, tout faire connaître, et mettre au jour tant d'iniquités plus révoltantes les unes que les autres?

Nous répondrons, sans amertume, sans haine et sans passion : Ce *Livre Noir* est composé de 4 vol. in-8°, formant 1624 pages, mises au jour d'après un registre, tenu jadis par feu M. *Gullaud*, officier de paix à la préfecture de police, et formé d'après les rapports des inspecteurs ou agens : *Anjueres*, *Blanc*, *Bouteville*, *Bouzeret*, *Cabello*, *Charles*, *Coyau*, *Delatour*, *Denier*, *Dubois*, *Duclos*, *Durand*, *Gadinot*, *Laforêt*, *Langlet*, *Lebeau*, *Loumey*, *Machet*, *Macquin*, *Maréchal*, *Poulet*, *Schreinder*, *Touzelin*.

Ce registre, étranger à ceux de l'administration, car il est seulement la copie des notes qu'on remettait à l'officier de paix *Gullaud*, a été vendu à l'éditeur.

Nous approuvons la publication du *Livre Noir*, car on a très-bien fait de divulguer les actes de la police.

Occupons-nous maintenant de sa contexture. L'introduction par M. Année, offre des recherches très-importantes et très-curieuses sur la police, classées avec autant de méthode que de goût, et liées ensemble par des réflexions et des observations de l'auteur qui annoncent une

plume exercée, un tact fin et délicat, un jugement profond et d'excellentes vues administratives.

Le style est élégant et correct; il a la couleur convenable, et nous aimons à rendre cet hommage à l'écrivain impartial et judicieux.

Mais le *Livre Noir* est bien loin d'être complet, ce que nous allons prouver.

Il se compose de 2,496 articles ou rapports sur divers personnages.

L'administration de la préfecture de police compte dans son sein ;

Commissaires de police.	48	
Officiers de paix.	24	
Agens publics ou secrets de la police centrale.	24	186
Au cabinet particulier.	20	
Près du secrétaire intime.	20	
Agens secrets.	50	

Nous ne parlerons pas des agens de la sûreté, de ceux des maisons garnies, qui tous remettaient des rapports, ou étaient chargés de quelques missions particulières; nous ne dirons également rien des agens de haut parage à 300 fr., 400 fr., 500 fr., et même 1000 fr. d'appointemens par mois....

Nous nous bornons aux 186 dont M. Gullaud faisait partie; il ne comptait que pour *un*, il faudrait donc, pour que le *Livre Noir* fut complet, qu'au lieu de 2,496 notes ou rapports vendus à l'éditeur, il eût offert à la curiosité du public ou de ses lecteurs au moins

430,760 notes ou rapports, qui forment le travail des autres 185 employés, qui en faisaient autant et même plus que M. Gullaud.

Or, il existe une différence en moins de 428,264 notes ou rapports.

Le *Livre Noir* de M. Moutardier, l'éditeur, n'est donc qu'un très-mince abrégé de la volumineuse et immense encyclopédie de la police. C'est très-malheureux pour lui, et nous le plaignons sincèrement. Nous ne prétendons point déprécier l'ouvrage publié par M. Moutardier; il livre ce qu'on lui a fourni, rien de mieux; s'il n'est pas plus complet, ce n'est pas sa faute.

Nous observerons encore que ce qui nuit au *Livre Noir*, c'est que M. Gullaud dénaturait presque toujours les faits dans les rapports qui lui étaient remis. Il y ajoutait son style, il leur donnait la couleur qui convenait à ses intentions et à ses vues particulières; tout devenait donc son ouvrage, et grace à ces variantes, c'était sur lui que devait peser la responsabilité et ce qu'elle avait d'odieux. Nous ne prétendons pas pour cela justifier les agens sous ses ordres, ils ont chacun leur portion de culpabilité, et nous le prouverons en citant les articles mêmes du *Livre Noir* à l'appui de cette assertion.

Les faits relatifs au sieur Brottier, maître d'école à Belleville, et à son frère, venu de Montreuil-Bellai à Paris, sont tels que nous les annonçons, et le *Livre Noir* les a dénaturés. Il en est de même pour ce qui concerne l'école de Brottier, de Belleville, page 263.

L'avis particulier adressé au chef de la police centrale

n'était point *une dénonciation inspirée par la jalousie de métier et dictée par l'esprit monacal*, ainsi que le prétend l'éditeur dans sa note, page 264. Cet avis ne contenait que les expressions dont se servait Brottier lui-même en parlant de son école.

Les avis donnés ou adressés au chef de la police centrale, étaient la suite des rêveries et des efforts de l'imagination des divers agens de l'officier de paix Gullaud. On eût dû voir que cet officier, les agens Charles, Denier, Langlet, Maréchal et compagnie, convoitaient les surveillances au-dehors parce qu'il y avait des dépenses à faire. Nous passerons en revue ces divers avis particuliers.

Nous avons aussi remarqué que l'éditeur s'appuie souvent de l'autorité de Vidocq, et qu'il le cite avec une sorte de plaisir, pour étayer ses réflexions et ses observations; *il pense comme lui, il voit comme lui;* liberté pleine et entière.

Mais dans tout ceci, Monsieur Vidocq, le propriétaire manufacturier de Saint-Mandé, tout en relevant l'éclat de ses hauts faits, de sa perspicacité, de ses talens, par des récits où la jactance, l'amour-propre et l'orgueil, sont relevés et embellis par l'éloquence et le langage si harmonieux de l'*argot*, Vidocq affiche des prétentions exagérées; il sait tout, il dévoilera à sa volonté des choses merveilleuses. Chut! mons Vidocq; vous n'êtes ni invaincu ni invincible, et si vous vous émancipez un peu trop, craignez d'avoir sur les doigts. Ses Mémoires, puisque nous en sommes là, ne sont point ceux de sa vie; il

cite ce qu'il a fait pour arrêter des voleurs, des filous, etc., pendant qu'il était à la tête de la brigade de sûreté; mais il passe légèrement, ou se tait sur ce qui le regarde personnellement, et c'est cette retenue qui fait dire que ses Mémoires ou soi-disant tels, sont incomplets et laissent beaucoup à désirer; pour le prouver, nous citerons un propos de Vidocq lui-même, qui est venu jusqu'à nous. On lui annonçait qu'il allait paraître un nouvel ouvrage sur lui, dans lequel on réfuterait ses *Mémoires*, en dévoilant beaucoup de faits qui le concernaient et qu'il avait cachés; on lui conseillait d'arrêter cette publication en achetant le manuscrit; il répondit : « Peu m'importe » que l'on parle de moi, j'ai levé le masque, on me con- » naît pour ce que je suis; ils n'en diront jamais autant » que j'en sais; qu'on me donne 10,000 francs et je ne » laisserai plus rien à désirer. » On voit que Vidocq a encore d'immenses matériaux à fournir sur lui-même; il devrait, pour *l'acquit de sa conscience*, donner un petit supplément à l'éditeur; au point où il en est, il ne doit pas regarder à faire une bonne action, c'est le meilleur moyen de prouver qu'il est digne de sa réintégration dans la société et de la réhabilitation dont on l'a gratifié.

Mais revenons à l'examen du *Livre Noir*.

L'agent Charles, qui vise au bel esprit, qui fait des phrases et des livres, et qui veut se *donner du relief*, suivant ses expressions, donne avis au chef de la police centrale, tom. 1, pag. 3, qu'on trouve mauvais que les agens de Vidocq aient des cartes comme lui. Eh!

M. Charles ! quelle délicatesse ! Soyez un peu moins provocateur dans vos rapports ; ne créez point ce qui n'existe pas, et ne cherchez pas à déprécier ceux qui servent comme vous sous les étendards de la police ; vous leur reprochez le passé, ils pourraient vous accuser à leur tour et pour le présent et pour l'avenir.

L'agent Machet, toujours tom. 1, pag. 3, donne un avis par lequel il annonce qu'on lui propose de faire vendre des numéros de cabriolets. Encore un moyen honnête et délicat pour avoir de l'argent, et dénoncer quelque pauvre diable qui n'y songeait pas. Mais il faut trouver de la besogne à la police.

L'agent Macquin annonce, page 7, qu'il circule une liste d'agens présumés de la police. On cite comme en faisant partie l'épicier Rousseau et le teinturier Forget. Ce sont les habitués du café Sauvage, rue des Boucheries-Saint-Germain, qui sont les auteurs de cette liste ; et pourquoi ? parce qu'ils s'amusaient à *siffler* les agens de police qui venaient fréquemment explorer le café, et on leur accordait un brevet d'invention. Ah ! messieurs les agens, vous êtes trop généreux. Pourquoi donc renoncer aux douceurs de la paternité ? Pour vous venger..... L'article était de vous.

Un autre agent, qui signe Trois-Étoiles, demande, page 7, qu'on lui adjoigne des explorateurs nouveaux. Il lui en faudrait quatre pour *creuser à fond* les explorations de la police, et il n'en avait que deux.

Cet extrait d'officier de paix, si désireux de justifier la confiance, qui ambitionnait d'être en pied, était l'agent Auguste.

Les agens Charles et Denier dénoncent dans un avis, page 9, un ex-huissier, secrétaire d'un escroc condamné, ami d'un agent de la police secrète dirigée par un *amateur en place*; nous en parlerons plus tard. Cet agent, nommé Deslauriers, que nous n'oublierons pas non plus, exigeait de l'argent, suivant l'huissier, pour trahir la police. Pourquoi Charles et Denier les dénoncent-ils? Est-ce par amour du bien public ou par jalousie de métier? nos lecteurs prononceront.

L'agent Denier, dit *Francisco-Bravoressasse*, dans une très-longue note, page 50, rapporte tout ce qu'il prétend avoir entendu dire à l'ambassadeur d'Espagne, San-Lorenzo. Il met en jeu M. Hutchinson, membre du parlement d'Angleterre. Il les accuse d'avoir tenu les plus mauvais propos contre S. A. R. le duc d'Angoulême, et contre le duc de Bellune. Il fait dire à l'Espagnol Viniga, qu'il faut assassiner le prince. On lui a fait des propositions, à lui Francisco-Bravo Denier; doit-il les accepter? « Infame délateur! il avait envie d'aller » en Espagne, et il créait des complots. Tout ce qu'il » annonce, pages 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, où il » ose accuser S. A. R. le duc d'Orléans de s'armer con- » tre la France, est un tissu d'horribles calomnies et de » mensonges atroces. »

Tels étaient les talens de Denier-Francisco-Bravo. Il continue, pages 59 et 60, et il accuse le général Foy, le mortel par excellence, dont le cœur ne palpitait que pour l'honneur, la gloire et la vertu. Il accuse le général Lamarque. Ces deux militaires salissaient, selon lui, leurs lauriers et les souillaient par la trahison.

Dans les pages 61, 62, 63, 64, 65, 66, Denier-Francisco-Bravo fait un amalgame, une *macédoine* de M. Marchado, consul espagnol à Paris, de l'épouse du général Lamarque, de M. Gévaudan, du sieur Linguay, rédacteur du *Journal de Paris*, de MM. les généraux Clausel et Lafayette, du fils du général Lamarque. Il fabrique une lettre qui doit partir pour l'Espagne. Il promet de corrompre un employé du ministère de la guerre, qui détournera des pièces dans le bureau de M. de Coetlosquet. Le colonel Bourbaki est agent dans cette affaire, et le colonel Fabvier en est aussi. Que de mensonges entassés les uns sur les autres! Mais Denier voulait de l'argent; il fallait des coupables à la police, et Denier-Francisco-Bravo en tenait la fabrique.

Denier, page 95, accuse un sieur Artigue d'embauchage. Il est chargé ensuite de le surveiller, et devient ainsi juge et partie. Il dénonce, comme un des complices d'Artigue, l'ex-colonel Decube. Il signe ces nouveaux mensonges. La police y ajoute foi, et persécute d'après l'accusateur.

L'agent Charles, page 199, voit un homme dangereux dans un ancien officier vendéen qui a eu une audience de S. M., qui est admis chez madame de la Rochejacquelein. Il débite quatre pages de mensonges sur son compte, et pourquoi, parce qu'il se plaint de solliciter depuis long-temps une pension de retraite. Le même agent, avec Denier et Maréchal, annoncent, pages 217 et 218, que vingt-deux pairs de France étaient complices de Riego; que M. le duc de Bellune avait voulu

qu'ils fussent mis en accusation ; mais que M. de Villèle s'y était opposé. Ensuite, en prose de leur cru et en style de police, ils voient les plus grands malheurs peser sur la France, parce que M. de Damas est devenu ministre de la guerre à la place du duc de Bellune qui a trahi Napoléon ; que MM. de Corbière et Peyronnet vont être renvoyés comme opposés au roi et à M. de Villèle.

Qu'il y aura un soulèvement à Bruxelles ; que le baron d'Eroles a été fait prisonnier, et qu'il répond à Mina de la tête de Riego. Ces agens rédigeaient ces sottises sur la table d'un marchand de vin, et la police ordonnait des surveillances d'après leurs bachiques inspirations.

Charles et Macquin annoncent, page 284, que, rues des Coquilles-de-Seine et des Boucheries-Saint-Germain, on voit le portrait du général Berton. Ils trouvent dans cette lithographie, mise en étalage, un sujet de rassemblement, un motif pour manisfester des opinions *politiques* dangereuses et la source de rixes particulières. Pauvres gens !...

L'agent Machet, page 296, annonce qu'un ex-colonel a logé rue de la Tour-d'Auvergne, n° 14 ; comme Berton et Nantil ont habité dans cette rue, ce doit être un homme très-dangereux. Le préfet partage son opinion : cela devait être. Il ordonne à M. Hinaux de faire surveiller ce militaire. On le cherche pour ne pas avoir un démenti ; le chef de la police centrale répond, par l'agent Machet, que l'officier a bien logé *clandestinement* rue de la Tour-d'Auvergne, mais qu'on l'a cherché inutilement.

Il habitait la commune de Saint-André, département des Hautes-Alpes. Encore un petit trait en l'honneur et gloire de la police. Sans doute que M. Delavau aura écrit au préfet des Hautes-Alpes, et que le colonel aura été mis en surveillance pour prouver que la police... ne savait ce qu'elle faisait...

Denier, page 305, dénonce le café du Petit-Pont, comme étant fréquenté par des mauvais sujets, et cite le sieur Bince, ex-militaire, avec lequel il s'y trouvait tous les soirs et buvait avec lui. Lequel des deux était *le mauvais sujet?*

Denier, page 318, revient sur le compte du sieur d'Artigue, pour l'associer avec les sieurs Blasco et Candos. Ils devaient se réunir chez Terré, restaurateur rue Neuve-des-Petits-Champs, n° 16, afin d'y conspirer. On les met en surveillance, parce que ce sont des hommes dangereux. L'agent Maréchal les fait parler à sa manière, et annonce de son côté qu'avec *de l'argent,* Blasco ferait connaître un dépôt de 30,000 fusils destinés à Mina; que ce dépôt était à Paris et appartenait à un banquier. Quelle heureuse découverte!

L'agent Macquet donnait ses instructions à Maréchal, pour tendre un piége à Blasco; il se défiait de son collègue, qu'il accusait de mensonges fréquens, mais l'association n'était pas moins en activité. Il parut une dernière note, signé Maquet et Denier, qui annonçait que Blasco avait encore pour complices les nommé Grenier et Leroy; on proposait de faire trouver les 30,000 fusils, mais il fallait de l'*argent.* Les agens savaient que

la caisse de M. Delavau était bien fournie, ils voulaient y puiser; mais le préfet ne laissait tourner la clef dans la serrure qu'après de très-mûres réflexions; on finit par laisser tomber cette affaire dans l'eau. M. Delavau n'aimait pas les fusils de munition, il préférait les canons..... de l'église.

Encore un avis particulier, page 325; l'agent Machet, annonce que le sieur Blauny, colonel espagnol, va partir pour Bruxelles avec le sieur Lecreté. Deux hommes qui sont à Paris et qui se rendent dans cette ville, doivent avoir de mauvaises intentions; il faudrait visiter leurs malles à une certaine distance de Paris, parce qu'on y trouverait des preuves d'intrigues politiques contre le *gouvernement du roi.* L'agent Charles corrobore encore ces soupçons par sa note, page 326, et malheureusement pour ces deux hommes, aussi intelligens qu'actifs, on ne donne pas suite à leurs avis. Le mérite n'est jamais récompensé.

L'agent Charles, qui paraît donner aussi dans la littérature, car il est tout, ce grand homme, annonce encore, page 359, une brochure ayant pour titre : *Aperçu sur Napoléon*, et il prédit qu'elle aura plusieurs éditions. Eh bien, quoiqu'il doive en résulter de très-grands malheurs, au dire de l'agent, on ne fait aucune attention à son avis.

L'agent Maréchal prévient par un avis, page 360, qu'il a entendu lire une brochure sur les événemens de l'école de médecine, mais il prouve encore qu'il sait mentir : la brochure n'existait que dans son imagination.

La police aime assez les contes, elle en fait; mais celui de Maréchal ne fut pas jugé de bon aloi.

Denier prévient le fameux chef de la police centrale, page 363, que le sieur Choquet, fondeur, fabrique des bustes de Bonaparte; il tient cet avis important de son collègue Blanc. Il en demande au fondeur, il le presse, il le sollicite de lui en fournir pour avoir le plaisir de le compromettre, et l'artisan a le bon esprit de le refuser, parce qu'il n'ose pas. Quelle douleur pour l'agent Denier, car la police l'eût secondé. Bonaparte lui fait peur, quoiqu'il n'existe plus qu'en fonte, en plâtre ou en lithographie. Douce et aimable police, c'est de vous qu'il fallait avoir peur, car vous étiez bien *vivace;* mais M. Delavau est mort *administrativement*, et nous respirons.

Nous arrivons au tome II; page 119, Denier paraît de nouveau sur la scène. En se promenant dans les Tuileries, il rêve qu'on y a lu le manuscrit d'un ouvrage que l'on va livrer à l'impression pour l'adresser au congrès de Vérone. On y démontre qu'il existe à Paris un comité secret, composé de MM. de Talleyrand-Périgord, Savary duc de Rovigo, Bourrienne et Roux-Laborie. Ils ont des matrices pour fabriquer de faux billets de banque de plusieurs puissances de l'Europe, et c'est grace à cette ressource que le fameux comité directeur...... ne dirige rien...... Si ce Denier ne mérite pas une place à Charenton, le tout par indulgence, où doit-on le loger?

Encore Denier; il tend un piége au sieur Darby, selon lui le principal agent de la diplomatie anglaise;

il se vante, depuis la page 182 jusqu'à la page 190, qu'il va déjouer toutes les intrigues du cabinet de Saint-James, et il s'écrie : *la victoire est à nous!* Mais quelle victoire! on se moque de Francisco-Bravo, devenu Antonio pour tromper les Anglais. Et il devrait se dire comme Basile : Comment ai-je pu lutter contre le pot de fer, moi qui ne suis..... *qu'une cruche*, ajouterions-nous, comme Figaro.

L'agent Macquin, page 210, donne avis que le sieur Dettour, ex-capitaine de l'ex-garde, va partir pour l'Espagne, et qu'il disait dans l'estaminet de l'Univers, au Palais-Royal, qu'il avait l'intention d'engager les régimens français à passer à l'ennemi. La police y ajoute foi et ordonne des informations. L'agent Charles, qui pour un moment oublie qu'il a la douce habitude de faire du mal, annonce que ce militaire est à Paris pour solliciter d'être réintégré dans les cadres de l'armée, ou une place dans les eaux et forêts. Et voilà un homme dangereux.

Denier, page 299, attaque la réputation du sieur Duverne jeune, avocat du barreau de Paris; il s'occupe, selon lui, de composer un ouvrage *sur la nécessité d'une république en France;* il sera imprimé à Meaux et distribué par les *frères et amis*. M. Duverne jeune, qui était peut-être au berceau à l'époque de la république, est selon Denier un *démagogue éhonté*. Que dire à tout cela? Comment repousser cette impudence? le mépris n'est pas assez fort.

L'agent Dubois annonce, page 344, comme une dé-

couverte très-importante et qui intéresse la sûreté publique et le gouvernement, que M. le général Foy a reçu chez lui MM. La Fayette, Royer-Collard, d'Argenson, Linguay, Ternaux, Girardin, Manuel, le général Thiard, Méchin, le général Dulauloy; il faut surveiller des hommes aussi dangereux, ils conspirent, et pour en obtenir la preuve, il cherche à séduire ou corrompre le nommé Piétron, domestique du général : voilà ce que conseille l'honnête Dubois, et le préfet de police recommande à son chef de police centrale Hinaux, de lui annoncer le départ du général Foy, pour un voyage que lui suppose le subtil agent Dubois. En vérité, M. Delavau et toute sa police étaient bien dignes de pitié.

L'agent Charles, page 387, annonce qu'il a découvert des gravures *séditieuses*, étalées *clandestinement* sur le boulevard Montmartre, et elles font rire les passans! C'est un signe de révolte et de haine pour le gouvernement, et les rieurs accusent la police de négligence et de ne pas faire son devoir. Voilà ce que dit l'agent Charles; le connaissez-vous, lecteurs, ce Charles? c'est une espèce de *bamboche* toute ronde, mal tournée, à la face enluminée, enfin le *Ragotin* des agens; ne vous étonnez plus de ce qu'il voit, de ce qu'il dit, ni de ce qu'il écrit.

L'officier de paix Gullaud se donne lui-même la peine de transmettre un avis à M. le chef de la police centrale, et lui annonce, page 388, que M. Gros-Davilliers a loué une maison au hameau de Fleury, près Meudon; que cette maison, entre cour et jardin, est pro-

pre à servir de lieu de rassemblement, et que MM. La Fayette, Casimir Perrier, Foy, Étienne, de Jouy et Gévaudan, s'y rendent pour conspirer, et la preuve, c'est qu'ils prennent pour aller et revenir la route de Vaugirard.

Le sieur Gullaud s'y transporte avec son agent Langlet, et arrivés à Fleury, il apprend que M. Gros-Davilliers a quitté cette maison, et qu'il conspire maintenant à Ivry dans le château de feue madame la duchesse douairière d'Orléans; afin de mieux conspirer, on y a transporté de très-fortes provisions de bouche, et surtout une grande quantité de vins fins, armes très-dangereuses, et l'agent Langlet signe cette seconde note au rapport. L'officier de paix Gullaud et l'agent Langlet se rendent à Ivry; ils lèvent le plan du château, des courtines, des bastions, du chemin couvert et autres fortifications. Ils joignent ce plan à leur rapport, aussi niaisement rédigé que l'on peut l'attendre des auteurs, et ils préviennent, page 393, que l'agent Ducré est installé dans la maison, et que la correspondance de M. Gros-Davilliers est en chiffres : les domestiques le lui ont dit en secret. Comme il y a *très-loin* de Paris à Ivry, on a établi des relais pour les courriers, qui ensuite vont à Madrid; on a même bâti une auberge à *Roncevaux* pour les faire rafraîchir, car Roland y mourut...... de soif sous Charlemagne; on veut éviter de semblables malheurs. L'officier de paix Gullaud ajoute *qu'il ne faut point laisser manquer d'argent les personnes chargées de cette affaire*, parce que l'argent est le nerf de l'intrigue. L'agent domesti-

que Ducré annonce à son tour l'arrivée des conspirateurs; madame Davilliers, nouvelle *Épicharis*, était de la partie; dans toutes les conjurations il faut des dames et un peu d'amour. L'agent Ducré était tellement bien avec madame Davilliers qu'il lui avait vendu vingt voies de bois! Était-ce pour conspirer? un dernier avis sur ces conspirateurs, page 395, annonce qu'il en est arrivé 26, parmi lesquels se trouvait un médecin pour soigner les blessés le jour de la bataille, et le très-digne officier de paix Gullaud l'a signé d'un faux nom; mais cela ne fait rien à la chose, il sauvait la France.

On ne peut concevoir comment cette police a eu un aussi long règne, en employant de pareils moyens et de semblables agens pour se soutenir.

Nous arrivons enfin au troisième volume du *Livre Noir*; il est dix millions de fois plus noir que les deux premiers! Que sera-ce donc au quatrième? Nous en frémissons de crainte.

Reprenons nos sens et nos forces, pour écouter et lire l'agent Charles, page 64.

L'eussions-nous cru! le château de La Grange, habité par M. de La Fayette, répandait à quatre ou cinq lieues à la ronde la *gangrène* sur l'opinion publique, et M. Petit, contrôleur ambulant des contributions, la colportait enveloppée dans des avis aux contribuables. Il fallait donc l'éloigner. Il en donna le conseil à M. Delavau. L'officier de paix Gullaud jugea convenable, dans ce pressant danger, de partir pour s'y rendre, accompagné des agens Macquin et Denier. Ils trouvèrent beaucoup

de personnes réunies au château de La Grange, qui y venaient pour déjeuner et dîner avec le général La Fayette : chose très-répréhensible aux yeux de la police. Ils virent aller et venir, sortir, rentrer plusieurs individus. Ils remarquèrent un domestique, ancien boulanger, et prirent son signalement. Enfin, après avoir parcouru le pays dans tous les sens pendant huit jours, et avoir fait bon nombre de bévues, l'officier de paix et ses agens revinrent à Paris, et prouvèrent ce que tout le monde savait déjà, que la police de M. Delavau était la plus pitoyable des administrations.

L'agent Macquin, page 153, adresse à M. Hinaux, chef de la police centrale, un rapport qui ressemble aux prédictions de l'almanach de Mathieu Laensberg ou du Messager Boiteux. S'il n'y mettait pas de méchanceté, ni de perfidie, on le prendrait pour le rival d'Odry ou de Brunet; mais il voit dans les étrangers qui sont à Paris les ennemis du roi et de la France; il les présente comme des assassins ayant la torche et le poignard dans les mains. Il les signale à la police, et c'est en quelque sorte une liste de proscription qu'il offre à l'appétit de l'ogre.

Il rencontre le fils du général Cartaux, au nom duquel il ajoute une épithète qui ne lui convient pas; car le général Cartaux fut constamment loyal, humain, généreux, brave et désintéressé. Il est mort sans fortune et non pas sans gloire.

L'agent Macquin, qui a été sous les ordres du fils, le calomnie en le faisant parler ainsi; nous connais-

sons cet officier, il est incapable d'oublier ce qu'il doit au roi, à la France et à lui-même. Sa Majesté Louis XVIII a accordé une pension à sa mère, et la reconnaissance ainsi que le devoir enchaînent le capitaine Cartaux. Les propos de Macquin ne purent l'atteindre, et il dira avec nous en songeant à son détracteur :

Sifflet des sots, est trompette de gloire.

L'agent Charles fut chargé de surveiller M. Léon Thiessé, qui s'est fait une réputation assez étendue dans les lettres. Il en est question dans le *Livre Noir*, tome 4, pages 234 et suivantes. L'agent voulut ruser pour obtenir quelques renseignemens de M. Léon Thiessé lui-même, et il proposa au littérateur de lui acheter le manuscrit d'une tragédie. On lui en a parlé ; et l'éditeur du *Livre Noir* rapporte, dans une note, que M. Thiessé se rappelait que cette proposition lui avait été faite par un *homme de petite taille, de mauvaise mine, dont le teint enluminé* et la fausse bonhomie le frappèrent. Cet homme de tournure commune et de manières suspectes était l'agent Charles.

Nous ne pouvons mieux terminer l'analyse du *Livre Noir* que par un dernier rapport de l'agent Charles. Il protégeait, à ce qu'il paraît, le maître de l'hôtel du Brésil, rue Notre-Dame-des-Victoires, et comme deux bonnes actions seraient trop fortes pour un agent de M. Delavau, il peint madame Vaudier sous les plus noires couleurs. La maison qu'elle tenait rue de Clichy était un

atelier de politique : on devait la surveiller. Il paraît que cette dame n'avait pas su trouver le moyen de plaire à l'agent Charles.

Enfin, nous avons terminé l'analyse abrégée du *Livre Noir*; on pourra se convaincre que c'est un tissu de mensonges, de perfidies, de contes absurdes, incohérens, qui ont fourni à la police de M. Delavau l'occassion de tourmenter, d'inquiéter un grand nombre de personnes. Ce registre de l'officier de paix a été mis au jour, livré à l'impression; comment est-il tombé entre les mains de l'éditeur ? il y a diverses versions. Nous ne chercherons ni à les affirmer ni à les détruire. Les uns disent que les héritiers Gullaud on vendu le registre-copie de ces rapports; d'autres assurent qu'il est venu d'Angleterre.

S'il vient d'Angleterre, nous pouvons nous empêcher de faire une réflexion, c'est qu'il ne ressemble pas au vin de Bordeaux, le cher *Livre Noir*, et que son voyage par mer n'en a pas augmenté la qualité : il n'en est pas meilleur. Nous étions l'un de ces jours dans un cabinet littéraire, on parlait de cet ouvrage, chacun donnait son avis. Un lecteur qui n'avait pas proféré une parole fut pris pour arbitre; on lui demanda ce qu'il en pensait; il répondit par ces deux vers, auxquels il fit quelques variantes :

> Ma foi le *Livre Noir* est un livre amusant,
> Mais je ne sais pourquoi je bâille en le lisant.

Chacun fit chorus, et il n'en fut plus question.

S. A. R. Mgr. LE DUC D'ORLÉANS.

Nous avons annoncé que sous MM. Franchet et Delavau, la police croyait avoir le droit de pénétrer partout; qu'elle ne respectait rien, et qu'aucune considération ne l'arrêtait. Nous allons en donner une preuve.

S. A. R. monseigneur le duc d'Orléans, qui donne l'exemple de toutes les vertus publiques et privées; ce modèle des bons pères de famille, qui trouve le bonheur près de son épouse et de ses enfans; ce prince qui n'attache de prix à la fortune et à toutes ses faveurs, que pour venir au secours des malheureux : eh bien! la police le surveillait! Elle entourait son palais de ses agens; elle leur faisait prendre des déguisemens pour chercher à pénétrer dans son intérieur; elle les excitait à séduire, à corrompre ses domestiques.

Entrons dans des détails pour le prouver. Lorsque les journaux annoncèrent que S. A. R. avait reçu le général Foy, et qu'il lui avait fait l'accueil que méritaient le génie, le courage, unis à tant d'autres brillantes qualités, MM. Franchet et Delavau furent stupéfaits, et ils ne revinrent à eux que frappés de terreur et en s'écriant : « La France est perdue et nous aussi; S. A. R. le duc d'Orléans va devenir libéral : il a reçu le général Foy! »

Que faire? que résoudre? et ils s'écrièrent *en duo* :

« Mettons-le en surveillance, et employons tous les moyens qui sont en notre pouvoir, toutes les ressources de la police pour arrêter, paralyser, anéantir d'aussi coupables projets. »

M. Delavau rentra à la préfecture pour mettre à exécution ce qu'il avait arrêté avec le directeur-général; il fit appeler M. de Pins, son compère, moderne Tristan, et lui ordonna de mettre le duc d'Orléans en surveillance. Le chef du cabinet particulier s'empressa d'obéir. Il manda Lavigne, son agent de prédilection, et le chargea de cette mission, en lui observant que pour la remplir convenablement il fallait qu'il changeât de nom et de costume. Lavigne rentra chez lui, prit dans son vestiaire un habit de laquais, et, sous le nom de *Pascal*, il pénétra dans le vestibule et jusque dans l'antichambre; il demanda aux domestiques si quelques membres du côté gauche de la chambre des députés ne faisaient point partie de la réunion ou de la société de S. A. R.

Lavigne-Pascal n'annonça rien qui pût satisfaire la police.

Elle eut recours à un nouveau moyen. Un autre agent, ex-commissaire de police à Nîmes, se présenta chez le caissier du prince, en qualité d'ancien militaire qui était dans le besoin, et il lui fit obtenir un secours.

Quelques jours après, ce caissier fut signalé comme faisant une contre-police, et ayant pour agent un nommé Joffret, de Marseille, ex-officier de gendarmerie : on le mit aussi en surveillance. Ensuite on parvint à le cir-

convenir, à le gagner, et Joffret fut enrôlé dans la brigade du comte de Pins. Il rendit quelques services à la police, notamment dans l'affaire du curé Mingrat. (Nous en parlerons plus tard.)

Continuons ce qui est relatif à S. A. R. le duc d'Orléans.

On fut instruit que les domestiques du prince se rendaient tous les matins chez un marchand de vin, rue du Lycée; la police y vit un projet de conspiration. Les agens Georges, Est et Quenel se rendirent dans cette maison, et eurent l'ordre d'y rester à poste fixe, pour tâcher de découvrir les projets des conspirateurs.

Les domestiques du prince y venaient pour boire le vin blanc le matin, et il n'y eut contre eux que cette preuve de culpabilité.

On essaya de corrompre un valet-de-pied qui demeurait rue Saint-Dominique. L'agent Lavigne lui fit des propositions; il les repousssa avec autant de mépris que d'indignation, et il prouva qu'il était digne d'être au service d'un prince que tout le monde chérit et révère.

FIN DU TOME PREMIER.

TABLE

DU TOME PREMIER.

FIN DE LA TABLE DU TOME PREMIER.

389)

d'un baril de p

e général Gén

Méchin, Pou
garet (pa
llier), Co
ix et le C
-Le géné